

CONFERENCE DES NATIONS UNIES DE CANCUN SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: 29 NOVEMBRE AU 10 DÉCEMBRE 2010

La Conférence des Nations Unies de Cancun sur les changements climatiques commence aujourd'hui et devrait se terminer le 10 décembre 2010. Le conférence comprendra la 16e session de la Conférence des Parties (CdP 16) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la 16e session de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CdP/RdP 6).

La conférence comprend également les 33e sessions des organes subsidiaires, la 15e session du Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements des Parties à l'Annexe I au Protocole de Kyoto (AWG-KP) et la 13e session du Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA).

L'objectif de la conférence porte sur un processus de négociations à deux voies visant à améliorer la coopération internationale à long terme sur le changement climatique dans le cadre de la Convention et du Protocole. Le calendrier initial prévoyait la conclusion de ces négociations à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de Copenhague, tenue en décembre 2009, mais étant donné que bon nombre de questions étaient restées en suspens, les mandats des Groupes de travail spéciaux avaient été prolongés jusqu'à Cancun où ils devront présenter leurs résultats respectifs à la CdP 16 et à la CdP/RdP 6.

BREF HISTORIQUE DE LA CCNUCC ET DU PROTOCOLE KYOTO

La réponse politique internationale aux changements climatiques a commencé par la mise en place de la Convention-cadre sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 1992 qui a établi le cadre d'action visant à stabiliser les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre, aux fins d'éviter "les interférences anthropiques dangereuses" avec le système climatique. La CCNUCC est entrée en vigueur le 21 mars 1994 et compte aujourd'hui 194 Parties.

En décembre 1997, les délégués se sont réunis à la CdP-3 à Kyoto, au Japon et se sont accordés sur un Protocole relevant de la CCNUCC, engageant les pays industrialisés et les pays en transition économique, à réaliser des objectifs quantifiés, dans la réduction de leurs émissions de gaz. Ces pays, connus comme étant les Parties visées à l'Annexe I de la CCNUCC, se sont ainsi engagés à réduire leurs émissions globales de six gaz à effet de serre, de manière à en abaisser les niveaux, d'une moyenne de 5,2% par rapport à ceux de 1990, et ce, au cours de la période entre 2008 - 2012 (première période de

l'engagement), avec des objectifs particuliers, variant d'un pays à l'autre. Le Protocole de Kyoto est entré en vigueur le 16 février 2005 et compte aujourd'hui 192 Parties.

En 2005, à la CdP/RdP 1 à Montréal, Canada, les parties ont établi l'AWG-KP en vertu de l'Article 3.9 du Protocole qui donne mandat d'envisager de nouveaux engagements des parties à l'Annexe I au moins sept ans avant l'expiration de la première période d'engagement. En outre, la CdP 11 a décidé, à Montréal, d'examiner la coopération à long terme au titre de la Convention à travers une série de quatre ateliers connue sous le nom de "Dialogue de la Convention" qui s'est poursuivie jusqu'à la CdP 13.

FEUILLE DE ROUTE DE BALI: La CdP 13 et la CdP/RdP 3 ont eu lieu en décembre 2007 à Bali, Indonésie. Les négociations ont abouti à l'adoption du Plan d'action de Bali (PAB), établissant l'AWG-LCA chargé de se concentrer sur quatre éléments clés de la coopération à long terme déterminés durant le Dialogue de la Convention, à savoir: l'atténuation, l'adaptation, le financement et la technologie et le renforcement des capacités. La conférence de Bali a également abouti à un accord sur un processus à deux voies, la Feuille de Route de Bali qui établit deux voies de négociations dans le cadre de la Convention et du Protocole, et une date butoir pour la conclusion des négociations à la CdP 15 et CdP 15/RdP 5 à Copenhague en 2009.

DE BALI A COPENHAGUE: En 2008, les deux Groupes de travail spéciaux (AWG) ont tenu quatre sessions de négociation parallèles: avril à Bangkok, Thaïlande; juin à Bonn, Allemagne; août à Accra, Ghana; et décembre à Poznań, Pologne. En 2009, les AWG se sont réunis en avril, juin et août à Bonn, Allemagne; octobre à Bangkok, Thaïlande; novembre à Barcelone, Espagne; et décembre à Copenhague, Danemark.

AWG-LCA: En ce qui concerne l'AWG-LCA, la première partie de 2009 a été consacrée à l'élaboration du projet de texte de négociation. Ce processus a abouti à un texte d'environ 200 pages couvrant l'ensemble des éléments fondamentaux PAB. En raison de la longueur du texte, les délégués ont commencé à produire des documents non officiels, des guides de lecture, des tableaux et des matrices visant à rendre le texte de négociation plus facile à gérer. Le résultat a été une série de documents non officiels transmis à Copenhague en annexe au rapport de la réunion. Avant leur départ pour Copenhague, beaucoup de délégués avaient le sentiment que l'AWG-LCA avait réalisé des progrès satisfaisants sur des questions telles que l'adaptation, la technologie et le renforcement des capacités, mais que de "profondes divergences de vues" persistaient sur l'atténuation et sur certains aspects du financement.

AWG-KP : Pour ce qui est de l'AWG-KP, l'accent a été mis sur les "chiffres" en 2009, en particulier, sur les réductions des émissions globales et individuelles des parties visées à l'Annexe I, au-delà de 2012, lorsque la première période d'engagement du Protocole arrive à terme. Les parties ont également poursuivi l'examen des autres questions du programme de travail de l'AWG-KP, y compris les mécanismes de flexibilité, l'utilisation des terres, changement d'affectation des terres et la foresterie

(l'UTCATF), et les conséquences potentielles des mesures de riposte. Les discussions s'appuyaient sur la documentation dont une partie portait sur les propositions d'amendements au Protocole en vertu de l'Article 3.9, et l'autre sur le texte relatif aux autres questions telles que l'UTCATF et les mécanismes de flexibilité. Avant Copenhague, la plupart avaient le sentiment qu'aucun progrès significatif n'avait été accompli sur les objectifs de réductions d'émissions globaux et individuels des parties visées à l'Annexe I, et des divergences sont également apparues entre pays développés et pays en développement sur la question de savoir si le résultat de Copenhague devrait être un amendement au Protocole de Kyoto ou un nouvel accord unique en vertu des deux AWG.

CONFERENCE DE COPENHAGUE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: La Conférence des Nations unies sur les changements climatiques à Copenhague s'est déroulée du 7 au 19 décembre 2009 à Copenhague, Danemark et a englobé la CdP 15 et la CdP/RdP 5, les 31e sessions de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA), ainsi que l'AWG-KP 10 et l'AWG-LCA 8. Plus de 110 dirigeants du monde ont assisté au segment de haut niveau conjoint de la CdP et de la CdP/RdP, du 16 au 18 décembre.

L'événement a été marqué par des controverses liées à la transparence et au processus. Au cours de la réunion du segment de haut niveau, des négociations non officielles ont eu lieu au sein d'un groupe composé des grandes économies et des représentants des groupes régionaux et autres groupes de négociation. Tard dans la soirée du vendredi 18 décembre, ces pourparlers ont finalement abouti à un accord politique intitulé l'"Accord de Copenhague" qui a été par la suite présenté à la plénière. Au cours de plus de 13 heures qui ont suivi, les délégués ont examiné l'Accord. Bon nombre ont soutenu son adoption sous forme d'une décision de la CdP comme une première étape vers un "meilleur" accord futur. Cependant, quelques pays en développement se sont opposés à l'Accord, conclu au cours de ce qu'ils ont qualifié de processus de négociation "non transparent" et "non démocratique". Finalement, les parties ont convenu d'adopter une décision par laquelle la CdP "prend note" de l'Accord de Copenhague. Les parties ont également établi un processus permettant aux pays d'indiquer leur soutien à l'Accord de Copenhague et, en date du 2 septembre 2010, 140 pays avaient indiqué leur soutien à l'Accord. Plus de 80 pays ont également fourni des informations sur leurs objectifs de réduction d'émissions et d'autres mesures d'atténuation.

Le dernier jour de la Conférence de Copenhague sur les changements climatiques, la CdP et la CdP/RdP ont également accepté de prolonger les mandats de l'AWG-LCA et de l'AWG-KP, en leur demandant de présenter leurs résultats respectifs à la CdP 16 et à la CdP/RdP 6 à Cancun.

POURPARLERS DE BONN SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (avril et juin 2010): Les négociations ont repris en 2010, et l'AWG-LCA 9 et l'AWG-KP 11 se sont déroulées du 9 au 11 avril. Les discussions ont principalement porté sur l'organisation et les méthodes de travail pour 2010. Lors de l'AWG-LCA, les délégués ont chargé la présidente de préparer un texte en vue de la session de juin. L'AWG-KP a décidé de poursuivre l'examen des réductions des émissions globales et individuelles des parties de l'Annexe I, ainsi que diverses autres questions.

Les discussions se sont poursuivies à Bonn du 31 mai au 11 juin. Les travaux de l'AWG-LCA 10 ont porté sur le nouveau projet de texte de la présidente. Vers la fin de la réunion, la présidente de l'AWG-LCA, Margaret Mukahanana-Sangarwe (Zimbabwe), a fait distribuer l'avant-projet d'un texte révisé. Certains pays en développement avaient le sentiment que l'avant-projet était « non équilibré » et qu'il ne devrait pas être utilisé comme base de négociation en août, à moins que leurs points de vue n'y soient reflétés de manière complète. Une version révisée du texte a été distribuée en juillet.

L'AWG-KP 12 s'est concentrée sur les réductions d'émission des parties visées à l'Annexe I et sur d'autres questions, y compris les mécanismes de flexibilité et l'UTCATF. Les délégués ont également abordé les manières d'éviter un décalage entre la première période d'engagement et les suivantes, et ont demandé au Secréariat de préparer un texte sur les options juridiques.

POURPARLERS DE BONN SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (AOÛT 2010): L'AWG-LCA 11 a examiné un projet de texte distribué par la présidente Mukahanana-Sangarwe

en juillet 2010 (FCCC/AWGLCA/2010/8). L'AWG-KP a poursuivi l'examen de l'échelle des réductions des émissions des parties à l'Annexe I du Protocole et d'autres questions. Le Groupe a également examiné les questions juridiques, y compris un éventuel décalage entre la première période d'engagement du Protocole (2008-2012) et les périodes suivantes. L'AWG-KP a décidé de transmettre à Tianjin un projet de proposition de la présidente (FCCC/KP/AWG/2010/CRP.2) pour un examen plus approfondi à Tianjin.

POURPARLERS DE TIANJIN SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: La dernière ronde de négociations sur les changements climatiques avant Cancun a eu lieu du 4 au 9 octobre 2010 à Tianjin, Chine. L'AWG-LCA a examiné un texte de négociations (FCCC/AWGLCA/2010/14) qui englobe les principaux éléments du PAB. La réunion visait à se concentrer sur les questions qui pourraient être résolues pendant le temps encore disponible avant la CdP 16, en gardant à l'esprit la nécessité de parvenir à un équilibre. Les parties ont convenu de refléter leur travail dans un document d'information élaboré par le «Secréariat et que le texte de négociation de l'AWG-LCA demeure la base des négociations.

L'AWG-KP a examiné le projet de proposition du président présenté par le président à l'AWG-KP 13. Le document contient plusieurs projets de décisions sur entre autres, les amendements au Protocole en vertu de l'Article 3.9, les mécanismes de flexibilité et l'UTCATF. Les parties se sont concentrées sur la réduction des options et ont tenté de faire des progrès sur les questions importantes. Une proposition révisée du président (FCCC/KP/AWG/2010/CRP.3) sera discutée à Cancun

FAITS MARQUANTS DE L'INTERSSION

TROISIÈME DIALOGUE DE CARTAGENA POUR L'ACTION PROGRESSIVE: Le troisième Dialogue, un espace informel ouvert aux pays œuvrant pour un régime ambitieux, global et juridiquement contraignant dans le cadre de la CCNUCC, s'est tenu du 31 octobre au 2 novembre à San José, Costa Rica. Il a rassemblé 29 parties représentant l'Alliance des petits Etats insulaires en développement, l'Amérique latine, l'Europe, l'Océanie, l'Asie du Sud-est et l'Afrique. Les participants ont réaffirmé leur désir pour un régime juridique post 2012 intégré et pouvant être ratifié. Ils ont parlé de la nécessité de progrès substantiels à la CdP 16, sous forme de décisions équilibrés, afin de fournir une fondation pour cet objectif primordial. Les participants ont également échangé des vues sur les projets de texte.

DIALOGUE MINISTÉRIEL DE DEHLI SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: MECANISME DE TECHNOLOGIE : du 9 au 10 novembre 2010, les ministres et représentants de 35 pays se sont réunis à New Delhi, Inde, pour un dialogue sur les "Changements climatiques : Mécanisme de technologie." La réunion était organisée conjointement par l'Inde et Le Mexique. D'après le Résumé du président, les participants ont plaidé pour un accord à Cancun sur un mécanisme de technologie qui comprendrait un comité exécutif de technologie et des centres de technologies climatiques et des réseaux.

GROUPE DES 20 (G-20): Le Sommet du G-20 a eu lieu les 11 et 12 novembre 2010 à Séoul, République de Corée. Le Document du Sommet a mis l'accent sur l'engagement des pays du G-20 à parvenir à un résultat satisfaisant et équilibré à Cancun qui inclut les questions centrales telles que l'atténuation, la transparence, les finances, la technologie, l'adaptation et la préservation des forêts.

FORUM DES GRANDES ÉCONOMIES (FGM) SUR L'ÉNERGIE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: LE FGM s'est réuni au niveau des représentants des dirigeants à Cristal City, Virginie, Etats-Unis, les 17 et 18 novembre 2010. Prenant part à cette réunion, des ministres et des hauts fonctionnaires de dix-sept grandes économies et des Nations Unies, de Barbade, Colombie, République démocratique de Congo, Danemark, Nouvelle Zélande, Singapour et de l'Espagne. Les participants ont soutenu la conclusion d'un ensemble de décision à Cancun, y compris sur l'adaptation, l'atténuation, la transparence, les finances et la technologie. De nombreux participants ont également souligné la nécessité d'un accord sur les futurs engagements au titre du Protocole de Kyoto.

LES FAITS MARQUANTS DE CANCUN 29 NOVEMBRE 2010

La Conférence de l'Organisation des Nations Unies sur les changements climatiques à Cancun s'est ouverte ce lundi. Dans la matinée a eu lieu la séance plénière d'ouverture de la Conférence des Parties (CdP). Dans l'après-midi se sont tenues les séances plénières de la Conférence des parties siégeant en tant que Réunion des parties (CdP/RdP) au Protocole de Kyoto et du Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA); le Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements des parties visées à l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP) s'est également réuni. Dans la soirée, le groupe de contact de l'AWG-LCA sur la préparation d'un résultat pour la CdP 16 et le groupe de contact de l'AWG-KP sur les nouveaux engagements de l'Annexe I ont également siégé.

CDP

Lykke Friis, du ministère chargé du changement climatique et de l'énergie, Danemark, au nom de la présidente de la CdP 15, a souligné la nécessité d'une « réponse aux changements climatiques qui corresponde à la réalité », et de progrès décisifs vers un résultat juridiquement contraignant. Elle a également exhorté les délégués à prouver que «le changement climatique n'a pas été mis sur la glace» à Copenhague et que «Cancun peut y arriver.»

QUESTIONS D'ORGANISATION: Élection du président de la CdP 16. Les parties ont élu Patricia Espinosa, Ministre des affaires étrangères du Mexique présidente de la CdP 16. Espinosa a présenté Cancun comme une opportunité de progresser et de passer des discours aux actes sur plusieurs fronts, et a souligné que la crédibilité du système multilatéral est en jeu. Elle a insisté sur le fait qu'un ensemble de décisions globale et équilibré est à la portée des parties.

Règles et Procédures: Espinosa, la présidente de la CdP, a rappelé aux parties l'usage depuis la CdP 1 qui consiste à appliquer le projet de règlement intérieur (FCCC/CP/1996/2) à l'exception du projet de l'article 42 sur le vote. Elle a indiqué que la question est restée non résolue après la CdP 15 et les consultations intersessions du président de la CdP.

Le représentant de la PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE a exprimé de sérieuses préoccupations concernant la dépendance continue par rapport au consensus et au «plus petit commun dénominateur». Il a souligné que Copenhague n'a pas été un échec politique, mais un échec de procédure, et a relevé que 140 parties ont par la suite exprimé leur soutien à l'Accord de Copenhague. Il a déclaré qu'une minorité freine les progrès et que le temps est venu d'aller de l'avant dans le cadre de la CCNUCC avec la possibilité de procéder au vote «lorsque toutes les tentatives auront échoué», ou de chercher ailleurs les solutions.

LA BOLIVIE a déclaré que le problème à Copenhague n'était pas à propos de la règle du consensus, mais que le processus multilatéral n'a pas été respecté, et a souligné la nécessité de préserver la règle du consensus. L'INDE et l'ARABIE SAOUDITE ont décrit le consensus comme le principe suprême qui a donné naissance à la CCNUCC, au Protocole de Kyoto, aux Accords de Marrakech et au Plan d'action de Bali, et qu'il doit être préservé.

Joel Hernández (Mexique) mènera les consultations informelles

Ordre du jour: Les parties ont adopté l'ordre du jour (FCCC/CP/2010/1) y compris le point sur le deuxième examen de l'Article 4.2 (b), resté en suspend.

Élection des membres du bureau: Espinosa, la présidente de la CdP a déclaré que les consultations sur l'élection des membres du bureau autres que le président sont en cours.

Admission des observateurs: Les parties ont convenu d'accréditer les organisations observatrices (FCCC/CP/2010/4), y compris l'Association sud-asiatique pour la Coopération régionale.

Organisation du travail: Les parties ont renvoyé plusieurs points de l'ordre du jour aux Organes subsidiaires. Espinosa, la présidente de la CdP, a souligné son engagement à travailler de manière à assurer l'inclusion, la transparence et le sens de l'urgence.

Sessions futures: L'Afrique du Sud a annoncé que la CdP 17 et la CdP/RdP 7 se tiendront à Durban, Afrique du Sud, du 28 novembre au 9 décembre 2011. Espinosa, la présidente de la CdP a indiqué que les consultations sur le lieu de la CdP 18 et la CdP/RdP 8 sont en cours.

DÉCLARATIONS LIMINAIRES

Le Yémen, au nom du G-77/CHINE, a appelé à des négociations conduites par les parties, transparentes et inclusives. Il a souligné la nécessité d'un équilibre entre les voies de négociations de l'AWG-LCA et de l'AWG-KP. Le G-77/CHINE a insisté sur le besoin de financement complémentaire pour le Fonds Spécial pour les Changements Climatiques et le Fonds pour les PMA, l'adaptation par les pays en développement et les communications nationales des pays en développement. Il a souligné la nécessité d'une décision sur un fonds nouveau, la structure d'adressage, la portée, l'échelle et les ressources. Il a également souligné, entre autres: un fonds pour le fonctionnement de la nouvelle entité ; la responsabilisation, l'évaluation, le rapport et la vérification (MRV) des contributions des pays développés, et l'évaluation de l'adéquation des contributions financières.

L'Égypte, au nom de l'Arabie Saoudite, a déclaré qu'un résultat équilibré devra soutenir les efforts d'adaptation des pays en développement, encourager la participation volontaire dans les efforts internationaux visant à réduire les émissions et incorporer un mécanisme pour la mise en œuvre du financement, et des mesures technologiques dans les pays en développement.

Le délégué de la Suisse, au nom du GROUPE DE L'INTÉGRITÉ ENVIRONNEMENTALE, a souligné que Cancun est le «moment de livrer» et que le Groupe «ne peut pas et ne pourra pas accepter d'autres retards». Il a déclaré que des progrès appréciables ont été accomplis sur l'adaptation, le financement, REDD+, le renforcement des capacités et la technologie, mais que l'atténuation et la MRV constituent des questions d'importance nécessitant aussi un ensemble de décisions.

La GRENADINE, au nom de l'ALLIANCE DES PETITS ETATS INSULAIRES (AOSIS), a souligné la difficulté à produire des résultats qui conduisent à une action immédiate dans tous les pays et à poser les bases pour terminer les travaux inachevés en Afrique du Sud. Il a appelé à un accord juridiquement contraignant de l'AWG-LCA qui peut être ratifié. La République démocratique du Congo, au nom du GROUPE AFRICAIN, a appelé à un accord sur un cadre d'adaptation global et a exhorté les pays développés à s'accorder sur un financement nouveau et complémentaire accessible à tous les pays. Belize, au nom du SYSTÈME D'INTÉGRATION DE L'AMÉRIQUE CENTRALE (SICA), a mis l'accent sur l'urgence de l'adaptation et souligné la nécessité d'une deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto, immédiatement après le premier, et a appelé à la conclusion d'un accord juridiquement contraignant en Afrique du Sud.

La représentante du Venezuela, au nom de L'ALLIANCE BOLIVARIENNE POUR LES PEOPLES DE NOTRE AMÉRIQUE (ALBA), a déclaré que le Protocole de Kyoto est un accord universel qui cristallise la détermination de tous les pays membres des Nations unies, à l'exception d'un pays, pour faire face au changement climatique en se basant sur l'équité et le principe de responsabilités communes, mais différenciées. Elle a appelé à un résultat inclusif et équilibré à Cancun, sans oublier les réalisations déjà faites par les pays.

Le Lesotho, au nom des PMA, a souligné que la CCNUCC devrait demeurer la plateforme internationale centrale pour le traitement du changement climatique. Il a déclaré que le résultat

pourrait être un ensemble de décisions équilibrées, mais que cela ne devrait pas exclure la possibilité d'un futur accord global juridiquement contraignant.

La Papouasie Nouvelle Guinée, au nom de la COALITION DES NATIONS DE FORET TROPICALE, appelé à une décision importante sur REDD+. Le Tajikistan, au nom des PAYS EN DÉVELOPPEMENT MONTAGNEUX ET ENCLAVÉS, a souligné les impacts des changements climatiques sur les glaciers, l'importance vitale de cette question pour les membres du Groupe et a exhorté la communauté internationale à faire des efforts pour régler le problème.

La Belgique, au nom de l'UE, a appelé à un ensemble équilibré au sein et entre les deux groupes de négociations. Il a déclaré que le résultat de Cancun doit : refléter autant que possible les progrès accomplis; contenir le cadre et la base d'un futur régime de changement climatique; réaliser de nouvelles étapes dans la MRV, l'atténuation, l'adaptation, le renforcement des capacités, le financement et la technologie; et accomplir le plus de progrès possible vers un résultat juridiquement contraignant.

Espinosa, la présidente de la CdP, a informé les parties qu'elle va mener des consultations sur l'atténuation avec les présidents des deux Groupes de travail spéciaux, adhérer aux principes de transparence et d'inclusion. Elle a également informé les parties que la plénière de bilan se tiendra samedi.

CDP/RDP

Dans l'après-midi, Espinosa, la présidente de la CdP/RdP, a ouvert la CdP/RdP 6, en soulignant la nécessité d'un ensemble de décisions équilibré.

QUESTIONS D'ORGANISATION: Les parties ont adopté l'ordre du jour. (FCCC/KP/CMP/2010/1). Les parties ont transmis un certain nombre de questions aux Organes subsidiaires et ont convenu de l'Organisation du travail (FCCC/KP/CMP/2010/1 et Add.1, FCCC/SBI/2010/11, FCCC/SBSTA/2010/7 et FCCC/KP/AWG/2010/15).

DÉCLARATIONS LIMINAIRES

La Grenade, au nom de l'AOSIS, a souligné l'objectif à Cancun consistant à s'accorder sur l'amendement du Protocole de Kyoto, conformément à son Article 3.9 (Annexe I, nouveaux engagements) et sur des modifications corrélatives visant à assurer l'efficacité du Protocole. Le Yémen, au nom du G-77/CHINE, a mis l'accent sur le mandat de l'AWG-KP et a souligné qu'une deuxième période d'engagement doit être établie en vertu du Protocole de Kyoto après 2012 comme base pour les engagements comparables de réductions d'émissions de l'Annexe I. L'Égypte, au nom du GROUPE ARABE, a souligné qu'un accord dans le cadre de l'AWG-LCA ne sera pas possible, à moins qu'un accord soit conclu sur une deuxième période d'engagement du Protocole.

La Belgique, au nom de l'UE, a déclaré qu'un résultat de Cancun devrait expliquer davantage aux parties les objectifs de réduction d'émission afin de limiter la moyenne du réchauffement planétaire à 2°C et d'inscrire ces objectifs sous le processus de l'AWG-KP. L'UE a exprimé sa volonté à prendre des engagements pour une deuxième période dans le cadre d'un résultat élargi qui implique toutes les grandes économies.

L'Australie, au nom du GROUPE DE COORDINATION, a appelé à des progrès sur les points tels que l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF) et les mécanismes de flexibilité, et a fait part de son engagement

à des actions continues et efficaces sur le changement climatique, maintenant, jusqu'en 2012 et au-delà. La Suisse, au nom de l'EIG, a souligné la nécessité d'efforts concertés par les pays de l'Annexe I et les pays non parties à l'Annexe I. Elle a demandé que les promesses de réduction d'émissions de l'Annexe I soient reflétées et a souligné l'importance d'une décision sur la continuité des mécanismes de marchés existants.

Le Lesotho, au nom des PMA, a appelé à l'adoption d'objectifs de réduction ambitieux afin d'éviter un décalage entre les périodes d'engagement. La République démocratique du Congo, au nom du GROUPE AFRICAIN, a noté avec préoccupation l'absence de signaux politiques que les pays développés sont prêts à prendre des engagements de réductions d'émissions ambitieux juridiquement contraignants. La Bolivie, au nom de l'ALBA, a souligné que les engagements des pays développés ne peuvent pas être subordonnés au marché et aux mécanismes de flexibilité, ce qui permettrait d'éviter la responsabilité historique. Vanuatu, au nom des petits États insulaires du Pacifique en développement, a appelé à des objectifs ambitieux et juridiquement contraignants par les pays de l'Annexe I et a souligné la nécessité d'une deuxième période d'engagement dans le cadre du Protocole afin de combattre la « crise climatique ».

AWG-KP

John Ashe (Antigua et Barbuda), président de l'AWG-KP, a rappelé que l'AWG-KP devrait conclure ses travaux à Cancun et présenter ses conclusions à la CdP/RdP 6.

QUESTIONS D'ORGANISATION: Les parties ont adopté l'ordre du jour (FCCC/KP/AWG/2010/15) et convenu de l'organisation du travail (FCCC/KP/AWG/2010/16).

DÉCLARATION LIMINAIRES: Le Yémen, au nom du G-77/CHINE, a exhorté les parties à l'Annexe I à combler l'écart entre les annonces de réductions d'émissions actuelles et ce qui est requis par la science. La Belgique, au nom de l'UE, a déclaré que le résultat de Cancun devra préserver l'architecture du Protocole de Kyoto et confirmer le maintien de ses institutions, mais a noté que des progrès dans le cadre de l'AWG-KP uniquement seront insuffisants. L'Australie, au nom du Groupe de coordination a déclaré que l'accord sur le travail effectué par l'AWG-KP devra faire partie d'un résultat global qui tient compte de l'AWG-LCA. La République démocratique du Congo, au nom du Groupe africain, a souligné que l'AWG-LCA devra parvenir à un accord sur les engagements d'atténuation comparables pour les pays de l'Annexes I non parties au Protocole de Kyoto.

Le Lesotho, au nom des PMA, a déclaré que les parties visées à l'Annexe I devraient accroître les niveaux d'ambition de leurs engagements de réduction d'émissions, et la Grenade, au nom de l'AOSIS, a indiqué que les lacunes telles que le report des surplus des UQA et les règles comptables faibles de l'UTCATF devraient être évitées. Liechtenstein, au nom de l'EIG, a souligné la nécessité de plus de progrès sur la conversion des promesses en objectifs de réduction et de limitation chiffrés (QERLOS), la période d'engagement et le report des UQA.

NOUVEAUX ENGAGEMENTS DE L'ANNEXE I : Sur ce point (FCCC/KP/AWG/2010/17 et MISC.7), Ashe, le président de l'AWG-KP a proposé l'établissement d'un unique groupe de contact, et les parties ont accepté, à l'issue des consultations.

AWG-LCA

QUESTIONS D'ORGANISATION: Margaret Mukahanana-Sangarwe (Zimbabwe), présidente de l'AWG-LCA, a ouvert la session et les parties ont adopté l'ordre du jour (FCCC/AWGLCA/2010/16) et convenu de l'organisation des travaux (FCCC/AWGLCA/2010/17).

PRÉPARATION D'UN RÉSULTAT À CANCUN POUR LA CdP 16 : Le Secrétariat a introduit les documents FCCC/AWGLCA/2010/14, FCCC/AWGLCA/2010/17, FCCC/AWGLCA/2010/INF.1, FCCC/AWGLCA/2010/CRP.1, FCCC/AWGLCA/2010/MISC.8 & Add.1 et FCCC/AWGLCA/2010/MISC.9 & Add.1).

Le Mexique a expliqué que son pays avait tenu un certain nombre de consultations avec les parties et les intervenants tout au long de l'année, dans le cadre des préparatifs pour Cancun, soulignant entre autres une réunion sur l'atténuation, y compris la MVR et la réunion ministérielle pré-CdP après Tianjin. Il a indiqué que les réunions étaient ouvertes à tous les gouvernements intéressés et qu'elles ont aidé le Mexique à comprendre les vues des parties. Il a souligné que la réussite à Cancun confirmera que le système multilatéral constitue le meilleur forum où traiter les défis communs

L'ETHIOPIE a présenté un rapport sur le Groupe consultatif de haut niveau du Secrétaire général sur le financement des changements climatiques. Elle a souligné la conclusion qu'il sera difficile, mais possible de mobiliser 100 milliards de dollars annuellement pour l'action climatique des pays en développement d'ici 2020 et que la combinaison de différentes sources sera nécessaire. Il a noté que son pays a présenté le rapport du Groupe au Secrétariat afin qu'il puisse apporter une contribution substantielle aux négociations.

La GRENADINE a fait rapport sur une réunion ministérielle informelle organisée par la Grenade et le Mexique en novembre, avec la participation de 42 pays membres et non-membres de l'AOSIS. Elle a souligné, entre autres, un accord sur l'urgence des mesures d'atténuation, l'intérêt général que suscite une deuxième période d'engagement au titre du Protocole et de la nécessité d'un nouveau fonds au titre de la Convention. Le COSTA RICA a présenté les résultats de la troisième réunion du dialogue de Cartagena sur l'action progressive, où les domaines prioritaires pour un ensemble équilibré avaient été identifiés.

La présidente de l'AWG-LCA, Mukahanana-Sangarwe, a discuté des consultations informelles qu'elle a menées à Tianjin concernant le résultat de Cancun, soulignant le désir partagé d'un résultat équilibré et complet qui : respecte l'approche à deux voies ; équilibre les éléments du plan d'action de Bali ; est équilibré en ce qui a trait au niveau de détail ; et ne préjuge pas de futurs résultats juridiquement contraignants. Elle a mis l'accent sur sa note concernant les éléments possibles d'un résultat (FCCC/AWGLCA/2010/CRP.1), indiquant que les éléments ne sont pas tous entièrement élaborés, reflétant l'état actuel des progrès. La présidente de l'AWG-LCA, Mukahanana-Sangarwe, a indiqué que les éléments ont été présentés de façon à trouver un terrain d'entente, n'ont aucun statut formel et ne remplaceront pas le texte de négociation officiel (FCCC/AWGLCA/2010/14), qui contient l'éventail complet des vues.

Les parties ont accepté d'établir un groupe de contact présidé par la présidente de l'AWG-LCA, Mukahanana-Sangarwe, pour considérer le point de l'ordre du jour.

DÉCLARATIONS LIMINAIRES: Le Yémen, pour le G-77/CHINA, a identifié la nécessité de respecter l'équilibre entre les deux voies de négociation et a souligné que le résultat ne devrait pas compromettre ou préjuger l'objectif global d'atteindre un résultat complet, juste, ambitieux et juridiquement contraignant dans le futur. Le Lesotho, au nom des PAM, a réclamé un cadre d'adaptation couvrant la totalité des coûts, de même qu'un mécanisme international pour traiter des pertes et dommages.

La Grenade, pour l'AOSIS, a demandé un processus pour renforcer les engagements de réduction des émissions communiqués à la CCNUCC, tout en notant que la reconnaissance des engagements ne devrait pas être employée pour miner la voie de l'AWG-KP. Elle a accentué le fait qu'un cadre d'adaptation « vide » ne serait pas acceptable pour l'AOSIS et s'est enquis de l'opposition à un mécanisme pour les pertes et dommages. L'Australie, pour le GROUPE DE COORDINATION, a noté que Cancún devrait aider à la préparation d'un accord juridiquement contraignant, qui inclut des engagements par toutes les économies majeures. Elle a appelé à : un progrès sur les MRV et les consultations et analyse internationales (CAI) ; un plan de travail pour les finances du climat ; un cadre pour l'adaptation ; des détails sur les institutions en matière de technologie ; et l'établissement d'un mécanisme REDD+. Elle a accueilli avec satisfaction la note de la présidente concernant le résultat et a réclamé des détails sur les MRV et l'atténuation.

La République Démocratique du Congo, s'exprimant au nom du GROUPE AFRICAIN, a noté une volonté de travailler sur la base de la note de la présidente, mais a souligné que les éléments clés du texte de négociation d'août avaient été perdus, en particulier en ce qui a trait à la vision partagée, à l'atténuation, aux finances et au renforcement des capacités.

La Belgique, pour l'UE, a accueilli favorablement la note de la présidente, mais a souligné que les éléments concernant l'atténuation et les MRV sont absents. Il a dit que les délégués à Cancún devraient s'entendre sur les principes clés du Fonds vert pour le climat de Copenhague, avec un processus d'examen périodique du financement pour le climat. Il a réclamé des étapes incrémentales pour tous les éléments constitutifs et a déclaré que plus que 2 milliards de € avaient été mobilisés en 2010.

L'Égypte, pour le GROUPE ARABE, a noté les éléments absents de la note de la présidente sur le résultat et a réclamé de travailler sur la base du texte de négociation d'août. La Papouasie-Nouvelle-Guinée, au nom de la COALITION POUR DES NATIONS DE FORÊT TROPICALE, a réclamé la conclusion des discussions sur la REDD+ et pour un financement proportionné, régulier et soutenable provenant de sources multiples. La République de Corée, pour le GIE, a souligné le besoin de flexibilité pour réaliser un résultat équilibré et efficace au niveau environnemental. Le Venezuela, pour l'ALBA, a réclamé des décisions à Cancún qui résulteraient en l'adoption d'un accord juridiquement contraignant en Afrique du Sud, respectant les deux voies de négociation. Le Belize, pour le SICA, a souligné le besoin d'objectifs robustes au niveau environnemental concernant l'atténuation et des engagements financiers crédibles et judiciaires qui permettront l'accès direct.

GROUPE DE CONTACT

NOUVEAUX ENGAGEMENTS DES PARTIES À L'ANNEXE I (AWG-KP) : Lundi en soirée, le président de l'AWG-KP, Ashe, a présenté sa proposition (FCCC/KP/ AWG/2010/CRP.4), qui contient un texte de projet de décision

sur les amendements au Protocole de Kyoto conformément à son article 3.9 (Nouveaux engagements des parties à l'Annexe I), l'UTCATF, les mécanismes de flexibilité, les questions méthodologiques et les conséquences potentielles. Les parties ont accepté d'établir des groupes informels portant sur : les amendements au Protocole de Kyoto conformément à son article 3.9, cofacilité par Jürgen Lefevere (Commission Européenne) et Leon Charles (Grenade) ; l'UTCATF, cofacilité par Marcelo Rocha (Brésil) et Peter Iversen (Danemark) ; les mécanismes de flexibilité et les questions méthodologiques, facilité par le vice-président de l'AWG-KP, Adrian Macey (Nouvelle-Zélande) ; et les conséquences potentielles, cofacilité par Andrew Ure (Australie) et Eduardo Calvo Buendía (Pérou).

PRÉPARATION D'UN RÉSULTAT POUR LA CDP 16 (AWG-LCA) : La présidente de l'AWG-LCA, Mukahanana-Sangarwe, a ouvert la première rencontre du groupe de contact de l'AWG-LCA, lundi en soirée. Les parties étaient d'accord sur la poursuite des travaux des quatre groupes de rédaction portant sur : la vision partagée, facilité par Anders Turesson (Suède) ; l'adaptation, facilité par Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago) ; l'atténuation, cofacilité par Richard Muyungi (Tanzanie) et Helen Plume (Nouvelle-Zélande) ; et les finances, technologie et renforcement des capacités, cofacilité par Burhan Gafoor (Singapour) et Kunihiko Shimada (Japon).

DANS LES COULOIRS

Cancún a souhaité la bienvenue aux participants à la Conférence sur les changements climatiques de l'ONU avec un soleil radieux, des plages sablonneuses et les eaux bleu cristal des Caraïbes. Cependant, plusieurs délégués arrivant à la conférence n'étaient pas d'humeur optimiste. Les attentes concernant un résultat qui soit ambitieux et suffisamment important pour relever le défi du changement climatique sont très inférieures à ce qu'elles étaient à Copenhague l'année dernière. Pour la plupart, un résultat positif à Cancún signifierait « un paquet équilibré » incluant des questions telles que le fonds vert, un mécanisme de technologie, la REDD+, l'adaptation et les MRV/ICA, laissant probablement les questions plus difficiles, mais cruciales, telles que l'atténuation et la forme juridique, à une résolution ultérieure. « Conclure un accord sur ces questions serait assurément un progrès, mais ce ne sera pas suffisant pour éviter le danger du changement climatique, je ne suis donc pas très enthousiaste concernant les perspectives, » a noté un vétéran chevronné.

La logistique de la conférence était un sujet des plus populaires parmi ceux n'étant pas logés sur le site de la conférence. Tandis que les négociations ont lieu au Moon Palace, qui est normalement à environ 20 à 45 minutes de la plupart des hôtels - le lourd trafic du matin et les nombreux points de contrôle policiers ont eu pour résultats que beaucoup de délégués ont passé plusieurs heures dans l'embouteillage. En outre, les négociateurs doivent dépasser le Moon Palace pour rejoindre au deuxième site, Cancún Messe (ou le Cancún « mess », tel que l'on baptisé certains) pour passer par un contrôle de sécurité, prendre une navette et voyager un autre 20 minutes pour se retrouver à nouveau au Moon Palace. « Il nous a fallu presque trois heures pour arriver ici ce matin et il faudra probablement compter une heure ou plus pour retourner. Sachant à quel point ces conférences sont épuisantes, même sans longs trajets, je suis assez inquiet ! » a remarqué un délégué montant à bord de la navette suite à la réception d'ouverture sous les étoiles.

LES FAITS MARQUANTS DE CANCUN

MARDI 30 NOVEMBRE 2010

Dans la matinée et dans l'après-midi ont eu lieu les séances plénières d'ouverture de SBI et de SBSTA, ainsi que des réunions informelles des deux AWG.

SBI

QUESTIONS D'ORGANISATION: Robert Owen-Jones (Australie), président de SBI, a ouvert la session. Il a suggéré, et les parties ont accepté, de laisser en suspens le sous-point sur les données figurant dans les communications nationales des non-parties à l'Annexe I. Les parties ont adopté l'ordre du jour et l'organisation des travaux (FCCC/SBI/2010/11). À propos de l'élection des membres du bureau autres que le président, et des membres remplaçants, le président Owen-Jones a indiqué que les consultations sont en cours.

DÉCLARATIONS LIMINAIRES: Le Yémen, au nom du G-77/CHINE, a déploré le fait que les inventaires des gaz à effet de serre (GES) des non-parties à l'Annexe I affichent une augmentation des émissions et a demandé instamment au SBI d'honorer son mandat en assurant la surveillance de la mise en œuvre de la Convention, y compris les efforts des parties à l'Annexe I visant à réduire les émissions.

Le Mexique, au nom du GROUPE DE L'INTÉGRITÉ ENVIRONNEMENTALE (GIE), a souligné l'importance de la participation des parties prenantes et a proposé des moyens pour améliorer la participation des organisations observatrices comme forum pour promouvoir le dialogue entre les participants.

L'Australie, au nom du GROUPE DE COORDINATION, a parlé de la nécessité d'améliorer la coopération avec les organisations observatrices. Le représentant de l'UE a déclaré que les discussions devraient se concentrer sur le transfert de technologies, en particulier, les questions spécifiques pertinentes aux discussions dans le cadre de l'AWG-LCA, et sur le mécanisme de financement. Il a également appelé à un soutien accru en faveur des PMA pour la mise en œuvre de leur programme de travail.

La Grenade, au nom de l'AOSIS, a appelé à des discussions sur le mécanisme de financement, en particulier sur les questions relatives à l'accès au financement. Belize, au nom du SYSTÈME D'INTEGRATION CENTRAMERICAINE (SICA), a appelé à des progrès sur des questions telles que le transfert de technologie et le renforcement des capacités. Le Lesotho, au nom des PMA, a plaidé pour la prolongation et l'élargissement du mandat du Groupe d'experts (LEG) des PMA, a déploré l'exigence de cofinancement pour la mise en œuvre des mesures des programmes d'action nationaux d'adaptation (PANA) et a appelé à la mise en œuvre de tous les éléments du programme

de travail des PMA. La République démocratique du Congo, au nom du GROUPE AFRICAÏN, a appelé à une augmentation des contributions au Fonds Spécial pour les Changements Climatiques (FSCC) et a exprimé ses préoccupations concernant le délai entre conception du projet et la libération des fonds. Il s'est par ailleurs opposé aux suggestions que le Groupe consultatif d'experts sur les communications nationales des non-parties à l'Annexe I (CGE) reconsidèrent la fréquence des rapports par les non-parties à l'Annexe I.

MÉCANISME DE FINANCEMENT: Ce point de l'ordre du jour comporte quatre sous-points: le quatrième examen du mécanisme de financement (FCCC/SBI/2010/INF.7, FCCC/SBI/2009/MISC.10 et Add.1); le rapport du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) (FCCC/CP/2010/5 and Add.1, FCCC/CP/2009/9 et FCCC/SBI/2010/MISC.5); l'évaluation du FSCC; et le Fonds pour les PMA. Le FEM a présenté son rapport (FCCC/CP/2010/5) en soulignant que de nombreux projets relevant de l'adaptation, du transfert de technologie, ainsi que d'autres projets ont été mis en œuvre dans différents pays. Il a également indiqué que les allocations de fonds aux PMA et aux PEID sont passées de 12% dans la troisième reconstitution des ressources du FEM, à 18% dans la quatrième.

Ana Fornells de Frutos (Espagne) et Fernando Farias (Chili) co-présideront un groupe de contact sur l'examen du mécanisme de financement, le rapport du FEM et l'évaluation du FSCC. Katherine Vaughn (Australie) et Rence Sore (Iles Solomon) co-présideront un groupe de contact sur le Fonds pour les PMA.

COMMUNICATIONS NATIONALES DE L'ANNEXE I: Ce point de l'ordre comprend quatre sous-points sur: les données figurant dans les inventaires nationaux des GES pour 1990-2007 (FCCC/SBI/2010/18 et FCCC/SBI/2009/12); l'état des soumissions et l'examen des cinquièmes communications nationales (FCCC/SBI/2009/INF.8); la soumission des sixièmes communications nationales (FCCC/SBI/2009/INF.9); et la poursuite de la mise en œuvre de l'Article 12.5 de la Convention (fréquence des communications nationales). Anke Herold (Allemagne) et Eric Mugurusi (Tanzanie) co-présideront un groupe de contact sur ces questions.

COMPILATION ANNUELLE ET RAPPORT COMPTABLE POUR LES PARTIES À L'ANNEXE B DU PROTOCOLE DE KYOTO POUR 2009 ET 2010: Le Secrétariat a présenté ce sujet (FCCC/KP/CMP/2010/5 et Add.1). Anke Herold (Allemagne) et Eric Mugurusi (Tanzanie) co-présideront un groupe de contact.

COMMUNICATIONS NATIONALES DES NON-PARTIES À L'ANNEXE I. Le Secrétariat a présenté trois sous-points relevant de ce point de l'ordre du jour sur: le CGE

(FCCC/SBI/2010/21 et Add.1); la poursuite de la mise en œuvre de l'Article 12.5 de la Convention; et le soutien financier et technique.

Le président du Groupe consultatif d'expert (GCE) a présenté les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail du Groupe. Le FEM a fait une présentation sur l'état du soutien financier et technique pour les communications nationales des non-parties à l'Annexe I (FCCC/SBI/2010/INF.10, FCCC/CP/2010/5 et Add.1). Anke Herold (Allemagne) et Eric Mugurusi (Tanzanie) co-présideront un groupe de contact sur ces questions.

ARTICLE 6 DE LA CONVENTION (Éducation, formation et sensibilisation du public): Le Secrétariat a présenté ce point de l'Ordre du jour (FCCC/SBI/2010/2, FCCC/SBI/2010/3, FCCC/SBI/2010/10, FCCC/SBI/2010/22, FCCC/SBI/2010/9, FCCC/SBI/2010/23, FCCC/SBI/2010/24 et FCCC/SBI/2010/MISC.7). La République dominicaine, au nom du G-77/CHINE, a demandé la mise sur pied d'un groupe de contact. Le SBI a convenu de constituer un groupe de contact présidé par Pa Ousman Jarju (Gambie).

QUESTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIERES ET INSTITUTIONNELLES: Performance budgétaire au cours de l'exercice biennal 2008-2009: Le Secrétariat a présenté ces questions (FCCC/SBI/2010/14/ Add.1 & Add.2). Un projet de conclusions et de décisions sera élaboré.

Budget –programme pour l'exercice biennal 2010-2011: Figueres, le Secrétaire exécutif de la CCNUCC, a présenté le sujet (FCCC/SBI/2010/13) et (FCCC/SBI/2010/INF.9), notant que 83% du total des contributions indicatives ont été reçues et a encouragé les parties à solder leurs arriérés. Elle a déclaré que de nouvelles décisions à Cancun pourraient faire appel à un soutien supplémentaire du Secrétariat, ce qui exigerait des ressources supplémentaires. Le Président de SBI préparera un projet de décision et un projet de conclusions, en consultation avec les parties intéressées. Le Président de SBI Owen-Jones a informé les parties qu'il mènera également des discussions bilatérales sur le budget-programme pour 2012-13 avec les parties intéressées, à la SBI 34, afin de connaître les attentes des parties.

Évaluation continue des fonctions du Secrétariat et de son fonctionnement: Figueres, le Secrétaire exécutif de la CCNUCC, a mis l'accent sur les «réactions généralement positives» contenues dans les réponses aux questionnaires soumis aux parties sur ce point. Toutefois, elle a souligné la nécessité d'améliorer le site web de la CCNUCC en ce qui concerne la recherche et de l'utilisabilité. Un projet de conclusions et de décisions sera élaboré.

Privilèges et immunités: Le Secrétariat a présenté ce point (FCCC/SBI/2010/10). Un projet de conclusions sera élaboré.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (CONVENTION): Le Secrétariat a présenté la question (FCCC/CP/2010/5 et Add.1, FCCC/SBI/2010/20, FCCC/SBI/2010/MISC.6, FCCC/SBI/2009/10, FCCC/SBI/2009/MISC.1, MISC.2, MISC.8, et MISC.12/Rev.1). Owen-Jones, président de l'OSMCE, a déclaré que le travail sur cette question devra se poursuivre sur la base de l'Annexe I au rapport de la SBI 32.

Un groupe de contact co-présidé par Philip Gwage (Ouganda) et Marie Jaudet (France) a été mis sur pied.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (PROTOCOLE): Le Secrétariat a présenté la question (FCCC/KP/CMP/2010/10, FCCC/KP/CMP/2009/16). Owen-Jones, président de l'OSMCE, a encouragé les délégués à travailler sur la base de l'Annexe VI au rapport de la SBI 32.

Un groupe de contact co-présidé par Philip Gwage (Ouganda) et Marie Jaudet (France) a été mis sur pied.

ARTICLES 4.8 ET 4.9 DE LA CONVENTION: Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la décision 1/CP.10 (Programme de travail de Buenos Aires). Owen-Jones, président de l'OSMCE, a exhorté les parties à faire des progrès sur le texte du projet de décision et a attiré l'attention sur les discussions parallèles pertinentes. La BARBADE a réclamé la poursuite de la mise en œuvre de la décision 1/CP.10 par : l'examen des activités d'adaptation, la mise en œuvre de la Stratégie de

Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires ; la promotion de l'examen et le renforcement des PMA et des PANA, et un soutien financier accru pour les arrangements institutionnels nationaux sur l'adaptation. Samuel Ortiz Basualdo (Argentine), vice-président de l'OSMCE, présidera un groupe de contact. Owen-Jones, président de l'OSMCE, a demandé au groupe de contact de veiller à ce que les questions liées à l'adaptation ainsi que les mesures de réponse soient examinées.

Questions liées aux PMA: Le Secrétariat a présenté les documents (FCCC/SBI/2010/5, FCCC/SBI/2010/12, FCCC/SBI/2010/15, FCCC/SBI/2010/17, FCCC/SBI/2010/26 et FCCC/SBI/2010/MISC.9). Fred Onduri Machulu (Ouganda), président du GCE pour les PMA, a présenté les activités Groupe (FCCC/SBI/2010/26).

Le Bangladesh, au nom du G-77/CHINE, a appuyé la prolongation et l'élargissement du mandat du Groupe d'experts pour les PMA, en arguant que 45 pays ont soumis leurs PANA. Il a plaidé pour un soutien nécessaire à la mise en œuvre des PANA. Le Malawi, au nom des PMA, a soutenu le prolongement du mandat du GCE pour les PMA afin de permettre au Groupe de fournir une assistance pour la mise en œuvre du programme de travail des PMA. L'AFGHANISTAN a soutenu le prolongement du mandat de GCE pour les PMA, pour, entre autres: soutenir l'intégration de l'adaptation dans les PMA et l'alignement des PANA à la planification économique et au processus budgétaire des gouvernements.

Katherine Vaughn (Australie) et Rence Sore (Îles Salomon), co-présideront un groupe de contact.

TRANSFERT DE TECHNOLOGIE: Le Secrétariat a présenté le rapport du Groupe d'experts sur le transfert de technologie (GETT) (FCCC/SB/2010/INF.4) et le rapport du FEM (FCCC/SBI/2010/25). Le GETT a parlé des progrès accomplis dans la mise en œuvre de son programme de travail 2010-2011. Le FEM a présenté les progrès dans la mise en œuvre du Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologie.

L'UE a appelé à une concentration sur les éléments qui sont pertinents pour le travail de l'AWG-LCA sur la technologie et a déclaré que le FEM devrait chercher une approche plus équilibrée pour les technologies d'atténuation et d'adaptation. La ZAMBIE a appelé à un renforcement du déploiement des technologies existantes et, avec la REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, a réclamé la suppression des obstacles au transfert de technologie, tels que les droits de propriété intellectuelle. Climate Justice Network, au nom des ONGE, a appelé à un nouveau mécanisme de technologie dont le mandat serait d'évaluer l'impact social et environnemental des technologies.

Carlos Fuller (Belize) et Ronald Schillemans (Pays-Bas) co-présideront un groupe de contact conjoint SBI/SBSTA

ARRANGEMENTS POUR LES RÉUNIONS INTERGOUVERNEMENTALES: Le Secrétariat a présenté cette question (FCCC/SBI/2010/16) et (FCCC/SBI/2010/MISC.8). Le Mexique a mis l'accent sur son engagement aux mécanismes et processus qui renforcent la participation des observateurs. Il a exprimé son intention de soumettre des projets de décisions sur : la création d'un forum de dialogue pour les observateurs; et l'inclusion des entités législatives et des parlements dans les processus de la CCNUCC.

Le Nigéria a noté que, bien que la participation des parties prenantes a été positive, la CCNUCC est un processus intergouvernemental. L'ICLEI- gouvernements locaux pour la durabilité, représentant cinq groupes de la société civile, a commenté le rapport de synthèse de la CCNUCC sur l'amélioration de l'engagement de la société civile, en notant que des recommandations importantes n'ont pas été reflétées dans le rapport. Il a fait plusieurs recommandations, notamment : un accès direct aux négociations; accroître les possibilités de faire des interventions réelles orales et des soumissions écrites; préserver les droits pour les observateurs d'organiser des manifestations non-violentes.

Owen-Jones, président de l'OSMCE, présidera un groupe de contact.

ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS ET EXAMEN DES DONNÉES FOURNIES PAR LES PARTIES À L'ANNEXE I AU TITRE DU PROTOCOLE DE KYOTO: Le Secrétariat a présenté la question FCCC/SBI/2009/INF.2). Dominique Blain (Canada) conduira les consultations informelles.

ARTICLE 3,14 DU PROTOCOLE (EFFETS DÉFAVORABLES): Les parties ont établi un groupe de contact conjoint, SBI/SBSTA, co-présidé par Andrew Ure (Australie) et Eduardo Calvo Buendía (Pérou).

LIVRE DE TRANSACTIONS INTERNATIONALES (ITL): Le Secrétariat a présenté la question (FCCC/KP/CMP/2010/8) et le SBI a convenu de prendre note de ces informations.

MENDEMENT DU PROTOCOLE POUR CE QUI EST DE LA CONFORMITÉ: Le Secrétariat a présenté ce point (FCCC/KP/CMP/2005/2). Le président de SBI consultera les parties intéressées.

QUESTIONS DIVERSES: L'ARGENTINE s'est opposée à l'inclusion par le Royaume uni, de Islas Malvinas/Falklands Islands et autres îles de l'Atlantique-sud dans ses communications nationales, invoquant les conflits de souveraineté. Le Royaume uni a déclaré que le SBI ne constitue pas le forum approprié où débattre des questions de souveraineté, et qu'il n'y a aucun doute sur la souveraineté de Falklands Islands.

SBSTA

QUESTIONS D'ORGANISATION: Mama Konaté (Mali), président du SBSTA, a ouvert la session. Les parties ont adopté l'ordre du jour et convenu de l'organisation du travail (FCCC/SBSTA/2010/7).

Christiana Figueres, Secrétaire exécutif de la CCNUCC, a présenté la poursuite du Programme de travail de Nairobi (PTN) sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation comme un résultat louable, et a exhorté les parties à faire des progrès sur la révision des directives de la Convention pour l'établissement des communications nationales des parties visées à l'Annexe, le piégeage et la fixation (PFC), les bases de références normalisées et les forêts en épuisement, dans le cadre du Mécanisme de développement propre. À propos de l'élection des membres du bureau autres que le président, et de l'élection des membres remplaçants, Konaté le président du SBSTA, a indiqué que les consultations sont en cours.

DÉCLARATIONS LIMINAIRES: Le Yémen, au nom du G-77/CHINE, a plaidé pour: l'examen de résultats conduits par l'action dans le cadre du PTN; une décision de construire et/ou de promouvoir des centres climatiques nationaux et régionaux; et une décision de renforcer les réseaux d'observations systématiques. L'Australie, au nom du GROUPE DE COORDINATION, a suggéré que le travail sur le PTN et sur la réforme du MDP soit achevé à cette réunion.

La Grenade, au nom de l'AOSIS, a mis l'accent sur la nécessité d'encourager la mise en œuvre des actions basées sur le PTN et, avec le Lesotho, au nom des PMA, a réitéré l'appel pour un examen de la science relative à la limitation du réchauffement planétaire à 1,5°C.

La République de Corée, au nom du GIE, a parlé de la nécessité de traiter la révision du Programme de travail de Nairobi (PTN), la transparence et le MRV, et du développement des bases de référence normalisées. L'UE a mis l'accent sur la nécessité d'une entente sur les bases de référence normalisées et a exprimé sa volonté à envisager la poursuite des activités dans le cadre du PTN.

Le Lesotho, au nom des PMA, a appelé au renforcement des institutions de recherche et d'observations systématiques, au développement et à la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC). Belize, au nom du SICA, a réclamé des efforts en vue de renforcer les programmes mondiaux d'observation, et un engagement en ce qui a trait au PFC, aux niveaux de référence normalisés, aux paramètres communs et aux forêts en épuisement.

La CONFÉDÉRATION SYNDICALE INTERNATIONALE a souligné la nécessité d'aborder les aspects sociaux de l'atténuation face aux changements climatiques. YOUTH a déploré le manque d'urgence affiché par le SBSTA concernant les définitions reliées aux forêts qui assurent une protection des forêts riches en carbone et de la biodiversité. Le RÉSEAU ACTION CLIMAT a souligné que l'occasion de limiter le réchauffement moyen global à 1,5°C ne sera pas présente pour longtemps et a souligné le besoin d'exposés techniques abordant ce point. CLIMATE JUSTICE NOW a réclaté des solutions technologiques propres basées sur les besoins des communautés et des écosystèmes.

PTN: Le secrétariat a présenté le sujet (FCCC/SBSTA/2010/8-10 et 12 ; FCCC/SBSTA/2010/INF.7 ; et FCCC/SBSTA/2010/MISC.8 et Add.1). L'ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE (OMM) a mis l'accent sur le CMSC, qui renforcera les systèmes d'observation du climat, mobilisera davantage la science du climat et améliorera la collaboration. La CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE et la CONVENTION DE L'ONU POUR COMBATTRE LA DÉSERTIFICATION ont souligné la coopération entre les trois conventions de Rio.

Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago) et Don Lemmen (Canada) coprésideront un groupe de contact.

DÉVELOPPEMENT ET TRANSFERT DES

TECHNOLOGIES: Le Secrétariat a présenté ce point de l'ordre du jour (FCCC/SB/2010/INF.4 ; FCCC/SBSTA/2010/INF.6 et INF.11). Le GETT a présenté le compte rendu de son travail, traitant en particulier des modalités opérationnelles des mécanismes technologiques proposés, et a présenté le Rapport sur les options pour faciliter la recherche et le développement collaboratifs en matière de technologie (FCCC/SBSTA/INF.11). Bon nombre de parties, notant la création possible d'un mécanisme de technologie par la CdP, ont suggéré de concentrer les efforts de négociation sur cette question dans le cadre de l'AWG-LCA.

Carlos Fuller (Belize) et Ronald Schillemans (Pays-Bas) coprésideront un groupe de contact conjoint SBI/SBSTA.

RECHERCHE ET OBSERVATION SYSTÉMATIQUE: Le secrétariat a présenté ce thème (FCCC/SBSTA/2010/MISC.s 9-12 et 15).

Le SYSTÈME MONDIAL D'OBSERVATION DU CLIMAT (SMOC), le SYSTÈME MONDIAL D'OBSERVATION TERRESTRE, le COMITÉ SUR LES SATELLITES D'OBSERVATION DE LA TERRE et le SYSTÈME MONDIAL D'OBSERVATION DES OCÉANS ont présenté des rapports sur l'état d'avancement des activités relatives au plan de mise en œuvre mis à jour du SMOC. Ils ont souligné l'importance des investissements dans les systèmes d'observation pour fournir des données robustes sur le climat.

Stefan Rösner (Allemagne) et Arthur Rolle (Bahamas) conduiront des consultations informelles.

QUESTIONS LIÉES À L'ARTICLE 2.3 DU

PROTOCOLE (IMPACTS DÉFAVORABLES DES

POLITIQUES ET DES MESURES): Le président du SBSTA, Konaté, a noté que les travaux sur cette question se poursuivront, basés sur le texte contenu en Annexe I du rapport de la SBI 32. Andrew Ure (Australie) et Eduardo Calvo Buendía (Pérou) coprésideront un groupe de contact conjoint SBI/SBSTA sur cet article et sur l'Article 3.14 du Protocole (Effets et impacts défavorables des mesures de riposte).

QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES (CONVENTION): Le rapport annuel de l'examen technique des inventaires des GES des parties visées à l'Annexe I dans le cadre de la Convention : Le secrétariat a présenté ce point (FCCC/SBSTA/2010/INF.8) et les parties ont pris note du rapport.

Révision des directives en matière de rapports de l'UNFCCC sur les inventaires annuels des parties de

l'Annexe I: Le secrétariat a présenté ce point (FCCC/SBSTA/2010/INF.10 ; FCCC/SBSTA/2010/MISC.7 et Add.s 1-3). Le GROUPE DE TRAVAIL DUGIEC SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GES a présenté un compte

rendu des dernières rencontres abordant l'utilisation des modèles et des mesures dans les inventaires de GES et sur les questions méthodologiques reliées à l'établissement des rapports sur les produits ligneux récoltés, les milieux humides et les émissions d'oxyde nitrique des sols.

Riitta Pipatti (Finlande) et Nagmeldin Elhassan (Soudan) coprésideront un groupe de contact.

Emissions de l'aviation internationale et du transport maritime: Le Secrétariat a présenté le point de l'ordre du jour (FCCC/SBSTA/2010/MIC.14). L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a présenté un compte rendu d'une résolution complète concernant l'aviation et le changement climatique, adopté par la trente-septième session de l'Assemblée de l'OACI, en octobre 2010. L'Organisation maritime internationale (OMI) a souligné, entre autres, les efforts pour développer un cadre de normalisation obligatoire complet et des mécanismes basés sur le marché pour réduire de manière substantielle les émissions, à partir des transports maritimes, de gaz participant à l'effet de serre d'ici 2020.

Bon nombre de parties ont mis l'accent sur l'OACI et l'OMI comme principaux forums pour traiter des émissions de l'aviation internationale et du transport maritime. Plusieurs ont également souligné l'importance de ces secteurs pour les pays en voie de développement. CUBA, pour l'Argentine, le Brésil, la Chine, l'Inde et l'Arabie Saoudite, soutenu par l'AFRIQUE DU SUD et d'autres, a souligné les principes de l'équité et des responsabilités communes, mais différenciées. Les É.-U. ont suggéré de considérer la manière par laquelle l'OMI et l'OACI devraient traiter du principe des responsabilités communes, mais différenciées, si ceci ne figure pas dans leur mandat. L'ARGENTINE, soutenue par l'ARABIE SAOUDITE, a souligné les réserves présentées à la résolution de l'OACI. L'UE a souligné l'urgence d'aborder les émissions des combustibles de soute, tout en mettant l'accent sur l'AWG-LCA comme étant le meilleur forum à cette fin. Les ÎLES COOK ont réclamé que l'OMI et l'OACI poursuivent leurs consultations avec les PEID. Le BRÉSIL, soutenu par l'ARGENTINE et d'autres, a suggéré que l'OMI et l'OACI continuent de présenter leur compte rendu au SBSTA.

Le président du SBSTA, Konaté, conduira des consultations informelles et préparera l'ébauche des conclusions.

Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre : Le secrétariat a présenté le compte rendu du développement de l'interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre. Le SBSTA a noté l'information et a accepté de poursuivre la considération de la question lors de la SBSTA 34.

QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES (PROTOCOLE):

Examen technique des inventaires de gaz à effet de serre et autres informations des parties à l'Annexe I du Protocole : Le secrétariat a présenté le point de l'ordre du jour (FCCC/SBSTA/2010/INF.9). Le SBSTA a pris note du rapport annuel.

Paramètres de mesure communs pour calculer l'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂): Le président du SBSTA, Konaté, a noté que l'AWG-KP a considéré les paramètres de mesure communs pour calculer l'équivalent en CO₂ pour plus de deux ans et que la SBSTA 32 n'a pas conclu d'accord sur cette question. L'UE a déclaré que la considération de cette question par le SBSTA est prématurée, alors que le BRÉSIL soulignait des problèmes posés par l'emploi de potentiels de réchauffement global, notant que ceci a mal orienté les efforts de réduction. Le SBSTA a accepté de reporter les discussions portant sur la substance à la prochaine session.

Piégeage et fixation du dioxyde de carbone (PFC) dans les formations géologiques dans le cadre du MDP: Le président du SBSTA, Konaté, a mis l'accent sur un projet de texte transmis par la SBSTA 32. La NORVÈGE, l'AUSTRALIE, l'ARABIE SAOUDITE et d'autres ont soutenu l'inclusion de PFC dans le cadre du MDP, alors que le BRÉSIL et d'autres émettaient des réserves. Pedro Martins Barata (Portugal) et Andrea García (Colombie) conduiront des consultations informelles.

Normalisation des niveaux de référence dans le cadre du MDP: Le secrétariat a présenté le point de l'ordre du jour (FCCC/SBSTA/2010/MIC.13 et Add.I, FCCC/TP/2010/4). L'UE, la SUISSE, l'AUSTRALIE et d'autres ont souligné les avantages d'employer des niveaux de référence normalisés dans le cadre du MDP. Le BRÉSIL a mis l'accent sur l'importance de la complémentarité et a déclaré que les niveaux de référence normalisés changeraient la nature du MDP, alors que la PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE indiquait qu'ils seraient compatibles avec la définition actuelle et rendraient le MDP plus efficace et objectif. Peer Stiansen (Norvège) et Hugh Sealy (Grenade) conduiront des consultations informelles.

Inclusion des terres comprenant des forêts en épuisement dans le cadre du MDP: L'UE, soutenue par l'ARABIE SAOUDITE, a indiqué que cette question devrait être abordée à travers les discussions sur la REDD+ dans le cadre des discussions de l'AWG-LCA et de l'UTCATF, relevant de l'AWG-KP. L'ÉTHIOPIE, soutenue par le BRÉSIL, a suggéré un atelier technique. Eduardo Sanhueza (Chili) conduira des consultations informelles.

ASPECTS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES DE L'ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: Le secrétariat a présenté le thème (FCCC/SBSTA/2010/11). Le président du SBSTA, Konaté, a souligné les négociations sur l'amélioration de l'atténuation par l'AWG-LCA et l'AWG-KP, déclarant que leurs résultats pourraient avoir des implications sur le travail du SBSTA sur cette question. Le SBSTA a accepté de prendre note du rapport.

AUTRES QUESTIONS: Le Secrétariat a expliqué que puisqu'aucune nouvelle information n'a été reçue sur les Activités mises en œuvre conjointement dans le cadre de la phase pilote, à la date butoir de juin 2010, elle n'a pas fourni de rapport mis à jour. Le président du SBSTA, Konaté, préparera un projet de décision et un projet de conclusions.

DANS LES COULOIRS

Alors que le soleil continuait à briller à l'extérieur du Moon Palace, l'attention à l'intérieur du site de la conférence s'est concentrée sur les séances d'ouverture du SBI et du SBSTA. Tout au long de la journée, les deux organes subsidiaires ont avancé « relativement rapidement et aisément » à travers leur ordre du jour respectif, reportant quelques discussions de substance à juin 2011 et demandant aux groupes de négociation de présenter leurs rapports aux présidents d'ici vendredi. « Il fait bon de porter son attention aux affaires courantes », a proposé un délégué.

En attendant, les deux AWG ont tenu une série de consultations informelles sur les questions à long terme. Quelques négociateurs ont décrit les consultations informelles de l'AWG-KP sur les « chiffres » en disant : « peu a changé : nous avons continué de discuter des reports de surplus d'UQA – c'est comme si nous n'avons jamais quitté Tianjin ! » Certains, cependant, se sont interrogés sur l'impact du rapport « à effet bombe » du Japon ce lundi, à savoir qu'il n'inscrirait pas ses engagements dans une Annexe B du Protocole modifié, ni n'accepterait une décision de la CdP/RdP prolongeant la première période d'engagement du Protocole ou établissant une deuxième période d'engagement. Un observateur aguerri a estimé que « les lignes sont maintenant clairement tracées dans le sable - le Japon n'acceptera pas une deuxième période du Protocole et bon nombre de pays en développement indiquent qu'il n'y aura aucun progrès dans le cadre de l'AWG-LCA sans progrès concret dans celui de l'AWG-KP ». Dans le cadre de l'AWG-LCA, quelques négociateurs avaient du mal à suivre les textes et les propositions sur diverses questions, y compris celles prétendument en cours de préparation : « J'ai l'impression de travailler avec un objectif en mouvement », a commenté un négociateur chevronné, « des nouveaux textes semblent être introduits chaque fois que je pense avoir maîtrisé le précédent ».

LES FAITS MARQUANTS DE CANCUN MERCREDI, 1ER DÉCEMBRE 2010

La séance plénière de la CdP / RdP s'est réunie le mercredi matin et dans l'après-midi. Dans l'après-midi, la plénière de la CdP a également eu lieu. De nombreux groupes informels dans le cadre du SBI, du SBSTA, de l'AWG-KP et de l'AWG-LCA se sont également réunis tout au long de la journée.

Note de l'éditeur: La couverture par le Bulletin des Négociations de la Terre, des groupes informels et des groupes de contact est plus limitée que d'habitude, en raison des complications logistiques et de transport.

CDP

PROPOSITIONS DES PARTIES EN VERTU DE L'ARTICLE 17 DE LA CONVENTION (protocoles):

Sur cette question (FCCC/CP/2010/3, FCCC/CP/2009/4-7), le Secrétariat a expliqué que des propositions de nouveaux protocoles et d'un accord sur la mise en œuvre ont été soumises en 2009 par cinq parties, en vertu de l'Article 17 de la Convention, et que leur examen n'a pas été achevé à la CdP 15. Il a également expliqué qu'une nouvelle proposition d'un protocole a été soumise par la Grenade en 2010 et communiquée aux parties conformément aux dispositions de la Convention.

La Grenade, au nom de l'AOSIS, a insisté sur la nécessité de discuter de la forme juridique, soulignant la pertinence autant pour les gouvernements que pour le secteur privé. Elle a appelé à l'établissement d'un groupe de contact à composition non limitée pour examiner, de manière transparente et participative, les questions suivantes: la forme juridique du résultat; les liens avec les instruments existants; et une stratégie appropriée pour adopter un résultat juridiquement contraignant à la CdP 17 à Durban.

Plusieurs pays en développement ont exprimé leur soutien à la proposition. Lors de la présentation de la proposition d'un nouveau protocole par son pays pour compléter le Protocole de Kyoto, le représentant de TUVALU a qualifié le groupe de contact comme une étape vers l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant à Durban. Le COSTA RICA a souligné que le groupe devrait avoir le mandat de préciser la forme juridique.

La République démocratique du Congo, au nom du GROUPE AFRICAÏN, a appuyé la création du groupe de contact, mais a indiqué qu'il ne devra pas détourner l'attention des négociations de l'AWG-KP. L'UE a déclaré que le groupe de contact devra veiller à éviter le chevauchement des travaux et tenir compte

des consultations informelles en cours sur cette question. Le VENEZUELA a déclaré que le groupe ne devra être en conflit avec d'autres propositions en vertu de l'Article 17 de la Convention et devra tenir compte des progrès accomplis dans le cadre de l'AWG-LCA.

À propos de la nécessité d'une issue juridique dans le cadre des deux voies de négociations de l'AWG-LCA et de l'AWG-KP, le BRESIL a appuyé la création d'un espace pour discuter de cette question. L'INDE a préféré que les efforts soient concentrés sur les questions qui peuvent être réglées à Cancun et sur l'avenir du Protocole de Kyoto qui est "très menacé", déclarant que les progrès au sein de l'AWG-KP sont bien lents par rapport à l'AWG-LCA. Il a également indiqué qu'une fois que la substance sera approuvée, sous la forme "suivra."

La Chine a reconnu la nécessité de discuter des questions juridiques, soulignant qu'un amendement à l'Annexe B du Protocole constitue un résultat juridiquement contraignant pour ce qui est du Protocole, et qu'un résultat juridiquement contraignant visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention est acceptable pour son pays. Appuyée par l'ARABIE SAOUDITE, la CHINE a souligné l'importance de la charge de travail que les parties doivent abattre, et a demandé instamment de concentrer les efforts sur les deux groupes de travail spéciaux et sur un résultat "constructif et équilibré" à Cancun. L'ARABIE SAOUDITE a mis l'accent sur la "menace à la continuité du Protocole de Kyoto", certaines parties ayant déclaré qu'elles n'accepteraient «en aucun cas», une nouvelle période d'engagement.

L'AFRIQUE DU SUD a décrit l'incertitude qui plane sur la forme juridique comme un «obstacle majeur» pour les négociations et a déclaré qu'une décision sur ce point "permettrait de débloquent de nombreuses questions." Elle a appelé à une "approche pragmatique", notant que les travaux de la CdP, de la CdP/RdP et des deux groupes de travail spéciaux doivent être complémentaires et se renforcer mutuellement. L'AFRIQUE DU SUD a parlé de la nécessité de faire avancer les travaux dans le cadre de la Convention et du Protocole de manière "équilibrée et globale", afin d'obtenir des résultats ayant le même statut juridique.

L'AUSTRALIE s'est félicitée de l'intérêt des parties pour un résultat juridiquement contraignant et, en notant les efforts de son pays pour faire avancer les discussions dans ce sens, a préconisé un "débat rigoureux" qui intègre toutes les propositions connexes. La NORVEGE a exprimé un "soutien

fort" pour un résultat juridiquement contraignant, a demandé suffisamment de temps pour en discuter et a appuyé la proposition de la Grenade.

Espinosa, la présidente de la CdP, a noté que les protocoles proposés portent sur des questions actuellement examinées dans le cadre de l'AWG-KP et de l'AWG-LCA, et a souligné l'importance de travailler à Cancun vers un ensemble consolidé de décisions «qui est à notre portée." Elle a proposé, et les parties ont accepté, d'établir un groupe de contact présidé par Michael Zammit Cutajar (Malte) qui va se pencher sur les protocoles proposés par Grenade au nom de l'AOSIS, de Costa Rica et de Tavulu, les trois propositions pour lesquelles un espace de discussion a été demandé. Espinosa, la présidente de la CdP a noté que les délégations en question ont «clairement indiqué» que le protocole n'est pas une question qui peut être réglée à la CdP 16, mais plus tard, et a souligné que les discussions sur la forme juridique ne doivent pas ralentir les deux groupes de travail spéciaux. Espinosa, la présidente de la CdP a également déclaré que le président Zammit Cutajar ferait une mise à jour sur les progrès accomplis, à la plénière de bilan, le samedi.

Le représentant des YOUNGO a rappelé aux parties l'impasse sur ce point à Copenhague. Il a reconnu que beaucoup de travail a été accompli depuis la CdP 15 et que Grenade a également proposé un nouveau protocole par la suite. Il a exhorté les parties à rétablir la confiance, à faire preuve de leadership et à adopter un cadre juridiquement contraignant pour protéger les pays les plus vulnérables qui sont les moins responsables du problème climatique. Le RÉSEAU ACTION CLIMAT a souligné que les parties ont la possibilité aujourd'hui d'établir un processus pour apporter une «contribution importante» à la réalisation d'un résultat juridiquement contraignant. CLIMATE JUSTICE NOW a demandé aux parties d'œuvrer pour un résultat juste dans les deux voies, en gardant à l'esprit la responsabilité historique, et aux pays développés, de réduire les émissions de 40% sans recours aux marchés ou à toute autre assistance. Les ORGANISATIONS DES PEUPLES AUTOCHTONES ont mis l'accent sur la situation «désastreuse et urgente" des peuples autochtones qui doivent faire face aux impacts climatiques.

CDP / RDP

MÉCANISME DE DÉVELOPPEMENT PROPRE

(MDP): Clifford Mahlung, président du conseil exécutif du MDP, a présenté le rapport sur les travaux du Conseil en 2010 (FCCC/KP/CMP/2010/10), en soulignant les réalisations telles que: l'élaboration et l'adoption de nouvelles procédures pour l'enregistrement, la livraison et l'examen, y compris les échéanciers de chaque étape; l'élaboration d'un programme de prêts pour aider les pays ayant moins de dix activités de projet enregistrées; et l'élaboration d'une procédure de recours contre les décisions du Conseil.

L'UE a suggéré que le Conseil devrait: indiquer le temps qu'il lui a fallu pour couvrir les étapes clés du cycle de projet; privilégier le développement de haut en bas des méthodologies en utilisant autant que possible des valeurs par défaut; et permettre l'utilisation des niveaux de référence normalisés et des critères d'additionnalité. L'Australie, au nom du GROUPE DE COORDINATION, a encouragé le Conseil à faciliter une plus grande participation au MDP par les pays sous-représentés, y compris en mettant en application le programme de prêts. Pour ce qui est de la procédure de recours, elle a souligné qu'il existe des aspects qui nécessitent encore du travail, a déclaré qu'il serait prématuré d'adopter une décision lors de cette session, et a suggéré l'établissement d'un programme à cet effet.

La GRENADE, au nom de l'AOSIS, a appuyé la mise en application rapide du régime de prêts et a encouragé le Conseil à poursuivre ses efforts visant à améliorer l'efficacité de, et la participation au MDP. L'INDE, la ZAMBIE et d'autres ont

exhorté la CdP / RDP à envoyer un message au marché du MDP indiquant la poursuite du MDP par le biais d'une deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto. Plusieurs pays ont appuyé l'examen de l'inclusion du PFC dans le cadre du MDP.

La BANQUE MONDIALE a noté que, bien que ses activités au titre du MDP aient été menées essentiellement dans les pays à revenu intermédiaire, elle est en train d'accroître ses activités dans les pays à faible revenu, et que 20% de son portefeuille du MDP est désormais destiné à l'Afrique. Exprimant ses préoccupations au sujet de l'érosion de la confiance dans le MDP, elle a proposé: d'améliorer la fiabilité de la réglementation par des règles plus prévisibles et des lignes directrices, réduire les délais et simplifier les procédures du MDP afin de minimiser les coûts des transactions; encourager l'innovation; et accroître et étendre la portée du MDP; offrir de nouvelles possibilités pour permettre aux pays les plus pauvres de tirer profit du MDP, par exemple en encourageant l'expansion du MDP à l'agriculture et à la foresterie; et veiller à ce que la structure de gouvernance du MDP renforce la confiance et la transparence.

L'Association internationale pour l'échange de droits d'émission, au nom des ONG des entreprises, a appelé à une plus grande intégration des méthodes normalisées pour la détermination des bases de référence et de l'additionnalité. La Coalition Mondiale des Forêts, au nom des ONG environnementales, a appelé à la surveillance de tous les outils de référence et de l'additionnalité, et a souligné la nécessité de la réduction des émissions à la source, du remboursement de la dette écologique et climatique et d'un financement suffisant pour l'adaptation. ICLEI- Les Gouvernements locaux pour la durabilité, au nom des GOUVERNEMENTS LOCAUX ET DES AUTORITÉS MUNICIPALES, a appelé à la création de cadres pour permettre aux administrations locales de mieux soutenir la mise en œuvre des projets du MDP. L'organisation «Femmes d'Europe pour un avenir commun», au nom des ONG pour les questions de GENDER, s'est opposée à l'inclusion des activités de l'énergie nucléaire dans le cadre du MDP, soulignant que ces activités pourraient constituer un obstacle au développement des sources d'énergie sûre telles que les sources d'énergie renouvelables.

Eduardo Calvo Buendía (Pérou) et Kunihiro Shimada (Japon) co-présideront un groupe de contact. Espinosa, la présidente de la CdP / RDP, a également suggéré la tenue de consultations informelles sur le PFC dans le cadre du MDP et a indiqué qu'elle allait nommer un facilitateur pour ces consultations.

MISE EN OEUVRE CONJOINTE: Benoît Leguet, président du Comité de supervision de la Mise en œuvre conjointe, a présenté le rapport annuel du Comité de supervision (FCCC/KP/CMP/2010/9), mettant en relief les réalisations telles que l'adoption d'une norme pour déterminer l'importance et les règles de comptabilisation des variations dans un projet existant. Il a également parlé de la nécessité de changements fondamentaux dans la Mise en œuvre conjointe, ainsi que d'un soutien financier accru, pour permettre au mécanisme de continuer à fonctionner.

L'UE a soutenu la poursuite de la Mise en œuvre conjointe et a exprimé sa volonté à discuter d'autres améliorations et changements à son fonctionnement au-delà de 2012. L'UKRAINE a souligné qu'il faudrait davantage de travail pour finaliser une décision.

Washington Zhakata (Zimbabwe) et Helmut Hojesky (Autriche) co-présideront un groupe de contact.

CONFORMITÉ: Le rapport du Comité chargé de l'application des dispositions: Kunihiro Shimada, coprésident du Comité chargé de l'application des dispositions, a présenté le rapport du Comité (FCCC/KP/CMP/2010/6), décrivant l'examen par le Comité de diverses questions, notamment: les questions de conformité concernant la Bulgarie qui ont entraîné la suspension

de la participation de ce pays aux mécanismes de flexibilité; les questions relatives à la Croatie, soulignant que la Croatie n'a pas présenté un plan de correction de sa non-conformité, alors que le délai pour le faire est passé; ainsi que les questions concernant la démarche à suivre au cas où les pays de l'Annexe I ne respectent pas les obligations de communication des données, soulignant que Monaco n'a pas soumis sa cinquième communication nationale.

Pornchai Danvivathana (Thaïlande) et Richard Tarasofsky (Canada) coprésideront un groupe de contact.

Recours de la Croatie contre une décision de la Chambre d'exécution du Comité chargé de l'application des dispositions

Le Secrétariat a présenté la question du recours de la Croatie contre une décision de la Chambre d'exécution du Comité chargé de l'application des dispositions concernant le calcul de sa quantité attribuée et sa réserve en matière de période d'engagement (FCCC/KP/CMP/2010/2).

La CROATIE a demandé l'établissement d'un groupe de contact pour l'examen de cette question. Il a expliqué que la raison principale de soumettre un recours était que la Chambre d'exécution du Comité chargé de l'application des dispositions avait noté qu'elle n'était pas compétente pour aborder toutes les questions concernant cette affaire et avait proposé que la question soit référée à la CdP/RdP.

Pornchai Danvivathana (Thaïlande) et Richard Tarasofsky (Canada) coprésideront un groupe de contact.

FONDS D'ADAPTATION : Rapport du Conseil du Fonds d'adaptation

Le président du conseil du Fonds d'adaptation, Farrukh Khan, a présenté le rapport du conseil (FCCC/KP/CMP/2010/7). Notant que le Fonds est maintenant complètement opérationnel, il a déclaré que la tâche principale avait été de mettre en service l'accès direct et a souligné que les Entités de mise en œuvre nationale (EMON) au Sénégal, en Jamaïque et en Uruguay avaient été accréditées. Il a déclaré que 14 projets concepts ont été considérés et deux ont été approuvés en vue de leur financement. Concernant la capacité juridique, il a noté que le Parlement allemand avait approuvé une loi conférant la capacité juridique au Conseil, mais que les étapes finales doivent encore être complétées.

L'ALLEMAGNE a signalé que la capacité juridique serait conférée vers la fin de l'année pour permettre au Conseil de mettre en service l'accès direct et qu'un Protocole d'entente entre l'Allemagne et le Conseil serait signé à Cancún.

Bon nombre de pays ont exprimé leur satisfaction avec le progrès accompli, notant, cependant, la nécessité de renforcer le Fonds par des contributions volontaires des pays développés. La JAMAÏQUE, la SIERRA LEONE et d'autres ont proposé des ateliers de formation régionaux pour renforcer les capacités des EMON potentiels. Le NIGÉRIA a accueilli avec satisfaction les efforts conjoints du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Programme des Nations Unies pour le développement pour aider à l'établissement des EMON. La Grenade, pour l'AOSIS, et les ÎLES MAURICE ont souligné le besoin de renforcement des capacités des PMA.

Un groupe de contact sera coprésidé par Ruleta Camacho (Antigua-et-Barbuda) et Jukka Uosukainen (Finlande).

Examen du Fonds d'adaptation : Concernant ce point (FCCC/SBI/2010/10 et MISC.2), l'UE a indiqué qu'elle attend avec impatience l'achèvement du terme de références pour permettre l'examen du Fonds d'adaptation. L'Assemblée des premières nations, s'exprimant au nom du FORUM DES PEUPLES AUTOCHTONES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, a réclamé un filet de sécurité pour l'adaptation qui soit efficace et bien établi, ainsi qu'un mécanisme autochtone de financement de l'adaptation.

Un groupe de contact sera coprésidé par Ruleta Camacho (Antigua-et-Barbuda) et Jukka Uosukainen (Finlande).

PROPOSITION DU KAZAKHSTAN POUR MODIFIER L'ANNEXE B DU PROTOCOLE DE KYOTO : Le Secrétariat a présenté le point de l'ordre du jour (FCCC/KP/CMP/2010/4), qui se rapporte à une proposition du Kazakhstan de modifier le Protocole de Kyoto de façon à inclure le Kazakhstan en Annexe B. Le KAZAKHSTAN a souligné ses efforts nationaux pour la transition à une économie à faible émission de carbone et le développement d'un cadre juridique pour un mécanisme national de plafonnement et d'échanges de droits d'émissions de gaz à effet de serre. La FÉDÉRATION DE RUSSIE, contrée par les Seychelles, pour l'AOSIS, a appuyé la proposition du Kazakhstan.

Des consultations informelles seront facilitées par Mark Berman (Canada).

PROPOSITIONS DES PARTIES POUR DES AMENDEMENTS DU PROTOCOLE : Concernant cette question (FCCC/KP/CMP/2010/3, FCCC/KP/CMP/2009/2-13), le Secrétariat a expliqué que des propositions pour des amendements au Protocole de Kyoto ont été reçues en vertu des Articles 20 et 21 du Protocole (amendements au Protocole et à ses annexes) par des parties en 2009 et que leur considération n'a pas été complétée à la CdP/RdP 5. Il a également expliqué qu'une nouvelle proposition avait été reçue de la Grenade en 2010, et a été communiqué aux parties selon les dispositions du Protocole.

La Grenade, pour l'AOSIS, a fait un appel à « sortir de l'impasse à temps » pour une deuxième période d'engagement en vertu du Protocole de Kyoto, y compris des objectifs ambitieux de réduction des émissions. Soutenue par TUVALU, SAINTE-LUCIE et d'autres, elle a proposé de maintenir ce point de l'ordre du jour ouvert de sorte qu'il puisse être revisité, en fonction du rapport du président de l'AWG-KP. TUVALU a indiqué qu'il serait également utile que le président du SBI présente un compte rendu à la CdP/RdP, afin de guider le travail sur les amendements proposés au sujet des immunités et des privilèges.

LE RÉSEAU INTERNATIONAL ACTION CLIMAT a souligné que le report des surplus d'UQA ne doit pas miner les objectifs de réduction d'émissions de la seconde période d'engagement.

Les parties ont accepté de maintenir le point de l'ordre du jour ouvert pour un examen plus approfondi des propositions d'amendement du Protocole soumises par les parties, basé sur le rapport du président de l'AWG-KP.

GROUPES INFORMELS

UTCATF (AWG-KP) : Lors de consultations informelles, les parties ont poursuivi les travaux sur la base du texte du président (FCCC/KP/AWG/2010/CRP.4). Les parties ont examiné le texte proposé par une partie portant, entre autres sur, les produits ligneux récoltés (PLR), les niveaux de référence et la force majeure. Plusieurs parties ont suggéré que la nouvelle proposition pourrait ralentir l'accord sur l'UTCATF au cours de cette réunion. Quelques pays ont noté que la référence à la gestion du plafonnement des forêts dans la proposition serait problématique.

Quelques parties ont présenté des discussions engagées dans deux groupes « informels informels » sur les PLR et la force majeure. Les parties ont discuté de trois options pour tenir compte des PLR, à savoir : l'oxydation instantanée ; l'application d'un taux de détérioration simple ; et des taux de détérioration spécifiques au produit plus détaillés. Concernant la force majeure, les parties ont noté la discussion sur la clarification des perturbations anthropogènes et non-anthropogènes, de même que le besoin de clarté sur les liens entre les causes et les impacts des perturbations. Les parties ont également considéré le besoin de clarification de la comptabilité des milieux humides.

ENSEMBLE DES QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES

(AWG-KP) : Au cours des consultations informelles du sous-groupe sur l'ensemble des questions méthodologiques, les parties ont considéré la nécessité de diviser les discussions en, d'une part, celles portant sur les interrelations avec les problèmes politiques importants et d'autre part, celle de nature technique ou pratique. Concernant l'addition de nouveaux GES lorsque la source des émissions est mal connue, les parties ont discuté des options pour signaler, mais pas pour comptabiliser ces gaz, vu le défi de l'attribution. Quelques parties ont souligné le besoin de travail plus technique sur ces questions. Les parties ont également considéré la question de savoir s'il y a besoin d'une décision de la CdP/RdP et d'un amendement du Protocole pour inclure de nouveaux gaz. Les parties ont également considéré les options sur les paramètres de mesure communs, se concentrant sur les options concernant le potentiel de réchauffement global pour les gaz de courte durée, en particulier le méthane. Les parties ont accepté de supprimer l'Article D portant sur les secteurs et les catégories de source énumérés dans l'Annexe A. Les consultations informelles se poursuivront.

ADAPTATION (AWG-LCA) : Lors de la rencontre du groupe de rédaction de l'AWG-LCA sur l'adaptation en matinée, les parties ont abordé l'organisation du travail. Elles ont accepté de se réunir informellement pour essayer de réduire les options sur les arrangements institutionnels et les pertes et dommages, basant leur travail sur les progrès accomplis à Tianjin.

FINANCES, TECHNOLOGIE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (AWG-LCA) : Au cours de la rencontre du groupe de rédaction de l'AWG-LCA sur les finances, la technologie et le renforcement des capacités, en matinée, les parties ont considéré la manière d'aller vers l'avant. Concernant les finances, le plan de travail proposé comprend : la considération des sources à long terme et l'étendue des finances ; le financement de démarrage rapide ; et l'ensemble des questions portant sur le nouveau fonds, y compris la gouvernance, les arrangements institutionnels et le processus de conception.

Concernant la technologie, il a été proposé que les discussions reprennent là où les parties s'étaient arrêtées à Tianjin et considèrent les questions en suspens portant sur : l'interrelation entre le mécanisme de technologie et les finances ; le rapport entre le Comité de direction sur la technologie (CDT) et le Centre et réseau des technologies du climat (CRTC) ; les directives de la CdP et le processus d'élaboration du CDT et du CRTC ; et les droits de propriété intellectuels. Les parties ont accepté d'entreprendre des consultations informelles sur les questions spécifiques. Pour le renforcement des capacités, des consultations bilatérales se tiendront sur la façon de continuer le travail à Cancun.

ATTÉNUATION (AWG-LCA) : Lors de la rencontre du groupe de rédaction de l'AWG-LCA sur l'atténuation, en soirée, les parties ont considéré de nouvelles notes contenant des éléments possibles d'une partie du résultat en relation au sous-paragraphe 1(b)(i) du Plan d'action de Bali (atténuation par les pays développés) et au sous-paragraphe 1(b)(ii) du Plan d'action de Bali (atténuation par les pays en développement). Elles se sont concentrées sur la surveillance, la notification et la vérification (MRV) des engagements des pays développés, les actions et appuis, et les MRV des mesures d'atténuation appropriées à l'échelle nationale (MAAN) par les pays en développement, et le support qui y est relié.

Les parties ont discuté de l'application des règles du Protocole de Kyoto sur l'établissement des rapports et l'examen, du rapport entre les MRV et l'aide financière, en particulier pour les MAAN des pays en développement, et d'un registre. Plusieurs parties ont souligné que le registre devrait être un véhicule pour des actions visant l'appui plutôt qu'une liste de celles qui ont déjà lieu.

Bon nombre de parties ont noté des préoccupations quant au nombre de processus qui pourraient être lancés pour mettre à jour les directives liées aux communications nationales et ont demandé si ceux-ci seraient inclus dans les processus existants étant donné qu'ils « semblent répéter ces processus » ou s'ils seraient nouveaux.

CONSÉQUENCES POTENTIELLES (AWG-KP) : Au sein du sous-groupe informel de l'AWG-KP sur les conséquences potentielles, en après-midi, les parties ont discuté des deux dernières options dans le texte de projet de décision portant sur la question de savoir si un forum permanent sera établi ou si les canaux existants seront utilisés, y compris les communications nationales, pour aborder les conséquences potentielles des mesures de riposte. Une divergence de vues sur la question est demeurée et la question a été renvoyée au groupe de contact de l'AWG-KP sur les nouveaux engagements des pays de l'Annexe I.

DANS LES COULOIRS

Les « choses commencent à devenir intéressantes », était la façon avec laquelle un délégué décrivait les négociations au Moon Palace ce mercredi, suite aux séances plénières de la CdP et de la CdP/RdP en après-midi.

Au cours des séances plénières, consacrées aux nouveaux Protocoles proposés en vertu de la Convention et les diverses propositions pour modifier le Protocole de Kyoto, l'intérêt intense des délégués était « à peine étonnant », étant donné que l'incertitude au sujet de la forme juridique du résultat de l'AWG-LCA a jeté son ombre sur les négociations depuis la CdP 13 à Bali, et que l'avenir du Protocole de Kyoto semble « suspendu en équilibre ». Bon nombre de ceux ayant été témoins des « âpres » discussions de la CdP sur les nouveaux Protocoles proposés à Copenhague l'année dernière ont été franchement étonnés par la session. Les parties ont accepté la proposition de l'AOSIS, d'établir un groupe de contact sur le résultat juridique, sans aucune discussion ou dissidence. Certains ont également observé que les positions « des principaux pays du G-77/ Chine » s'étaient retournées vers le soutien affiché d'un résultat juridiquement contraignant dans le cadre de l'AWG-LCA. « C'est certainement une étape positive vers la bonne direction - mais nous pouvons encore avoir différents points de vue sur la signification d'un résultat juridiquement contraignant », a analysé un négociateur chevronné à la suite de la séance. « Je suis étonné – de façon positive ! Que vient-il de se produire ? » s'est exclamé un observateur.

Au même moment, quelques délégués, toujours « traumatisés par Copenhague », ont exprimé des inquiétudes au sujet de la transparence et ont spéculé que bon nombre de discussions avaient lieu derrière les portes closes. Ceux dans le secret ont confirmé que les discussions « green room », convoquées par les Mexicains, devenaient régulières, l'atténuation étant l'une des questions clés discutées. Certaines des préoccupations des parties se sont cristallisées au cours de la réunion de soirée de l'AWG-LCA sur l'atténuation, un délégué s'alarmant que « ce processus sera miné si les questions de fond liées à l'atténuation sont le sujet de consultations auxquelles toutes les parties ne peuvent participer ». D'autres, cependant, étaient encouragés par le processus de consultation : « Quelqu'un doit se concentrer sur les grandes questions de l'atténuation qui sont communes aux deux voies et la présidence de la CdP a réaffirmé que ces consultations complémentaires soutiendront le travail des Groupes de travail spéciaux ». Des rumeurs circulaient également au sujet de textes qui étaient rédigés ou censément prévus pour être publiés : « Quelqu'un a dit que la présidence de la CdP pourrait présenter quelques idées concrètes dans les prochains jours, il sera intéressant de voir quelle forme elles prendront », a déclaré un délégué chevronné.

LES FAITS MARQUANTS DE CANCUN: JEUDI 2 NOVEMBRE 2010

Tout au long de jeudi, un certain nombre de groupes de contact et de consultations informelles ont été organisés dans le cadre de la CdP / RdP, du SBI, du SBSTA, de l'AWG-LCA et de l'AWG-KP.

GROUPE DE CONTACT ET CONSULTATIONS INFORMELLES

FONDS D'ADAPTATION (CdP/RdP): Pendant le groupe de contact CdP / RdP de la matinée, les parties ont examiné un projet de texte décision sur le rapport de la Commission du Fonds d'Adaptation (FCA).

À propos des amendements aux termes et conditions des services devant être fournis par la Banque mondiale, la représentante des Philippines, au nom du G-77/CHINE, s'est dit préoccupée par le calendrier d'examen du Fonds à la CdP / RdP 7 et par la proposition de proroger le mandat de la Banque mondiale en tant que fiduciaire, sur une base intérimaire, jusqu'à la CdP / RdP 9. Elle a déclaré que cela pourrait être répudiable à l'examen du Fonds.

Khan, le président du CFA, a expliqué que même si une décision de mettre un terme aux services de la Banque mondiale intervenait après l'examen en 2011, la sélection d'un nouveau fiduciaire prendrait un certain temps. Il a indiqué que, dans l'intérêt de la continuité, il serait nécessaire de proroger le mandat de la Banque mondiale jusqu'en mars 2014 pour faciliter le fonctionnement du Fonds. Il a également noté que la prolongation proposée n'aurait aucune conséquence sur l'examen du Fonds.

Le G-77/CHINE s'est enquis des examens du rendement de la Banque mondiale et a voulu savoir s'il serait possible de demander des informations aux entités qui ont mené ces examens. La Banque mondiale a répondu que son rapport de vérification interne pourrait être diffusé.

En réponse à une demande par les Bahamas au nom de l'AOSIS, d'organiser des ateliers en vue d'améliorer la capacité d'accès direct, Khan, le président du CFA a expliqué que le mandat du Fonds est de financer des projets d'adaptation-pays plutôt que le renforcement des capacités. Toutefois, il a noté que le renforcement des capacités pourrait être facilité, et une trousse a été élaborée pour l'accréditation et l'accès au financement.

DISPOSITIONS POUR LES REUNIONS

INTERGOUVERNEMENTALES (SBI): Au cours de la réunion du groupe de contact, les parties ont examiné, paragraphe par paragraphe, un projet de conclusions sur le renforcement de l'engagement des organisations observatrices. Les discussions ont porté sur des questions telles que: la classification des circonscriptions des ONG; l'inclusion des parlements et des législateurs nationaux dans le processus de la CCNUCC; la création de groupes consultatifs et sur les questions relatives aux modalités, objectifs et fonctionnement de ces groupes. Le texte révisé sera élaboré.

COMMUNICATIONS NATIONALES DE L'ANNEXE I (SBI): Dans le groupe de contact de la matinée, les délégués ont examiné: une proposition de projet de conclusions du SBI; un projet de décision de la CdP et un projet de décision de la CdP / RdP sur les communications nationales de l'Annexe I.

Pour ce qui est des rapports sur les données des inventaires nationaux des gaz à effet de serre (GES) des parties de l'Annexe I pour les périodes 1990-2007 et 1990-2008, les délégués ont examiné deux options: prendre note des deux rapports; et prendre note des rapports et de l'ensemble des émissions globales de GES des parties à l'Annexe I sur la période 1990-2008. La CHINE a appuyé la deuxième option, et le BRESIL a suggéré quelques modifications sur cette option. Les ÉTATS-UNIS ont également appuyé la deuxième option, mais ont souligné que le texte devrait rester tel quel. La BOLIVIE a déclaré que le SBI devrait faire davantage que de prendre note des rapports et a attiré l'attention sur l'augmentation des émissions de GES des parties de l'Annexe I.

A propos des sixièmes communications nationales, les délégués ont examiné l'exigence proposée de soumettre les sixièmes communications nationales avant le 1er Janvier 2014, proposition qui a été appuyée par bon nombre de parties. La BOLIVIE a suggéré la présentation d'ici 2012. Le BRESIL a soutenu le texte demandant la soumission des rapports en temps opportun. Le BRESIL et la CHINE ont proposé, et les États-Unis ont convenu, d'indiquer que les septièmes communications nationales devraient être soumises "au plus tard quatre ans" après 2014.

Pour ce qui est de la fréquence des rapports des parties de l'Annexe I, la BOLIVIE a suggéré les soumissions tous les deux ans. Le BRESIL a déclaré que ce point devrait être discuté plus à fond au cours de la SBI 34. Les discussions sur ces questions se poursuivront et le texte révisé sera élaboré.

ATTENUATION (différentes approches visant à améliorer le rendement de, et à promouvoir, les mesures d'atténuation) (AWG-LCA):

Dans le groupe de rédaction de l'AWG-LCA de la matinée, les discussions ont porté sur l'opportunité de procéder sur la base d'un nouveau texte ou sur le texte transmis par Tianjin. Un certain nombre de pays développés parties ont appuyé l'utilisation du nouveau texte tandis que bon nombre de pays en développement ont préféré le texte de Tianjin. Les parties ont convenu de donner au facilitateur mandat de rationaliser le texte de Tianjin, étant entendu qu'il doit être basé sur les discussions des éléments qui doivent être inclus dans le texte, et de le présenter au groupe avant sa transmission au niveau ministériel pour la prise d'une décision politique.

Plusieurs parties ont souligné les éléments essentiels qui doivent être inclus dans le texte, notamment: le mandat d'établir un programme de travail ou des programmes sur les mécanismes de marché, ainsi que sur les mécanismes non-axés sur le marché et d'autres approches; que la discussion sur les mécanismes du marché ne doivent pas commencer avant la ratification d'une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto; la reconnaissance que les parties peuvent recourir aux mécanismes de marché pour honorer des engagements d'atténuation; la participation volontaire à des mécanismes et la préservation de l'intégrité environnementale.

CHAPITRE III (mécanismes de flexibilité) (AWG-KP):

Dans le sous-groupe de l'AWG-KP réuni en matinée sur les mécanismes de flexibilité, les parties ont convenu d'examiner question par question, le projet de décision dans la proposition du président.

À propos du piégeage et fixation du carbone (PFC) dans le cadre du MDP, bon nombre de parties ont dit craindre que les options dans le texte soient «trop noir et blanc» et ont proposé une troisième option dans laquelle le PFC pourrait être admissible dans le MDP dans une deuxième période d'engagement et les suivantes, pourvu que certaines questions, telles que la permanence, soient résolues. Les parties ont noté que ce serait lier la question des travaux en cours au titre du point du jour du SBSTA sur la PFC dans le cadre du MDP. Plusieurs parties ont appuyé l'établissement d'un programme de travail pour résoudre ces problèmes, mais il a fallu débattre du point de savoir quel organisme s'en chargerait. Les parties ont convenu de poursuivre les discussions sur la PFC au titre du MDP dans les consultations informelles conduites par le président.

Les parties ont également débattu des progrès possibles sur les questions diverses, y compris: l'énergie nucléaire au titre du MDP; l'utilisation des bases de référence normalisées; les co-avantages, l'utilisation des réductions d'émissions certifiées (REC) des activités du projet dans certains pays hôtes; les facteurs d'actualisation; la part des fonds; d'échange d'émissions et la complémentarité.

Les Parties ont par ailleurs examiné le texte du projet de décision proposé par la Papouasie-Nouvelle-Guinée au cours de la plénière de CdP / RdP sur la continuité des mécanismes de Kyoto après 2012. Les discussions se poursuivront sur le projet de décision.

BASES DE RÉFÉRENCE NORMALISÉES DANS LE CADRE DU MDP (SBSTA):

Au cours des consultations informelles de l'après-midi sur les bases de référence normalisées dans le cadre du MDP, les parties n'ont pas réussi à s'accorder sur un texte. Les co-animateurs consulteront les parties et rédigeront un nouveau projet de texte en vue de son examen le samedi lors des consultations officielles.

MDP (CDP / RdP): Calvo Buendía, le co-président, a présenté une liste de questions préparées par les co-présidents sur la base des interventions des parties à la plénière de la CdP / RdP et du rapport du Conseil exécutif du MDP. Il a invité les parties à examiner la liste et à suggérer des ajouts, si nécessaire.

Les parties ont proposé d'autres questions pour examen, y compris: les forêts en épuisement, la priorité aux pays sous-représentés dans le MDP; les mécanismes financiers et institutionnels pour soutenir les technologies spécifiques au titre du MDP, le traitement des nouvelles méthodologies et lignes directrices; le renforcement du rôle des autorités nationales désignées et les performances des entités opérationnelles nationales désignées; le calendrier de génération des REC; l'inclusion des programmes à l'échelle de la ville au titre du MDP; et d'autres approches pour évaluer l'additionnalité. L'ARABIE SAOUDITE, appuyée par la JORDANIE, a déclaré que l'étude du PFC, y compris au titre du MDP devrait être ajoutée à la liste. Le co-président Buendía, notant que des consultations informelles sont menées sur cette question, a proposé l'insertion d'un espace réservé, en attendant le résultat des consultations officielles.

Les parties ont ensuite entamé l'examen de la première question sur la liste, relative à l'envoi d'un message indiquant l'engagement à poursuivre le MDP. Le co-président M. Buendía a noté le soutien à la poursuite du MDP et a demandé s'il y avait des objections sur ce point. Le BRESIL, appuyé par la CHINE, a souligné que le MDP ne peut se poursuivre que si le Protocole de Kyoto se poursuit et a déclaré qu'un signal sur la poursuite du MDP exige l'établissement d'une deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto. Le co-président M. Buendía a souligné que la question de la poursuite du Protocole de Kyoto va au-delà du mandat du groupe de contact qui doit tenir compte des orientations au Conseil exécutif du MDP concernant la gouvernance du MDP.

Le représentant de la PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE a attiré l'attention sur la proposition de son pays en faveur d'une décision de la CdP / RdP appuyant la poursuite du Protocole de Kyoto. Le JAPON, L'ARABIE SAOUDITE et d'autres se sont également opposés à l'examen par le groupe de contact des questions relatives à la poursuite du Protocole de Kyoto. Le co-président Buendía, notant qu'aucune partie n'a fait opposition à la poursuite du MDP, a proposé de supprimer le paragraphe afin de faire en sorte que l'engagement à la poursuite du MDP soit implicite. La PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE s'est opposée à cette suppression, suggérant que le paragraphe pourrait être placé entre crochets pour le moment. La BOLIVIE a fait savoir qu'elle se réserve le droit de revenir sur la question.

Les Parties ont ensuite débattu des améliorations au programme d'activités au titre du MDP et des règlements connexes. La GRENADINE a appuyé les améliorations au programme d'activités et a souligné que des questions demeurent en suspens et doivent être examinées, comme par exemple, comment les critères micro-échelle s'appliquent aux programmes d'activités, en particulier s'ils appliquent à l'ensemble du programme ou à chaque activité de programme MDP.

Les co-présidents prépareront le projet de texte avant la prochaine réunion du groupe de contact, en se basant sur la liste et les suggestions et discussions des parties.

MISE EN OEUVRE CONJOINTE (CDP / RDP): Au cours de la première réunion du groupe de contact le jeudi après-midi, le coprésident Hojesky a défini six questions à examiner par le groupe: la situation financière; la poursuite de la mise en œuvre conjointe (MOC) dans la période post-2012; la participation des pays en voie au processus de devenir des parties de l'Annexe

B du Protocole; la fusion future et possible des deux voies de la MOC; l'examen et la révision des lignes directrices de la MOC; et les nouvelles orientations au Comité de surveillance la (CSMOC).

Le co-président Hojesky a ensuite présenté chacune des six questions, mettant en relief la situation de financement imprévisible du CSMOC) et en identifiant une cotisation sur les projets de la Voie 1 comme une option de financement possible. Il a également expliqué que le Protocole de Kyoto n'a pas de date pour la fin, mais qu'une incertitude plane sur la période post-2012. Le co-président Hojesky a présenté une proposition relative à un décalage possible entre la première période d'engagement et les suivantes, selon laquelle les réductions d'émissions générées par la MOC des projets existants peuvent être transformées en unités de réduction d'émissions (URE) en utilisant les unités de quantité attribuée (UQA) de la première période d'engagement au cours de la période de décalage.

Concernant les cotisations proposées, l'UE a exprimé sa volonté de discuter des manières d'assurer la durabilité financière du CSMOC et a souligné le besoin de transparence au sujet des besoins du CSMOC. L'UKRAINE a établi la nécessité de consultation au sujet du niveau des cotisations proposées. Le JAPON a préféré se concentrer sur d'autres moyens, déclarant que les cotisations proposées pourraient décourager les activités de la MOC.

Au sujet de la MOC post-2012, l'UKRAINE a établi la nécessité de davantage d'explications concernant la proposition d'émettre des crédits au cours de la période de décalage éventuelle. L'UE a identifié la nécessité d'assurer l'intégrité environnementale du Protocole et de considérer également la question dans un contexte plus large. Le GROUPE D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE CONJOINTE a soutenu la poursuite de la MOC pendant la période de décalage, déclarant qu'elle serait une première étape pour fournir la perspective à long terme nécessaire ; n'affaiblirait pas les objectifs ou ne comporterait pas un emprunt à partir des futures périodes d'engagement; et ne requerrait pas de changements aux Accords de Marrakech.

Les parties ont alors discuté de la question de savoir si des crédits peuvent être émis de projets dans les pays tels que le Belarus, qui sont en cours de devenir des parties de l'Annexe B du Protocole. Le BELARUS a souligné que son pays est prêt à mettre en application un certain nombre de projets de MOC suivant la procédure de la voie 2, indiquant qu'ils attendent seulement de parvenir au statut de l'Annexe B. L'UE a indiqué qu'une décision sur la question ne peut pas être prise maintenant.

Les parties ont également discuté des deux options pour un nouveau modèle opérationnel de MOC, qui sont de formuler une nouvelle voie simple de MOC ou de maintenir, mais renforcer, les voies séparées. L'UE a demandé s'il était nécessaire de choisir juste une option. Le Secrétariat a expliqué que le but des discussions n'est pas de choisir une option, mais d'identifier les questions nécessitant davantage de discussion. L'UE a souligné qu'aucune discussion sur le modèle opérationnel de la MOC ne doit préjuger de la conception du cadre des changements climatiques post-2012.

Concernant l'examen des directives de MOC, l'UE a soutenu un tel examen, mais a mis l'accent sur le fait qu'aucune action à cet égard ne doit anticiper une décision concernant les UQA pour la période post-2012. Les coprésidents prépareront un texte de projet de décision en vue de sa considération par les parties lors de la prochaine réunion.

CONFORMITÉ (CdP/RdP) : Au cours de la première rencontre du groupe de contact de la CdP/RdP, le coprésident Danvithana a expliqué que le mandat du groupe couvre deux points de l'ordre du jour : le rapport annuel du Comité chargé de l'application des dispositions ; et le recours de la Croatie contre une décision de la Chambre d'exécution du Comité.

Concernant le rapport annuel du Comité et sa demande à la CdP/RdP au sujet du statut juridique des membres du comité, l'AUSTRALIE, le CANADA et l'UE ont identifié les discussions dans le cadre du SBI sur les privilèges et les immunités comme la meilleure manière d'aborder cette question et ont proposé de refléter ceci dans la décision de la CdP/RdP.

Au sujet des questions générales soulevées par le recours de la Croatie contre la décision de la Chambre d'exécution, le coprésident Tarasofsky a noté que c'est le premier recours présenté à la CdP/RdP par une partie au sujet d'une décision du Comité chargé de l'application des dispositions. Il a donc établi le besoin de discussion de principe sur la façon dont de tels recours devraient être traités, y compris les vues des parties sur le processus et les solutions qui s'imposent.

Concernant la substance du recours de la Croatie, la CROATIE a expliqué que le Comité chargé de l'application des dispositions a référé le cas à la CdP/RdP, car le mandat de la Chambre d'exécution ne couvre pas tous les aspects qui y sont reliés. Il a souligné la compréhension de la Croatie que la décision 7/CP.12 (niveau des émissions pour l'année de référence de la Croatie) s'applique entièrement à l'objectif de Kyoto pour la Croatie. Il a noté que la Chambre d'exécution a adopté une position différente, mais qu'elle est contrainte par son mandat. La CROATIE a exprimé sa préférence pour aborder la question non pas à travers la Chambre d'exécution, mais à travers une décision de la CdP/RdP, indiquant que la décision 7/CP.12 s'applique entièrement à l'objectif de Kyoto de la Croatie.

L'UE a reconnu le droit de la Croatie de faire recours et a identifié la nécessité d'être clair au sujet des questions procédurales, de sorte que la même approche puisse être employée dans de futurs recours. L'UE a souligné, cependant, que la décision de la CdP/RdP doit être limitée à la base sur laquelle le recours de la Croatie a été initié. Il a clarifié que le groupe de contact peut aborder le cas de la Croatie sur la base du processus qui s'impose, et que si la CdP/RdP décide de renverser la décision sous-jacente, elle peut renvoyer le cas à la Chambre d'exécution. La CROATIE a souligné qu'une approche si restrictive est la raison pour laquelle la Croatie se trouve dans cette situation difficile et que de renvoyer le cas à la Chambre d'exécution ne mènerait pas à un résultat équitable et juste.

Le coprésident Tarasofsky a identifié la possibilité, pour la CdP/RdP, d'adopter deux décisions, une sur le recours et l'autre sur les questions plus larges liées à la situation de la Croatie. L'UE a mis l'accent sur le « mandat très spécifique » du groupe de contact pour aborder le recours de la Croatie, alors que le CANADA déclarait que la CdP/RdP peut adopter une approche complète et également traiter des niveaux des émissions de l'année de référence. L'AUSTRALIE a indiqué que tandis que le recours doit être conforme aux règles existantes, il est également possible d'aborder les questions plus larges.

La ZAMBIE a souligné que les décisions créeront un précédent sur la façon de traiter les recours et a suggéré de demander des conseils légaux sur les manières de procéder. Le coprésident Tarasofsky a identifié une « divergence claire » des vues et a indiqué que les coprésidents consulteront le Secrétariat sur les thèmes légaux. Les consultations informelles se poursuivront.

VISION PARTAGÉE (AWG-LCA) : Au cours des consultations informelles de l'AWG-LCA sur une vision partagée pour l'action coopérative à long terme, en soirée, les parties ont considéré la question de savoir si les négociations seraient basées sur le texte de négociation de Tianjin (FCCC/AWGLCA/2010/14) ou sur le texte de la présidente (FCCC/AWGLCA/2010/CRP.1). Des divergences de vues ont persisté.

Les parties ont présenté trois propositions textuelles, et ont commencé à identifier des secteurs de convergence et de divergence dans les propositions. Quelques parties ont mis l'accent sur les défis de prendre des décisions concernant des éléments, sans savoir si le texte fera partie d'un accord juridiquement contraignant. Bon nombre de parties ont souligné l'importance d'inclure un but global à long terme pour des réductions d'émissions et une revue. Certains ont réclamé la considération d'une année maximale. Beaucoup de parties ont souligné le besoin de texte concis. Quelques parties se sont opposées aux références « à la responsabilité historique » et « à l'espace atmosphérique ». Les parties ont également discuté pour déterminer à quel point le texte devrait inclure ce qui sera réalisé et comment ce sera réalisé.

CHAPITRE I (chiffres) (AWG-KP) : Lors des consultations informelles de l'AWG-KP sur le chapitre I (chiffres), en après-midi, les parties ont considéré un document informel concernant les années de base et les années de référence, qui reflète un consensus émergent sur le besoin d'une seule année qui reflète les engagements, mais permette aux parties l'option d'exprimer également leurs engagements en utilisant une année de référence différente pour des buts domestiques.

Concernant la durée de la période d'engagement, les parties ont discuté de périodes d'engagement de cinq et huit ans et ont détaillé les justifications pour chacune, liées : au rapport entre la durée de la période d'engagement et le besoin de répondre à la science ; les certitudes du marché ; la cohérence avec l'AWG-LCA ; et le rapport avec la législation nationale.

Au sujet des reports des surplus d'UQA, les parties ont considéré trois options : laisser les dispositions inchangées ; éliminer les reports ; et permettre un report limité par un plafonnement ou par l'utilisation domestique du report d'UQA pour le déficit de la seconde période. Quelques parties ont remis en cause les implications des propositions sur les systèmes commerciaux nationaux et régionaux.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION (SBI) : Les parties se sont réunies pour des consultations informelles tout au long de la journée pour poursuivre la considération du deuxième examen complet du cadre de renforcement des capacités. Les discussions étaient basées sur un projet de décision de la CdP transmise par la SBI 32. Les parties ont examiné le texte paragraphe par paragraphe. Les consultations informelles se poursuivront.

CHAPITRE II (UTCATF) (AWG-KP) : Lors des consultations informelles sur l'UTCATF, les parties ont abordé la force majeure, les produits ligneux récoltés et les niveaux de référence. Quelques parties ont réclamé une décision de sorte que l'UTCATF ne devienne pas la raison d'un décalage entre les périodes d'engagement. Les parties ont entendu une nouvelle proposition sur les niveaux de référence. Les parties ont été invitées à soumettre des propositions textuelles de sorte que le nouveau texte puisse être rédigé d'ici vendredi matin.

DANS LES COULOIRS

Le temps nuageux et venteux de jeudi a semblé soutenir les efforts des délégués pour travailler efficacement au sein des divers groupes de négociation convoqués au Moon Palace tout

au long de la journée. Quelques délégués ont été vus portant des vêtements exceptionnellement décontractés, car quelques T-shirts ont été distribués dans un des groupes sur les finances, certains portant l'expression « je suis sous l'autorité de la CdP », et certains avec les termes « je suis sous la direction de la CdP ». Un expert habitué a remarqué : « Je pense que nous progressons et je me sens prudemment optimiste que les finances ne seront pas l'obstacle le plus difficile que nous rencontrerons ».

Les marchés du carbone ont figuré parmi les matières les plus en vue de la journée, alors que les questions y étant relatives ont été abordées par plusieurs groupes dans le cadre de la CdP/RdP, l'AWG-KP, l'AWG-LCA et le SBSTA. Les « marchés sont un outil important pour fixer le prix du carbone et réduire les émissions, mais le secteur privé est de plus en plus impatient au sujet du futur du commerce international du carbone. Copenhague n'a pas fourni la clarté nécessaire et maintenant le temps manque », a expliqué un expert en matière de marché du carbone. Les négociateurs ont également semblé se rendre compte de l'approche rapide de la date butoir de 2012 : les questions discutées jeudi ont inclus les manières d'envoyer un signal sur la poursuite du MDP et les crédits possibles en vertu de la MOC au cours de la « période de décalage », de plus en plus probable, suite à la première période d'engagement du Protocole de Kyoto. Les débats familiers et hautement politisés ont également continué sur des questions telles que le PFC et l'énergie nucléaire dans le cadre du MDP, la création de nouveaux mécanismes de marché et les mérites et avantages des approches du marché : Les « marchés ne sont pas la solution », a expliqué un observateur. « J'ai entendu que l'AWG-LCA prévoit de renvoyer la question des mécanismes du marché à une résolution pendant le segment de haut niveau, y compris l'option qu'il n'y aura aucune décision sur l'utilisation des marchés », a commenté un délégué concernant l'issue de ce sujet.

En attendant, les craintes que peu de délégués n'assistent aux événements parallèles ayant lieu au site Cancunmesse, ont été, dans de nombreux cas, atténuées : « Nous nous adressions à une foule vraiment dense » s'est enthousiasmé l'organisateur d'un événement parallèle d'une O.N.G. Un observateur vétérinaire a proposé que ceci pourrait être expliqué par le grand nombre de négociations informelles en cours, laissant aux observateurs beaucoup de temps.

Au Moon Palace, plusieurs délégués ont conclu leur journée avec une session convoquée par la présidente de l'AWG-LCA, Mukahanana-Sangarwe, pour examiner le progrès accompli par l'AWG-LCA pendant les quatre premiers jours. Ceux étant présents ont entendu les rapports des divers facilitateurs. « Il semble que peu de progrès ait été accompli », a commenté un participant sortant de la réunion, « mais il semble qu'un nouveau texte sera diffusé samedi », a-t-il ajouté.

Un observateur faisant la queue pour prendre la navette pour rentrer à son hôtel avait des préoccupations plus générales, mais plus importantes : « C'est l'un des jours où l'attention est concentrée sur les détails techniques et les complexités légales et procédurales – j'espère que les négociateurs parviendront à maintenir à l'esprit le motif réel de notre présence ici : dans huit jours, nous devons avoir un paquet solide et efficace de décisions qui nous guideront vers un futur à faible émission de carbone ».

LES FAITS MARQUANTS DE CANCUN VENDREDI 3 DÉCEMBRE 2010

Tout au long de vendredi, un nombre de groupes de contact et de consultations informelles se sont tenus dans le cadre de la CdP/RdP, du SBI, de SBSTA, de l'AWG-LCA et de l'AWG-PK.

GROUPES DE CONTACTS ET CONSULTATIONS INFORMELLES

PROPOSITIONS DES PARTIES EN VERTU DE L'ARTICLE 7 DE LA CONVENTION (protocoles (CDP))
:Zammit Cutajar (Malte), le président, a d'abord ouvert la réunion du groupe de contact. Il a expliqué que cinq propositions avaient été soumises en vertu de l'Article 17 de la Convention avant la CdP 15 par l'Australie, le Costa Rica, le Japon, les États-Unis et Tuvalu, et qu'une sixième proposition a été soumise par Grenade.

GRENADÉ a souligné la nécessité d'avoir: un processus pour l'examen de la forme juridique; de travailler dans le cadre de l'AWG-LCA; et d'établir une seconde période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto. Il a déclaré que la nouvelle proposition par l'AOSIS couvre tous les éléments du Plan d'action de Bali ainsi que les autres éléments critiques; représente un compromis entre les membres de l'AOSIS; et reflète par ailleurs les vues de bons nombres de parties.

Le JAPON a déclaré que le travail du groupe de contact ne devrait pas chevaucher sur les efforts des parties, et a noté que la proposition de son pays pour un nouveau Protocole vise un instrument unique juridiquement contraignant

L'AUSTRALIE a déclaré que la réalisation de la cible de 2°C nécessite une participation qui va au-delà du Protocole de KYOTO. Elle a mis l'accent sur la nécessité d'engagements juridiquement contraignants par toutes les grandes économies avec la différenciation entre pays développés et pays en développement. Elle a souligné les propositions de l'Australie pour les calendriers nationaux, déclarant que cela devraient tenir compte des différentes situations nationales, ainsi que tout l'éventail des efforts d'atténuation des parties. L'AUSTRALIE a souligné le rôle central de l'AWG-LCA et a appelé à une décision de la CdP à Cancun spécifiant les moyens de progresser vers un résultat juridiquement contraignant

TUVALU et le COSTA RICA ont souligné que les propositions de leur pays ne visent pas à remplacer le Protocole de Kyoto. TUVALU a expliqué que la proposition de son pays contient des dispositions sur: l'atténuation par les pays

développés et pays en développement, l'adaptation, de la gestion des risques et la réduction des risques, la technologie, un fonds de financement avec des fenêtres différentes, et l'immunité pour des personnes siégeant dans divers organismes à mettre en place. A propos de la voie à suivre, il a souligné le groupe de contact comme moyen d'étudier comment parvenir à un résultat juridiquement contraignant.

Le COSTA RICA a souligné que la proposition de son pays reflète l'éventail complet des vues des parties et comprend une approche globale par laquelle tous les pays participent aux efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et qu'un soutien adéquat sera fourni pour l'adaptation. Il a appelé à un mandat permettant d'œuvrer à l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant à la CdP 17.

Le représentant des États-Unis a indiqué que son pays "continue à apprécier" de nombreux éléments dans la proposition soumise en 2009, y compris ses dispositions sur l'atténuation. Il a expliqué que le contexte de la proposition était de s'assurer que la base juridique était disponible pour les parties leur permettant d'adopter un nouveau protocole qui reflète le travail de l'AWG-LCA, à Copenhague. Il a souligné le chevauchement entre les propositions sur ce point de l'ordre du jour et les travaux de l'AWG-LCA. Avec l'Inde, il a demandé instamment de donner la priorité à l'AWG-LCA

L'INDE a déclaré que le «caractère contraignant ne vient pas seulement d'un protocole, et a expliqué que le Mandat de Berlin, les Accords de Marrakech et le Plan d'action de Bali ont toutes été des décisions par lesquelles les parties se sont senties liées. Dire que l'examen de cette question est prématuré, l'Inde a rappelé aux délégués que lors des négociations du Protocole de Kyoto », la forme est intervenue en dernier lieu après que la substance ait été clarifiée."

L'UE a demandé qu'il soit précisé, à Cancun, que l'intention est de travailler vers un résultat juridiquement contraignant dans le cadre de l'AWG-LCA. Il a précisé que cela signifie que le résultat ne doit pas être sous forme de décisions, mais sous forme de protocoles et d'amendements. L'UE a réaffirmé la volonté de s'engager dans une deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto dans le cadre d'un résultat global.

La CHINE a souligné que les propositions par l'AOSIS, le Costa Rica et Tuvalu sont pleinement prise en considération dans le cadre de l'AWG-LCA et s'est demandée comment l'issue juridique peut être traitée sans une compréhension claire de la substance

SINGAPOUR et plusieurs autres membres de l'AOSIS ont déclaré que le résultat de l'AWG-LCA doit être un accord mondial global complet et juridiquement contraignant qui est complémentaire au Protocole de Kyoto. Plusieurs parties ont également parlé du besoin d'un canal de dialogue constructif sur les questions juridiques. SAINTE LUCIE a appelé à une décision définissant les processus menant à un résultat juridiquement contraignant, a proposé que l'ordre du jour reste ouvert et a suggéré que la présidence de la CdP envisage un processus intersessions. Le représentant des Iles MARSHALL a présenté des propositions détaillées, y compris la prorogation du mandat de l'AWG-LCA, afin de lui permettre d'intégrer certains éléments de propositions en vertu de l'Article 17 de la Convention.

AFRIQUE DU SUD a parlé de l'absence de clarté sur la forme juridique de résultat de l'AWG-LCA, qu'elle considère comme un «éléphant dans la pièce», tandis que la COLOMBIE l'a présentée comme l'un des problèmes qui ont compromis le succès à Copenhague. L'Afrique du Sud a appuyé un résultat consistant en un instrument juridiquement contraignant issu des deux voies de négociations de l'AWG-KP et de l'AWG-LCA, et a souligné qu'un «plan écologique» serait mieux traité par la présidence de la CdP. La NORVEGE a parlé d'un important accord sur la nécessité d'un instrument juridiquement contraignant, mais a insisté que les travaux vers cet objectif ne devraient pas chevaucher les autres efforts.

La BOLIVIE a insisté sur un mandat visant à finaliser les travaux en vertu des deux voies de négociation, a indiqué que l'examen d'un nouvel instrument est prématuré et suggéré de concentrer les efforts sur le fond. Le délégué des PHILIPPINES a déclaré que son pays reste «agnostique» et que la décision sur la forme juridique du résultat dépend de diverses questions. Il a parlé de sa préférence pour un instrument immédiatement opérationnel et a souligné la nécessité pour la poursuite du Protocole de Kyoto.

Le président Cutajar a noté que de nombreux points de vue étaient familiers à ceux entendus lors des discussions antérieures sur la forme juridique, et a observé que les parties continuent d'avoir des divergences de vues sur le processus à deux voies, ainsi que sur ce qui constitue un «résultat juridiquement contraignant.» Il a également indiqué que des groupes de contact, tel que celui-ci, sont des organes de session et que leur «vie» se termine à la fin de la CdP, tandis que la présidence se poursuit pendant la période intersessions. Il a toutefois souligné que ce point de l'ordre du jour restera ouverte au-delà de la CdP 16, et que la chose la plus importante est que la question ne soit pas «perdue» et qu'il existe un espace pour en discuter.

Le président Zammit Cutajar a conclu que les discussions de la matinée font partie du «grand tableau» et que la présidente de la CdP est mieux placée pour aborder la question. Il a ajouté qu'étant donné les divergences de vues des parties et les instructions de la CdP d'éviter les chevauchements, il va solliciter les conseils à présidence de la CdP sur la manière d'aller de l'avant. GRENADE a exprimé sa déception face à la décision de la présidente de ne pas convoquer des discussions informelles dans l'après-midi.

POINT 3 (nouveaux engagements de l'Annexe I) (AWG-KP): AWG-KP, John Ase (Antigua-et-Barbuda) a ouvert la réunion du groupe de contact, affirmant que le but est de faire le bilan des progrès accomplis, en particulier par les sous-groupes, ainsi que d'envisager la voie à suivre. Les animateurs du sous-groupe ont ensuite présenté les progrès réalisés

Le co-animateur du sous-groupe, Peter Iversen (Danemark) a indiqué que le chapitre II sur le sous-groupe (UTCATF) a mis l'accent sur les produits ligneux récoltés, les zones humides et la force majeure. Il a expliqué que certains progrès ont été réalisés, mais que le groupe aimerait disposer de plus de temps pour poursuivre ses examens.

Le vice-président de l'AWG-KP Macey (Nouvelle Zélande) a présenté le travail effectué sur les chapitres III (mécanismes de flexibilité) et IV (ensemble de questions méthodologiques). Sur les mécanismes de flexibilité, il a déclaré que le groupe a cherché à identifier les domaines où le texte actuel pourrait être affiné davantage et où les possibilités existent d'évoluer vers un texte de consensus. Le vice-président de l'AWG-KP, Macey a déclaré que le groupe avait des options finalisées sur une inclusion possible du PFC au titre du MDP, et que les parties mènent également des consultations sur l'utilisation des réductions d'émissions certifiées (URCE) générées par les projets dans certains pays. En ce qui concerne l'ensemble des questions méthodologiques, Macey, le vice-président a fait rapport sur "un bon engagement" concernant les GES et les nouveaux paramètres communs pour le calcul de l'équivalence de GES, en soulignant les domaines dans lesquels le texte a été rationalisé. En ce qui concerne les émissions des nouveaux GES, il a noté une convergence croissante sur l'inclusion de trifluorure d'azote.

Le co-animateur Eduardo Calvo Buendía (Pérou) a fait rapport sur le sous-groupe sur le chapitre V (conséquences potentielles), en soulignant que les discussions ont été axées sur la résolution des divergences qui subsistent en ce qui concerne soit l'établissement d'un forum permanent pour s'attaquer aux conséquences potentielles ou en utilisant des moyens existants, tels que communications nationales. Il a indiqué que les partisans des deux options n'ont pas accepté de retirer une ou l'autre option, le texte actuel reste inchangé et sera transmis au président de l'AWG-KP pour un examen plus approfondi.

Le co-animateur Jürgen Lefevere (Commission européenne) a fait rapport sur le sous-groupe sur le chapitre I (numéros) et a souligné que le groupe a mis l'accent sur les questions suivantes en suspens: durée de la période d'engagement; année de base et année de référence et report des UQA excédentaires. Sur la période d'engagement, il a signalé la convergence sur une période d'engagement unique, mais des vues divergentes sur ce que devrait être cinq ou huit longues années. Sur les années de base et de référence, a-t-il déclaré que les parties étaient proches d'un compromis possible sur une année de base unique pour le calcul des quantités attribuées et les années de référence, à des fins domestiques. Il a indiqué qu'un texte avait été préparé sur cette question, qui jouit d'un large soutien. A propos du report des UQA excédentaires, il a déclaré que les co-animateurs ont rationalisé les propositions actuelles en trois options: le maintien ou la suppression des dispositions actuelles en matière de report, la limitation de report par exemple à travers le plafonnement, ou en ne permettant pas de report.

Le Yémen, au nom du G-77/CHINE, a souligné que la poursuite du Protocole de Kyoto est essentielle pour lutter contre le changement climatique. Il a déclaré que les progrès réalisés jusqu'à présent dans les consultations devraient être inclus dans le nouveau texte afin de faciliter les négociations et une évolution vers une «histoire de réussite» à Cancun. L'UE a encouragé davantage de progrès dans les discussions sur l'UTCATF et le report des UQA excédentaires.

Ashe, le président de l'AWG-KP a déclaré qu'il sera accordé plus de temps aux sous-groupes pour leur permettre d'achever leurs travaux et les rapports que les réunions supplémentaires ont été programmées pour les sous-groupes. Il a également déclaré

qu'il présenterait un rapport sur les progrès accomplis, lors de la plénière informelle de la CdP / RdP de samedi. Le président de l'AWG-KP a également souligné la nécessité d'aborder les éléments politiques qui sont essentiels à la réalisation d'un résultat équilibré et a ajouté qu'il les porterait à l'attention de la présidente de la CdP / RdP afin qu'elle puisse déterminer comment les faire progresser.

L'UTCATF (AWG-KP): Dans les consultations informelles de l'après-midi, les parties ont examiné le document non-officiel du co-animateur qui offre deux options pour une décision sur l'UTCATF. Certaines parties ont déploré que leurs propositions n'ont pas été suffisamment reflétées dans le texte. Pour ce qui est de la définition de la gestion des terres humides, certaines parties ont préféré une définition plus limitée centrée sur le remouillage et le drainage anthropogéniques.

Les parties ont également discuté du point de savoir si en cas de force majeure, toutes les émissions dues aux perturbations seraient exclues, ou seulement les émissions au-dessus du seuil. Les parties ont exprimé des préoccupations à propos de l'absence de clarté sur la question de savoir si la force majeure se réfère seulement à un événement unique ou à une accumulation d'événements. Les consultations se poursuivront et un nouveau texte sera publié samedi.

FONDS D'ADAPTATION (CdP/RdP) : Au cours des consultations informelles de la matinée, les parties ont examiné le projet des termes de référence pour un examen initial du Fonds d'adaptation

ATTENUATION (pays développés et pays en développement) (AWG-LCA) : Dans le groupe de rédaction sur l'atténuation, les parties ont examiné le texte sur les vues des co-facilitateurs sur les options pour les éléments du résultat sur l'atténuation par les pays développés et l'atténuation par les pays en développement. Il a été noté que le texte sur les MRV viendrait ultérieurement

A propos de l'atténuation par les pays développés, certaines parties ont préféré la référence aux engagements, tandis que d'autres ont penché pour les cibles. Certaines parties se sont dit préoccupées par le lancement d'un processus visant des négociations individuelles, ou les hypothèses et des conditions sous-jacentes.

Pour ce qui est de l'atténuation par les pays en développement, certaines parties se sont dit préoccupées par des invitations aux pays en développement de soumettre des informations sur leurs mesures d'atténuation, tandis que d'autres ont noté que ces informations sont nécessaires pour une évaluation globale de ces mesures d'atténuation. Certaines parties se sont opposées à l'expression stratégies de développement à faibles émissions

Dans les consultations informelles de l'après-midi, un nouveau texte a été introduit. Les parties n'ont pas pu parvenir à un accord sur l'opportunité de poursuivre les discussions sur la base du nouveau texte, ou de s'en tenir à celui de Tianjin. Le débat sur cette question s'est poursuivi tard dans la soirée.

FINANCE, TECHNOLOGIE ET DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS (AWG-LCA): Au cours du groupe de rédaction de l'après-midi sur les finances, un nouveau texte a été introduit, élaboré sur la base du texte de Tianjin, mais qualifié de plus précis et propre». Bon nombre de parties ont rappelé la possibilité d'incorporer les paragraphes pertinents du texte de négociation de Tianjin. La discussion informelle se poursuit.

ACTION RENFORCÉE SUR L'ATTENUATION (REDD+) (AWG-LCA) : Dans le groupe de rédaction sur REDD+, bon nombre de parties ont exprimé leur soutien à l'utilisation du texte du président (FCCC/AWGLCA/2010/CRP.1 comme une base pour les nouvelles discussions, et un certain nombre de parties ont fait appel à des changements mineurs. Beaucoup de parties

ont appelé à une décision sur REDD+ à Cancun, et certaines ont noté que cela dépendra des progrès dans les négociations sur les MRV.

Les parties ont également examiné les liens entre REDD+ et les MANN. La plupart se sont accordées sur une approche graduelle de REDD+. Les parties avaient des vues divergentes sur la mise en œuvre nationale et infra-nationale, bien que certaines aient suggéré que les approches infra-nationale pourraient être utilisées. Bon nombre de parties ont souligné la nécessité des niveaux de référence nationaux. Certaines parties ont discuté de la question de savoir s'il faudrait mettre en œuvre les MRV des garanties. D'autres ont fait objection à l'utilisation du marché; d'autres encore ont insisté sur la nécessité de traiter des mesures d'incitation en ce qui concerne le déboisement; un certain nombre de participant se sont objectés à la référence aux stratégies faibles en carbone.

ARTICLE 6 DE LA CONVENTION (éducation, formation et sensibilisation du public) (SBI) : La réunion de matin du groupe de contact sur l'Article 6 de la Convention s'est concentrée sur l'examen intermédiaire des progrès dans la mise en œuvre du programme de travail amandé de New Delhi sur l'Article 6 de la Convention. Le président, PA Ousman Jarju (Gambie), a présenté un projet de décision de la CdP qu'il a préparé sur la base des résultats des ateliers régionaux et sous-régionaux thématiques, organisés pour partager les expériences acquises et les bonnes pratiques, de même que sur celle des interventions des parties au cours de la séance plénière du SBI. Les parties ont considéré le texte paragraphe par paragraphe et le groupe de contact a pu s'entendre sur un projet de décision de la CdP et conclure son travail.

QUESTIONS LIÉES AUX PMA (SBI) : Au cours de la rencontre du groupe de contact, en après-midi, la coprésidente, Katherine Vaughn (Australie), a présenté les conclusions du SBI et le projet de décision de la CdP. Elle a déclaré que les parties avaient accepté de prolonger le mandat du groupe d'experts sur les PMA (GEP) à cinq ans. Les parties ont accepté d'inclure un membre additionnel de PMA dans le GEP. Les délégués ont discuté, paragraphe par paragraphe, du texte proposé et ont décidé de le transférer à la séance plénière du SBI en vue de son adoption.

FONDS POUR LES PMA (SBI) : Au cours de la rencontre du groupe de contact en après-midi, la coprésidente Vaughn a présenté les conclusions du SBI et le projet de décision de la CdP. Les délégués ont discuté du texte proposé, paragraphe par paragraphe. L'UE a suggéré d'inviter toutes les parties en mesure de le faire, à contribuer aux Fonds pour les PMA. Concernant le texte demandant d'inviter le Secrétariat à établir un rapport de synthèse sur les progrès accomplis dans la mise à jour des PANA, l'UE a plutôt soutenu la référence aux progrès dans la mise en œuvre des PANA. Le Bangladesh, pour le G-77/CHINE, a proposé d'inclure la référence à la mise à jour et à la mise en œuvre des PANA. Les parties ont accepté de transmettre le projet de conclusions et le texte de décision à la séance plénière du SBI.

ARRANGEMENTS RELATIFS AUX RÉUNIONS INTERGOUVERNEMENTALES (SBI) : Au cours de la rencontre du groupe de contact en après-midi, le président du SBI, Robert Owen-Jones (Australie), a présenté un texte développé au cours de consultations informelles, où on a permis aux observateurs de participer.

Concernant la reconnaissance du rôle important des parlementaires et législateurs, et la valeur de leur participation comme observateurs dans le processus de la CCNUCC, les É.-U. se sont opposés à leur référence en tant qu'observateurs. L'ARABIE SAOUDITE, soutenue par l'ÉGYPTE, s'est opposée

à la référence aux parlementaires et législateurs, déclarant que leur participation et rôle devraient être considérés par chaque partie selon ses circonstances nationales et son cadre juridique. Le MEXIQUE a soutenu le maintien du texte et la référence aux soumissions des parties.

Le MEXIQUE et beaucoup d'autres pays, contrés par l'ARABIE SAOUDITE, ont appuyé le projet de texte relatif à la tenue d'un atelier en session en 2011 sur les manières d'accroître l'engagement des observateurs et leurs moyens de participation. Notant les difficultés à parvenir à un accord, le président du SBI a proposé de renvoyer l'examen de cette question à la prochaine session. Finalement, l'AFRIQUE DU SUD a proposé, et beaucoup de parties l'ont appuyé, un texte notant les discussions tenues pendant la SBI 33. L'ARABIE SAOUDITE a soutenu la suppression du texte notant que la création d'un nombre limité de fora consultatifs, composés d'observateurs, serait une manière d'augmenter leur engagement.

Le président du SBI, Owen-Jones, a indiqué qu'il reflétera tous les points de vue des parties dans le projet de texte, qui sera présenté lors de la séance plénière du SBI.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (CONVENTION) (SBI) : Au cours de la rencontre du groupe de contact en après-midi, la coprésidente, Marie Jaudet (France), a présenté le projet de conclusions du SBI et un projet de décision de la CdP. Concernant la demande au FEM d'augmenter son appui aux activités de renforcement des capacités dans les pays en développement, l'UE, appuyée par les É.-U., le JAPON et d'autres, a suggéré de mettre entre crochets « augmentation », et a proposé, au lieu de cela, la référence à : « continuer de fournir un soutien financier ». Notant le besoin croissant de soutien des activités de renforcement des capacités, le G-77/CHINE s'y est opposé. Les parties ne sont pas parvenues à un accord et ont décidé de poursuivre l'examen de cette question et le point de l'ordre du jour relatif au renforcement des capacités en vertu du Protocole de Kyoto, à la prochaine session du SBI.

PROGRAMME DE TRAVAIL DE NAIROBI (SBSTA) : En soirée, le groupe sur le PTN s'est réuni informellement pour poursuivre les négociations relatives au projet de conclusions du SBSTA. Les questions non résolues qui ont été abordées incluent la clarification de la formulation sur l'augmentation des capacités « incluant les femmes et les peuples autochtones » et un atelier proposé sur l'adaptation basé sur les écosystèmes. Bon nombre de pays développés ont appuyé l'atelier, alors que de nombreux pays en développement soutenaient d'attendre à la SB 34 pour définir davantage le travail. Les parties ont appuyé la formulation acceptant de continuer les activités dans le cadre du PTN alors que le programme est en révision. Les options liées aux communautés ou peuples autochtones sont demeurées entre crochets.

Les parties se sont réunies à nouveau au sein d'un bref groupe de contact. Le coprésident, Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago), a présenté le projet de conclusions et les parties ont accepté de transférer le texte, avec les crochets restants, à la séance plénière.

RÉVISION DES DIRECTIVES DE LA CCNUCC RELATIVES À L'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS SUR LES INVENTAIRES ANNUELS DES PARTIES DE L'ANNEXE I (SBSTA) : Lors de la rencontre du groupe de contact, en après-midi, les parties ont discuté du projet de conclusions. Les parties ont discuté d'inviter le GIEC à utiliser les développements scientifiques sur les terres humides pour combler les lacunes dans les directives de 2006 du GIEC et les parties ont finalement accepté de transférer le projet de conclusions au SBSTA pour son adoption.

ARTICLES 2.3 ET 3.14 DU PROTOCOLE (SBI/SBSTA) : Au cours de la rencontre du groupe de contact conjoint SBI/SBSTA, en après-midi, le coprésident, Andrew Ure (Australie), a présenté le projet de conclusions basé sur la proposition du G-77/Chine de tenir un atelier conjoint concernant les Articles 2.3 (Impacts défavorables des politiques et des mesures) et 3.14 (Effets défavorables) du Protocole. L'Australie a noté qu'ils pourraient soutenir le projet de conclusions si l'atelier était combiné avec un autre sur la mise en œuvre de la décision 1/CP.10 (Programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte). Les parties ont accepté de transférer le projet de conclusions aux séances plénières du SBSTA et du SBI en vue de leur adoption.

DANS LES COULOIRS

Avec la fin de la première semaine approchant à grands pas et les ministres commençant à arriver à la Conférence de l'ONU sur les changements climatiques à Cancún, bon nombre de délégués se sont questionnés sur la manière d'aller vers l'avant. Le texte à la base du travail de la deuxième semaine figure parmi les sujets les plus chauds à cet égard. Lors de sa conférence de presse, le Secrétaire exécutif de la CCNUCC, Christiana Figueres, a confirmé que le président de l'AWG-KP distribuerait un nouveau texte samedi et que la présidente de l'AWG-LCA fournirait également une nouvelle version de son document non officiel. En réponse aux rumeurs au sujet d'un éventuel texte mexicain, le Secrétaire exécutif de la CCNUCC a adopté une position ferme : « Il n'y aura pas de tel texte ».

Bon nombre de participants ont identifié l'« équilibre » comme étant l'ingrédient magique d'un succès vendredi prochain : « Nous avons besoin d'équilibre entre les éléments du Plan d'action de Bali dans le cadre de l'AWG-LCA, équilibre entre les deux voies de négociation, et équilibre entre les intérêts entre des pays développés et ceux des pays en développement », a noté un expert. Les « pays doivent être également confortables et également inconfortable avec le résultat », était la manière dont le Secrétaire exécutif Figueres décrivait un résultat équilibré.

Le mot « équilibre » était également la réponse à quelques délégués se demandant pourquoi certaines questions, que plusieurs prévoient être parmi les résultats clefs de Cancún, ont reçu « si peu » d'attention au cours de la première semaine. « Je ne peux pas croire que la REDD+ n'ait été abordée qu'aujourd'hui », a énoncé un délégué. Un délégué a offert une explication : « En arrivant ici, certains des textes de l'AWG-LCA étaient beaucoup plus avancés que d'autres. Les négociateurs essaient de tous les ramener à un niveau comparable ». D'autres ont averti : « Certains d'entre nous ont peur du fait que si nous ouvrons à la discussion un texte déjà avancé, nous puissions finir par revenir en arrière ». Le travail de l'AWG-LCA sur les MRV/CAI a été décrit par beaucoup comme étant un des éléments « d'importance cruciale » mais des plus « inachevés » du travail de l'AWG-LCA. « La première version du document non officiel de Margaret n'a pas abordé les MRV, mais j'espère que le nouveau document non officiel contiendra quelque chose d'intéressant », a indiqué un participant.

LES FAITS MARQUANTS DE CANCÚN SAMEDI 4 DÉCEMBRE 2010

Le samedi matin, la séance plénière de clôture de SBSTA s'est tenue avec un certain nombre de groupes de contact et des consultations informelles dans le cadre de SBI, de SBSTA, de l'AWG-KP et de l'AWG-LCA. Dans l'après-midi, la CdP a organisé une séance plénière informelle de bilan. Dans la soirée ont eu lieu la plénière informelle de bilan de la CdP/RdP et la plénière de clôture de SBI.

SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE DE SBSTA

ORGANISATION DES TRAVAUX : S'agissant de l'élection des membres du Bureau autres que le président, Mama Konaté (Mali), le président du SBSTA, a parlé des consultations en cours. Les parties ont convenu de demander au SBSTA d'élire le vice-président et le rapporteur au cours de la plénière de clôture.

PROGRAMME DE TRAVAIL DE NAIROBI SUR LES IMPACTS, LA VULNÉRABILITÉ ET L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES (PNT) : Le co-président Don Lemmen (Canada), a déclaré que les parties avaient décidé de poursuivre les activités au titre du PTN et de terminer la révision du PTN à la SBSTA 34. Les références aux « communautés » et « peuples » dans les conclusions restent entre crochets. Les parties se sont entendues sur un libellé faisant référence aux « femmes, communautés locales et peuples autochtones ». Le SBSTA a adopté les conclusions proposées (FCCC/SBSTA/2010/L.20) telles que modifiées.

QUESTIONS METHODOLOGIQUES AU TITRE DU PROTOCOLE DE KYOTO : À propos du piégeage et fixation du carbone (PFC) dans le cadre du MDP, le co-animateur Pedro Martins Barata (Portugal) a déclaré que les parties n'avaient pas pu s'entendre sur la question de savoir si le PFC devrait être admissible au MDP, mais avaient convenu d'un projet de décision de la CdP/RdP comprenant deux options sur les questions qui doivent être abordées. Il a demandé que les conclusions soient modifiées de manière à recommander « l'examen » plutôt que « l'adoption » de la décision par la CdP/RdP, notant qu'un projet de décision contenant des options ne peut pas être adopté. Le SBSTA a adopté les conclusions (FCCC/SBSTA/2010/L.24) telles que modifiées. Le SBSTA a également adopté des conclusions sur les bases de référence normalisées au titre du MDP (FCCC/SBSTA/2010/L.23) et sur l'inclusion des terres forestières en épuisement dans le cadre du MDP (FCCC/SBSTA/2010/L.15).

AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR DE SBSTA :

Le SBSTA a également adopté les conclusions suivantes :

- Transfert de Technologie (FCCC/SBSTA/2010/L.17);
- Recherche et observation systématiques (FCCC/SBSTA/2010/L.22);
- Questions relatives à l'Article 2.3 (effets défavorables des politiques et mesures) (FCCC/SBSTA/2010/L.16);
- Questions méthodologiques relevant de la Convention: révision des lignes directrices de la CCNUCC concernant les inventaires annuels pour les parties à l'Annexe

I (FCCC/SBSTA/2010/L.18) et les émissions de l'aviation internationale et du transport maritime (FCCC/SBSTA/2010/L.19);

- Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote (FCCC/SBSTA/2010/L.21).

CLÔTURE : Le SBSTA a adopté le rapport de la session (FCCC/SBSTA/2010/L.14).

L'Australie, au nom du GROUPE DE COORDINATION, a appelé à une conversation sur la manière d'améliorer l'efficacité du SBSTA. L'UE a salué les progrès accomplis dans les domaines du transfert de technologie, la recherche et l'observation systématique, et les lignes directrices de la CCNUCC concernant les rapports pour les pays de l'Annexe I, ainsi que les résultats sur les bases de référence normalisées et le PFC dans le cadre du MDP. Le Yémen, au nom du G-77/CHINE, a demandé aux organisations internationales d'harmoniser les actions en vertu du PTN afin d'éviter les chevauchements d'efforts, et a exhorté à la poursuite des actions impulsées par les pays.

La République de Corée, au nom du GROUPE DE L'INTÉGRITÉ ENVIRONNEMENTALE (GIE), s'est félicitée des progrès réalisés dans le cadre de la recherche et de l'observation systématique, et attend avec impatience le rapport du Groupe spécial de haut niveau sur le Cadre mondial pour les services climatologiques. La République démocratique du Congo, au nom du GROUPE AFRICAÏN, a insisté sur les autres questions à examiner, y compris la réforme et l'expansion du MDP, ainsi que la poursuite du MDP après la première période d'engagement. Le Lesotho, au nom des PMA, a appelé à davantage de progrès sur la recherche et l'observation systématique afin de renforcer les institutions dans les PMA, les PEID et les pays africains. Il a exprimé ses préoccupations concernant l'absence de progrès sur les aspects scientifiques et sociaux de l'atténuation.

L'ÉQUATEUR, avec la SYRIE, le CHILI, la SIERRA LEONÉ et le SALVADOR, a attiré l'attention sur les liens entre les impacts du changement climatique et l'eau. Il a réclamé un processus dans le cadre de la Convention pour examiner les questions liées à l'eau, y compris un programme de travail de SBSTA sur l'eau. Le représentant des États-Unis s'est dit préoccupé par la prolifération des points à examiner et de nouveaux programmes de travail. Il a proposé des discussions informelles pour identifier les points d'intérêt non pris en compte dans le PTN. Le président Konaté a observé que, étant donné que le rapport avait déjà été adopté, la question ne pourrait pas être incluse dans le rapport de la session.

Le BUSINESS COUNCIL FOR SUSTAINABLE ENERGY a exhorté les parties à adopter une décision qui établit un mécanisme de technologie et un réseau de centres de technologie. Le FORUM INTERNATIONAL DES PEUPLES AUTOCHTONES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES a plaidé pour une meilleure prise en compte dans le PTN, des connaissances des peuples autochtones en matière de stratégies d'adaptation, et pour leur participation pleine et effective dans les projets et programmes du PTN.

Le président Konaté a clos la SBSTA 33 à 13 h : 19.

SÉANCE PLÉNIÈRE INFORMELLE DE BILAN DE LA CdP

Lors de l'ouverture de la séance plénière informelle de bilan de la CdP dans l'après-midi, Patricia Espinosa, présidente de la CdP, a souligné la nécessité de décisions politiques la semaine prochaine, a déclaré que les ministres commencent à arriver à Cancún et que la session ministérielle informelle sur la voie à suivre se tiendra dimanche. Elle a mis l'accent sur son engagement personnel à assurer la transparence, soulignant qu'il « n'y a pas de processus de négociation parallèle et pas de texte caché ». Elle a expliqué que les discussions ministérielles auront pour objet de fournir les orientations politiques sur les questions clés, mais a souligné que ce processus ne remplacera pas les négociations dans les Groupes de travail spéciaux.

La présidente de l'AWG-LCA, Margaret Mukahanana-Sangarwe (Zimbabwe), a annoncé qu'elle a préparé un nouveau texte (FCCC/AWGLCA/2010/CRP.2). A propos de l'adaptation, elle a souligné les progrès, notamment sur les dispositions institutionnelles et les fonctions. Quant à l'atténuation, elle a parlé des consultations en cours et du travail supplémentaire nécessaire, soulignant qu'un résultat possible pourrait retenir des options pour une décision politique la semaine prochaine. Pour ce qui est des finances, elle a déclaré qu'un accord était « proche » sur entre autres, le financement à long terme et l'établissement du fonds proposé. Les négociations sur le transfert de technologie sont « plus proches de solutions de compromis ». Quant au renforcement des capacités et la vision partagée, elle a déclaré qu'il faudrait encore du travail et des compromis pour arriver à un résultat. Elle a exhorté les parties à aller de l'avant et à faire des compromis.

Bon nombre de parties ont également remercié la présidente de la CdP pour ses « excellents efforts » en vue d'assurer la transparence. De nombreuses parties ont également remercié la présidente de l'AWG-LCA Mukahanana-Sangarwe pour son texte et ses efforts.

Le Yémen, au nom du G-77/CHINE, a déclaré qu'ils ne pouvaient pas donner un aperçu général du nouveau texte, étant donné que ce dernier venait juste d'être produit. L'UE a salué « l'esprit constructif et de compromis », a appelé à davantage de progrès sur l'atténuation et a parlé de la nécessité d'un résultat juridiquement contraignant dans les deux voies de négociations. La Suisse, au nom du GIE, a reconnu les efforts de la présidente de la CdP en vue d'assurer un processus transparent, inclusif et axé sur le résultat, et a salué le nouveau texte de la présidente de l'AWG-LCA. L'Australie, au nom du GROUPE DE COORDINATION, a souligné la nécessité de fixer les objectifs à l'échelle économique des pays développés, ainsi que les actions d'atténuation soumises par les pays en développement, et a appelé à plus de travail sur les MRV et l'atténuation.

La Grenade, au nom de l'AOSIS, avec le VENEZUELA et d'autres, a souligné que le nouveau texte n'est pas suffisamment ambitieux. L'AOSIS a décrit le texte comme « un pas en avant » à ce stade. Le Lesotho, au nom des PMA, a mis en relief l'importance critique de l'adaptation. La République démocratique du Congo, au nom du GROUPE AFRICAÏN, a exhorté les parties à redoubler d'efforts pour parvenir à un accord. L'Égypte, au nom du GROUPE ARABE, a mis l'accent sur un consensus émergent sur un ensemble équilibré comprenant entre autres, un mécanisme de financement efficace et prévisible ; un mécanisme d'adaptation ; et un équilibre fragile dans l'atténuation entre les engagements et les actions volontaires.

La BOLIVIE a déclaré que le nouveau texte est déséquilibré, que les textes élaborés par les facilitateurs et la présidente n'ont aucun statut officiel, et a demandé instamment le retour au « texte des parties » comprenant toutes les options. L'ÉQUATEUR a déclaré que le texte ne remplace pas le texte de négociation de l'AWG-LCA. Le VENEZUELA a demandé des informations sur le rôle des différents textes sur la table et a exigé des assurances que le rôle des ministres ne sera pas le même que lors de l'« horrible Sommet de Copenhague ». Le NICARAGUA a décrit le nouveau texte comme « un texte informel », soulignant que les facilitateurs ne peuvent pas être les interprètes des positions des parties.

La COLOMBIE a mis l'accent sur le soutien à la présidente de la CdP et aux facilitateurs dont la tâche est de produire des textes qui cherchent à rapprocher les pays vers un consensus. Le PAKISTAN a déclaré que les consultations ont été « franches et profondes » et a souligné la nécessité d'une solution. La CHINE a demandé de passer au mode de pleine négociation. Le NIGERIA a parlé de la nécessité de poursuivre le processus intergouvernemental lorsqu'arriveront les ministres, et a mis en garde contre une répétition d'« une situation précédente »

où les parties se sont retrouvées dans des salles séparées. La présidente de la CdP Espinosa a insisté sur son engagement à la transparence, soulignant qu'il n'y aura « ni texte caché, ni négociations cachées à la conférence ».

Le BRESIL, la BOLIVIE, le VENEZUELA et d'autres pays ont déploré l'absence d'une option dans le texte sur l'atténuation par les pays développés dans une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto. Le PAKISTAN, l'ÉQUATEUR et d'autres ont souligné que les progrès dans le cadre de la Convention sont liés aux progrès dans le cadre du Protocole. Le NIGERIA a mis l'accent sur la nécessité de poursuivre le Protocole de Kyoto tandis que le NICARAGUA a déclaré que ce dernier est essentiel pour la réalisation d'un équilibre. L'ARABIE SAOUDITE a parlé de la nécessité d'un nouveau texte couvrant les deux voies du Protocole. L'IRAQ et beaucoup d'autres ont plaidé pour l'établissement d'une deuxième période d'engagement au titre du Protocole.

La BOLIVIE a déploré l'absence d'options valables sur : un objectif de 1 ou 1,5°C ou plus bas ; les droits humains ; les peuples autochtones ; l'impact des guerres et des industries de la guerre sur les changements climatiques ; et les droits de la Terre-Mère. Elle s'est opposée à la création de nouveaux mécanismes de marché. L'ÉQUATEUR a déploré les « objectifs plutôt dénués d'ambition » et a parlé de la nécessité de représenter les droits de la nature. Le VENEZUELA a déclaré que le libellé de l'objectif sur la température « est pire que dans l'Accord de Copenhague ». Le PANAMA a déclaré qu'un « accord qui est parfait pour tous sera imparfait et cruel pour la planète ».

Le représentant des États-Unis a déclaré qu'une évolution est possible uniquement dans le contexte d'un ensemble équilibré et a souligné la nécessité d'améliorer le texte du sous-paragraphe 1(b)(ii) du Plan d'Action de Bali (atténuation par les pays en développement). L'Australie a demandé instamment l'incorporation de plus amples détails sur : la relation entre l'atténuation par les pays en développement et les pays développés et le registre, les MRV et les CAI.

SAINTE-LUCIE s'est dit préoccupée par l'absence de référence à l'objectif de 1,5°C et à un accord juridiquement contraignant dans le cadre de l'AWG-LCA. Avec TUVALU, elle a déploré la faiblesse du libellé sur un mécanisme pour le traitement des pertes et des dommages. Le BENIN a déclaré que le texte doit aborder la préoccupation fondamentale des PMA concernant la limitation du réchauffement à 1,5°C. Le PEROU a déclaré que le financement et l'atténuation nécessitent davantage de travail, et a appelé à des discussions plus constructives sur les chiffres et les MRV.

Le GUATEMALA a plaidé pour une distinction claire entre le financement rapide et le financement à long terme. Le TAJIKISTAN, appuyé par le BHUTAN, a parlé de la nécessité de refléter les besoins des pays en développement montagneux enclavés. L'ARABIE SAOUDITE a souligné la nécessité d'inclure un texte sur l'adaptation aux impacts des mesures de réponse. Le BANGLADESH a déclaré que beaucoup de questions d'intérêt pour les PMA n'ont pas été abordées. La BARBADE a exprimé ses préoccupations à propos du texte sur l'adaptation, soulignant les questions institutionnelles et un mécanisme pour traiter les pertes et les dommages. La SYRIE a appelé à une référence aux sécheresses, tempêtes, tempêtes de poussière et de sable. Le MALAWI et la GAMBIE ont appelé à un examen spécial des vulnérabilités, du renforcement des capacités, du transfert de technologie et des besoins en renforcement des capacités des PMA, PEID et de l'Afrique.

L'ARGENTINE a déploré que le nouveau texte ne reflète pas les vues des parties sur les questions de lutte contre la pauvreté. Le COSTA RICA a insisté sur la nécessité : de précision sur la nature juridique du résultat de l'AWG-LCA ; d'une décision en vertu de l'AWG-KP sur les réductions des émissions ; et de progrès sur le transfert de technologie, le financement, le renforcement des capacités, REDD+ et l'adaptation. La PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE a déclaré que le texte constitue une bonne base pour le travail en vue d'une décision importante sur REDD+ qui sera prise à Cancún. Le SENEGAL a parlé d'un comité permanent comme « maillon manquant » du cadre de financement. L'INDONÉSIE a déclaré que la section sur la vision commune doit être cohérente avec le Plan d'action de Bali.

Le président Michael Zammit Cutajar (Malte) a indiqué que le groupe de contact sur les propositions des parties en vertu de l'Article 17 de la Convention (protocoles) a examiné six propositions. Il a noté que la plupart des parties ont envisagé un résultat juridiquement contraignant, mais que des divergences persistent sur la nature juridique et le contenu du fond d'un tel résultat et sur sa relation avec le Protocole de Kyoto. Il a

précisé que les opinions portent sur : une décision de la CdP 16 ; un processus durant la période intersession pour déterminer la forme juridique ; l'attribution d'un mandat à l'AWG-LCA ou à un organe subsidiaire séparé à créer ; et la revendication que le mandat actuel de l'AWG-LCA lui confère le pouvoir d'examiner la forme juridique. Il a déclaré que beaucoup d'intervenants ont estimé que la forme juridique constitue un élément important d'un ensemble plus vaste qui pourrait sortir de Cancún.

La présidente de la CdP Espinoza a proposé que Luis Alfonso de Alba (Mexique) conduise les consultations informelles pour déterminer le travail supplémentaire qui pourrait être entrepris sur la forme juridique à la CdP 16. Contrée par l'INDE, la GRENADE, au nom de l'AOSIS, a appelé à la poursuite de la discussion sur la forme juridique dans le groupe de contact. Le groupe de contact poursuivra la réunion avec la participation de Luis Alfonso de Alba.

SÉANCE PLÉNIÈRE INFORMELLE DE BILAN DE LA CDP/RDP

Samedi soir, Espinoza, la présidente de la CdP/RdP, a convoqué la séance plénière informelle de bilan de la CdP/RdP. Le président de l'AWG-KP, John Ashe (Antigua-et-Barbuda), a souligné les progrès concernant : les années de base et de référence ; l'étendue et la durée de la période d'engagement ; et le report des surplus d'UQA. Concernant les « chiffres », il a attiré l'attention sur les consultations en cours conduites par l'ALBA, au nom de la présidence de la CdP, déclarant que certaines des idées présentées nécessitent un examen approfondi. Le président de l'AWG-KP Ashe a indiqué qu'un texte reflétant les progrès accomplis serait diffusé. (FCCC/KP/AWG/CRP.4/Rev.1). Il a également noté que des consultations ministérielles seraient entreprises pour obtenir des orientations politiques sur les chiffres, l'UTCATF, les mécanismes de flexibilité et le travail méthodologique. Il a souligné que ces consultations ne remplaceraient pas le travail de l'AWG-KP.

Répondant aux questions des parties sur le rôle des ministres, Ashe a noté qu'il ne peut pas dire si les réunions ministérielles impliqueront un travail de rédaction. La présidente de la CdP/RdP Espinoza a déclaré que le texte de plénière devra être confirmé par des groupes de travail, mais bénéficiera de l'orientation ministérielle.

Le Yémen, pour le G-77/CHINE, a attiré l'attention sur le fait qu'une deuxième période d'engagement est la pierre angulaire d'un succès. Le Lesotho, au nom des PMA, a plaidé pour un équilibre entre les deux voies. L'Australie, au nom du GROUPE DE COORDINATION, a souligné la nécessité de considérer les objectifs et les actions d'atténuation de toutes les parties. Il a identifié une occasion d'améliorer les règles relatives aux gaz à effet de serre, l'UTCATF et les paramètres de mesures communs. L'UE a exprimé sa volonté de s'engager pour une deuxième période d'engagement en tant qu'élément d'un cadre global et contraignant. La Suisse, au nom du GIE, a souligné le besoin de décisions et de flexibilité politique. La Grenade, au nom de l'AOSIS, a réclamé un nouveau texte ambitieux et équilibré, se concentrant sur les objectifs de réduction des émissions.

La MALAISIE et d'autres pays ont souligné le fait que la continuité du Protocole de Kyoto ne doit pas être liée aux actions de réduction des pays en développement. L'INDE a mis l'accent sur les principes de la Convention, y compris la responsabilité historique. Le VIETNAM, le PEROU et le BENIN ont attiré l'attention sur le fait que le Protocole de Kyoto est la pierre angulaire du régime pour traiter des changements climatiques.

La NORVEGE a exprimé sa motivation pour une deuxième période d'engagement, en tant qu'élément d'un résultat équilibré. Le JAPON a indiqué que puisque tous les émetteurs importants ne font pas partie du Protocole de Kyoto, une deuxième période d'engagement n'est ni juste ni efficace. L'Australie a appuyé l'adoption d'un traité unique, mais a indiqué que pour traiter des préoccupations des pays en développement, son pays pourrait accepter des résultats en vertu des deux voies.

La BOLIVIE a accueilli avec satisfaction le nouveau texte de la présidente, s'il reflète les points de vue des parties, a demandé des progrès concernant les « chiffres » et a plaidé pour que les négociations aient lieu lors des réunions officielles plutôt qu'informellement. Le TUVALU a réclamé le resserrement des règles de l'UTCATF pour éviter de créer de nouvelles subventions pour l'industrie forestière et d'introduire de nouvelles sources d'« air chaud » dans le Protocole. L'EGYPTE a réclamé de la clarté concernant l'UTCATF, les UQA et d'autres questions. La PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE a réclamé l'inclusion de REDD+. La CHINE a recommandé un résultat équilibré, qui ne serait pas réalisé sans un accord pour une deuxième période d'engagement en vertu du Protocole de Kyoto.

En réponse à une demande de Tuvalu, le président du SBI, Robert Owen-Jones (Australie), a présenté un compte rendu du travail du SBI sur les privilèges et immunités. Espinoza, la présidente de la CdP/RdP, a invité les parties à chercher les secteurs d'entente et à demeurer activement engagés dans les négociations.

PLÉNIÈRE DE CLÔTURE DU SBI

ORGANISATION DU TRAVAIL : Concernant les élections des dirigeants autres que le président, le président du SBI, Robert Owen-Jones (Australie), a pris note des consultations en cours. Les parties ont convenu que le SBI inviterait la CdP à élire le vice-président et le rapporteur lors de la plénière de fermeture.

ARTICLES 4.8 ET 4.9 DE LA CONVENTION : Progrès en matière de mise en œuvre de la décision 1/CP.10 (Programme de travail de Buenos Aires) : L'ARABIE SAOUDITE, appuyée par les EMIRATS ARABES UNIS et le QATAR, a noté que la question avait été laissée en suspens pendant « une très longue période », mais a demandé à ce que la référence liant un atelier sur la 1/CP.10 à un atelier sur les Articles 2.3 et 3.14 du Protocole soit supprimée. L'Australie, avec l'UE et les E.-U., a noté qu'ils avaient accepté de considérer un atelier sur les Articles 2.3 et 3.14 du Protocole, à condition que ce soit un atelier « conjoint » avec celui de 1/CP.10, mais qu'il pourrait être formulé comme étant un atelier où les questions « ont été considérées ensemble » ou « l'une après l'autre ». L'ARABIE SAOUDITE a souligné que les questions distinctes ne devraient pas être liées.

A la suite de consultations informelles, l'Australie a proposé, et les parties l'ont appuyé, de tenir un atelier faisant la promotion des approches de gestion des risques pour traiter des impacts des mesures de riposte et qu'il se tienne juste après, si possible, d'autres ateliers concernant les préoccupations des pays en développement relatives aux impacts des mesures de riposte. Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2010/L.34) telles que modifiées.

Questions liées aux PMA : Le Bangladesh, pour le G-77/CHINE, a accueilli avec satisfaction la prolongation du GEP et a demandé aux parties d'appuyer le GEP dans ses efforts pour renforcer les capacités des PMA à mettre en œuvre les PANA.

Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2010/L.28 et Add.1) et a fait suivre le projet de décision à la CdP pour son adoption.

MÉCANISME FINANCIER : Le rapport du FEM et les directives au FEM : Les Philippines, pour le G-77/CHINE, ont demandé, et les parties ont accepté, de référer seulement aux directives additionnelles au FEM dans le titre du texte de décision. Le SBI a adopté les conclusions et le projet de décision (FCCC/SBI/2010/L.39 et Add.1) tels que modifiés.

Evaluation du FSCC : L'UE et la NORVEGE ont demandé, et les parties ont accepté, de supprimer la référence à la diversification économique, car aucune activité économique de diversification n'a été entreprise. Le SBI a adopté les conclusions et un projet de décision (FCCC/SBI/2010/L.40 et Add.1) tels que modifiés.

DISPOSITIONS POUR LES RÉUNIONS

INTERGOUVERNEMENTALES : Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2010/L.31). Le MEXIQUE, le Bangladesh, au nom du G-77/CHINE, les BINGO, l'ORGANISATION DES PEUPLES AUTOCHTONES, les GOUVERNEMENTS LOCAUX et la SOCIÉTÉ CIVILE a accueilli avec satisfaction le résultat. Le MEXIQUE a mis l'accent sur l'atelier qui se tiendra pour explorer les moyens d'augmenter la participation des observateurs, suggérant la création d'une nouvelle entité gouvernementale pour les parlementaires et législateurs.

L'AFRIQUE DU SUD a demandé des orientations concernant les futures réunions intersessions. Le président du SBI Owen-Jones a indiqué qu'il présentera un rapport au Bureau après avoir conduit des consultations au cours de la semaine prochaine.

COMMUNICATIONS NATIONALES DES PAYS DE

L'ANNEXE I : Au sujet du sous-article de l'ordre du jour relatif aux données d'inventaires nationaux de GES pour 1990-2007 et 1990-2008, la BOLIVIE a accueilli avec satisfaction le résultat, mais a regretté qu'un consensus n'ait pas été atteint sur l'inclusion d'un texte concernant les pays dont les émissions ont augmenté. Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2010/L.35).

AUTRES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR DU SBI : Le SBI a également adopté :

- un projet de décision de la CdP sur l'Article 6 de la Convention (éducation, formation et sensibilisation du public) (FCCC/SBI/2010/L.26) ;

- des conclusions sur le Transfert de technologie (FCCC/SBI/2010/L.25) ;
- des conclusions (FCCC/2010/L.36), un projet de décision de la CdP (FCCC/SBI/2010/L.36.Add.1) et un projet de décision CdP/RdP (FCCC/SBI/2010/L.36/Add.2) sur les communications nationales des pays de l'Annexe I, couvrant les sous-articles portant sur : les cinquièmes communications nationales ; la soumission des sixièmes communications nationales ; et l'Article 12.5 de la Convention (fréquence des communications nationales) ;
- des conclusions sur les Rapports annuels de compilation et de comptabilité des parties de l'Annexe B du Protocole pour 2009 et 2010 (FCCC/SBI/2010/L.32) ;
- par rapport aux communications nationales des pays non visées à l'Annexe I, les conclusions sur le CGE (FCCC/SBI/2010/L.33) ; et le Support financier et technique (FCCC/SBI/2010/L.37) ;
- des conclusions sur l'Article 3.14 du Protocole (effets défavorables) (FCCC/SBI/2010/L.23) ;
- des conclusions sur le Renforcement des capacités (Convention) (FCCC/SBI/2010/L.29) ;
- des conclusions sur le Renforcement des capacités (Protocole) (FCCC/SBI/2010/L.30) ;
- des conclusions sur les Questions liées aux PMA (FCCC/SBI/2010/L.28) ;
- des conclusions et un projet de décision de la CdP sur le Quatrième examen du mécanisme financier (FCCC/SBI/2010/L.38 et Add.1) ;
- des conclusions et un projet de décision de la CdP sur le Fonds des PMA (FCCC/SBI/2010/L.27 et Add.1) ; et
- des conclusions et des décisions de la CdP et de la CdP/RdP sur les Relevés des états financiers audités pour l'exercice biennal 2008-2009, la performance budgétaire pour l'exercice biennal 2010-2011, et l'examen continu des fonctions et des opérations du Secrétariat (FCCC/SBI/2010/L.24 et Add.s 1-2).

Le SBI a accepté de continuer l'examen des questions suivantes à la SB 34 :

- Privilèges et immunités ;
- Amendement du Protocole en ce qui concerne la conformité ; et
- Poursuite de la mise en œuvre de l'Article 12.5 de la Convention.

CLÔTURE : La SBI 33 a adopté le rapport de la session (FCCC/SBI/2010/L.22). L'UE a mis l'accent sur les progrès accomplis notamment sur : le mandat du GEP ; l'examen des Fonds pour les PMA ; le quatrième examen du mécanisme financier ; l'évaluation du FSCC ; et les communications nationales et inventaires des GES pour les parties de l'Annexe I et les parties non visées à l'Annexe I.

Le Yémen, pour le G-77/CHINE, a attiré l'attention sur le Fonds d'adaptation comme exemple réussi d'accès direct au placement et a réclamé davantage de progrès dans les questions clés, incluant : le financement des communications nationales pour les parties non visées à l'Annexe I ; l'établissement d'un mécanisme de transfert de technologie ; et les besoins de renforcement des capacités dans les pays en développement. Il a demandé qu'un budget suffisant soit assigné pour le travail de l'AWG-LCA et de l'AWG-KP en 2011 pour atteindre un résultat en Afrique du Sud.

L'Australie, au nom du GROUPE DE COORDINATION, a souligné, entre autres, les résultats du GEP, et a regretté l'absence d'un accord sur le renforcement des capacités. Le Mexique, pour le GIE, a mis l'accent sur l'engagement des observateurs et un accord sur l'atelier visant à analyser cette question. Le Lesotho, au nom des PMA, a souligné l'importance du programme de travail des PMA et a apprécié la décision de prolonger le mandat du GEP. Le Bénin, pour le GROUPE AFRICAÏN, a souligné le financement. La Grenade, pour l'AOSIS, a noté un certain nombre de résultats importants portant sur : l'Article 6 de la Convention ; l'adaptation dans le cadre de la décision 1/CP.10 ; le Fonds d'adaptation et sa révision ; et les PMA.

Le président Owen-Jones a clos la SBI 33 à 23 h : 11.

GROUPES DE CONTACT ET CONSULTATIONS INFORMELLES

CHAPITRE I (chiffres) (AWG-KP) : Les parties ont poursuivi l'examen du report des surplus d'UQA. Bon nombre de parties ont appuyé la poursuite des discussions et ont invité les experts techniques à fournir des données scientifiques concernant les options. Les parties ont également entendu une proposition

pour donner aux pays qui adoptent des objectifs volontaires l'option d'acheter des unités pour atteindre ces objectifs, pour créer un marché intégré du carbone.

CHAPITRE II (UTCATF) (AWG-KP) : Les parties ont discuté d'un nouveau document non officiel des facilitateurs et ont considéré la question de savoir si ceci pourrait être transféré aux ministres. Quelques parties ont indiqué que le texte ne devrait pas être utilisé comme base pour les décisions politiques et ont réclamé un retour au document non officiel de vendredi. D'autres ont remis en cause le processus, mettant l'accent sur le fait que toutes les propositions n'avaient pas été négociées. Les parties ne sont pas parvenues à convenir d'un texte à transférer à la plénière informelle de bilan de la CdP/RdP.

CHAPITRE III (mécanismes de flexibilité) (AWG-KP) : Les parties ont considéré une proposition concernant la suite du MDP. Bon nombre de parties ont appuyé la poursuite du MDP, mais un désaccord a subsisté sur le point de savoir si un signal explicite est nécessaire concernant la suite du MDP et sur la nature d'un tel signal. Les parties ont convenu qu'avec plus de temps, davantage de progrès peuvent être accomplis sur les mécanismes de flexibilité en général.

CHAPITRE IV (ensemble des questions méthodologiques) (AWG-KP) : Les parties ont entendu un rapport du groupe informel considérant les nouveaux GES et les paramètres de mesure communs pour calculer l'équivalence en GES. Les parties ont échangé des vues sur le besoin d'un programme de travail du SBSTA sur les paramètres de mesure communs et son but. Les consultations informelles se poursuivront.

CONFORMITE (COP/MOP) : Les parties ont analysé les questions concernant le recours de la Croatie contre une décision de la Chambre d'exécution du Comité chargé de l'application des dispositions. Les parties ont considéré ce qui constitue le jugement en bonne et due forme dans le cadre du recours, si ceci est limité aux questions de procédure ou si cela inclut également le fait que la Chambre d'exécution a constaté qu'elle n'a pas la compétence pour aborder certains aspects du recours de la Croatie. Les parties ont également considéré si elle peut aborder ces aspects du recours de la Croatie que la Chambre d'exécution n'avait pas la compétence de considérer, et si des conclusions ou une décision pourraient être adoptées, ou si elles allaient simplement convenir que ces aspects ont été discutés. Les consultations informelles continueront.

Atténuation (approches sectorielles) (AWG-LCA) : Les parties n'ont pas pu conclure un accord sur la façon d'avancer concernant une proposition de note préparée par le facilitateur. Présentant leurs observations sur la note, quelques parties ont exprimé des inquiétudes relatives aux références au commerce et plusieurs se sont opposées à la considération des hydrofluorocarbones dans le cadre des approches sectorielles. D'autres ont réclamé la considération des combustibles agricoles et des combustibles de soute séparément. Les parties poursuivront la consultation.

DANS LES COULOIRS

Samedi après-midi, les couloirs et la salle plénière principale étaient remplis des délégués étudiant soigneusement le nouveau document « ardemment attendu » de la présidente de l'AWG-LCA. La réaction à la formulation fut diverse. « C'est terriblement faible », ont déploré quelques délégués de pays en développement. Un observateur, cependant, a dit que d'importants progrès avaient été accomplis. Bon nombre de parties ont semblé convenir que le temps pour réagir à la gamme des questions soulevées était limité, bien que, tel qu'un délégué « averti » l'a présenté, « vous pouvez être sûr nous aurons une profusion de commentaires une fois que nous aurons entièrement digéré les détails ». Concernant le document de l'AWG-LCA, un négociateur expérimenté a remarqué « est-ce un bon texte ? Non, mais c'est vraiment notre seule option pour aller de l'avant ». Le texte de l'AWG-KP devrait être disponible tôt dimanche matin. Se préparant à une transition dans le processus, quelques délégués ont semblé impatients de laisser derrière les sous-groupes et groupes consultatifs non officiels de la première semaine et d'entamer les négociations formelles au sein des et entre les deux voies.

L'arrivée des ministres à Cancún était un autre thème chaud. Quelques participants ont noté que les parties discutaient déjà de quelles questions devraient être amenées à la table des ministres et comment ceci devrait être fait. Un dîner informel le samedi soir, organisé par la présidente de la CdP, Patricia Espinosa, et une plénière informelle pour les ministres dimanche matin, traceront le processus de la semaine.

LES FAITS MARQUANTS DE CANCUN LUNDI 6 DECEMBRE 2010

Tout au long de la journée de lundi, un certain nombre de groupes de contact et de consultations informelles se sont tenus dans le cadre de la CdP, CdP/RdP, AWG-LCA et AWG-KP. En outre, le Quatrième Forum des Points Focaux du Programme de Travail de Nairobi sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation (PTN) s'est également réuni.

GROUPES DE CONTACT ET CONSULTATIONS INFORMELLES

FONDS D'ADAPTATION (CdP/RdP): Au cours des consultations informelles en matinée, les parties ont examiné, paragraphe par paragraphe, le projet de texte révisé du rapport du Conseil du Fonds d'Adaptation. À propos des termes et des conditions des services de la Banque mondiale, les parties ont convenu de faire référence à services "provisaires" de la Banque. Les parties ont également débattu longuement des ateliers proposés sur l'accréditation des entités nationales de mise en œuvre, et il y a eu des divergences de vues. Bon nombre de pays en développement étaient favorables à ces ateliers qui permettraient aux parties de se familiariser avec le processus d'accréditation et l'utilisation du manuel des outils d'accréditation en cours d'élaboration par le Conseil du Fonds d'Adaptation. Cependant, certains pays développés ont remis en cause l'objet des ateliers régionaux, soulignant que la trousse n'est pas encore au point. Par ailleurs, les parties n'ont pas été en mesure de s'entendre sur le nombre d'ateliers, leur contenu et la participation. Certaines parties se sont interrogées sur les implications financières de l'organisation des ateliers proposés.

FINANCEMENT, TECHNOLOGIE ET

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (AWG-LCA) : Les parties ont débattu du renforcement des capacités en matinée, en mettant l'accent sur le projet de texte du préambule révisé. Les parties ont convenu de supprimer les crochets autour de « portée du renforcement des capacités et besoins liés » tel que formulé dans une annexe à la décision 2/cp.7 (renforcement des capacités dans les pays en développement). Cependant, les parties n'ont pas pu s'accorder sur la question de savoir si le renforcement des capacités devra être supporté et facilité comme activité autonome, ou livré comme une composante intégrée des efforts d'atténuation et d'adaptation. Un consensus n'a pas pu être atteint également sur l'intensification du renforcement des capacités avec, et soutenu par les expériences de réussite

acquises à travers les actions menées en partenariat avec les pays développés et pays en développement, tel que proposé par certains pays développés. En outre, les parties ne se sont pas accordées sur une formule pour donner des orientations aux diverses agences multilatérales et bilatérales dans leurs activités liées au renforcement des capacités tel que proposé par les pays en développement.

ADAPTATION (AWG-LCA) : Au cours du groupe de rédaction en matinée, les parties ont examiné la manière de traiter des pertes et les dommages. Bon nombre de parties ont appuyé une proposition visant à établir un mécanisme international pour traiter les pertes et les dommages et associés aux impacts des changements climatiques dans les pays en développement vulnérables. Beaucoup de parties ont demandé des précisions sur des éléments de la proposition, y compris sur : la nature des contributions; si le mécanisme relèvera du SBI ou du SBSTA; le processus pour approfondir la définition des éléments du mécanisme; le rôle du secteur privé; les liens avec les systèmes existants de gestion des risques; et l'assurance de l'inclusion. Bon nombre de parties ont souligné que le mécanisme devra être placé sous l'autorité de la CdP. Notant que beaucoup d'éléments nécessitent une définition plus élaborée, certaines parties ont qualifié la proposition d'« immature », tandis que d'autres ont expliqué que, une fois que la principale décision sur l'établissement du mécanisme aura été adoptée, les autres détails sur les éléments clés seront produits par le biais d'un processus impulsé par les pays. Une partie a souligné l'utilité d'un programme de travail pour la définition des éléments en suspens. Bon nombre de parties ont proposé que le mécanisme soit une des composantes de l'éventail des outils d'adaptation. Une partie a proposé, et beaucoup l'ont appuyée, d'inclure un texte sur le traitement des préoccupations des parties vulnérables. Étant donné l'insistance de la plupart des parties sur la réalisation d'un résultat concret à Cancun, les parties se sont demandé s'il fallait refléter le consensus dans le texte.

ATTÉNUATION (approches diverses, y compris les possibilités d'utiliser les marchés, pour le améliorer le rendement de, et promouvoir, les efforts d'atténuation)AWG-LCA : Dans un groupe de rédaction réuni en matinée sur le sous-paragraphe 1(b)(v) du Plan d'action de Bali, bon nombre de parties se sont dit satisfaites du texte révisé de la présidente de l'AWG-LCA. Certaines parties ont cependant souligné que le texte ne reflète pas complètement leurs points de vue, et

ont exprimé leur préférence pour le texte de Tianjin. D'autres parties ont appelé à un processus clair pour aller de l'avant. Les consultations informelles se poursuivent.

ATTÉNUATION (pays développés) AWG-LCA : Dans le groupe de rédaction sur le sous-paragraphe 1(b)(i) du Plan d'action de Bali, bon nombre de parties ont parlé de la nécessité de progresser et de passer des idées contenues dans le texte de la présidente de l'AWG-LCA à un texte élaboré de négociation. Des vues divergentes ont été exprimées sur la référence aux « objectifs » et aux « engagements ». Certaines parties ont préféré l'information sur les objectifs contenues dans l'annexe à la décision, tandis que d'autres ont suggéré que sans un accord juridiquement contraignant, une annexe comporte peu de certitude. D'autres parties ont réclamé des précisions sur la forme juridique du résultat.

Les parties ont exprimé des vues divergentes sur le lancement d'un processus pour préciser les promesses d'atténuation individuelles et/ou définir le niveau global d'ambition des efforts d'atténuation des pays de l'Annexe I. Certaines parties ont suggéré de fusionner les options sur les processus de clarification des promesses et/ou ambition globale, avec un processus de clarification des hypothèses associées aux promesses. Un certain nombre de parties ont souligné la nécessité d'établir une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto, tandis que d'autres ont remis en cause les références au Protocole de Kyoto dans le texte de la présidente de l'AWG-LCA.

Les parties ont également débattu de l'opportunité d'établir un processus pour traiter l'atténuation par les pays développés et l'atténuation par les pays en développement, éventuellement par le biais d'un programme de travail ou d'ateliers. Certaines parties se sont dit préoccupées par le lancement de « nouveaux processus ».

ATTENUATION (approches sectorielles et actions sectorielles spécifiques) (AWG-LCA) : Au cours des consultations informelles, il a été demandé aux parties d'identifier les éléments clés à inclure dans un texte consolidé élaboré à partir de la note du facilitateur, du travail effectué à Copenhague (FCCC/CP/2010/2), du texte de négociation de Tianjin (FCCC/AWGLCA/2010/14) et du texte de la présidente de l'AWG-LCA (FCCC/AWGLCA/2010/CRP.1). Bon nombre de parties se sont opposées à cette approche, soulignant que le texte de Tianjin reflète déjà diverses vues des parties, et ont évoqué le manque de temps pour produire un résultat concret à Cancun et le risque de s'engager dans un exercice de triage de paragraphes, s'agissant en particulier des questions sectorielles spécifiques telles que l'agriculture.

À propos des éléments clés, bon nombre de parties ont identifié : un cadre général de travail; l'agriculture; et l'aviation internationale et le transport maritime. Beaucoup de parties se sont par ailleurs opposées aux propositions d'inclure les hydrofluorocarbures dans les éléments clés, arguant que cette question ne relève pas du mandat du groupe et ne constitue pas un secteur spécifique examiné précédemment. Beaucoup de pays ont souligné que le débat devrait être concentré sur le cadre général pour l'amélioration de la mise en œuvre de l'Article 4.1 de la Convention (transfert de technologie), les combustibles de soute et l'agriculture, et progresser ensuite vers l'examen des secteurs spécifiques. Certaines parties ont fait des propositions sur le texte en vue de leur inclusion dans le cadre général. Une partie a posé la question de savoir si le cadre général devra être traité également par le groupe sur la vision partagée.

CHAPITRE IV (ensemble de questions méthodologiques) : Dans le sous-groupe sur les questions méthodologiques, les parties ont débattu des nouveaux gaz à effet de serre (GES),

de l'utilisation de la meilleure connaissance scientifique; de la cohérence dans l'AWG-LCA; de la reconnaissance de la nécessité de travailler davantage sur les paramètres communs et du traitement des gaz à courte durée de vie. À propos des paramètres communs, les parties ont discuté de l'opportunité d'utiliser le Quatrième Rapport d'Évaluation du GIEC pour les potentiels de réchauffement planétaire. Pour ce qui est des nouveaux GES, les parties se sont accordées sur la nécessité d'allonger la liste des GES et ont examiné les préoccupations juridiques concernant la relation entre le débat sur les nouveaux GES et les amendements à l'Annexe I du Protocole.

MDP (CdP/RdP) : Au cours des consultations informelles de l'après-midi, les parties ont poursuivi l'examen d'un projet de décision de la CdP/RdP sur la nouvelle orientation au MDP. Les parties ont examiné le texte, paragraphe par paragraphe, dans le but de s'accorder sur un texte à adopter par la CdP/RdP. Cependant, elles n'ont pas pu s'entendre sur tous les paragraphes, et les consultations se poursuivront

ATTÉNUATION (atténuation par les pays en développement) (AWG-LCA) : Dans l'après-midi, le groupe de rédaction sur l'atténuation par les pays en développement a concentré les efforts sur la section pertinente des éléments possibles du résultat de l'AWG-LCA élaborés par la présidente de l'AWG-LCA (FCCC/AWGLCA/2010/CRP.2). Le but de la réunion était de recueillir les « opinions et commentaires » des parties sur le texte. Bon nombre de parties ont exprimé leur désir de passer à l'étape de pleine négociation et ont appelé à un texte révisé contenant le texte de la décision. Les parties ont également fait diverses propositions, notamment sur : l'objet, les fonctions et le champ d'application du registre proposé; la fréquence des rapports; la différenciation parmi les pays en développement; la signification, l'objet et le champ d'application de l'analyse et consultation internationales (CAI); le mode de rapport sur les MANN financées et non financées; et le champ d'application des MRV. Le nouveau texte sera élaboré sur la base des commentaires des parties.

MOC (CdP/RdP) : Les consultations informelles de l'après-midi ont porté essentiellement sur un projet de décision de la CdP/RdP sur les questions relatives à la MOC. Les parties ont examiné le projet de décision paragraphe par paragraphe, afin de s'accorder sur le texte de décision pour adoption par la CdP/RdP. Les consultations se poursuivront.

RÉDUCTIONS D'ÉMISSIONS DE L'ANNEXE I (AWG-KP) : Dans le sous-groupe sur les « chiffres », les parties ont examiné les options pour le report des surplus d'unités de quantités attribuées (UQA). Le Secrétariat et plusieurs parties ont fait des présentations sur le travail encore à faire pour quantifier les implications des différentes options.

VISION PARTAGÉE (AWG-LCA) : Dans le groupe de rédaction de l'après-midi sur une vision partagée, les parties ont exprimé leurs vues sur la nouvelle note du président relative aux éléments possibles du résultat. Beaucoup de pays développés ont appuyé l'utilisation de la note du président comme base pour la poursuite des négociations, tandis que les pays en développement ont appelé à la poursuite du travail sur la base du texte de Tianjin qui « reflète les vues de toutes les parties ».

Certains pays en développement et certains pays développés ont relevé les éléments manquants de la note, y compris : les objectifs à long et à court terme; le développement durable; l'inclusion d'un examen; et le texte sur un résultat juridiquement contraignant. D'autres pays en développement ont souligné les concepts manquants tels que : les droits des peuples autochtones; les droits de la Terre-Mère; la création d'une cour de justice climatique; et les obligations financières. Un certain nombre de

pays en développement se sont dit préoccupés par l'objectif de 2°C, préférant que le réchauffement planétaire soit maintenu loin en-dessous de 1,5°C. Un pays s'est opposé à l'inclusion de nouveaux concepts tels que « l'accès équitable à l'espace atmosphérique mondial » et un autre a appelé à une référence à l'eau et à la gestion de l'eau.

Un certain nombre de pays développés se sont opposés à la référence à la responsabilité historique et à l'accès équitable à l'espace atmosphérique, arguant que ces concepts ne font pas partie de la Convention. Beaucoup de pays développés ont appuyé l'inclusion d'un programme à long terme pour les réductions d'émissions et la fréquence des examens, et ont préféré une température à un objectif de concentration.

ATTÉNUATION (MESURES DE RÉPONSE) (AWG-LCA) : Dans le groupe de rédaction de l'après-midi sur les impacts des mesures de réponse, les parties ont examiné la nouvelle note de la présidente et les versions antérieures du texte. Les parties ont poursuivi la rationalisation du texte, en mettant un accent particulier sur le partage de l'information. Les pays développés, contrés par les pays en développement, ont appuyé la suppression de la référence à l'aide, arguant que l'aide ne constitue pas un concept de la CCNUCC en rapport avec les impacts des mesures de réponse. Les pays en développement ont souligné que la CCNUCC englobe les actions liées au financement et au transfert de technologie pour répondre aux besoins et aux préoccupations des pays en développement parties, afin d'éviter les effets défavorables.

Les parties ont repris la discussion de samedi sur la question d'échange. Un pays développé s'est opposé à la référence à l'échange dans le texte, tandis que plusieurs pays en développement ont insisté sur « la nécessité critique » de veiller à ce qu'aucune mesure commerciale unilatérale ou protectionnisme ne soit adoptée sur la base des changements climatiques.

L'animateur a demandé aux groupes de s'accorder sur un texte compatible sur les échanges et les dispositions institutionnelles possibles pour simplifier le texte. Les parties ont ensuite procédé à la lecture paragraphe par paragraphe du texte afin de déceler toute section de nouvelles améliorations.

PROPOSITIONS DES PARTIES EN VERTU DE L'ARTICLE 17 DE LA CONVENTION (protocoles) (CdP) : Au cours de la rencontre du groupe de contact en soirée, le président, Michael Zammit Cutajar (Malte), a réitéré que les six propositions soumises par des parties, en vertu de l'Article 17 de la Convention (protocoles), restent sur la table jusqu'à la prochaine CdP et que de nouvelles propositions sont également possibles. Il a pris note des points de vue divergents des parties sur la forme légale du résultat de l'AWG-LCA.

La Grenade, au nom de l'AOSIS, a soumis une proposition pour un projet de décision de la CdP, contenant, entre autres, une demande à l'AWG-LCA de « continuer son travail, avec un sens de l'urgence renouvelé », afin de présenter à la CdP 17 « un instrument juridiquement contraignant en vertu de la Convention, en tant que résultat final convenu ». Le COSTA RICA et un certain nombre de membres de l'AOSIS ont invité l'AWG-LCA à continuer de travailler avec le mandat clair d'adopter un instrument juridiquement contraignant à la CdP 17 à Durban. L'UE a suggéré d'ajouter un libellé sur un résultat juridiquement contraignant dans le cadre des deux voies. Le VENEZUELA a demandé d'ajouter un texte sur le renforcement du régime légal actuel, de même qu'une référence au Protocole de Kyoto.

L'AFRIQUE DU SUD a reconnu le besoin d'un accord, tout en soulignant que la question est plus large que le résultat de l'AWG-LCA. Elle a invité à un résultat équilibré qui établit également une deuxième période d'engagement en vertu du Protocole de Kyoto.

La BOLIVIE a mis l'accent sur le fait que la crédibilité de n'importe quel nouvel instrument juridiquement contraignant dépend de l'adoption d'une deuxième période d'engagement en vertu du Protocole de Kyoto. L'ARABIE SAOUDITE, avec la CHINE et d'autres, a réitéré que « la forme devrait suivre la fonction ». Il a également souligné que la « fonction » ne peut pas être clarifiée avant qu'une deuxième période d'engagement en vertu du Protocole de Kyoto n'ait été convenue. Les MALDIVES ont déploré le fait que la dépendance à l'expression « la forme devrait suivre la fonction » ralentisse les négociations. La NORVÈGE a déclaré qu'il est possible que les parties discutent de la forme et de la substance en parallèle.

L'INDE a souligné la nécessité de se concentrer sur ce qui est possible à Cancún. Il a également expliqué que le statut juridiquement contraignant ne vient pas seulement d'un Protocole, et a déclaré que la substance des protocoles proposés est déjà discutée dans le cadre de l'AWG-LCA. L'INDE, la CHINE et d'autres ont invité les parties à se concentrer sur l'AWG-KP et l'AWG-LCA, alors que le TUVALU demandait la poursuite des discussions des groupes de contact.

Les PHILIPPINES ont identifié la nécessité d'éviter de préjuger des résultats de l'AWG-LCA, spécifiant que les deux options, une décision de la CdP ou un Protocole, devraient rester sur la table. Il a également souligné la nécessité de considérer la nature du régime de conformité lié au résultat de l'AWG-LCA.

L'AUSTRALIE a réitéré le soutien de son pays pour un résultat juridiquement contraignant, et sa flexibilité au sujet d'un nouveau protocole unique ou d'une combinaison qui implique la suite du Protocole de Kyoto. Elle a déclaré que la clarté sur la forme légale peut aider à faire avancer les négociations.

Le délégué des États-Unis a souligné la flexibilité du mandat existant basé sur le Plan d'action de Bali et a déclaré que son pays n'est pas en mesure d'accepter un nouveau mandat portant seulement sur la forme légale, sans énoncer clairement que les économies importantes prennent des mesures d'atténuation avec la même force de loi que celles adoptées par les pays développés.

Le président Zammit Cutajar a noté que la discussion avait répété des questions déjà abordées avant, comme l'idée que « la forme suit la fonction ». Il a noté, cependant, que quelques interventions, telles que la déclaration des États-Unis, ont semblé « lier la forme et la fonction ». Il a également souligné que les parties continuent à exprimer des points de vue divergents sur ce qui est « juridiquement contraignant » et a indiqué que toutes ces différences « rendent difficile la synthèse ». Il a noté que le Venezuela et l'UE ont, « chacun à sa façon », proposé de lier les résultats des deux voies de négociation, et a encouragé les parties à se parler.

L'AOSIS a encouragé un processus pour discuter de leur proposition de projet de décision. Le président Zammit Cutajar a indiqué qu'il annoncerait une heure de réunion plus tard. Le VENEZUELA a suggéré une table ronde pour séparer les problèmes politiques des discussions légales.

CHAPITRE II (UTCATF) (AWG-KP) : Le sous-groupe de l'UTCATF s'est réuni en après-midi. La réunion a porté sur les sujets liés au processus et à la voie à suivre et aucun thème substantiel n'a été discuté. Les parties ont exprimé des points de vue divergents sur la question de savoir quelle version des documents non officiels des cofacilitateurs devrait être employée : une qui intègre les propositions de toutes les parties, ou encore une qui maintient deux options distinctes. La présidente de l'AWG-KP s'est adressée au groupe. Les discussions se poursuivront.

FORUM DES POINTS FOCaux DU PTN

Lundi soir, le Quatrième forum des points focaux du Programme de travail de Nairobi sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation (PTN) a eu lieu. Le président de SBSTA, Mama Konaté (Mali), a accueilli les parties et les organisations partenaires du PTN à l'événement, qui a pour but de fournir une plate-forme informelle pour la discussion sur la gestion de la connaissance et l'apprentissage en appui à l'amélioration de l'action sur l'adaptation et un inventaire des activités entreprises ou prévues par les partenaires du PTN.

Le Secrétariat a présenté une mise à jour des informations sur les négociations en matière d'adaptation et sur la mise en œuvre du PTN, notant qu'il y a maintenant 203 organisations partenaires et qu'elles ont reçu 136 engagements d'action.

Les organisations partenaires ont présenté leurs observations sur les succès, les questions qui doivent être abordées à mesure que le PTN avance et des idées pour de futures directions. La FÉDÉRATION MONDIALE DES ORGANISATIONS D'INGÉNIEURS a recommandé que la CCNUCC reconnaisse formellement les succès de divers engagements d'action et a noté l'excellent soutien du Secrétariat au PTN. La MUNICH CLIMATE INSURANCE INITIATIVE a souligné la valeur du PTN, notant la nature catalytique des ateliers du PTN qui rassemblent les parties et les organisations partenaires. L'OMM a attiré l'attention sur ses quinze nouveaux engagements d'action, a noté que le PTN a combiné avec succès la science et la politique, et espère qu'à l'avenir le manuel des outils en matière de climat sera mis à jour régulièrement.

L'UICN a recommandé des produits spécifiques aux secteurs et aux régions et de lier les actions des organisations en vertu du PTN aux besoins des parties, notant des options possibles telles qu'un mécanisme d'appariement. L'INSTITUT DES ÉTUDES DU DÉVELOPPEMENT a proposé une discussion plus itérative entre le PTN, les organisations partenaires et les parties sur les besoins et les appels au soutien. Le CENTRE INTERNATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES MONTAGNES a suggéré d'encourager davantage la collaboration régionale. Le TAJIKISTAN a souligné la nécessité de concevoir l'information en fonction des régions, des secteurs et des parties prenantes spécifiques. L'UN-ISDR a mis l'accent sur la diversité des parties prenantes aux ateliers, ce qui permet de nouveaux partenariats, de même que l'importance d'encourager davantage la collaboration.

Le PNUD a noté que les produits du PTN ne sont utiles que s'ils sont utilisés « sur le terrain ». Soulignant la nécessité d'améliorer l'interface entre ce qui est accompli au niveau global et ce qui a lieu au niveau national, elle a recommandé d'établir un service d'aide pour le PTN pour relier les parties et organisations avec les partenaires appropriés. L'ASSOCIATION GLOBALE DE L'EAU a noté l'importance de concevoir l'information en fonction des besoins réels des parties.

L'INSTITUT DE L'ENVIRONNEMENT DE STOCKHOLM a mis l'accent sur le bulletin le *Tiempo* comme un moyen de jeter un pont entre les questions climatiques et de développement. Notant que le financement de fonds pour le *Tiempo* a été éliminé, il a demandé un partenariat pour assurer sa continuité. L'AGENCE JAPONAISE POUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE MER-TERRA a souligné plusieurs de leurs initiatives de modélisation dans les Caraïbes et la formation d'experts en matière d'adaptation des pays en développement. L'ACTION PRATIQUE a noté la nécessité de travailler à l'encadrement conceptuel de l'adaptation et le besoin d'un intermédiaire de la connaissance pour disséminer les produits de la connaissance.

L'UNIVERSITÉ NATIONALE AUTONOME DU MEXIQUE et le BUREAU DES NATIONS UNIES DES AFFAIRES D'ESPACE EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE ont attiré l'attention sur la nécessité d'aider les communautés autochtones à identifier comment les modèles climatiques changent. Le RÉSEAU IBERO-AMÉRICAIN DES BUREAUX CHARGÉS DE LA QUESTION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES a suggéré d'établir un réseau des sympathisants du PTN. Les discussions ont continué, les organisations partenaires soulignant les progrès sur des actions spécifiques.

DANS LES COULOIRS

Alors que la deuxième semaine de la Conférence sur les changements climatiques des Nations Unies débutait à Cancún, bon nombre de délégués ont commenté qu'ils n'avaient pas vraiment eu de pause dimanche. Dimanche matin et en début d'après-midi, avec les ministres récemment arrivés, ils ont participé à la séance plénière informelle convoquée par la présidente de la CdP, Patricia Espinosa, afin d'essayer de chercher davantage d'orientations politiques sur le chemin à suivre. Un délégué a rapporté que pendant la séance plénière, la présidente de la CdP Espinosa a annoncé une nouvelle méthode de travail pour aider à faire avancer les discussions, qui implique l'appariement entre ministres de pays développés et de pays en développement pour travailler sur des questions spécifiques. Elle a annoncé cinq paires de ce type pour travailler sur : la vision partagée ; l'adaptation ; les finances, technologie et renforcement des capacités ; l'atténuation et les MRV ; et les questions de l'AWG-KP. D'autres ministres pourraient alors fournir leur appui sur d'autres questions spécifiques à mesure qu'elles surgissent. Bon nombre de parties ont semblé heureuses des efforts de la présidence de la CdP d'assurer la transparence : « Nous commençons à espérer que ce que vous voyez concernant le processus est ce que vous obtenez », a commenté un délégué. Un autre a remarqué, concernant l'intégrité d'un processus unique, qu'il « a été établi pour écarter le fantôme de Copenhague ».

Alors que bon nombre de délégués complimentaient ce processus ouvert, certains se sont demandé comment ceci mènerait aux décisions. « J'ai été impliqué dans des douzaines de négociations internationales et dans tous les cas, le travail se déplaçait finalement dans de petites salles. Je ne vois toujours pas comment ce processus peut résulter en compromis complexes, qui devront être établis, les pays ne faisant pas face à un facilitateur, mais se faisant face les uns les autres », a indiqué un négociateur aguerri. D'autres ont commencé à s'interroger sur les plans de réserve. Le « Président du Mexique, Calderon, a souligné sa détermination à obtenir une décision sur la REDD+, au cours de son discours lors de la journée des forêts dimanche. Est-ce que la communauté internationale sera disposée à laisser cours à une décision sur la REDD+, même si les questions cruciales du futur du Protocole de Kyoto et des MRV en vertu de l'AWG-LCA ne sont pas abordées ? » a demandé un représentant d'une O.N.G. conversationniste, qui était optimiste sur ces perspectives.

En attendant, les histoires de WikiLeaks au sujet de Copenhague et de sa conséquence ont continué à soulever des sourcils parmi les délégués. Le point le plus controversé remet en cause les motivations des pays développés et en développement sur le financement. Quelques pays en développement étaient mécontents au sujet des rumeurs et chercheront à dissiper la « fausse information ».

LES FAITS MARQUANTS DE CANCUN MARDI, 7 DÉCEMBRE 2010

Dans l'après-midi de mardi a eu lieu la cérémonie d'ouverture du segment de haut niveau. En outre, un certain nombre de groupes de contact et de consultations informelles se sont tenus tout au long de la journée dans le cadre de la CdP/RdP, de l'AWG-LCA et de l'AWG-KP.

SEGMENT DE HAUT-NIVEAU

L'ouverture de la cérémonie de haut niveau a eu lieu dans l'après-midi et les participants ont été accueillis au Mexique avec des danses et de la musique.

Le Secrétaire exécutif de la CCNUCC, Christiana Figueres a souligné que les parties se trouvent «à un stade crucial» et les a exhortées à mettre de côté les intérêts nationaux de court-terme afin de "remettre le processus sur la bonne voie." Elle a appelé à la "conciliation" sur les questions clés et a déclaré que l'échec à la réalisation d'un consensus à Cancun compromettra le bien-être à long terme de tous les pays.

Le Secrétaire général des Nations Unies Banki-moon s'est dit préoccupé par les progrès insuffisants après de nombreuses années de négociations. Il a déclaré que certes la solution à Cancun à toutes les questions n'est pas essentielle, mais qu'il faudrait faire des progrès sur tous les fronts.

Le Président Felipe Calderón du Mexique a déclaré que des milliards d'êtres humains attendent une «réponse claire aux changements climatiques que nous ne pouvons ne pas donner», et a insisté sur les progrès importants au cours de la dernière semaine pour restaurer la confiance dans le système multilatéral. Cependant, il a souligné, les progrès qui doivent être faits sur une formule pour prévenir le changement climatique et catalyser les économies vertes et les changements du paradigme de développement.

Le segment de haut niveau s'est poursuivi pendant tout l'après-midi avec les déclarations des chefs d'états et de gouvernements, ainsi que des orateurs au nom des groupes. Les déclarations nationales se poursuivront mercredi et jeudi. Une diffusion par internet de toutes les déclarations est disponible en ligne au: <http://webcast.cc2010.mx>

GROUPES DE CONTACT ET CONSULTATIONS INFORMELLES

FONDS D'ADAPTATION (CdP/RdP) : Au cours des consultations informelles et du groupe de contact en matinée, les parties se sont penchées sur le projet de texte révisé relatif au rapport du Conseil du Fonds d'Adaptation et sur l'examen du Fonds d'adaptation.

Au cours des consultations informelles, bon nombre de parties ont supporté le texte révisé avec des modifications mineures. Pour ce qui est du rapport sur le Fonds d'Adaptation, les divergences se sont maintenues sur les ateliers proposés sur l'accréditation des entités nationales d'exécution. Certaines parties se sont opposées à l'inclusion des ateliers. Cependant, d'autres ont souligné que conformément au texte, les ateliers devront dépendre de la disponibilité des fonds et être précédés par une consultation avec le Conseil, ce qui permettra de s'assurer qu'ils ne se tiendront qu'au moment approprié.

Dans les groupes de contact qui ont suivi, les PHILIPPINES ont déploré qu'après une année de négociations sur la question, aucun accord n'a été conclu, tandis que l'UE a souligné que la proposition sur la tenue des ateliers n'a été introduite que récemment. Les discussions se poursuivront.

CONFORMITÉ (CdP/RdP) : Au cours des consultations informelles en matinée, les parties ont poursuivi l'examen de l'appel de la Croatie contre une décision de la Division du Comité conformité chargée de la mise en application. Les discussions ont porté essentiellement sur un projet de décision de la CdP/RdP proposée par les co-présidents. Les parties ont également examiné une nouvelle suggestion par une partie sur un amendement au Protocole de Kyoto relatif à la conformité. Les consultations se poursuivront.

CHAPITRE 1 (réductions d'émissions de l'Annexe 1) (AWG-KP) : Dans le sous-groupe de la matinée sur les «chiffres», les parties se sont employées à réduire le nombre d'options dans le texte. Les parties ont convenu de n'insérer «aucune nouvelle option» pour refléter les discussions sur le report des surplus d'unités de quantités attribuées (UQA). Les parties ont également décidé que les options sur l'amendement de l'Article 3.1 du Protocole (engagements de réductions et de limitation des GES), Article 3.7 (calcul des quantités attribuées dans la première période d'engagement), Article 3.9 (nouveaux engagements des parties à l'Annexe 1) et Articles 4.2 et 4.3

(exécution conjointe des engagements), soient regroupé en un seul texte entre crochets pour faciliter la prise d'une décision politique au niveau ministériel.

CHAPITRE IV (ensemble de questions méthodologiques)

(AWG-KP) : Dans le sous-groupe informel, les parties ont examiné le texte sur les potentiels de réchauffement planétaire. Elles ont discuté des implications de l'utilisation du Deuxième, ou du Quatrième Rapport d'Évaluation du GIEC sur les émissions globales et individuelles des parties. Certaines parties ont souligné la nécessité d'utiliser les méthodologies qui sont cohérentes avec l'AWG-KP. Les parties ont également souligné leur intérêt pour envisager l'ajout des nouveaux GES, mais les divergences persistent sur des gaz spécifiques. Le vice-président de l'AWG-KP fera rapport au président de l'AWG-KP.

CHAPITRE II (UTCATF) (AWG-LCA) : Au cours des consultations informelles de l'après-midi, les parties ont convenu de progresser en se basant sur le document non-officiel des facilitateurs résultant des travaux de samedi. Les parties ont ensuite débattu des produits ligneux récoltés, soulignant que la bioénergie sera présentée dans le secteur de l'énergie. Les parties ont également discuté de la force majeure et des défis posés par la comptabilisation dans le domaine des incendies. À propos des niveaux de référence, les discussions ont porté sur la nécessité de tenir compte tant de la complexité que de la flexibilité lors de l'examen des différentes situations nationales.

VISION PARTAGÉE (AWG-LCA) : Dans la matinée, le groupe de rédaction a examiné le texte révisé en se basant sur les discussions de lundi. Le texte comprend un nouveau libellé sur, entre autres : les émissions globales passées et actuelles; la stabilisation des concentrations de GES bien en-dessous des 350 parts par million; les réductions globales d'émissions d'au moins 50% à partir des niveaux de 1990 à l'horizon 2050; et le respect des droits humains.

Un certain nombre de pays en développement se sont opposés à l'exercice consistant à « trier et à choisir » entre les soumissions des parties. Plusieurs pays développés ont déclaré que le texte « n'est pas parfait » et omet de nombreuses options qu'ils ont supportées, mais ont ajouté que ce texte constitue le seul « moyen d'aller de l'avant » si les parties veulent avoir quelque chose à soumettre au segment de haut niveau.

Les parties ont également débattu du texte proposé par un certain nombre de pays en développement sur la responsabilité historique et sur les lacunes dans la mise en œuvre. Plusieurs pays ont appuyé l'affirmation que « le changement climatique constitue l'un des plus grands défis posés à l'humanité » et que les parties partagent une vision qui favorise la mise en œuvre de la Convention, fixe les objectifs d'émissions plutôt qu'un « plafond difficile » et oriente les actions et les politiques des parties en tenant compte de leurs « différences et de leurs situations ». Un certain nombre de pays en développement ont souligné la responsabilité historique et ont exhorté les pays de l'Annexe I à faire preuve de leadership, notamment dans les domaines du financement et du transfert de technologies. De nombreux pays développés ont souligné que la Convention fait référence aux émissions historiques et actuelles.

Il avait également été demandé d'insérer un texte appelant les parties à l'Annexe I à contribuer à hauteur de 6% de leur Produit national brut (PNB) au financement de l'atténuation et de l'adaptation dans les pays en développement, et de 1% de leur PNB pour le soutien aux activités dans le domaine de la foresterie en guise de « remboursement de leur dette climatique ».

Plusieurs pays développés ont suggéré d'utiliser le texte du facilitateur comme terrain d'entente, tandis que d'autres pays en développement ont déclaré qu'il n'y avait pas d'accord sur l'opportunité de continuer en raison de l'absence d'un texte impulsé par les pays. Les facilitateurs se concerteront avec la présidente de l'AWG-LCA.

FINANCEMENT, TECHNOLOGIE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (AWG-LCA) :

Dans le groupe de rédaction de la matinée, les parties ont eu à examiner un document non-officiel contenant les éléments pour un projet de décision sur le financement. Le document incluait des sections et des options sur le financement rapide, le financement à long-terme, le nouveau fonds proposé et le nouvel organe au titre de la CdP, pour aider le mécanisme de financement, et la livraison du financement du changement climatique. Le document non-officiel incluait une annexe contenant les termes de référence pour la conception du nouveau fonds.

Après une courte pause avant l'examen du texte, les parties ont présenté leurs réactions initiales. Un pays développé a observé que le texte est devenu de plus en plus ambitieux dans sa portée et les détails, et s'est dit préoccupé par le fait que les grandes attentes d'un accord pour cette semaine pourraient ne pas être comblées.

Quant au financement rapide, les pays en développement ont déclaré que le texte devrait fournir plus de détails sur la transparence, y compris indiquer si le financement est effectivement nouveau et complémentaire, s'il est réparti également entre l'atténuation et l'adaptation, et quel montant a été décaissé en 2010. Un pays en développement a suggéré d'ajouter un autre groupe de pays en développement à ceux identifiés comme bénéficiaires prioritaires du financement rapide. Outre les PMA, les PIED et l'Afrique, elle a ajouté les « pays en développement comportant des zones sujettes aux sécheresses, aux inondations et à la désertification, avec des écosystèmes fragiles et faisant face à un accroissement de la fréquence des phénomènes extrêmes et catastrophiques et à des tendances de changement climatique. »

Pour ce qui est du financement à long terme, les pays en développement ont appuyé l'option que les pays développés engageront 1,5% de leur PIB pour aider les pays en développement, au lieu du texte faisant référence à un engagement annuel de 100 milliard \$US d'ici 2020. Beaucoup de pays développés ont exprimé des réserves sur ce texte, indiquant que la principale source ou source majeure de financement sera évaluée, ainsi que les contributions indicatives des parties à l'Annexe II de la Convention. Certains pays développés ont appuyé la référence au Groupe consultatif de haut niveau du Secrétaire général des Nations Unies sur le Financement des changements climatiques.

À propos du conseil du nouveau fonds, un certain nombre de pays en développement ont insisté pour qu'il fasse référence aux PEID et aux PMA.

TECHNOLOGIE : Le groupe de rédaction s'est penché sur la technologie au cours de la session tenue en fin de matinée. Les pays en développement ont présenté deux décisions possibles, dont l'une contenant les éléments clés d'un accord, et l'autre établissant un programme de travail. Plusieurs délégués ont salué les progrès accomplis dans ce groupe et dans les consultations bilatérales menées plus tôt dans la journée. Cependant, certains pays développés ont déploré que « l'équilibre » qu'ils ont

recherché dans les négociations élargies n'existe plus, et ont déclaré qu'ils ne peuvent plus parvenir à un accord sur un mécanisme de technologie. Plusieurs orateurs ont appuyé l'idée d'identifier les questions qui peuvent faire l'objet d'un accord à Cancun, et celles qui nécessitent un examen plus approfondi en 2011.

Renforcement des capacités : Dans l'après-midi, le groupe de rédaction informel a planché sur le développement des capacités. Les parties ont examiné un projet de texte révisé paragraphe par paragraphe. Bon nombre de pays en développement ont appuyé le maintien, dans un instrument juridiquement contraignant, de l'option d'établir un groupe technique sur le développement des capacités, tandis que beaucoup de pays développés ont soutenu l'option affirmant que le mandat des mécanismes institutionnels existante ou de ceux proposés inclut le renforcement des capacités. À propos des références aux entités d'exécution du mécanisme de financement, et de la référence au nouveau fonds proposé, une partie a déclaré que cela pourrait préjuger des autres négociations parallèles. Des divergences de vues ont également persisté sur le texte concernant la déclaration du soutien fourni par les pays développés pour le renforcement des capacités dans les pays en développement, et la déclaration par les pays en développement, des progrès accomplis dans le renforcement des capacités pour faire face aux changements climatiques, y compris l'utilisation du soutien reçu. Les consultations se poursuivent.

ATTÉNUATION (diverses approches, y compris les possibilités d'utiliser les marchés pour améliorer le rendement et promouvoir les mesures d'atténuation) (AWG-LCA) : En matinée, le groupe de rédaction a poursuivi l'examen du texte révisé élaboré sur la base de la note de la présidente de l'AWG-LCA. Les parties ont poursuivi la simplification des options.

Réagissant à la nature des propositions de textes présentées par certaines parties, plusieurs parties se sont opposées aux insertions textuelles dans les options qui donnaient l'impression de « nier » la substance des options. Un certain nombre de parties ont également suggéré que les parties devraient seulement faire des propositions textuelles au sujet de leurs propres options. Cependant, d'autres étaient en désaccord, affirmant que toutes les parties conservent le droit de réaliser des insertions dans n'importe quelle option. En réponse, un certain nombre de parties ont reconnu ce droit, mais ont recommandé aux autres de s'abstenir de proposer des textes qui sont contraires à l'essence des options. Les parties ont alors continué de faire des propositions textuelles au texte. Les consultations se poursuivront.

ATTÉNUATION (pays développés et pays en développement) (AWG-LCA) : Lors de la rencontre du groupe de rédaction le matin, les parties se sont concentrées sur les nouveaux projets de texte sur l'atténuation par les pays développés et l'atténuation par les pays en développement, préparé par les facilitateurs, et basé sur la note de la présidente de l'AWG-LCA et les vues des parties. Les parties ont été invitées à faire des observations générales sur les deux textes.

Bon nombre de parties ont exprimé leur satisfaction du fait que les textes contiennent une formulation de décision, tout en mettant l'accent sur diverses omissions. Bon nombre de parties ont perçu un manque d'équilibre entre les textes et également entre les textes et les autres travaux de l'AWG-LCA. Plusieurs parties ont déploré l'absence de libellé opérationnel en ce qui concerne, entre autres, les mesures d'atténuation,

les engagements en matière d'établissement des rapports et le développement de directives pour la comptabilité et d'autres règles. Les parties ont continué d'exprimer des points de vue divergents sur le but et la portée du registre proposé, certains déclarant qu'il devrait contenir toutes les MAAN des pays en développement, alors que d'autres indiquaient que toutes les MAAN devraient être inscrites dans l'annexe d'une décision et le registre proposé devrait être limité à la recherche de support aux MAAN. Les parties divergeaient également au sujet de la fréquence et la nature des rapports, de même que de l'entité qui devrait décider de ces questions (si ce devrait être l'AWG-LCA ou le SBI).

Un certain nombre de parties ont également commenté la question de savoir si les pays développés devraient entreprendre des « actions » ou des « engagements » relatifs à l'atténuation, le niveau et la nature ou le cadre légal de telles actions ou engagements, et leur rapport avec le Protocole de Kyoto. Quelques parties ont souligné la nécessité d'aborder la question de la comparabilité des actions ou des engagements, tant parmi les pays développés qu'entre les pays développés et en développement. Un certain nombre de parties ont également suggéré que les engagements de tous les pays soient ancrés dans une annexe d'une décision à Cancun. Cependant, d'autres se sont opposés à cette suggestion. « Les consultations informelles » se poursuivront.

ATTÉNUATION (approches sectorielles et mesures spécifiques au secteur) (AWG-LCA) : Lors des consultations informelles le matin, les parties ont présenté des comptes rendus des discussions tenues sur le cadre général et sur l'agriculture.

Au sujet de l'agriculture, les discussions ont abordé les attentes concernant un programme de travail et l'identification des éléments clés pour le secteur, y compris le commerce, l'adaptation, la sécurité alimentaire et la participation des peuples autochtones. Bon nombre de parties ont exprimé une flexibilité à travailler en se basant sur les différents textes existants, à condition que les éléments clés soient inclus.

Concernant la marche à suivre, le désaccord a persisté, bon nombre de parties préférant aborder le cadre général et puis les secteurs spécifiques, alors que d'autres soutenaient une discussion sur les combustibles de soute et l'agriculture. Finalement, un accord a été conclu au sujet de traiter d'un paragraphe général global sur le cadre et puis de discuter des dispositions possibles pour « encadrer » chaque secteur, plusieurs notant que le texte sur l'agriculture est suffisamment complet dans son état actuel.

Les parties ont également discuté des éléments clés à considérer dans le cadre général, tels que : la référence à l'Article 4.1 de la Convention (c) (transfert de technologie) ; l'utilité d'adopter une approche sectorielle ; une référence aux principes de la Convention ; et la nature volontaire des approches sectorielles. Des vues divergentes se sont maintenues au sujet des deux derniers éléments, bon nombre de pays soutenant le besoin de cohérence avec les dispositions et les principes de la Convention et l'inclusion d'une référence au principe des responsabilités communes mais différenciées. Quelques parties étaient en désaccord avec la considération de ce principe dans le contexte des combustibles de soute, mais une partie a noté que l'Organisation de l'aviation civile internationale a déjà identifié des différences parmi les pays. Différents avis ont été exprimés sur la question de savoir si le principe des responsabilités

communes mais différenciées devrait s'appliquer aux sujets techniques et opérationnels dans le cadre de l'Organisation maritime internationale.

Au cours de la rencontre du groupe de rédaction en après-midi, des opinions divergentes ont été exprimées sur l'emploi du texte de Copenhague ou celui de Tianjin, ou la combinaison des deux textes. Les parties ont également discuté du point de savoir si le mandat d'apporter des modifications, qui seraient reflétées dans le prochain texte de la présidente de l'AWG-LCA, serait donné au facilitateur. Les discussions se sont alors concentrées sur la considération du commerce dans le texte sur l'agriculture, les parties faisant des propositions pour un texte de compromis. Les discussions se sont poursuivies en soirée sur un paragraphe-cadre, les combustibles de soute et ce qui peut être reflété dans un texte révisé.

POINT 3 (nouveaux engagements des pays de l'Annexe D) (AWG-KP) : Au sein d'un groupe de contact en soirée, le président de l'AWG-KP, John Ashe (Antigua et Barbuda), a attiré l'attention sur une version révisée du texte du président (FCCC/KP/CRP.4/Rev.1) et les réunions subséquentes des sous-groupes. Le président de l'AWG-KP, Ashe, a décrit la nomination des ministres du R-U et du Brésil pour conduire des consultations ministérielles sur les « principales questions politiques ». Le BRÉSIL a alors présenté une vue d'ensemble de ces consultations avec les groupes de négociation et les pays. Il a identifié les défis par rapport à l'établissement d'une deuxième période d'engagement en vertu du Protocole de Kyoto et les interdépendances avec les discussions de l'AWG-LCA sur l'atténuation. Luis Alfonso de Alba (Mexique) a rapporté que la présidente de la CdP/RdP Espinosa rencontrerait les ministres pour considérer la voie à suivre et qu'une séance plénière de bilan de la CdP/RdP serait convoquée tôt mercredi matin.

Au sujet de l'UTCATF, le cofacilitateur Iversen (Danemark) a signalé que le sous-groupe avait été incapable de réduire les options sur la gestion des forêts, mais que le texte sur les produits ligneux récoltés avait été clarifié.

Concernant les mécanismes de flexibilité, le vice-président de l'AWG-KP, Adrian Macey (Nouvelle-Zélande), a noté une proposition pour la poursuite des mécanismes de Kyoto au-delà de la première période d'engagement, de même que des discussions sur la distribution régionale des activités et des coavantages des projets de MDP.

En ce qui a trait à l'ensemble des questions méthodologiques, le vice-président de l'AWG-KP Macey a noté des options claires sur les nouveaux gaz et les potentiels de réchauffement global et a dit que ces problèmes pourraient être résolus à Cancún.

Le cofacilitateur, Leon Charles (Grenade), a signalé que le groupe des « chiffres » a poursuivi l'examen des reports et des surplus d'UQA, et qu'il avait également considéré la manière de rationaliser les propositions de texte. Il a expliqué que, en dépit de l'absence de consensus, il y avait un désir de traiter des reports et des surplus d'UQA. Il a ajouté que le groupe pourrait bénéficier de plus de temps pour aborder cette question.

Concernant les conséquences potentielles, le président de l'AWG-KP Ashe a indiqué qu'il conduisait des consultations bilatérales et présenterait un rapport aux parties ultérieurement. Il a alors informé les parties qu'une version révisée de son texte serait disponible mercredi matin.

DANS LES COULOIRS

Le segment de haut niveau a débuté à Cancún mardi après-midi par une présentation vibrante sur la beauté du Mexique, visant à rappeler aux délégués ce qui est en jeu en matière d'efforts pour faire face aux changements climatiques. Au même moment, diverses négociations informelles se sont tenues au Moon Palace tout au long de la journée, les experts et les ministres essayant de raffiner les textes en vue de la phase suivante de négociations.

L'humeur est demeurée constructive dans certains groupes informels, alors que dans d'autres, quelques parties ont rapporté « une absence complète de progrès ». Bon nombre de participants ayant assisté au groupe de rédaction de l'AWG-LCA traitant des textes sur l'atténuation par les pays développés et en développement ont semblé satisfaits d'avoir maintenant un texte de décision et semblaient être prêts à passer au mode de « pleine négociation ». « Enfin ! » s'est exclamé un délégué. D'autres ont averti, cependant, que l'existence d'une formulation de décision n'indique pas nécessairement un progrès, l'un d'eux déclarant, « attendons seulement de voir. Mon impression de la réunion est que les parties ajouteront simplement leurs options à nouveau dans le texte, ce qu'elles ont déjà commencé à faire ! » Les délégués participant au groupe de rédaction sur les « diverses approches de l'atténuation, y compris les mécanismes du marché » ont noté « une quasi-impasse », et quelques délégués émergeant des discussions sur les technologies ont déclaré qu'ils étaient « frustrés ».

Étant donné la lenteur des progrès sur beaucoup de questions prévues pour être parmi les principaux résultats de Cancún, des préoccupations commençaient à faire surface au sujet de savoir si et comment tous les éléments nécessaires au paquet global se mettraient en place. Un négociateur s'est inquiété que le processus pourrait s'embourber dans « une attitude n'occasionnant aucun progrès sur rien jusqu'à ce que des progrès aient été accomplis sur tout ». Bon nombre de négociateurs chevronnés ont reconnu que ce sera difficile « de combler les lacunes », bien qu'il y eut quelques indications que les négociateurs commençaient à identifier les endroits où les compromis pourraient être atteints entre les différents blocs de négociation, et certains ont également commencé à contempler les scénarios du « plan B ».

Par exemple, certains négociateurs de la REDD+ ont été vu travaillant sur des stratégies pour s'assurer que si une décision complète ne peut pas être prise, un accord plus simple pour avancer sur la REDD+ pourrait être assuré comme base pour les initiatives ayant cours dans bon nombre de pays en développement. Un délégué vétérinaire a remarqué : « les parties impatientes redoublent d'efforts pour essayer de s'assurer que l'accord sur la REDD+ ne soit pas pris en otage par d'autres questions et ils essayent simultanément de l'adapter à différentes vues philosophiques des marchés et des garanties ».

Alors que la plupart des délégués commençaient à retourner à leurs hôtels à la suite de la rencontre en soirée du groupe de contact de l'AWG-KP, qui s'est terminé à environ 21 h, d'autres, y compris le Secrétariat, se préparaient à une longue nuit. « Les textes révisés de l'AWG-LCA et de l'AWG-KP seront diffusés demain et je dois être ici pour la séance plénière de bilan de la CdP/RdP en début de matinée » a expliqué une déléguée se précipitant à nouveau sur son ordinateur.

LES FAITS MARQUANTS DE CANCUN MERCREDI, 8 DÉCEMBRE 2010

Le mercredi en matinée, la CdP/RdP a organisé les séances plénières informelles de bilan. En outre, les groupes de contact et les consultations informelles se sont tenus tout au long de la journée dans le cadre de la CdP, de la CdP/RdP, de l'AWG-LCA et de l'AWG-KP. Entretemps, le segment de haut niveau s'est poursuivi avec les déclarations des chefs d'états, des gouvernements et des délégations. Une diffusion sur le web de toutes les déclarations sera disponible en ligne au : <http://webcast.cc2010.mx>

PLÉNIÈRE INFORMELLE DE BILAN DE LA CDP

Lors de la plénière informelle de bilan en matinée, la présidente de la CdP Espinosa a mis en relief l'atmosphère d'inclusion et le processus ouvert et transparent de Cancun. Elle a salué les consultations ministérielles dont le but est de traiter les questions politiques. La présidente de l'AWG-LCA Mukahanana-Sangarwe a déclaré que sa note de la présidente révisée (FCCC/AWGLCA/2010/CRP.3) reflète les progrès accomplis sur REDD+ et l'adaptation, un ensemble d'opinions claires sur les MRV et le financement, et une absence de changement sur la technologie. Elle a suggéré que l'orientation politique est nécessaire sur l'atténuation par les pays développés et les pays en développement, les MRV des engagements et des mesures, le financement à long terme, un objectif global à long terme et l'équité. La présidente Mukahanana-Sangarwe a souligné que le nouveau document appelle à un travail supplémentaire de l'AWG-LCA. La présidente de la CdP Espinosa a déclaré qu'il n'y aura pas de chevauchement ou de processus parallèles et a souligné la nécessité pour le résultat de l'AWG-LCA d'être prêt d'ici vendredi matin.

PLÉNIÈRE INFORMELLE DE BILAN DE LA CDP/RDP

Au cours de la plénière informelle de bilan de la CdP/RdP tenue dans la matinée, Ashe, le président de l'AWG-KP, a souligné la nécessité de décisions politiques pour réaliser un accord qui soit global et équilibré. Il a parlé des consultations avec Luis Alfonso de Alba (Mexique) sur les questions politiques et les «chiffres» et a mis l'accent sur la nécessité de soumettre la liste des questions clés à la CdP/RdP. Il a présenté la proposition révisée par le président (FCCC/KP/AWG/2010/CRP.4/Rev.2). La présidente de la CdP/RdP Espinosa a souligné les messages des parties de poursuivre leurs efforts au-delà de 2012 et a appelé les parties à élever le niveau collectif de l'ambition. Elle a noté que les consultations commenceront sur les textes dans l'après-midi.

GROUPES DE CONTACT ET CONSULTATIONS INFORMELLES

PROPOSITIONS DES PARTIES AU TITRE DE L'ARTICLE 17 (protocoles) (CdP) : Au cours des consultations informelles, un groupe de pays en développement a présenté un projet de décision de la CdP pour examen par

les parties. Le texte reconnaît la «nature complémentaire, interdépendante et mutuellement positive» de l'AWG-KP et de l'AWG-LCA, ainsi que la nécessité d'"instruments globaux et juridiquement contraignants pour toutes les parties et résultant des travaux des deux Groupes de Travail Spéciaux". Le texte demande également à l'AWG-LCA de poursuivre ses travaux afin de présenter un instrument juridiquement contraignant pour adoption à la CdP 17. En outre, le texte indique que l'instrument sera basé sur le Plan d'action de Bali, les travaux de l'AWG-LCA à ce jour, les résultats et les décisions de la CdP 16 les propositions des parties en vertu de l'Article 17 de la CCNUCC (protocoles).

Dans leur réponse, un groupe de pays développés et un certain nombre d'autres pays en développement ont supporté le texte. Plusieurs pays en développement ont suggéré qu'il était prématuré de parler du statut juridique d'un instrument avant d'avoir des précisions sur sa substance. Un pays développé a déclaré que les discussions pourraient se poursuivre en parallèle, tandis qu'un autre a indiqué que les discussions sur la forme devraient suivre un message politique clair.

Un pays en développement a proposé un texte supplémentaire «rappelant et respectant les dispositions du Protocole de «Kyoto, et reconnaissant son rôle crucial et continu dans la contribution à l'objectif ultime de la Convention». Un pays développé a exprimé des réserves sur cette proposition. Les parties ont débattu du statut juridique des décisions de la CdP, et la plupart ont indiqué qu'elles ne considèrent pas qu'elles soient juridiquement contraignantes.

Le président fera rapport à la présidente de la CdP et lui demandera des orientations sur la manière d'aller de l'avant.

MDP (CdP/RdP) : Au cours des consultations informelles, les parties ont poursuivi les discussions sur le projet de décision de la CdP/RdP concernant les nouvelles orientations relatives au MDP. Pour ce qui est de l'admissibilité des nouvelles technologies et des champs d'application en vertu du MDP, les parties ont maintenu les opinions divergentes. Plusieurs ont souligné que cette question est actuellement examinée par le SBSTA et ont mis en garde contre le fait de préjuger des conclusions.

ATTÉNUATION (approches sectorielles) AWG-LCA : Dans la matinée, les parties ont examiné le nouveau projet de texte élaboré par le facilitateur. Elles avaient initialement examiné la note du facilitateur comme base pour faire avancer les discussions. Après des discussions de fond sur les combustibles de soute, l'agriculture et les activités agricoles en général, les parties ont continué à ne pas s'accorder sur la note du facilitateur. Certains pays en développement ont souligné que le texte sur le cadre général et le texte sur l'aviation internationale et le transport maritime n'ont pas reflété ce que les parties avaient convenu à Tianjin, et certaines ont préféré que seul le cadre général puisse comporter une option. Bon nombre ont suggéré d'introduire le texte de Tianjin sur le cadre général dans la note du facilitateur. Un certain nombre de parties ont

exprimé leur déception face à la prolifération des options qui représentent un choix entre les «unes ou les autres décisions», tandis que d'autres ont suggéré que les options représentent un point de départ permettant aux ministres de trouver un terrain d'entente. Lors de l'incorporation du texte complémentaire de «Tianjin, certaines parties ont demandé que leurs opinions soient maintenues dans la note du facilitateur.

Bon nombre de parties ont appuyé le texte sur l'agriculture. Certaines ont suggéré que l'agriculture soit examinée séparément des combustibles de soute et du cadre général. Cependant, d'autres ont désapprouvé cette proposition. Les parties ont décidé de mener les «consultations informelle» sur l'agriculture dans la soirée.

FONDS D'ADAPTATION (RdP/CdP) : Au cours des consultations informelles de la matinée, il a été demandé aux parties de faire des commentaires sur le projet de texte révisé relatif aux ateliers régionaux proposés visant à familiariser les parties avec le processus et les exigences d'accréditation des agences d'exécution nationales. Les pays en développement ont exprimé leur préférence pour la tenue de jusqu'à quatre ateliers, alors que certains pays développés étaient favorables à trois ateliers, en mettant l'accent sur leur flexibilité, puisqu'ils auraient préféré une décision pour reporter les ateliers jusqu'à l'année prochaine, afin de permettre d'acquérir plus d'expérience sur l'accès direct. Les discussions ont été suspendues pour permettre aux parties de se concerter sur ces questions. Elles n'ont pas pu parvenir à une entente et les consultations informelles ont été suspendues jusqu'à jeudi.

CHAPITRE 1 (les «chiffres») (AWG-KP) : Dans l'après-midi, 1 groupe de rédaction informel de l'AWG-KP sur les «chiffres» a poursuivi la discussion sur la manière de nettoyer le texte de l'option B (modifications corrélatives du Protocole). Les parties se sont concentrées sur les modifications corrélatives de l'Article 3.9 (nouveaux engagements des parties à l'Annexe I), liées à l'établissement d'engagement pour une troisième période ou des périodes d'engagement subséquentes, y compris à quel moment avant le terme de la deuxième période d'engagement on devrait commencer ces négociations. Le texte du président est resté presque inchangé.

CHAPITRE II (UTCATF) (AWG-KP) : Au cours des consultations informelles de l'après-midi, les parties ont convenu de traiter les cinq options couvrant la gestion forestière, afin de simplifier le texte et d'assurer la cohérence et la clarté des options. Les parties ont examiné l'option 1 sur les niveaux de référence, et beaucoup ont proposé des modifications, y compris une note de bas de page traitant de l'établissement des niveaux de référence en gestion forestière. Les divergences de vues se sont maintenues.

Les parties ont ensuite examiné l'option 2 sur les bases de référence et ont convenu d'appliquer dans des paragraphes sélectionnés, les modifications déjà approuvées dans l'option 1. L'option 3 sur la comptabilité net-net a été discutée, et les parties ont formulé certaines propositions qui ont été retenues. Une partie a proposé, et beaucoup se sont opposés, de supprimer l'option 4 sur le plafonnement. Une partie a annoncé qu'elle présentera de nouvelles propositions sur la force majeure et les produits ligneux récoltés.

MOC (CdP/RdP) : Au cours des consultations informelles en soirée sur la MOC, les parties ont examiné les paragraphes en suspens d'un projet de décision de la CdP/RdP.

A propos d'introduire une cotisation pour les activités de projet dans le cadre de la Voie 1 de la MOC, les parties ont examiné : le niveau d'une telle cotisation; la possibilité de niveaux de cotisation différenciés pour les projets de grande envergure et les petits projets; et le point où la cotisation devra être payée. Une partie a déclaré qu'il est trop tôt pour convenir du niveau de la cotisation et qu'il faudrait plutôt mettre sur pied un processus pour déterminer la cotisation à une date ultérieure. Certaines parties, opposées par un certain nombre d'autres, ont proposé que l'insertion du texte faisant référence à la cotisation devienne applicable après l'adoption d'une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto.

Concernant les paragraphes qui prennent note du point de vue du Comité de Supervision de la MOC (CSMOC) sur la nécessité d'un nouveau modèle de MOC opérationnel au-delà de 2012, et sur les scénarios pour améliorer la MOC au-delà de 2012, certaines parties ont fait objection à ces paragraphes, évoquant la nécessité de précisions concernant les références à «au-delà

de 2012», et la relation avec le Protocole de Kyoto. Diverses propositions ont été avancées, y compris : la suppression de la référence «au-delà de 2012»; la suppression de l'ensemble du paragraphe, puisque le rapport du CSMOC est déjà pris en compte ailleurs dans le texte; et le remplacement de «au-delà de 2012» par « au cours de la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto». Les parties pourraient ne pas parvenir à un accord sur ces paragraphes, et les consultations se poursuivront.

DANS LES COULOIRS

Tôt mercredi matin, les délégués sont arrivés au Moon Palace pour participer aux plénières informelles de bilan de la CdP et de la CdP/RdP, prévues à 8 h: 30 et 9 h: 05 respectivement. Comme prévu, la présidente Espinosa a annoncé que les nouveaux textes de l'AWG-KP et de l'AWG-LCA étaient maintenant disponibles pour que les délégués commencent à les réviser. Les réactions des délégués à ces textes ont été variées : « Les textes contiennent plusieurs éléments pour lesquels les parties ont insisté et devraient satisfaire la plupart des intérêts » a observé un délégué optimiste. Un négociateur vétérinaire a également commenté que « les textes semblent beaucoup mieux et il y a eu des progrès sur le transfert de technologie, le renforcement des capacités et l'adaptation ». Un autre a expliqué que davantage de travail est encore essentiel : « Nous ne sommes pas encore tout à fait là, mais je sens que nous allons dans la bonne direction ».

Mis à part les négociations s'intensifiant continuellement, un grand nombre d'autres événements ont eu lieu à l'intérieur et autour du Moon Palace tout au long de la journée. En début de soirée, par exemple, beaucoup de journalistes et d'observateurs ont assisté à un dialogue convoqué par le Président mexicain, Felipe Calderón. Lors de la première session portant sur les « conséquences de l'inaction : notre responsabilité d'agir maintenant », les chefs d'Etat d'Ethiopie, de Palau, de la Grenade et du Honduras, de même que le président de la Commission de l'Union africaine, ont présenté des témoignages au sujet des effets des changements climatiques et ont décrit les stratégies d'adaptation qu'ils poursuivent. Ils ont invité les dirigeants à s'entendre sur des engagements plus ambitieux en matière d'atténuation des changements climatiques et ont demandé davantage d'appui pour le transfert de technologie et le financement pour les efforts d'adaptation en cours dans les pays en développement. Des applaudissements et des exclamations ont été entendus lorsque le Président Calderón a annoncé que des paiements seront effectués aux peuples autochtones protégeant les forêts à Oaxaca pour neutraliser les émissions de CO₂ de la CdP16. Il a invité les parties de l'Annexe I à participer en neutralisant également les émissions de leur propre voyage.

Pendant ce temps, les ministres ont poursuivi les discussions visant à réconcilier les différences politiques, en particulier sur l'atténuation, les finances, les MRV et une deuxième période d'engagement en vertu du Protocole de Kyoto. Des réunions informelles ont eu lieu dans la soirée pour résoudre les principaux points de désaccord. A la suite d'une réunion informelle sur l'atténuation, qui s'est terminée en début de soirée, certains ont décrit l'ambiance comme « prudemment optimiste » que Cancún aura comme conséquence « quelque chose avec lequel nous pouvons tous être, d'une certaine manière, heureux ». Cependant, selon un délégué, « rattacher les engagements et les MRV au financement demeure problématique ». La question en suspens au Moon Palace était donc « Qu'est-ce qui est sur la liste d'un paquet de décisions de Cancún ? » Les délégués ont commencé à proposer que la REDD+, un processus vers le nouveau Fonds, l'adaptation et le financement de démarrage rapide étaient tous presque prêts à être inclus, mais la présidente Espinosa a rappelé aux délégués que tandis qu'un accord était atteignable, il n'était pas encore bien défini.

Ailleurs dans les salles, d'autres délégués ont été entendus déplorant une absence de progrès sur l'adaptation dans les consultations informelles en cours, une partie notant que « nous devons limiter les dommages en ce moment ». Un expert dans le processus a noté qu'« il est vraiment difficile de dire comment va le processus en ce moment, parce que chacun de nous est emmêlé dans ses propres questions, rendant difficile la vision de tous les morceaux s'imbriquant ensemble. Notre espoir est qu'au cours des deux prochains jours, un paquet équilibré émergera ».

LES FAITS MARQUANTS DE CANCUN JEUDI, 9 DÉCEMBRE 2010

Jeudi, les groupes de contact et les consultations informelles, y compris les discussions au niveau ministériel, se sont tenus tout au long de la journée. Tard dans la soirée, Espinosa, la présidente de la CdP et de la CdP/RdP a réuni une plénière informelle de bilan. Tout au long de la journée, le segment de haut niveau a repris avec les déclarations des chefs d'états, des gouvernements et des délégations. Une diffusion de toutes les déclarations est disponible en ligne au : <http://webcast.cc2010.mx>

GROUPES DE CONTACT ET CONSULTATIONS INFORMELLES

MOC (CdP/RdP) : Au cours des consultations informelles du matin, les parties ont poursuivi l'examen paragraphe par paragraphe d'un projet de décision de la CdP/RdP.

Les parties ont discuté d'un paragraphe autorisant l'attribution des crédits résultant des projets de la MOC après la première période d'engagement, en utilisant les Unités de Quantités Allouées (UQA) de la première période d'engagement. Plusieurs parties se sont opposées à ce paragraphe, arguant qu'une conversion des UQA de la première période d'engagement en Unités de Réduction d'Émissions (URE) doit être basée sur les réductions d'émissions réalisées au cours de la première période d'engagement. Une partie a souligné que son pays ne peut accepter aucun texte qui traite des réductions d'émissions réalisées après 2012. Un certain nombre de parties ont proposé d'autres formules pour aborder cette question, par exemple demander à l'AWG-KP de : proposer des options pour l'examen d'un écart potentiel entre la première période d'engagement et la deuxième, et présenter les travaux à la CdP/RdP 7; ou examiner la proposition du Comité de supervision de la MOC concernant les URE générées après le 31 décembre 2012.

À propos de l'introduction d'une cotisation pour les projets de MOC de la Voie 1, les parties ont examiné diverses formules et propositions textuelles concernant le niveau de la cotisation. Un

consensus s'est finalement dégagé sur une cotisation et l'examen de la MOC. Au cours des consultations informelles le soir, des questions sont restées en suspens concernant la continuité des projets de MOC au-delà de 2012 et les parties à l'Annexe I dont les engagements chiffrés de réduction et de limitation des émissions ne sont pas encore inscrits dans l'Annexe B du Protocole, mais qui souhaitent accueillir des projets de MOC. Les consultations informelles se sont poursuivies.

ATTÉNUATION (mesures de réponse) : (WAG-LCA) :

Dans le groupe de rédaction du matin sur le sous-paragraphe I (b) (vi) du Plan d'action de Bali, les parties ne se sont pas accordées sur le texte qu'ils allaient utiliser comme base pour la poursuite des négociations. Beaucoup de pays en développement étaient favorables à l'utilisation du texte de Tianjin tel que modifié par les négociations dans le groupe de rédaction, tandis que certains pays développés préféraient le nouveau texte de la présidente comme base pour un compromis. Un pays développé a proposé l'utilisation du nouveau texte de la présidente pour aller de l'avant, en y insérant certaines options omises afin de refléter les points de vue de toutes les parties et de fournir une base pour les décisions politiques à prendre par les ministres. Cette proposition a été appuyée par plusieurs autres pays développés, mais contrée par un bon nombre de pays en développement. Les parties ont convenu de poursuivre la réunion pour consolider les options similaires au sein de leurs groupes, dans l'espoir de présenter à la présidente deux options claires sur chaque question de controverse.

FONDS D'ADAPTATION (CdP/RdP) : Les parties se sont réunies le matin pour les consultations informelles et ont entrepris une discussion approfondie sur le texte relatif aux ateliers régionaux et sous-régionaux visant à familiariser les parties avec le processus et les exigences pour l'accréditation des entités nationales de mise en œuvre. Alors que les pays en développement voulaient au moins trois ateliers avec la possibilité d'une autre, certains pays développés voulaient "jusqu'à trois ... si les circonstances le permettent." Les parties

ont finalement convenu d'une formule qui permettrait de "jusqu'à trois ... le cas échéant, avec la possibilité d'un autre, si les circonstances le permettent, et au besoin ... "

Les parties se sont ensuite réunies dans un groupe de contact informel et sont parvenues à une entente sur le projet de décision de la CdP/RdP. Plusieurs parties ont exprimé leur bonheur de voir que cet accord a été possible, et ont salué l'esprit de compromis. Le délégué des Philippines, au nom du G-77/CHINE, a exprimé l'espoir que ce résultat facilitera les progrès rapides.

CONFORMITÉ (CdP/RdP) : Au cours du groupe de contact de l'après-midi, les parties ont examiné un projet de décision de la CdP/RdP sur le rapport du Comité d'application, ainsi que le projet de texte entre crochets sur l'appel de la Croatie contre la décision de la Division chargée de l'exécution des décisions. Les parties ont convenu de transmettre le projet de décision à la CdP/RdP.

Pour ce qui est de l'appel interjeté par la Croatie, la BOLIVIE a proposé d'élargir la portée d'un document technique proposé visant à expliquer le processus et les règles applicables à l'examen des recours, pour y inclure l'examen des conséquences juridiquement contraignantes pour une non-conformité. Cette proposition a été contrée par plusieurs parties, et le CANADA a souligné que l'objectif du document technique est d'aider les parties à progresser sur l'appel interjeté par la Croatie. La Bolivie a par la suite retiré cette proposition.

La BOLIVIE a également proposé un nouveau paragraphe sur l'appel de la CdP/RdP demandant au SBI de terminer ses travaux sur le point 14 de l'ordre du jour (amendements au «Protocole de Kyoto concernant les procédures et les mécanismes relatifs à la conformité»). La proposition a été contrée par le CANADA, l'UE, le JAPON et l'Australie, qui, tout en reconnaissant les préoccupations de la Bolivie, ont souligné que celles-ci ne relèvent pas de la compétence du groupe. Le représentant des Îles Cook, au nom de l'AOSIS, a suggéré que la Bolivie présente la question à plénière de la CdP / RdP. Les parties ont convenu que le co-président Richard Tarasofsky (Canada) pose le problème de la Bolivie dans son rapport oral à la CdP / RdP. Les parties ont ensuite convenu de transmettre le projet de conclusions à la CdP / RdP avec d'autres modifications.

CHAPITRE I (les chiffres) (AWG-KP) : les parties ont examiné les options afin de supprimer les crochets autour du texte proposé pour modifier l'Article 3.9 du Protocole (nouveaux engagements des parties à l'annexe I) concernant le moment de commencer l'examen des engagements pour la troisième période d'engagement et les suivantes. Les parties ont également discuté de l'année de référence. À propos d'un report des UQA, certaines parties se sont dit intéressées par la combinaison des options, tandis que d'autres ont préféré aucun changement aux règles en vigueur. Un pays a proposé un texte sur une option pour un plafond de 5% qui s'applique seulement à la première période d'engagement. Une autre partie a proposé des limites sur une

quantité établie d'émissions ou un pourcentage, dépendant du plus élevé. Le groupe a transmis le texte au président de l'AWG-KP.

MDP (CdP/RdP) : Le groupe de contact sur le MDP s'est réuni jeudi soir. La PAPOUASIE NOUVELLE GUINÉE, appuyée par l'AFRIQUE DU SUD, s'est opposée à l'introduction d'un nouveau texte élaboré par les co-présidents, arguant que les discussions sur ce texte étaient déjà terminées lors des consultations informelles la nuit dernière. Il a souligné la nature « impulsée par les parties » des négociations, observant que ce « texte sort de nulle part ».

La représentante de la BOLIVIE a réitéré que son pays s'était opposé aux négociations en petits groupes et a souligné l'opposition au paragraphe 52 sur la révision des procédures pour l'enregistrement des projets du MDP.

Le co-président Kunihiko Shimada (Japon) a remercié la Bolivie pour sa flexibilité concernant la participation aux consultations informelles. Il a expliqué que les consultations s'étaient poursuivies au-delà de 3h du matin et a souligné que « d'importants progrès » ont été accomplis. Le secrétariat a expliqué que le président avait décidé à la fin des consultations informelles que le texte était clair et prêt à être présenté au groupe de contact, tout en rappelant aux délégués que « rien n'est conclu tant que tout n'est pas conclu », et que par conséquent, tout le texte reste entre crochets.

En parcourant le texte, les parties ont approuvé tous les paragraphes, exception faite du paragraphe 52 sur les procédures de révision du Conseil exécutif pour les projets du MDP, afin de permettre que la période de crédit démarre à la date à laquelle une demande complète d'enregistrement a été présentée, paragraphe qui a été placé entre crochets à la demande de la Bolivie. La PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE a souligné que le paragraphe en question a trait à la proposition de son pays et a suggéré de le laisser entre crochets sans autres consultations informelles, en disant qu'il est peu probable qu'il aboutisse à des résultats.

Les parties ont également discuté des trois annexes au projet de décision de la CdP / RdP. La BOLIVIE a demandé de les laisser toutes entre crochets, arguant que les parties n'ont pas eu le temps nécessaire pour les analyser. Elles ont également souligné les préoccupations concernant les questions relatives au code de conduite et au conflit d'intérêts. Le JAPON a souligné « l'effort énorme » requis pour fournir à tous un texte dans les annexes un mois avant la réunion, et que les annexes ont été adoptées il y a deux jours. " La BOLIVIE a souligné l'importance de l'intégrité de l'environnement, et a indiqué que le paragraphe entre crochets " vise seulement à obtenir plus de financement avec le MDP et pour les investisseurs, sans aider le climat. " Le co-président Shimada a indiqué que toutes les annexes restent entre crochets. Les consultations informelles se sont poursuivies.

ATTÉNUATION (approches sectorielles et mesures sectorielles spécifiques) (AWG-LCA) : Au cours des consultations informelles, il a été suggéré que le résultat possible

de Cancun pourrait inclure un texte simplifié sur le cadre général avec un texte rationalisé et clair sur l'agriculture, et que ces textes pourraient être transmis à la prochaine session du groupe en 2011 pour un examen approfondi. Bon nombre de parties se sont opposées au travail sur le cadre général en l'absence d'accord sur le texte relatif aux combustibles de soute. Certaines ont appuyé l'élaboration du texte sur l'agriculture et le cadre général dans des groupes parallèles restreints. Beaucoup d'autres ont appuyé le traitement du cadre général, et par la suite le texte sur l'agriculture, dans un groupe restreint. Les parties ont finalement convenu de réunir un groupe des amis du facilitateur et de faire rapport au groupe principal.

CHAPITRE II (UTCATF) (WAG-KP): Lors des consultations informelles du matin, de nouvelles propositions ont été présentées sur les produits ligneux récoltés, la force majeure et sur un plafond pour l'UTCATF. Les parties ont poursuivi les discussions sur le processus d'examen pour les niveaux de référence. Tard dans la soirée, les parties ont examiné la manière de refléter leur travail dans un nouveau texte du président vendredi.

POINT 3 (Nouveaux engagements des pays de l'Annexe I) (AWG-KP) : Lors de la rencontre du groupe de contact en soirée, le président de l'AWG-KP Ashe a invité les facilitateurs des sous-groupes à présenter le compte rendu de leurs travaux.

Concernant les chiffres, Jürgen Lefevre (UE) a signalé que le texte sur l'Annexe B avait été rationalisé pour inclure seulement deux options et que les options sur l'Article 3.9 du Protocole (futurs périodes engagement), bien que non encore nettoyées, reflètent les choix politiques. Il a noté que quelques parties avaient exprimé des inquiétudes concernant les textes et comment ils évolueraient.

Au sujet de l'UTCATF, Marcelo Rocha (Brésil) a noté les progrès accomplis et a déclaré que des options sont intégrées dans le texte actuel, mais qu'il peut être utile de séparer les options pour clarifier les décisions à prendre, en mettant l'accent sur les discussions en cours.

Concernant les mécanismes de flexibilité, le vice-président de l'AWG-KP, Adrian Macey (Nouvelle-Zélande), a souligné l'emphase des discussions sur l'augmentation des avantages conjoints dans le cadre du MDP et l'accroissement de l'utilisation des Réductions d'émissions certifiées de certains pays hôtes. Il a déclaré que l'inclusion du PFC dans le cadre du MDP et des niveaux de base normalisés a été « mise sur pause » parce qu'elle est à l'étude par la CdP/RdP, basée sur le travail du SBSTA. Il a décrit trois ensembles de décisions : les décisions politiques ; celles qui sont liées aux discussions de l'AWG-KP en cours ; et celles qui sont liées aux travaux de l'AWG-LCA. Le vice-président de l'AWG-KP Macey a alors noté qu'après trois ans de négociations sur les mécanismes de flexibilité, les parties s'étaient seulement entendues sur un paragraphe.

Au sujet de l'ensemble des questions méthodologiques, le vice-président de l'AWG-KP Macey a mis l'accent sur les préoccupations liées au potentiel de réchauffement global des

gaz à effet de courte durée dans la section sur les paramètres de mesure communs et les défis pratiques rencontrés dans l'inclusion de quelques nouveaux gaz.

Le président de l'AWG-KP Ashe a noté que son texte révisé (FCCC/KP/AWG/CRP.4/Rev.3) serait disponible jeudi soir, mais que ceci peut être encore révisé en fonction des discussions en cours dans le groupe de l'UTCATF.

PLÉNIÈRE INFORMELLE DE BILAN DE LA PRÉSIDENTE

Tard jeudi soir, une plénière informelle de bilan, convoquée par la présidente de la CdP/RdP Espinosa, a eu lieu. Elle a expliqué que des réunions ministérielles informelles s'étaient tenues tout au long de la journée avec un engagement pour la transparence et pour l'inclusion. La présidente Espinosa a souligné qu'une importante série de décisions dépend toujours des parties et a alors invité les ministres à présenter le compte rendu des consultations informelles qu'ils ont animées.

Au sujet de la vision partagée pour l'action concertée à long terme, la SUÈDE a souligné l'accent mis sur trois questions : un objectif de température ; un objectif global à long terme pour des réductions d'émissions ; et le plafonnement des émissions globales.

Concernant les finances, le BANGLADESH a mis l'accent sur le fait que les consultations avaient eu comme conséquence deux options potentiellement acceptables sur l'établissement du Fonds, notant les compromis qui pourraient être faits à travers le texte.

En ce qui a trait à l'adaptation, l'ESPAGNE et l'ALGÉRIE ont noté les consultations sur l'établissement d'un comité d'adaptation, la facilitation de l'accès au Fonds, un mécanisme international pour traiter des pertes et dommages, de même que la consolidation des centres régionaux.

Concernant les MRV, la NOUVELLE-ZÉLANDE a indiqué que les consultations ont porté sur la CAI et les questions incluses, telles que la fréquence et la catégorisation. Il a souligné l'engagement positif d'un certain nombre de parties, de même que les propositions soumises par les pays en développement, dont il pense qu'elles « s'avèreront utiles » à l'atteinte d'un texte équilibré. Il a identifié comme défi principal, l'équilibre entre la transparence et le fait d'éviter un fardeau non raisonnable pour les pays.

Au sujet de la REDD+, la NORVÈGE et l'ÉQUATEUR ont présenté le compte rendu des principales questions en suspens : le financement ; la portée d'un mécanisme de REDD+ ; la connexion entre les niveaux nationaux et sous nationaux ; et les MRV des garanties. L'ÉQUATEUR a expliqué que les parties étaient proches d'un accord sur un texte équilibré. Réclamant un esprit de compromis, la NORVÈGE a indiqué qu'« aucune famille, aucune communauté et aucune communauté internationale ne peuvent survivre sans compromis ».

Concernant la technologie, la FRANCE a souligné le besoin de convergence sur les questions incluant l'établissement d'un mécanisme de technologie, d'un comité sur la technologie et

de CRTC. Elle a expliqué que quelques parties feraient d'autres propositions sur des questions telles que la gouvernance, et que davantage de travail sur la technologie semble nécessaire en 2011.

Au sujet des PFC et des mesures de réponse, la SUISSE a indiqué que les vues des parties demeurent divergentes, tout en exprimant l'espoir qu'après d'autres consultations, une nouvelle proposition de texte pourrait être soumise.

La présidente de l'AWG-LCA, Margaret Mukahanana Sangarwe (Zimbabwe), a présenté un compte rendu des questions qui n'étaient pas sujettes à des consultations ministérielles. Concernant les approches diverses, y compris les occasions d'utiliser les marchés, visant à améliorer le rendement de, et à promouvoir, les mesures d'atténuation, elle a indiqué que le groupe n'avait pas encore établi son rapport. Concernant les approches sectorielles, elle a déclaré qu'aucun accord n'a été conclu. Elle a également expliqué que puisque les parties n'ont pas pu convenir d'un paragraphe au sujet du « cadre général », certains étaient peu disposés à aborder des secteurs particuliers. Elle a souligné que le texte sur l'agriculture est « bien avancé », mais que le groupe ne poursuit pas d'autres consultations. Soulignant l'importance de l'accord sur le texte d'introduction, la présidente Espinosa a invité la présidente de l'AWG-LCA à fournir un texte reflétant l'état des discussions.

Le président de l'AWG-KP, John Ashe (Antigua et Barbuda), a signalé que les sous-groupes de l'AWG-KP se sont réunis tout au long de la semaine. Il a identifié des possibilités limitées d'avancer davantage sur le travail de fond et a réclamé des conseils politiques pour surmonter les obstacles. Il a noté qu'une version révisée du texte du président de l'AWG-KP était disponible (FCCC/KP/AWG/CRP.4/Rev.3).

Soulignant que la date butoir approche rapidement, la présidente Espinosa a encouragé la poursuite des consultations pendant la nuit et a annoncé que la prochaine plénière de bilan se réunira à 8 h 30 vendredi. Elle a également souligné que des conseils politiques plus concis ne devraient pas sacrifier la transparence. La présidente Espinosa a expliqué que, dans quelques heures, le secrétariat mettra en circulation les projets de textes reflétant le travail effectué pendant les consultations informelles. Elle a souligné que ce texte ne constituera pas « un texte mexicain », mais un texte basé sur les vues des parties, et a recommandé aux parties de regarder au-delà de leur intérêt national pour arriver à conclure un accord vendredi soir.

DANS LES COULOIRS

Jeudi matin, les délégués fatigués se sont rassemblés pour poursuivre un certain nombre de consultations informelles au Moon Palace, à la suite de négociations continues au cours de la nuit, qui ont inclus un bilan ministériel informel à minuit et ce qu'un négociateur chevronné a décrit comme un texte « vague » sur l'atténuation en vertu de la Convention et des voies du Protocole. De façon générale, l'humeur imprégnant l'édifice au matin était contenue, des délégués rapportant de « très minces progrès » sur beaucoup de questions importantes.

En attendant, les chefs d'État et de gouvernement ont poursuivi la présentation des rapports nationaux, y compris le Président bolivien Evo Morales, qui a souligné la nécessité de prolonger le Protocole de Kyoto et d'assurer la protection de la Terre-Mère. D'autres pays latino-américains, y compris le Venezuela, ont réitéré leurs positions sur le réchauffement climatique et d'autres questions, mais ont confirmé leur engagement « à demeurer dans la salle et à chercher la convergence » entre les parties.

Tout au long de la journée, les consultations ministérielles informelles ont eu lieu au sein des « séances informelles de séances informelles » présidées par des paires de ministres de pays en développement et de pays développés sur l'atténuation, la vision partagée, la REDD+, la technologie, les MRV/ICA, les finances, le PFC et les mesures de réponse et l'adaptation. Quelques groupes de rédaction ont également continué à faire des progrès pour raffiner les textes et identifier des options claires en vue d'une décision politique.

Réfléchissant aux progrès jeudi après-midi, bon nombre de délégués ont continué à identifier les MRV/ICA en tant qu'un des principaux points de désaccord. Un négociateur chevronné a noté que les pays ont également continué à proposer « des positions fortes et divergentes » au sujet de la suite du Protocole de Kyoto. À cette étape, d'autres ont dit qu'il y avait « peu d'éléments positifs à noter », sortant des discussions sur l'adaptation, les finances et une vision partagée. Le « compromis semble être de l'ordre de l'aspiration plutôt que de l'opérationnalisation dans ces négociations », s'est exprimé un délégué émergeant d'une réunion ministérielle. Les représentants de quelques O.N.G. ont indiqué qu'ils étaient de plus en plus frustrés par le retard pris dans la prise de décision.

Peu après 21h, une séance informelle de bilan a été convoquée par la présidente de la CdP et de la CdP/RdP Espinosa. Les ministres menant les consultations informelles ont suggéré que tandis que les questions ont été « mieux élaborées », les textes de compromis sur le Protocole de Kyoto, l'atténuation et les MRV n'avaient pas été produits. Le bilan s'est terminé à environ 23h, et la présidente Espinosa a rappelé qu'il reste « très peu d'heures pour la négociation ». Les délégués déjà fatigués se sont donc préparés pour un « autre marathon de nuit ». Un représentant de haut niveau a indiqué qu'« il y a toujours un accord à conclure — mais nous pourrions également terminer avec un échec retentissant ».

SYNTHÈSE ET ANALYSE DU BNT : Le numéro du Bulletin des négociations de la terre consacré à la synthèse et analyse de la Conférence sur les changements climatiques de Cancún sera disponible dès le lundi 13 décembre 2010 en ligne à : <http://www.iisd.ca/climate/cop16>.

COMPTE RENDU DE LA CONFÉRENCE DE CANCÚN SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: 29 NOVEMBRE - 11 DÉCEMBRE 2010

La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Cancún, Mexique, s'est déroulée du 29 novembre au 11 décembre 2010. La conférence englobait la seizième session de la Conférence des parties (CdP 16) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et la sixième session de la Conférence des parties siégeant en tant que Réunion des parties au Protocole de Kyoto (CdP/RdP 6). Quatre organes subsidiaires se sont réunis: la treizième session du Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA 13); la quinzième session du Groupe de travail spécial sur les Nouveaux engagements des parties visées à l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP 15); les trente-troisième sessions de l'organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI 33) et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA 33). Ces événements ont rassemblé environ 12 000 participants, dont environ 5 200 représentants gouvernementaux, 5 400 représentants des organismes et agences de l'ONU, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales, et 1 270 membres accrédités des médias.

L'accent a été mis à Cancún sur un processus de négociations à deux voies visant à améliorer la coopération à long terme dans le cadre de la Convention et du Protocole. La date butoir initiale pour l'achèvement de ces négociations était la Conférence de l'ONU à Copenhague sur les changements climatiques tenue en décembre 2009, mais étant donné que de nombreuses questions étaient restées en suspens, le mandat des AWG avait été prolongé jusqu'à Cancún, où ils devaient présenter leurs résultats respectifs à la CdP 16 et à la CdP/RdP 6.

Les attentes pour Cancún étaient modestes, et quelques-uns anticipaient un résultat ou un accord juridiquement contraignant sur chacune des questions en suspens. Néanmoins, beaucoup espéraient encore que Cancún pourrait accomplir des résultats significatifs sur les questions clés. Lors des préparatifs de la

conférence, plusieurs questions ont été largement identifiées comme domaines sur lesquels un «ensemble» de résultats pourrait être réalisé. Ces domaines incluaient l'atténuation, l'adaptation, le financement, la technologie, la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation forestière dans les pays en développement, y compris la conservation, la gestion durable des forêts et le renforcement des stocks de carbone forestier (REDD+) et le système mesurable, notifiable et vérifiable (MRV), ainsi que la consultation et l'analyse internationales (CAI). Les négociations sur ces questions clés se sont poursuivies tout au long de la réunion de deux semaines, et les parties ont multiplié les rencontres en séances plénières, les groupes de contact, les consultations informelles et les réunions bilatérales. Durant la deuxième

DANS CE NUMÉRO

Bref Historique de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto	2
Rapport de la Conférence de Cancún sur les Changements Climatiques	3
CdP 16	3
CdP/RdP 6	6
AWG-LCA 13	10
AWG-KP 15	14
Accords de Cancún	17
SBI 33	24
SBSTA 33	30
Segment de Haut Niveau	33
Brève Analyse de la Conférence sur le Changement Climatique	33
Prochaines Réunions	35
Glossaire	36

semaine, des ministres des pays industrialisés et des pays en développement ont été «jumelés» dans une tentative visant à faciliter les négociations sur les questions clés. Ces négociations se sont poursuivies tout au long de la semaine, avec la tenue régulière des sessions plénières de «bilan» qui visaient à maintenir le niveau de transparence et à informer les participants en permanence sur les progrès accomplis.

Aux premières heures de samedi, les parties avaient finalisé les «Accords de Cancún». Ces Accords comprennent les décisions au titre des voies de négociations de la Convention et du Protocole, et contiennent des dispositions sur l'adaptation, REDD +, la technologie, l'atténuation et les finances. Alors que le résultat sur le fond a été considéré par beaucoup comme loin d'être parfait et que la Bolivie est allée jusqu'à s'opposer à l'adoption des Accords, la plupart des participants étaient satisfaits du résultat qui a rétabli la confiance dans le processus de la CCNUCC. Cependant, en dépit du sentiment de soulagement ressenti par beaucoup à l'obtention d'un résultat, la plupart des participants ont reconnu qu'il s'agissait d'une étape relativement insignifiante dans la lutte contre le changement climatique.

Outre les Accords de Cancún, la CdP et la CdP/RdP ont adopté 20 autres décisions sur des questions allant du renforcement des capacités aux questions administratives, financières et institutionnelles. Aussi, le SBI et le SBSTA ont adopté plus de 20 conclusions sur un éventail de sujets incluant le mécanisme de financement, les dispositions pour les réunions intergouvernementales et une série de questions méthodologiques.

BREF HISTORIQUE DE LA CCNUCC ET DU PROTOCOLE DE KYOTO

La réponse politique internationale aux changements climatiques a commencé par la mise en place de la Convention-cadre sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 1992 qui a établi le cadre d'action visant à stabiliser les concentrations atmosphériques des gaz à effet de serre, aux fins d'éviter «les interférences anthropiques dangereuses» avec le système climatique. La CCNUCC est entrée en vigueur le 21 mars 1994 et compte aujourd'hui 194 Parties.

En décembre 1997, les délégués se sont réunis à la CdP-3 à Kyoto, au Japon et se sont accordés sur un Protocole relevant de la CCNUCC, engageant les pays industrialisés et les pays en transition économique, à réaliser des objectifs quantifiés de réduction d'émissions. Ces pays, connus comme étant les Parties visées à l'Annexe I de la CCNUCC, se sont ainsi engagés à réduire leurs émissions globales de six gaz à effet de serre d'une moyenne de 5,2% par rapport à ceux de 1990, et ce, au cours de la période entre 2008 - 2012 (première période de l'engagement), avec des objectifs particuliers, variant d'un pays à l'autre. Le Protocole de Kyoto est entré en vigueur le 16 février 2005 et compte aujourd'hui 192 Parties.

En 2005, à la CdP/RdP 1 à Montréal, Canada, a établi l'AWG-KP sur les Nouveaux engagements des parties à l'Annexe I au Protocole de Kyoto en vertu de l'Article 3.9 du Protocole, qui donne mandat d'envisager les nouveaux engagements des parties à l'Annexe I, au moins sept ans avant l'expiration de la première période d'engagement. En outre, la

CdP 11 a décidé, à Montréal, d'examiner la coopération à long terme au titre de la Convention à travers une série de quatre ateliers connue sous le nom de «Dialogue de la Convention» qui s'est poursuivie jusqu'à la CdP 13.

FEUILLE DE ROUTE DE BALI: La CdP 13 et la CdP/RdP 3 ont eu lieu en décembre 2007 à Bali, Indonésie. Les négociations ont abouti à l'adoption du Plan d'action de Bali (PAB), qui établit l'AWG-LCA chargé de se concentrer sur quatre éléments clés de la coopération à long terme déterminés durant le Dialogue de la Convention, à savoir: l'atténuation, l'adaptation, le financement et la technologie. La conférence de Bali a également abouti à un accord sur un processus à deux voies, la Feuille de Route de Bali qui établit deux voies de négociations dans le cadre de la Convention et du Protocole, et une date butoir pour la conclusion des négociations à la CdP 15 et CdP 15/RdP 5 à Copenhague en 2009.

DE BALI À COPENHAGUE: En 2008, les deux Groupes de travail spéciaux (AWG) ont tenu quatre sessions de négociation parallèles: avril à Bangkok, Thaïlande; juin à Bonn, Allemagne; août à Accra, Ghana; et décembre à Poznań, Pologne. En 2009, les AWG se sont réunis en avril, juin et août à Bonn, Allemagne; octobre à Bangkok, Thaïlande; novembre à Barcelone, Espagne; et décembre à Copenhague, Danemark. L'objectif de ces réunions était de faire avancer les négociations de manière à faciliter la finalisation, à la CdP 15 et à la CdP/RdP 5, d'un accord sur la coopération à long terme.

CONFÉRENCE DE COPENHAGUE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: La Conférence des Nations unies sur les changements climatiques à Copenhague s'est déroulée du 7 au 19 décembre 2009 à Copenhague, Danemark. Plus de 110 dirigeants du monde ont assisté au segment de haut niveau conjoint de la CdP et de la CdP/RdP, du 16 au 18 décembre. La conférence a été marquée par des controverses liées à la transparence et au processus. Au cours de la réunion du segment de haut niveau, des négociations non officielles ont eu lieu au sein d'un groupe composé des grandes économies et des représentants des groupes régionaux et autres groupes de négociation. Tard dans la soirée du vendredi 18 décembre, ces pourparlers ont finalement abouti à un accord politique intitulé l'«Accord de Copenhague» qui a été par la suite présenté à la plénière. Les délégués ont longuement examiné l'Accord, et bon nombre ont soutenu son adoption sous forme d'une décision de la CdP comme une première étape vers un «meilleur» accord futur, tandis que d'autres se sont opposés à l'Accord, conclu au cours de ce qu'ils ont qualifié de processus de négociation non transparent et «non démocratique». En définitive, la CdP a décidé de «prendre note» de l'Accord de Copenhague. Les parties ont également établi un processus permettant aux pays d'indiquer leur soutien à l'Accord. À ce jour, 140 pays avaient indiqué leur soutien à l'Accord. Plus de 90 pays ont également fourni des informations sur leurs objectifs de réduction d'émissions et d'autres mesures d'atténuation.

Le dernier jour de la Conférence de Copenhague sur les changements climatiques, la CdP et la CdP/RdP ont également accepté de prolonger les mandats de l'AWG-LCA et de l'AWG-KP, en leur demandant de présenter leurs résultats respectifs à la CdP 16 et à la CdP/RdP 6 à Cancún, Mexique.

SESSIONS DE NÉGOCIATIONS DE LA CCNUCC EN 2010: Avant la CdP 16 et la CdP/RdP 6, quatre sessions de négociations des AWG ont eu lieu en 2010. Ces rencontres se sont déroulées à Bonn, Allemagne en avril, mai-juin et août, et à Tianjin, Chine en octobre. L'objectif de ces quatre sessions était de faire avancer les préparatifs de la Conférence de Cancún. Dans le cadre de l'AWG-KP, les délégués ont concentré les efforts sur l'échelle des réductions des émissions des parties à l'Annexe I au titre du Protocole au-delà de 2012. Elles ont également examiné les autres questions découlant du programme de l'AWG-KP telles que les mécanismes de flexibilité, l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF), ainsi qu'une série de questions méthodologiques. Dans le cadre de l'AWG-LCA, les parties se sont employées à élaborer un texte de négociation qui couvre tous les principaux éléments du (BAP), y compris l'atténuation, l'adaptation, la technologie, le financement, REDD+ et les RMV. Avant la fin de la réunion de Tianjin, des documents avaient été élaborés dans le cadre de l'AWG-KP et de l'AWG-LCA, en dépit du fait qu'ils comportaient beaucoup d'options et beaucoup de texte qui n'avaient pas été approuvés par toutes les parties.

RAPPORT DE LA CONFÉRENCE DE CANCÚN SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Cancún, Mexique, s'est ouverte le lundi 29 novembre 2010. Le présent rapport résume les discussions qui ont eu lieu au sein des six organes suivants, en fonction de leurs agendas respectifs:

- CdP 16 de la CCNUCC;
- CdP/RdP 6 au Protocole de Kyoto;
- Treizième session du Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la CCNUCC (AWG-LCA 13);
- Quinzième session du Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements des parties visées à l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP 15); et
- 33e réunion de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI 33) et 33e réunion de l'Organe subsidiaire chargé du conseil scientifique et technologique (SBSTA 33).

CDP 16

La CdP 16 (Conférence des parties 16) s'est ouverte lundi matin, le 29 novembre. Les parties ont élu Patricia Espinosa, Ministre des Affaires étrangères du Mexique, présidente de la CdP 16. Elle a présenté Cancún comme une occasion de passer des discours aux actes sur beaucoup de fronts, soulignant que la crédibilité du système multilatéral est en jeu. Elle a souligné en outre que la réalisation d'un ensemble équilibré élargi de décisions est possible.

Les parties ont ensuite procédé aux déclarations d'ouverture. Le Yémen, au nom du G-77 et de la Chine (G-77/Chine), a appelé à des négociations impulsées par les parties, transparentes et inclusives. Il a insisté sur la nécessité d'équilibre entre les voies de négociations de l'AWG-LCA et de l'AWG-KP. L'Union européenne (UE) a appelé à un ensemble équilibré au sein et entre les deux voies de négociations, et à un résultat qui: reflète au maximum les progrès accomplis; contient le cadre et la

base d'un futur régime de changements climatiques; franchit des étapes en matière de MRV, d'atténuation, d'adaptation, de renforcement des capacités, de financement et de technologie; et a accompli autant que possible des progrès vers un résultat juridiquement contraignant. Pour plus de détails sur les déclarations d'ouverture, bien vouloir vous référer au: <http://www.iisd.ca/vol12/enb12488f.html>

QUESTIONS D'ORGANISATION: Règlement intérieur:

La Présidente de la CdP Espinosa a rappelé aux parties les usages depuis la CdP 1 consistant à appliquer le projet de règlement intérieur (FCCC/CP/1996/2), à l'exception du projet de règlement 42 relatif au vote. Elle a déclaré que la question est restée non résolue après la CdP 15 et les consultations intersessions de la présidente de la CdP. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a exprimé son inquiétude concernant la dépendance continue par rapport à la règle du consensus et du «plus petit dénominateur commun». Il a déclaré que Copenhague était un échec non pas politique, mais de procédure, et souligné que 140 pays ont par la suite indiqué leur soutien à l'Accord de Copenhague. Il a déclaré qu'une minorité est en train de bloquer les progrès et que le moment est venu d'aller de l'avant dans le cadre de la CCNUCC, avec la possibilité de procéder au vote «lorsque toutes les tentatives auront échoué», ou de chercher des solutions ailleurs. La Bolivie a déclaré que le problème à Copenhague était, non pas la règle du consensus, mais le fait que le processus multilatéral n'était pas respecté. Il a souligné la nécessité de préserver la règle du consensus. L'Inde et l'Arabie saoudite ont convenu que la règle du consensus doit être préservée.

Joel Hernández (Mexique) a mené des consultations informelles sur le règlement intérieur. Pendant la séance plénière de clôture de la CdP aux premières heures du 11 décembre, le vice-président de la CdP Shin Yeon-Sung (République de Corée), a rapporté qu'aucun consensus n'avait été atteint sur la question. Les parties ont convenu que les consultations informelles se poursuivront.

La plénière de clôture de la CdP a également approuvé les pouvoirs des représentants des parties (FCCC/CP/2010/6 et FCCC/KP/CMP/2010/11).

Ordre du jour et organisation du travail: La CdP a adopté l'ordre du jour (FCCC/CP/2010/1), avec le point sur le deuxième examen des Articles 4.2 (a) et 4.2 (b) de la Convention (politiques et mesures sur les émissions et les éliminations par les puits) en suspens depuis la CdP 4.

Organisations observatrices: La CdP a également approuvé la liste des organisations admises en tant qu'observatrices (FCCC/CP/2010/4).

Date et lieu des prochaines sessions: Lors de la plénière d'ouverture, l'Afrique du Sud a annoncé que la CdP 17 et la CdP/RdP 7 se tiendront à Durban, Afrique du Sud, du 28 novembre au 9 décembre 2011.

Le 11 décembre, la plénière de clôture a adopté une décision acceptant l'offre de l'Afrique du Sud d'accueillir la CdP 17 et la CdP/RdP 7, et a pris note des offres de la République de Corée et du Qatar d'accueillir la CdP 18 et la CdP/RdP 8 en 2012 (FCCC/CP/2010/L.5). La République de Corée et le Qatar ont souligné, chacun pour ce qui le concerne, qu'ils sont hautement qualifiés pour accueillir ces réunions.

Le vice-président de la CdP, Yeon-Sung, a quant à lui déclaré qu'au moins une, mais probablement deux, sessions supplémentaires seront nécessaires en 2011 et que le Bureau se penchera sur cette question.

Élection des responsables, autres que le président: Le 10 décembre, la CdP a élu les responsables du Bureau autres que le président. Ainsi, ont été élus aux postes de co-vice-présidents de la CdP: Lumumba Stanislaus-Kaw Di-Aping (Soudan); Andrea Garcia Guerrero (Colombie); Shin Yeon-Sung (République de Corée); Oleg Shamanov (Fédération de Russie); Phillip Muller (Îles Marshall) et Artur Runge-Metzger (UE). Mohammad Al-Sabban (Arabie saoudite) est maintenu dans ses fonctions de co-vice-président de la CdP en l'absence de consensus sur un candidat du Groupe-Asie. Andrej Kranjc (Slovénie) est maintenu dans ses fonctions Rapporteur. Robert Owen-Jones (Australie) est maintenu au poste de président de SBI et Mama Konaté (Mali) au poste de président de SBSTA.

Samedi le 11 décembre, les responsables de l'AWG-LCA ont également été élus: Daniel Reifsnnyder (États-Unis) président, Margaret Mukahanana-Sangarwe (Zimbabwe) vice-présidente et Teodora Obradovic-Grncarovska (Macédoine) Rapporteur.

RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES: Vendredi, le 10 décembre, la CdP a adopté les rapports des sessions des organes subsidiaires tenues en 2010, notamment, les SBI 32 et 33 (FCCC/SBI/2010/10 et Add.1, FCCC/SBI/2010/L.22) et les SBSTA 32 et 33 (FCCC/SBSTA/2010/6, FCCC/SBSTA/2010/L.14).

La CdP a pris note des conclusions adoptées par le SBI et a adopté les projets de décisions transmis par le SBI sur:

- l'Article 6 de la Convention (éducation, formation et sensibilisation du public) (FCCC/SBI/2010/L.26);
- transfert de technologie (FCCC/SBI/2010/L.25);
- communications nationales (FCCC/SBI/2010/L.36/Add.1);
- questions administratives, financières et institutionnelles (FCCC/SBI/2010/L.24/Add.1);
- renforcement des capacités (FCCC/SBI/2010/L.29); et
- décision 1/CP.10 (Programme de travail de Buenos Aires sur l'adaptation aux mesures de riposte (FCCC/SBI/2010/L.34/Rev.1) et questions relatives aux pays les moins avancés (PMA) (FCCC/SBI/2010/L.28/Add.1).

La CdP a également adopté les décisions transmises par le SBI sur la mise en œuvre de la Convention, y compris le mécanisme financier (FCCC/SBI/2010/L.38/Add.1), le rapport du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et les nouvelles directives pour le FEM (FCCC/CP/2010/L.2), l'évaluation du Fonds spécial pour les Changements Climatiques (FSCC) (FCCC/CP/2010/L.3) et le Fonds pour les PMA (FPMA) (FCCC/SBI/2010/L.27/Add.1).

Dans le cadre du SBSTA, la CdP a souligné les conclusions sur le transfert de technologie, les candidatures pour l'admission au Groupe d'experts sur le transfert de technologie (GETT) et a demandé à la SBSTA 34 de confirmer les nominations.

Les conclusions adoptées par le SBSTA et le SBI, ainsi que les décisions pertinentes de la CdP sont résumées en détail dans les sections pertinentes relatives au SBI et au SBSTA du présent rapport.

RAPPORT DE L'AWG-LCA: La plénière de clôture de la CdP a examiné ce point tard dans la nuit du vendredi 10 décembre. La présidente de l'AWG-LCA, Margaret Mukahanana-Sangarwe (Zimbabwe) a déclaré que l'AWG-LCA a convenu de transmettre le projet de décision sur le résultat de ses travaux (FCCC/AWGLCA/2010/L.7) à la CdP pour adoption. Elle a souligné que la décision représente l'aboutissement de trois années de négociations et l'engagement des parties pour permettre la mise en œuvre pleine, efficace et durable de la Convention. Elle a remercié la présidente de la CdP, le vice-président de l'AWG-LCA et le groupe des animateurs, pour leur travail et leur soutien. Elle a également remercié les ministres pour leur travail acharné et leur volonté de compromis. Espinosa, la présidente de la CdP, a remercié Mukahanana-Sangarwe, la présidente de l'AWG-LCA, pour sa compétence et son dévouement qui, a-t-elle déclaré, ont préparé la base pour ce résultat. Elle a ensuite invité la CdP à adopter le résultat des travaux de l'AWG-LCA (décision 1/CP.16), comme un «résultat historique de la CdP 16» qui pourrait devenir une partie des Accords de Cancún, les décrivant comme une ère nouvelle dans la coopération internationale sur les changements climatiques.

La Bolivie a réitéré son opposition à l'adoption du rapport de l'AWG-LCA. Il a souligné que sa délégation n'est pas opposée à un consensus émergeant d'une manière démocratique et ne s'est pas opposée aux vues des autres parties, mais a demandé la possibilité d'en discuter. En réponse, Espinosa la présidente a indiqué que toutes les questions découlant du Plan d'action de Bali (PAB) et de la Convention ont été examinées pendant des années, et que cette décision est le résultat du travail collectif. Elle a déclaré que l'opposition de la Bolivie sera reflétée dans les documents de la Conférence. Appuyant l'adoption de la décision, la représentante des États-Unis a fait observer que le processus en vertu de la CCNUCC a été plus proche d'un accord général que le consensus, étant donné que la CdP n'a jamais adopté son règlement intérieur. Les parties ont ensuite adopté le texte de la décision.

Les éléments de ce résultat ont été résumés dans la section traitant des Accords de Cancún.

PROPOSITIONS DES PARTIES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 17 DE LA CONVENTION (protocoles): Ce point a été initialement examiné lors de la plénière de la CdP, mercredi, le 1er décembre. Le Secrétariat a expliqué que cinq propositions de nouveaux protocoles et un accord de mise en œuvre ont été reçus en 2009 dans le cadre de l'Article 17 de la Convention, et qu'une nouvelle proposition de protocole a été reçue de la Grenade en 2010 (FCCC/CP/2010/3 et FCCC/CP/2009/3-7).

La Grenade, au nom de l'Alliance des Petits États insulaires (AOSIS), a appelé à la mise sur pied d'un groupe de contact à composition non limitée pour examiner la forme juridique du résultat de l'AWG-LCA, introduire les éléments des protocoles proposés et élaborer une stratégie appropriée pour l'adoption d'un résultat juridiquement contraignant à la CdP 17. Bon nombre de pays en développement et de pays développés ont appuyé l'établissement d'un groupe de contact sur la forme juridique, tandis que certains ont souligné que ce groupe devra éviter la duplication du travail.

Tuvalu, le Costa Rica et d'autres, ont insisté sur l'établissement d'un groupe de contact comme une étape importante vers un résultat juridiquement contraignant l'année prochaine à Durban. Parlant de la nécessité du caractère juridique d'un résultat issu des deux voies que sont l'AWG-LCA et l'AWG-KP, le Brésil a soutenu la création d'un espace pour débattre de cette question. L'Afrique du Sud, soutenue par la Colombie, a parlé de l'incertitude qui plane sur la forme juridique de l'AWG-LCA et qui est considérée un «obstacle majeur» pour les négociations. L'Inde a préféré que les efforts soient concentrés les éléments réalisables à Cancún et sur l'avenir du Protocole de Kyoto, qui est «sérieusement menacé», et a rappelé aux délégués que lors des négociations du Protocole de Kyoto, «la forme a été considérée après que des précisions eurent été fournies sur le fond». Les délégués ont finalement convenu de créer un groupe de contact pour examiner les protocoles.

Le groupe de contact, présidé par Michael Zammit Cutajar (Malte), s'est réuni pour la première fois vendredi le 3 décembre. Les parties ont continué à exprimer des vues divergentes sur la question de savoir si l'AWG-LCA devrait conduire à une (ou à des) décision (s) de la CdP, ou à un nouveau protocole complétant ou remplaçant le Protocole de Kyoto.

Bon nombre de parties ont soutenu un «résultat juridiquement contraignant», alors que des divergences ont persisté sur ses éléments constitutifs. La Grenade a souligné la nécessité: d'un processus pour l'examen de la forme juridique; de travailler dans le cadre de l'AWG-LCA; et d'établir une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto. Singapour et plusieurs autres membres de l'AOSIS ont déclaré que le résultat de l'AWG-LCA doit être un accord global, complet et juridiquement contraignant, complémentaire au Protocole de Kyoto. Le Costa Rica a appelé à un mandat pour œuvrer à l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant à la CdP 17. L'UE a demandé qu'il soit précisé à Cancún, que le but visé est d'œuvrer pour un résultat juridiquement contraignant dans le cadre de l'AWG-LCA et a réitéré sa volonté à s'engager pour une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto dans le contexte d'un résultat global et complet.

Le représentant du Japon a déclaré que le nouveau protocole proposé par son pays porte sur un seul instrument juridiquement contraignant. L'Australie a souligné la nécessité d'engagements juridiquement contraignants par toutes les grandes économies avec une différenciation entre pays développés et pays en développement, et a appelé à des décisions de la CdP à Cancún expliquant la voie à suivre pour atteindre un résultat juridiquement contraignant. Il a parlé de flexibilité concernant un seul nouveau protocole ou une combinaison qui implique la poursuite du Protocole de Kyoto. L'Afrique du Sud a déclaré que les travaux de la CdP, de la CdP/RdP et des deux AWG doivent être complémentaires et d'un soutien mutuel, et a appelé à une progression du travail «équilibrée et complète» pour obtenir des résultats ayant le même statut légal.

La Bolivie a souligné que la crédibilité de tout nouvel instrument juridiquement contraignant dépend de l'adoption d'une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto. L'Inde, la Chine et d'autres ont exhorté les parties à se concentrer sur l'AWG-KP et l'AWG-LCA. Le représentant

des États-Unis a déclaré qu'il ne peut pas accepter un nouveau mandat qui porte uniquement sur la forme juridique sans indiquer clairement que les grandes économies prendront des mesures d'atténuation de la même force juridique que celles des pays développés.

À propos de la voie à suivre, Sainte Lucie a suggéré de laisser ouvert ce point de l'ordre du jour et a demandé à la présidence de la CdP d'envisager un processus intersessions. Le représentant des Îles Marshall a présenté des suggestions détaillées, y compris la prorogation du mandat de l'AWG-LCA, afin de lui permettre de traiter les éléments des propositions soumises en vertu de l'Article 17 de la Convention. L'AOSIS a ensuite présenté un texte de projet de décision clarifiant l'intention d'adopter un instrument juridiquement contraignant à Durban, qui est complémentaire au Protocole de Kyoto.

La question a été par la suite discutée dans le cadre des consultations informelles, où le nouveau texte a été examiné en mettant l'accent sur la nature «complémentaire, interreliée et de soutien mutuel» des deux Groupes de travail spéciaux (AWG), et sur la nécessité «d'instruments complets juridiquement contraignants» résultant des deux AWG. Le texte demande également à l'AWG-LCA de poursuivre ses travaux et de présenter un instrument juridiquement contraignant pour adoption à la CdP 17. En réponse à la proposition, plusieurs pays en développement ont suggéré qu'il est prématuré de discuter du statut légal d'un instrument avant d'avoir des précisions sur son contenu. Les parties ont également débattu du statut légal des décisions de la CdP, et la majorité des parties ont indiqué qu'elles ne les considèrent pas juridiquement contraignantes.

Résultat: Lors de la séance plénière de clôture de la CdP, les parties ont convenu de poursuivre l'examen de ce point de l'ordre du jour à la CdP 17. Les questions juridiques ont également été abordées dans l'Accord de Cancún sur l'action concertée à long terme (FCCC/AWGLCA/2010/L.7), par lequel la CdP a prolongé le mandat de l'AWG-LCA pour une année et lui a demandé de «poursuivre l'examen des options juridiques dans le but d'achever un accord convenu sur la base du Plan d'action de Bali (PAB), du travail effectué à la CdP 16 et des propositions présentées par les parties en vertu de l'Article 17 de la Convention».

SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE: Aux premières heures du samedi le 11 décembre, la CdP a adopté son rapport (FCCC/CP/2010/L.1) et une résolution (FCCC/CP/2010/L.4) exprimant sa gratitude au Mexique et à la population de Cancún.

Le vice-président de la CdP, Yeon-Sung, a déclaré que la décision 1/CP.16 sur l'issue de l'AWG-LCA met fin au GETT et que la CdP demande au Secrétariat de terminer son programme de travail pour 2010-2011.

Soulignant que la décision 1/CP.16 établit de nouveaux organes dont les membres doivent être élus, le vice-président de la CdP Yeon-Sung a demandé aux parties de soumettre les candidatures pour ces postes. Le représentant des États-Unis, appuyé par l'Arabie saoudite et le Soudan, a indiqué qu'il n'est pas prudent pour le Bureau de prendre des décisions sur la composition des nouveaux comités, suggérant que certaines de ces décisions pourraient être prises dans le contexte de la réunion de l'AWG-LCA ou du SBI, ou de trouver des dispositions provisoires. Le Secrétariat a fait observer que le

Bureau pourrait considérer la voie à suivre sur cette question à sa prochaine réunion. Le Pakistan a suggéré que les coordinateurs régionaux pourraient recueillir les candidatures et les soumettre au Secrétaire exécutif et que ces personnes seraient considérées comme avoir été élues.

Les déclarations de clôture ont été présentées lors de la plénière de clôture conjointe CdP et CdP/RdP convoquée immédiatement après l'adoption des Accords de Cancún, et ont été résumées dans la section du présent compte rendu sur les Accords de Cancún. Le co-vice-président de la CdP Yeon Sung a clos la réunion à 6 h 22.

CDP/RDP 6

La CdP/RdP 6 s'est ouverte l'après-midi du lundi 29 novembre. La présidente de la CdP/RdP, Patricia Espinosa, a mis l'accent sur la nécessité d'un «ensemble de décisions équilibré». Le Yémen, au nom du G-77/Chine, a déclaré qu'une deuxième période d'engagement doit être établie au titre du Protocole de Kyoto. L'Égypte, au nom du Groupe arabe, a souligné qu'un accord dans le cadre de l'AWG-LCA ne sera possible que si un accord est conclu sur une deuxième période d'engagement en vertu du Protocole de Kyoto. L'UE a exprimé sa volonté à s'engager pour une deuxième période d'engagement dans le cadre d'un résultat élargi qui implique toutes les grandes économies. Pour plus de détails sur les déclarations d'ouverture, bien vouloir vous référer au: <http://www.iisd.ca/vol12/enb12488f.html>

QUESTIONS D'ORGANISATION: Les parties ont ensuite adopté l'ordre du jour (FCCC/KP/CMP/2010/1) et convenu de l'organisation du travail (FCCC/KP/CMP/2010/1 et Add.1, FCCC/SBI/2010/11, FCCC/SBSTA/2010/7 et FCCC/KP/AWG/2010/15).

Samedi, le 11 décembre, les parties ont convenu de nommer Adrian Macey (Nouvelle-Zélande) nouveau président de l'AWG-KP et Madeleine Diouf (Sénégal) vice-présidente de l'AWG-KP.

RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES: Vendredi le 10 décembre, la CdP/RdP a adopté les rapports des SBI 32 et 33 (FCCC/SBI/2010/10 et Add.1, et L.22) et des SBSTA 32 et 33 (FCCC/SBSTA/2010/6 et L.14).

La CdP/RdP a pris note des conclusions de la SBI 33 et de la SBSTA 33. Elle a adopté les projets de décisions suivants transmis par le SBI sur: les questions administratives, financières et institutionnelles (FCCC/SBI/2010/L.24/Add.2); le renforcement des capacités ((FCCC/SBI/2010/L.30); les communications nationales de l'Annexe I (FCCC/SBI/2010/L.36/Add.2); et la compilation annuelle et les rapports comptables par les parties de l'Annexe B (FCCC/SBI/2010/L.32). Pour un résumé des discussions de fond liées, bien vouloir se référer aux sections sur le SBI et le SBSTA du présent compte rendu.

PROPOSITION D'AMENDEMENT AU PROTOCOLE PAR LE KAZAKHSTAN: Mercredi, le 1er décembre, le Secrétariat a introduit le document FCCC/KP/CMP/2010/4 relatif à une proposition d'amendement du Protocole de Kyoto par le KAZAKHSTAN, visant à introduire le KAZAKHSTAN dans l'Annexe B. Les consultations informelles ont été conduites par Mark Berman (Canada). Le Kazakhstan a souligné les efforts menés au niveau national pour la transition vers une économie et un développement à faible émission de carbone et la mise en

place d'un cadre juridique pour le mécanisme de plafonnement et d'échange. La Fédération de Russie, contrée par les Seychelles, au nom de l'AOSIS, a appuyé la proposition du Kazakhstan. Le groupe s'est réuni à plusieurs reprises pendant la conférence. Vendredi le 10 décembre, la CdP/RdP a adopté une décision.

Décision de la CdP/RdP: Dans sa décision (FCCC/KP/CMP/2010/L.3), la CdP/RdP prend note de la proposition visant à inclure le Kazakhstan dans l'Annexe B du Protocole avec l'engagement de réduire de 100% ses émissions de 1992 pendant la première période d'engagement, et convient d'inscrire la question pour examen à la prochaine session.

RAPPORT DE L'AWG-KP: La plénière de clôture de la CdP/RdP a examiné ce point au cours des premières heures du samedi, le 11 décembre. Le président de l'AWG-KP, John Ashe (Antigua-et-Barbuda), a fait rapport sur les travaux de l'AWG-KP, en soulignant l'importance accordée aux niveaux des réductions individuelles et globales des parties de l'Annexe 1. Il a déclaré qu'en dépit des progrès accomplis, il faudrait davantage de travail et de nouvelles décisions politiques. Ashe a rapporté que l'AWG-KP n'a pas été en mesure de parvenir à un accord sur les amendements au Protocole de Kyoto, mais que son travail a abouti à des documents utiles, notamment une proposition révisée du président (FCCC/KP/AWG/2010/CRP.4/Rev.4) et un projet de décisions de la CdP/RdP sur l'issue des travaux de l'AWG-KP (FCCC/KP/AWG/2010/L.8/Add.1) et sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF) (FCCC/KP/AWG/2010/L.8/Add.2).

Le représentant de la Bolivie s'est opposé aux décisions, soutenant qu'elles représentent un pas en arrière parce qu'elles reportent «de manière indéterminée» une décision sur une deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto et «ouvre la porte à un régime qui est plus flexible et volontaire, et basé sur un système d'engagements volontaires». Il a également déclaré que le document FCCC/SB/2010/INF.X, cité en référence dans l'une des décisions, n'existe pas encore, soulignant que son pays ne peut pas accepter de prendre note d'un document dont il ignore le contenu. Espinosa, la présidente de la CdP/RdP, a déclaré qu'elle a pris note de la préoccupation de la Bolivie et qu'elle sera consignée dans les documents de la CdP/RdP 6.

La CdP/RdP a ensuite adopté les décisions. Espinosa, la présidente de la CdP/RdP, a déclaré que les décisions seront appelées décisions 1/CMP.6 et 2/CMP.6, et feront partie des «Accords de Cancún».

Le représentant de la Bolivie a réitéré son opposition, soulignant l'absence de consensus et l'exigence de consensus conformément au règlement intérieur. Il s'est dit préoccupé par l'adoption des décisions en dépit de l'opposition de son pays, et a souligné qu'il s'agit là d'une «conclusion malheureuse de la CdP ici à Cancún». Espinosa, la présidente de la CdP/RdP, a rétorqué que les décisions ont été adoptées et que la position de la Bolivie et son interprétation des événements ont été dûment reflétées dans les documents de la conférence. Elle a souligné que consensus ne signifie pas unanimité ou le droit d'une délégation d'imposer le droit de veto aux autres, et a souligné qu'elle ne peut pas passer outre la position et les demandes de 193 parties».

Le contenu de ces décisions a été résumé dans la section du présent compte rendu sur les Accords de Cancún.

MÉCANISME DE DÉVELOPPEMENT PROPRE (MDP):

Les questions relatives au Mécanisme de développement propre (MDP) ont été initialement abordées par la plénière de la CdP/RdP le 1er décembre. Clifford Mahlung, président du Conseil exécutif du MDP, a fait rapport sur les travaux du Conseil en 2010 (FCCC/KP/CMP/2010/10). La question a été ensuite examinée dans un groupe de contact et lors des consultations informelles co-présidées par Eduardo Calvo Buendía (Pérou) et Kunihiko Shimada (Japon).

Les parties ont souligné diverses questions nécessitant un examen, telles que: l'amélioration de la transparence par le Conseil; la mise en application du régime de prêts; l'envoi d'un message au marché du MDP concernant la poursuite de ce mécanisme; et l'inclusion du piégeage et fixation du carbone (PFC) dans le cadre du MDP.

Pour ce qui est de l'envoi d'un message indiquant l'engagement pour la poursuite du MDP, le Brésil, soutenu par la Chine, a souligné que le MDP ne peut se poursuivre que si le Protocole de Kyoto se poursuit, et que cela nécessite l'établissement d'une deuxième période d'engagement. Le co-président Buendía a déclaré que la question de la poursuite du Protocole de Kyoto est au-delà du mandat du groupe de contact. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a attiré l'attention sur sa proposition demandant une décision de la CdP pour appuyer la poursuite du Protocole de Kyoto. Le Japon, l'Arabie saoudite et d'autres, se sont opposés à l'examen par le groupe de contact, des questions relatives à la poursuite du Protocole de Kyoto. Le co-président Buendía, soulignant qu'aucune partie n'a fait objection à la poursuite du MDP, a proposé de permettre à l'engagement d'être implicite. La décision finale de la CdP/RdP ne contient pas de référence à un message concernant la poursuite du MDP au-delà de 2012.

Les parties ont ensuite discuté des améliorations au programme d'activités du MDP, et aux règlements connexes. La Grenade a souligné les questions en suspens à examiner telles que: comment les critères micro-échelle s'appliquent à l'ensemble des programmes d'activités. Les parties ont également examiné la question de l'éligibilité des nouvelles technologies et des domaines d'application dans le cadre du MDP. Plusieurs parties ont souligné que la question est actuellement débattue par le SBSTA et ont demandé de ne pas préjuger des conclusions. La dernière décision de la CdP/RdP, qui a été adoptée le 10 décembre, prend acte des travaux du SBSTA sur la question, et l'exhorte à achever ses travaux.

Décision de la CdP/RdP: Dans sa décision (FCCC/KP/CMP/2010/L.8), la CdP/RdP demande au Conseil exécutif du MDP:

- de mettre à la disposition des parties prenantes et des organisations observatrices accréditées, les matériels de formation et d'information sur les améliorations et les modifications en cours sur entre autres, les modalités du MDP, les règles, directives et méthodologies, par le biais du processus existant d'implication des parties prenantes;
- d'examiner les autres approches en matière de démonstration et d'évaluation de l'additionalité;

- de développer les niveaux de référence normalisés, le cas échéant, pour la production de l'énergie dans des systèmes isolés, le transport et l'agriculture, en accordant la priorité aux méthodologies applicables aux PMA et aux petits états insulaires en développement (PEID), notamment; et
- de réviser les procédures d'enregistrement de manière à ce que la date effective d'enregistrement et la date de démarrage possible de la période d'accréditation d'une d'activité de projet relevant du MDP soient la date à laquelle une demande d'enregistrement complète a été soumise par l'autorité opérationnelle désignée, où l'activité de projet a été enregistrée automatiquement.

La CdP/RdP demande également au SBI de recommander des procédures, des mécanismes et des dispositions institutionnelles en vertu de la CdP/RdP pour permettre des recours contre les décisions du Conseil exécutif, en vue de l'adoption d'une décision à la CdP/RdP 7. Elle prie le SBSTA d'examiner la question de matérialité, afin de recommander un projet de décision sur cette question pour adoption par la CdP/RdP 7. Pour terminer, la CdP/RdP décide que le financement du régime de prêt pour soutenir le développement des activités de projet relevant du MDP dans les pays comptant moins de dix projets enregistrés proviendra des intérêts générés par le Fonds d'affectation spéciale du MDP.

MISE EN OEUVRE CONJOINTE: Cette question a été abordée initialement à la plénière de la CdP/RdP mercredi, le 1er décembre. Benoît Leguet, président du Comité de supervision de la mise en œuvre conjointe (CSMOEC) a présenté le rapport annuel (FCCC/KP/CMP/2010/9). La question a été par la suite examinée dans un groupe de contact et lors des consultations informelles co-présidées par Washington Zhakata (Zimbabwe) et Helmut Hojesky (Autriche).

Au cours de la première réunion du groupe de contact, le co-président Hojesky a identifié six thèmes: la situation financière; la poursuite de la mise en œuvre conjointe pour la période post 2012; la participation des pays en voie de devenir parties à l'Annexe B du Protocole; l'avenir de la MÆC et la fusion possible des deux voies de la MÆC; l'examen et la révision des directives concernant la MÆC; et l'orientation supplémentaire au CSMÆC. Les discussions au sein du groupe de contact étaient basées sur un projet de décision de la CdP/RdP produit par les co-présidents sur la base des vues et des observations des parties.

Pour ce qui est de la redevance proposée, l'UE a exprimé sa volonté à examiner les moyens d'assurer la durabilité financière du CSMÆC et a souligné la nécessité de transparence quant aux besoins du CSMÆC. L'Ukraine a parlé de la nécessité de mener des consultations sur le niveau de la redevance proposée et le Japon a déclaré que la redevance proposée pourrait décourager les activités de la MÆC. Les parties ont discuté: du niveau d'une redevance; de la possibilité de niveaux de redevance différenciés pour les grands projets et les projets de petite envergure; et de l'endroit où la redevance pourrait être payée. Certaines parties, contrées par d'autres, ont proposé l'insertion de texte stipulant que la redevance deviendra applicable après l'adoption de la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto. En fin de compte, un consensus a été réalisé sur cette question.

Quant aux parties à l'Annexe I dont les objectifs quantifiés de limitation et de réduction (QELRO) n'ont pas encore été consignés dans l'Annexe B du Protocole, mais qui souhaitent accueillir des projets de la MÈC, les parties ont examiné la question de savoir si des crédits peuvent être générés des projets mis en œuvre dans ces pays, tels que la Biélorussie. Le représentant de la Biélorussie a déclaré que son pays est prêt à mettre en œuvre un certain nombre de projets de la MÈC en utilisant la procédure de la Voie 2, soulignant qu'ils attendent juste leur admission à l'Annexe B.

À propos de la MÈC pour la période post 2012, l'Ukraine a parlé de la nécessité de plus de précisions sur la proposition visant à émettre des crédits au cours d'une période de décalage possible. Les parties ont examiné un paragraphe autorisant l'attribution des crédits générés par les projets de la MÈC après la première période d'engagement, en utilisant les unités de quantités attribuées (UQA) de la première période d'engagement. Plusieurs parties se sont opposées à ce paragraphe, arguant qu'une conversion des UQA de la première période d'engagement en unités de réduction d'émissions (URE) doit être basée sur des réductions d'émissions réalisées dans la première période d'engagement.

Pour ce qui est du nouveau modèle opérationnel de la MÈC, les parties ont examiné deux options qui consistent à formuler une nouvelle voie unique de la MÈC, ou maintenir les voies séparées, mais en les renforçant. L'UE a souligné qu'aucune discussion sur le modèle opérationnel de la MÈC ne doit préjuger de la conception du cadre de changement climatique de la période post-2012. À propos des paragraphes du projet de décision prenant note de l'avis du CSMÈC sur la nécessité d'un nouveau modèle opérationnel de la MÈC au-delà de 2012, et des scénarios d'amélioration de la MÈC au-delà de 2012, certaines parties se sont opposées à ces paragraphes, soulignant la nécessité de clarté sur les références à «au-delà de 2012» et sur la relation avec le Protocole de Kyoto.

La CdP/RdP a adopté sa décision le 10 décembre.

Décision de la CdP/RdP: Dans sa conclusion (FCCC/KP/CMP/2010/L.9), la CdP/RdP précise, en ce qui concerne une partie à l'Annexe I dont les QERLOS de la première période d'engagement n'ont pas encore été enregistrées dans l'Annexe B du Protocole, mais qui souhaite accueillir un projet de la MÈC, que le Secrétariat peut accepter pour publication, les documents de conception de projet des projets de la MÈC; et que le CSMÈC peut examiner ces projets conformément aux directives pour la MÈC, avant l'entrée en vigueur de l'amendement visant à inclure la partie d'accueil dans l'Annexe B du Protocole. La décision convient également de poursuivre l'examen de la question d'émission des URE résultant de ces projets à la CdP/RdP 7, tout en soulignant que la partie d'accueil ne peut émettre et céder des URE qu'après l'entrée en vigueur de l'amendement visant à l'inclure dans l'Annexe B et après avoir satisfait aux exigences d'éligibilité énoncées dans les directives pour la MÈC.

La CdP/RdP en outre:

- prend note de l'avis du CSMÈC sur la nécessité du fonctionnement futur de la MÈC après la première période d'engagement;

- décide de démarrer le premier examen des directives pour la MÈC à la CdP/RdP 7;
- décide de prendre des dispositions pour la taxation de redevances pour les activités relevant de la procédure de la Voie 1 de la MÈC, afin de contribuer aux frais administratifs du CSMÈC et de ses structures d'appui, en introduisant une redevance pouvant aller jusqu'à 20 000 \$ US pour les grands projets, incluant les programmes d'activités, et jusqu'à 5 000 \$ US pour les projets de petite envergure et les programmes d'activités composés d'activités de projet à petite échelle; et
- demande au CSMÈC de présenter de nouvelles recommandations à la CdP/RdP 7 sur les amendements à la structure des frais, incluant entre autres, l'introduction d'une taxe annuelle fixe payable par les parties hôtes.

RESPECT DES DISPOSITIONS: Ce thème comporte deux sous-thèmes: le rapport du Comité d'application; et le recours de la Croatie contre une décision de la Direction d'exécution du Comité d'application. Le point a initialement été abordé à la plénière de la CdP/RdP mercredi le 1er décembre. Le co-président du Comité d'application, Kunihiko Shimada (Japon), a présenté le rapport du Comité (FCCC/KP/CMP/2010/6), en soulignant que les diverses questions examinées par le Comité incluent: les questions du respect des dispositions concernant la Bulgarie, dont l'aboutissement a été la suspension de la Bulgarie l'empêchant de participer aux mécanismes de flexibilité; les questions concernant la Croatie, en soulignant que la Croatie n'a pas présenté un plan de redressement concernant ses cas de non-respect des dispositions alors que le délai pour le faire est passé; et les questions concernant les mesures à prendre en cas de non-respect des exigences de rapport par les parties à l'Annexe I.

Pour ce qui est de l'appel de la Croatie contre la décision de la Direction d'exécution du Comité d'application concernant le calcul de ses quantités assignées et la réserve de la période d'engagement (FCCC/KP/CMP/2010/2), la Croatie a expliqué que la principale raison de son appel était que la Direction d'exécution avait indiqué qu'elle n'avait pas la compétence pour traiter toutes les questions relatives à ce problème et avait proposé que cette question soit transmise à la CdP/RdP.

Les deux sous-points ont été ensuite examinés dans un groupe de contact et lors des consultations informelles co-présidées par Pornchai Danvivathana (Thaïlande) et Richard Tarasofsky (Canada).

À propos du rapport annuel du Comité et de sa demande à la CdP/RdP concernant le statut légal des membres du Comité, l'Australie, le Canada et l'UE ont parlé des discussions en cours dans le cadre du SBI sur les privilèges et immunités, comme meilleure approche pour aborder cette question, et ont proposé que cela soit reflété dans la décision de la CdP/RdP. Quant aux questions générales soulevées par l'appel de la Croatie contre la décision de la Direction d'exécution, le co-président Tarasofsky a déclaré qu'il s'agit du premier appel interjeté contre la CdP/RdP par une partie concernant une décision du Comité d'application. Il a donc souligné la nécessité d'une discussion de principe sur la façon dont les appels devront être traités, y compris les points de vue des parties sur la procédure régulière et les recours.

En ce qui concerne le fond de l'appel, le représentant de la Croatie a souligné qu'il était entendu que la décision 7/7/CP.12 (niveau des émissions pour l'année de base de la Croatie) s'applique intégralement à l'objectif de la Croatie en vertu du Protocole de Kyoto. Il a indiqué sa préférence que la question soit traitée non par la Direction d'exécution, mais plutôt par une décision de la CdP/RdP, indiquant que la décision 7/CP.12 s'applique intégralement à l'objectif de la Croatie au titre du Protocole de Kyoto.

L'UE a insisté sur le fait que la décision de la CdP/RdP doit se limiter à la base sur laquelle l'appel de la Croatie a été interjeté. Il a précisé que le groupe de contact peut examiner le cas de la Croatie en raison d'une procédure régulière, et que si la CdP/RdP décide d'annuler la décision sous-jacente, elle peut renvoyer l'affaire à la Direction d'exécution. Le co-président Tarasofsky a parlé de la possibilité d'adopter deux décisions de la CdP/RdP, une sur l'appel et l'autre sur des questions plus générales relatives à la situation de la Croatie. L'UE a souligné le «mandat très spécifique» du groupe de contact concernant le traitement de l'appel de la Croatie, tandis que le Canada a déclaré que la CdP/RdP peut opter pour une approche globale et traiter également du niveau des émissions de l'année de référence.

La CdP/RdP a adopté une décision sur le rapport du Comité d'application et les conclusions sur l'appel de la Croatie le 10 décembre.

Décision de la CdP/RdP: Dans sa décision sur le rapport du Comité d'application (FCCC/KP/CMP/2010/L.2), la CdP/RdP: prend note de l'intérêt du Comité d'application qui veille à ce que toutes les dispositions légales pour les privilèges et immunités adoptées par la CdP/RdP s'appliquent aux membres et membres suppléants du Comité; et attend avec intérêt d'examiner les résultats des travaux du SBI sur les modalités du projet de traité relatif aux privilèges et immunités pour des personnes siégeant dans des organes constitués au titre du Protocole de Kyoto.

Conclusions de la CdP/RdP: Dans ses conclusions concernant l'appel interjeté par la Croatie (FCCC/KP/CMP/2010/L.7), la CdP/RdP prend note que: elle a entamé l'examen de l'appel; elle n'a pas été en mesure de terminer l'examen de ce point à la présente session; et la question sera donc inscrite à l'ordre du jour provisoire de la CdP/RdP 7. Elle prie par ailleurs le Secrétariat de préparer un document technique décrivant: les exigences de la procédure, la portée et le contenu de la loi applicable pour l'examen des recours; et l'approche adoptée par les organes constitués dans le cadre d'autres accords environnementaux multilatéraux et d'autres organismes internationaux concernant les dispositions pour l'examen de déni d'une procédure régulière.

PROPOSITIONS DES PARTIES VISANT À AMENDER LE PROTOCOLE: Ce point (FCCC/KP/CMP/2010/3 et FCCC/KP/CMP/2009/2-13) a été initialement examiné par la plénière de la CdP/RdP mercredi le 1^{er} décembre. Le Secrétariat a expliqué que des propositions visant à amender le Protocole de Kyoto ont été reçues en application des Articles 20 et 21 (amendements au Protocole et à ses annexes) de la part des parties en 2009, et qu'une nouvelle proposition a été reçue de la Grenade en 2010.

La Grenade, au nom de l'AOSIS, a appelé à «sortir de l'impasse à temps» pour une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto, incluant des objectifs ambitieux de réduction d'émissions. Les parties ont souligné les liens entre la question et les travaux de l'AWG-LCA, et ont suggéré de garder ouvert ce point de l'ordre du jour, afin qu'il puisse être réexaminé compte tenu du rapport d'étape de la présidente de l'WAG-LCA. Le 10 décembre, lors de la plénière de la CdP/RdP, les parties ont convenu de poursuivre l'examen de ce point de l'ordre du jour à la CdP/RdP 7.

FONDS POUR L'ADAPTATION: Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation: Cette question a été abordée pour la première fois par la plénière de la CdP/RdP le 1^{er} décembre. Elle a par la suite été reprise par un groupe de contact et des consultations informelles co-présidées par Ruleta Camacho (Antigua-et-Barbuda) et Jukka Uosukainen (Finlande).

Le président du Conseil du Fonds pour l'adaptation (CFA), Farrukh Khan, a présenté le rapport du Conseil (FCCC/KP/CMP/2010/7). Déclarant que le Fonds est désormais entièrement opérationnel, il a indiqué que la tâche principale a consisté à rendre opérationnel un accès direct, et a souligné que les entités nationales d'exécution (ENE) du Sénégal, de la Jamaïque et de l'Uruguay ont désormais été accréditées. Il a ajouté que 14 concepts de projet ont été examinés et que deux ont été approuvés pour le financement. Pour ce qui est de la capacité juridique, il a indiqué que le Parlement allemand a approuvé la loi conférant la capacité juridique au Conseil, mais que les dernières étapes n'ont pas encore été franchies.

Quant aux amendements aux termes et conditions des services à fournir par la Banque mondiale, la représentante des Philippines, au nom du G-77/Chine, s'est dit préoccupée par le calendrier d'examen du Fonds à la CdP/RdP 7 et la proposition du CFA visant à prolonger provisoirement le mandat de la Banque mondiale en tant que fiduciaire jusqu'à la CdP/RdP 9. Elle a déclaré que cela pourrait compromettre l'examen du Fonds.

Khan, le président du CFA, a expliqué que la sélection d'un nouveau fiduciaire pourrait prendre du temps et que, dans l'intérêt de la continuité, il serait nécessaire de prolonger le mandat de la Banque mondiale jusqu'en mars 2014, et a souligné que la prolongation proposée n'aura aucune incidence sur l'examen du Fonds.

Les parties ont ensuite débattu longuement de la question des ateliers régionaux sur l'accréditation des ENE potentielles. Ces ateliers étaient initialement proposés par la Jamaïque, la Sierra Leone et d'autres, afin de soutenir le renforcement des capacités des ENE. Beaucoup de pays en développement ont supporté ces ateliers qui permettraient aux parties de se familiariser avec la procédure d'accréditation, l'utilisation de la trousse d'accréditation étant recommandée par le CFA. Cependant, certains pays développés ont remis en cause le but des ateliers régionaux, soulignant que la trousse n'est pas encore achevée. Les parties n'ont pas pu s'entendre sur le nombre d'ateliers, leur contenu et la participation. Certaines parties ont posé des questions sur les implications financières de la tenue des ateliers proposés. Les pays en développement ont indiqué une préférence pour un maximum de quatre ateliers, tandis que certains pays développés ont privilégié trois, insistant sur la nécessité de

permettre d'acquérir plus d'expérience avec l'accès direct. Les parties ont finalement atteint un compromis sur un maximum de trois ateliers, avec la possibilité d'un quatrième.

Décision de la CdP/RdP: Dans sa décision (FCCC/KP/CMP/2010/L.6), la CdP/RdP adopte provisoirement les amendements aux termes et conditions des services à fournir par la Banque mondiale au titre de fiduciaire du Fonds pour l'adaptation. La CdP/RdP prie le Secrétariat, sous réserve de la disponibilité des ressources, d'organiser trois ateliers régionaux ou sous-régionaux, selon le cas, avec la possibilité d'un autre, si les circonstances le permettent et selon les besoins, afin de permettre aux parties de se familiariser avec la procédure et les exigences d'accréditation des ENE. La CdP/RdP prie en outre le Secrétariat de collaborer avec le Secrétariat du CFA pour la tenue des ateliers susmentionnés et la diffusion de l'information y afférentes, en tenant compte de la nécessité de cibler les ateliers pour les ENE potentielles.

EXAMEN DU FONDS POUR L'ADAPTATION: Sur ce point (FCCC/SBI/2010/10 et MISC.2), l'UE a déclaré qu'elle attend avec intérêt la finalisation des termes de référence qui permettront l'examen du Fonds pour l'adaptation. Les parties se sont accordées sur les termes de référence pour l'examen du Fonds.

Décision de la CdP/RdP: Dans sa décision (FCCC/KP/CMP/2010/L.5), la CdP/RdP décide d'entreprendre l'examen du Fonds pour l'adaptation à la CdP/RdP 7, et tous les trois ans; et elle décide aussi que l'examen sera effectué conformément aux termes de référence contenus dans l'annexe à la décision.

PLÉNIÈRE DE CLÔTURE: La plénière de la CdP/RdP s'est tenue tôt dans la matinée du samedi 11 décembre et a adopté son rapport (FCCC/KP/CMP/2010/L.1). Un message de remerciement a été adressé au Gouvernement du Mexique et à la ville de Cancún (FCCC/KP/CMP/2010/L.4).

Des déclarations de clôture ont été entendues lors de la séance plénière de clôture conjointe de la CdP et de la CdP/RdP réunie immédiatement après l'adoption des Accords de Cancún, et ont été résumées dans la section du présent compte rendu consacrée aux Accords de Cancún. La CdP/RdP a levé la séance à 5h33.

AWG-LCA 13

Margaret Mukahanana-Sangarwe (Zimbabwe), présidente de l'AWG-LCA, a ouvert l'AWG-LCA 13, lundi le 29 novembre, avec Daniel Reifsnyder (États-Unis) qui a été maintenu dans ses fonctions de vice-président de l'AWG-LCA.

Le Yémen, au nom du G-77/Chine, a parlé de la nécessité de respecter l'équilibre entre les deux voies de négociations et a souligné que l'issue ne devra ni compromettre ni préjuger de l'objectif général qui est d'aboutir à un résultat global, juste, ambitieux et juridiquement contraignant dans l'avenir. L'Australie, au nom du Groupe de coordination, a déclaré que Cancún doit aider à préparer un accord juridiquement contraignant qui inclut les engagements par toutes les grandes économies. Elle a appelé à des progrès sur le système mesurable, notifiable et vérifiable (MRV) et sur la consultation et l'analyse internationales (ICA). Pour plus de détails sur les déclarations d'ouverture, bien vouloir vous référer au: <http://www.iisd.ca/vol12/enb12488f.html>

Les parties ont ensuite adopté l'ordre du jour (FCCC/AWGLCA/2010/16) et convenu de l'organisation du travail (FCCC/AWGLCA/2010/17).

PRÉPARATION D'UN RÉSULTAT POUR LA CdP

16: Le Secrétariat a ensuite introduit les documents FCCC/AWGLCA/2010/14, FCCC/AWGLCA/2010/17, FCCC/AWGLCA/2010/INF.1, FCCC/AWGLCA/2010/CRP.1, FCCC/AWGLCA/2010/MISC.8 & Add.1 et FCCC/AWGLCA/2010/MISC.9 & Add.1.

Le Mexique a fait rapport sur un certain nombre de consultations avec les parties et les parties prenantes tout au long de l'année dans le cadre des préparatifs de Cancún. Il a souligné que les réunions étaient ouvertes à toutes les parties intéressées et que la réussite de Cancún confirmera que le système multilatéral constitue le meilleur forum pour traiter des défis communs.

Décrivant ses consultations au cours de l'AWG-LCA 14 à Tianjin, Mukahanana-Sangarwe, la présidente de l'AWG-LCA, a souligné un désir partagé d'un résultat équilibré et global qui: respecte l'approche à deux voies; équilibre les éléments du PAB; reflète un équilibre sur le niveau de détail; et ne préjuge pas de la nature juridiquement contraignante d'un futur résultat. Elle a parlé de sa nouvelle note sur les éléments possibles d'un résultat (FCCC/AWGLCA/2010/CRP.1) qui reflète l'état actuel des progrès et montre que tous les éléments sont entièrement élaborés. Mukahanana-Sangarwe a expliqué que les éléments ont été présentés en vue de la recherche d'un terrain d'entente, n'ont aucun statut officiel et ne remplaceront pas le texte officiel de négociation (FCCC/AWGLCA/2010/14) qui contient le spectre complet des vues des parties.

Les parties ont convenu d'établir un groupe de contact présidé par Mukahanana-Sangarwe pour l'examen de l'ordre du jour. La première réunion du groupe de contact a eu lieu le 29 novembre. Les parties ont convenu de poursuivre les travaux avec les quatre groupes de rédaction existants sur: une vision partagée, animé par Anders Turesson (Suède); l'adaptation, animé par Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago); l'atténuation, co-animé Richard Muyungi (Tanzanie) et Helen Plume (Nouvelle-Zélande); et les finances, la technologie et le renforcement des capacités, co-animé par Burhan Gafoor (Singapour) et Kunihiko Shimada (Japon). Luis Alfonso de Alba (Mexique) a mené des consultations informelles sur l'atténuation, au nom de la présidence de la CdP. Au cours de la deuxième semaine, les consultations informelles animées par des paires de ministres de pays développés et de pays en développement ont également eu lieu sur des questions parmi lesquelles la vision partagée, l'adaptation, REDD+, les finances, la technologie, l'atténuation et les MRV/CAI.

Des progrès accomplis au cours des derniers jours de la conférence ont été rapportés lors des plénières informelles de bilan convoquées par la présidente Espinosa. Au cours d'une plénière informelle de bilan vendredi 10 décembre à 18h, la présidente Espinosa a annoncé qu'un nouveau texte de projet de décision, élaboré sous sa responsabilité et reflétant les travaux des parties dans le cadre de l'AWG-LCA, a été distribué. La présidente Espinosa a par la suite reçu une ovation. Au cours de la dernière plénière informelle de bilan à 21 h 30, toutes les parties, à l'exception de la Bolivie, ont appuyé l'adoption du projet de décision sans autre négociation. L'AWG-LCA a

transmis le texte inchangé à la CdP peu après minuit samedi, le 11 décembre, et la plénière de clôture de la CdP l'a adopté comme décision 1/CP.16, connue sous l'appellation de l'Accord de Cancún sur l'action concertée à long terme.

La section ci-dessous porte sur le travail des groupes de rédaction de l'AWG-LCA sur les principaux éléments du PAB. Les résultats des travaux de l'AWG-LCA sur une vision partagée, l'atténuation, l'adaptation, et les finances, la technologie et le renforcement des capacités sont résumés dans la section pertinente des Accords de Cancún.

Vision partagée: Durant la première semaine, le groupe de rédaction s'est concentré sur les questions de procédures. Beaucoup de pays développés étaient favorables à l'utilisation de la note de la présidente de l'AWG-LCA (FCCC/AWGLCA/2010/CRP.1) comme base pour la poursuite des négociations, tandis que les pays en développement ont appelé à la reprise des travaux basée sur le texte de Tianjin (FCCC/AWGLCA/2010/14) qui, ont-ils déclaré, «reflète les vues de toutes les parties».

Certaines parties ont souligné les difficultés à prendre une décision sur des éléments sans savoir si le texte fera partie d'un accord juridiquement contraignant. Bon nombre de parties ont insisté sur la nécessité d'inclure un objectif global à long terme de réduction des émissions, et des dispositions sur un examen d'une vision partagée. D'autres ont appelé à l'examen d'une année de plafonnement. Certaines parties se sont opposées aux références à «responsabilité historique» et «espace atmosphérique». Des parties ont également discuté de la question de savoir dans quelle mesure le texte devra inclure ce qui sera réalisé et comment ce sera réalisé.

À propos de la note de la présidente de l'AWG-LCA publiée samedi le 5 décembre (FCCC/AWGLCA/2010/CRP.2), certains pays développés et pays en développement ont relevé des omissions d'éléments, notamment: les objectifs à court-terme et à long terme; le développement durable; l'inclusion d'un examen; et le texte sur le résultat juridiquement contraignant. D'autres pays en développement ont souligné l'omission des concepts tels que: les droits humains et les droits des peuples autochtones; les droits de la Terre-Mère; la création d'une cour de justice climatique; et les obligations financières. Un certain nombre de pays en développement se sont dit préoccupés par l'objectif de 2°C, préférant le maintien du réchauffement bien en dessous de 1,5°C. Certains pays développés se sont opposés à l'inclusion de concepts tels que «accès équitable à l'espace atmosphérique», et un autre a appelé à une référence à l'eau et à la gestion de l'eau. Un certain nombre de pays en développement ont insisté sur la responsabilité historique et ont exhorté les pays de l'Annexe I à faire preuve de leadership, y compris dans les domaines du financement et du transfert de technologie. Beaucoup de pays développés ont indiqué que la Convention fait référence aux émissions historiques et actuelles.

Il a également été demandé d'insérer un texte exigeant que les parties à l'Annexe I, contribuent à hauteur de 6% de leur produit national brut (PNB) au financement de l'atténuation et de l'adaptation dans les pays en développement, et de 1% de leur PNB pour le soutien aux activités liées aux forêts, comme «remboursement de la dette climatique».

Cette question a été également reprise dans les consultations ministérielles co-animées par la Suède et la Grenade. Faisant rapport sur les progrès accomplis jeudi soir, la Suède a souligné la concentration des efforts sur trois questions: un objectif de température à long terme; un objectif global à long terme de réduction des émissions et un plafonnement des émissions globales.

Alinéa 1(b)(i) du PAB (atténuation par les pays développés): Les discussions sur l'atténuation par les pays développés ont été entreprises dans le groupe de rédaction animé par Richard Muyungi et Helen Plume. Les parties ont débattu entre autres, de la nature et du niveau des mesures d'atténuation par les pays développés, ainsi que de la méthode d'inscription. À propos de la nature de l'atténuation, les parties ont exprimé des vues divergentes sur le point de savoir si elle sera sous forme d'«objectifs» ou d'«engagements». Pour ce qui est de l'inscription, certaines parties ont opté pour la consignation des informations sur les objectifs dans une annexe à une décision, tandis que d'autres ont suggéré que sans un accord juridiquement contraignant, une annexe offre peu de certitude. Les parties ont également exprimé des vues divergentes sur le lancement d'un processus visant à clarifier les engagements d'atténuation individuels et/ou définir le niveau global de l'ambition des efforts d'atténuation des parties à l'Annexe 1.

En outre, certaines parties ont souligné la nécessité de traiter la question de comparabilité des mesures ou engagements, tant au niveau des pays développés, qu'entre les pays développés et les pays en développement.

Alinéa 1(b)(ii) du PAB (atténuation par les pays en développement): Cette question a été examinée dans le groupe de rédaction animé par Richard Muyungi et Helen Plume. Les discussions ont porté sur la section pertinente de la note de la présidente de l'AWG-LCA (FCCC/AWGLCA/2010/CRP.2). Les questions débattues incluaient: la différenciation parmi les pays en développement; la signification, l'objectif et le champ d'application de la CAI; les rapports sur les mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) financées et non financées; et le champ d'application des MRV. Les parties ont exprimé des vues divergentes sur l'objectif et le champ d'application du registre proposé, certaines soutenant qu'il devrait contenir toutes les MAAN par les pays en développement, tandis que d'autres affirmaient que toutes les MAAN doivent être inscrites dans une annexe à une décision et que le registre proposé devra se limiter aux MAAN pour lesquelles un financement est recherché. Les parties ont également exprimé des vues divergentes sur la fréquence et la nature des rapports, ainsi que sur l'organe qui devra statuer sur ces questions (l'AWG-LCA ou le SBI).

Certaines parties ont exprimé des inquiétudes concernant le fait de demander aux pays en développement de fournir des informations sur leurs mesures d'atténuation, tandis que d'autres ont déclaré que ces informations sont nécessaires pour évaluer l'apport de l'ensemble des mesures d'atténuation locales. Certaines parties se sont opposées à la référence aux stratégies de développement à faibles émissions.

Alinéa 1(b)(iii) du PAB (REDD+): Audun Rosland (Norvège) a animé le groupe de rédaction sur la réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en

développement, y compris la conservation (REDD+). Bon nombre de parties ont soutenu l'utilisation du texte de la présidente de l'AWG-LCA (FCCC/AWGLCA/2010/CRP.1) comme base pour la poursuite des négociations, et un certain nombre de parties ont demandé seulement des changements mineurs.

Certaines parties ont déclaré qu'une décision sur REDD+ à Cancún serait subordonnée à des progrès dans les négociations sur les MRV. Les parties ont également examiné le lien entre REDD+ et les MAAN. La plupart des parties ont convenu d'une approche progressive de REDD+. Les parties ont exprimé des vues divergentes sur la mise en œuvre nationale et infranationale, certaines suggérant que des approches infranationales pourraient être utilisées comme mesure provisoire. Bon nombre de parties ont souligné la nécessité des niveaux de référence nationaux.

Les parties ont débattu du point de savoir s'il faudrait entreprendre les MRV de garantie. Certaines se sont opposées à la référence aux marchés. D'autres ont souligné la nécessité de traiter les incitations au déboisement et un certain nombre de parties se sont opposées à la référence aux stratégies de développement à faibles émissions. Le point sur REDD+ a été par la suite repris dans les consultations informelles animées par la Norvège et l'Équateur, où le texte de décision a été finalisé.

Alinéa 1(b)(iv) du PAB (approches sectorielles et mesures sectorielles spécifiques): Cette question a été traitée dans un groupe de rédaction animé par Annemarie Watt (Australie). Les discussions ont porté sur le point de savoir quel texte utiliser comme base pour la poursuite des travaux, sur un cadre général pour les approches sectorielles et l'agriculture.

Les parties ont identifié les éléments clés pour inclusion dans le texte; un cadre général de travail; l'agriculture; et l'aviation internationale et le transport maritime. Bon nombre de parties se sont opposées aux propositions visant à inclure les hydrofluorocarbures (HFC) comme un élément clé, arguant que cette question ne relève pas du mandat du groupe et ne constitue pas un secteur spécifique. Finalement, les parties ont convenu: de laisser les HFC pour un éventuel examen futur; d'utiliser la note de l'animateur comme base pour la poursuite du travail; et d'inclure des extraits du texte de Tianjin sur le cadre général de travail.

Les parties ont traité du cadre général de travail et des éléments clés à examiner, notamment: la référence à l'Article 4.1(c) de la Convention (transfert de technologie); la nécessité de prendre une approche sectorielle; une référence aux principes de la Convention; et la nature volontaire des approches sectorielles. Des vues divergentes ont persisté sur les deux derniers éléments, les pays en développement appuyant l'inclusion d'une référence au principe de responsabilités communes, mais différenciées. Certains pays développés ont désapprouvé l'examen de ce principe dans le contexte des combustibles de soute, mais un pays en développement a déclaré que l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a déjà reconnu les différences entre les pays. Les divergences de vues ont persisté sur le point de savoir si le principe de responsabilités communes, mais différenciées, devrait s'appliquer aux questions techniques et opérationnelles dans le cadre de l'Organisation maritime internationale (OMI).

Pour ce qui est de l'agriculture, les discussions ont porté sur les attentes concernant un programme de travail et l'identification des éléments clés pour le secteur, notamment: le commerce, l'adaptation, la sécurité alimentaire et l'implication des peuples autochtones. Bon nombre de parties ont soutenu le texte sur l'agriculture. Cependant, les pays en développement ont mis l'accent sur la nécessité de parvenir à un accord sur le cadre général avant de s'accorder sur le contenu du texte relatif à l'agriculture, ou la poursuite de l'examen des combustibles de soute, tandis que d'autres parties se sont opposées au travail sur le cadre général en l'absence d'une entente sur le texte traitant des combustibles de soute. Les parties n'ont pas pu s'entendre sur cette question.

Alinéa 1(b)(v) du PAB (diverses approches, y compris les possibilités de recourir aux marchés pour améliorer le rapport cout-efficacité, et promouvoir les mesures d'atténuation): Les parties ont examiné ce point dans un groupe de contact modéré par Tosi Mpanu Mpanu (République démocratique du Congo). Les principales questions débattues portaient sur l'établissement de nouveaux mécanismes de marché et sur les principes devant régir ces marchés. Certaines parties ont été favorables à l'établissement de nouveaux marchés, tandis que d'autres se sont opposées à leur création et à l'utilisation du mécanisme de compensation par les pays développés. Le résultat des travaux de l'AWG-LCA est présenté dans le texte de compromis produit par les parties sur cette question.

Au cours des réunions du groupe de rédaction, les parties ont d'abord considéré la possibilité de travailler sur la base d'un nouveau texte ou sur le texte transmis de Tianjin. Un certain nombre de pays développés ont appuyé l'utilisation du nouveau texte, tandis qu'un bon nombre de pays en développement ont préféré le texte de Tianjin. Les parties ont convenu de donner au modérateur le mandat de simplifier le texte de Tianjin, à condition que ce soit sur la base des discussions des éléments qui doivent être inclus dans le texte, et que le texte soit soumis de nouveau au groupe, avant la transmission aux ministres pour un autre examen.

Plusieurs parties ont mis en relief des éléments essentiels pour le texte, notamment: un mandat pour l'établissement d'un programme de travail ou des nouveaux programmes sur les nouveaux mécanismes de marché, ainsi que des mécanismes non basés sur le marché et d'autres approches; que les discussions sur les mécanismes de marché ne devront pas commencer avant la ratification d'une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto; la reconnaissance que les parties peuvent utiliser les mécanismes de marché pour remplir leurs obligations d'atténuation; la participation volontaire aux mécanismes; et la garantie de l'intégrité environnementale.

Mpanu Mpanu, le modérateur a par suite élaboré un nouveau texte sur la base des discussions des parties et du texte révisé de la présidente de l'AWG-LCA. Les parties ont basé leur débat sur ce texte et se sont employées à simplifier les options dans le texte.

Alinéa 1(b)(vi) du PAB (conséquences économiques des mesures de riposte): Les parties ont examiné cette question dans un groupe de rédaction informel modéré par Crispin

d'Auvergne (Sainte Lucie), en travaillant sur la base des résultats de Tianjin et des trois nouvelles notes de la présidente de l'AWG-LCA introduites au cours des deux semaines.

Les principaux points ébattus étaient: le soutien pour faire face aux impacts des mesures de riposte, et les dispositions institutionnelles possibles. Les parties ont poursuivi la simplification du texte et la réduction du nombre d'options.

Pour ce qui est du partage de l'information, les pays développés ont soutenu la suppression des références à l'assistance. Les pays en développement se sont opposés à cette mesure, arguant que la CCNUCC inclut des mesures liées au financement et au transfert de technologie pour répondre aux besoins et aux préoccupations des pays en développement, afin d'éviter les effets défavorables.

Bon nombre de pays développés se sont opposés à la référence au commerce dans le texte, tandis que plusieurs pays en développement ont insisté sur la «nécessité cruciale» de veiller à ce que ne soient pas adoptées des mesures commerciales unilatérales ou de protectionnisme commercial en raison des changements climatiques.

Après la distribution du nouveau texte de la présidente de l'AWG-LCA (FCCC/AWGLCA/2010/CRP.3), mercredi le 8 décembre, les parties ne se sont pas entendues sur la question de poursuivre les travaux sur le texte de Tianjin ou sur la base du nouveau texte. Les divergences ont persisté sur les échanges, l'assistance et un forum permanent où traiter des impacts des mesures de riposte. Les discussions se sont poursuivies dans les consultations ministérielles informelles où un projet de texte de décision a été finalisé.

Adaptation: Les parties se sont réunies dans un groupe de rédaction modéré par Kishan Kumarsingh (Trinité-et Tobago), et ont également convenu de tenir des rencontres informelles pour réduire les options sur les dispositions institutionnelles et le mécanisme international chargé du traitement des pertes et dommages, en fondant leurs travaux sur les progrès accomplis à Tianjin. Un nouveau texte a été introduit par le modérateur vendredi le 3 décembre, mais les parties n'ont pas pu parvenir à un accord sur la question de poursuivre en se basant sur le nouveau texte ou sur celui de Tianjin. La discussion sur l'adaptation a également été reprise pendant les consultations ministérielles modérées par l'Espagne et l'Algérie.

Pour ce qui est des pertes et dommages, bon nombre de parties ont soutenu la proposition de l'AOSIS visant à établir un mécanisme international chargé du traitement des pertes et dommages associés aux impacts des changements climatiques dans les pays en développement vulnérables. Beaucoup de parties ont demandé des explications sur les éléments de la proposition, notamment: la nature des contributions; si le mécanisme devra relever du SBI ou du SBSTA; la procédure pour mieux définir les éléments du mécanisme; le rôle du secteur privé; les liens avec les systèmes de gestion existants; et la garantie de l'inclusion. Bon nombre de parties ont déclaré que le mécanisme devra être placé sous l'autorité de la CdP. Certaines parties ont qualifié la proposition d'«immature», tandis que d'autres ont expliqué que, dès que la décision clé sur la création du mécanisme aura été prise, les autres détails sur les éléments

clés seront précisés à travers un processus impulsé par les pays. Beaucoup de parties ont proposé que le mécanisme fasse partie de l'éventail d'outils d'adaptation.

Au cours de la deuxième semaine, deux points de discordance ont émergé au sein des pays en développement: quels pays sont les plus vulnérables, et l'inclusion des mesures de riposte dans le texte sur l'adaptation. Les pays développés et les pays en développement ont maintenu les divergences de vues sur les pertes et dommages et sur un mécanisme institutionnel et le financement. Les discussions se sont poursuivies en consultations ministérielles informelles où un projet de texte de décision a été finalisé.

Financement, Technologie et renforcement des capacités: Ces questions ont été examinées par un groupe de rédaction. Burhan Gafoor (Singapour), a modéré les discussions du groupe de rédaction et du sous-groupe sur le financement, et Kunihiko Shimada (Japon) a modéré les débats sur la technologie et le renforcement des capacités. La question du financement a été reprise durant les consultations ministérielles informelles animées par l'Australie et le Bangladesh. Les discussions sur la technologie ont été modérées par la France et le Bénin.

Financement: Les parties ont d'abord examiné les éléments d'un projet de décision sur le financement, notamment, les sections et les options sur le financement de démarrage rapide, le financement à long terme, le nouveau fonds proposé et un nouvel organe proposé dans le cadre de la CdP pour aider à l'établissement d'un mécanisme de financement et à la prestation du financement climatique. Le document non-officiel comprenait également une annexe contenant les termes de référence pour la conception du fonds.

Pour ce qui est du financement de démarrage rapide, les pays en développement ont déclaré que le texte devra fournir plus de détails sur la transparence, notamment, indiquer si le financement est effectivement nouveau et additionnel, et s'il est réparti de manière égale entre l'adaptation et l'atténuation, et le montant décaissé en 2010. Un pays en développement a suggéré que, outre les PMA, les PIED et l'Afrique, «les pays en développement dont certaines zones sont sujettes aux sécheresses, aux inondations et à la désertification, avec des écosystèmes fragiles, et faisant face à un accroissement de la fréquence des événements extrêmes et catastrophiques et à des phénomènes liés aux changements climatiques» devraient faire partie des bénéficiaires prioritaires.

À propos du financement à long terme, les pays en développement ont soutenu l'option que les pays développés devront faire une contribution à hauteur de 1,5% de leur PNB pour aider les pays en développement, plutôt que le texte faisant référence à un engagement annuel de 100 milliards \$ US d'ici 2020. Bon nombre de pays développés ont exprimé des réserves sur le texte, soulignant que la source principale ou majeure du financement ou des contributions indicatives des parties à l'Annexe II de la Convention seront évaluées. Certains pays développés ont appuyé la référence au Groupe consultatif de haut-niveau du Secrétaire général des Nations unies sur le financement du changement climatique. Certains pays en développement ont exprimé une préférence pour la conduite aussi, de nouvelles études sur les besoins financiers.

Le principal débat dans le cadre du financement a porté sur le fonds et le processus de sa conception. Les discussions ont été axées sur: la relation avec la CdP; la composition du Conseil; le fiduciaire; le processus de conception, y compris la composition du comité de transition et les termes de référence; et l'établissement d'un organe financier de supervision.

S'agissant du Conseil du nouveau fonds, un certain nombre de pays en développement ont insisté sur une référence à la représentation des PIED et des PMA. Cette question a été reprise au cours des consultations ministérielles où un projet de texte de décision a été finalisé.

Technologie: Les parties ont identifié les questions en suspens pour examen à Cancún, notamment: le lien entre le mécanisme de technologie et les finances; la relation entre le comité exécutif de la technologie (CET) et le Centre et réseau des technologies climatiques (CRTC); l'orientation de la CdP et le processus d'élaboration du CET et du CRTC; et les droits de propriété intellectuelle. Lors des discussions du groupe de rédaction, les pays en développement ont ébauché deux décisions possibles, l'une contenant les éléments clés pour un accord, et l'autre établissant un programme de travail. Plusieurs parties ont prôné l'identification de ce qui peut faire l'objet d'un accord à Cancún et ce qui nécessite un autre examen en 2011. Cette question a été reprise lors des discussions ministérielles et un projet de texte de décision a été finalisé.

Renforcement des capacités: Au cours des discussions, les parties ont examiné le point de savoir si le renforcement des capacités devra être financé et facilité comme une activité séparée, ou exécuté comme un élément intégré des efforts d'atténuation et d'adaptation. Lors de l'examen du projet de texte révisé, bon nombre de pays en développement parties ont appuyé le maintien de l'option visant à établir un groupe d'experts technique sur le renforcement des capacités dans un instrument juridiquement contraignant, tandis que les pays développés ont supporté une option affirmant que le mandat des dispositions institutionnelles en vigueur ou de celles proposées inclut le renforcement des capacités. Pour ce qui est des références aux entités opérationnelles du mécanisme de financement et de la référence au nouveau fonds proposé, une partie a déclaré qu'elles pourraient préjuger d'autres négociations parallèles. Des divergences de vues ont persisté également sur le texte stipulant que les pays développés devront faire rapport sur le soutien fourni pour le renforcement des capacités dans les pays en développement, tandis que les pays en développement devront faire rapport sur les progrès accomplis dans le domaine du renforcement des capacités pour faire face au changement climatique, y compris sur l'utilisation du soutien reçu. Les discussions se sont poursuivies dans les consultations ministérielles informelles où un projet de texte de décision a été finalisé.

PLÉNIÈRE DE CLÔTURE: La plénière de clôture de l'AWG-LCA a eu lieu tôt dans la matinée du 11 décembre. Mukahanana-Sangarwe, présidente de l'AWG-LCA, a présenté le travail effectué dans le cadre des quatre groupes de rédaction, les consultations menées par le vice-président de l'AWG-LCA Reifsnnyder sur les pays en transition économique et d'autres pays en situations particulières, et les évaluations des progrès dans les réunions de bilan. Elle a souligné l'apport des documents non-

officiels, des soumissions des parties (FCCC/AWGLCA/2010/MISC.8) et des conseils du Groupe consultatif de haut-niveau du Secrétaire général des Nations unies sur le financement du changement climatique (FCCC/AWGLCA/2010/MISC.8/Add.1).

Mukahanana-Sangarwe a ensuite demandé à l'AWG-LCA de transmettre le projet de décision (FCCC/AWGLCA/2010/L.7) élaboré sous la responsabilité de la présidente de la CdP, à la CdP pour examen. Le représentant de la Bolivie a fait opposition, arguant que le texte ne reflète pas la convergence des vues. S'agissant de la vision partagée, il a rejeté la cible de 2°C considérée comme «absolument insuffisante». Il a déclaré qu'il ne peut pas adhérer à une décision sans savoir ce que seront les engagements des pays de l'Annexe I, soulignant l'hypothèse que la liste pourrait venir de l'Accord de Copenhague, et ne répondrait par conséquent pas à l'objectif de 2°C. À propos du financement, il a remis en cause la source de financement des 100 \$ US à l'horizon 2020, et a indiqué qu'il ne peut pas accepter la Banque mondiale comme fiduciaire. Pour ce qui est de la technologie, il a remis en cause l'absence de référence aux droits de propriété intellectuelle. Quant à l'Alinéa 1(b) (v) du PAB, il a déclaré que ce point devrait aborder également les approches non-fondées sur le marché. Il a souligné que bien que la Bolivie soutienne le mécanisme de REDD+, ce dernier ne devrait pas impliquer le marché de carbone. Il a réitéré l'absence de consensus sur le projet de décision et son rejet par la Bolivie.

Le Guatemala a souligné la nécessité d'«arrêter de parler et de commencer à prendre des décisions». La Colombie a posé la question de savoir comment le fait de n'avoir obtenu aucun accord peut être bénéfique pour l'environnement et, soutenu par le Gabon, a souligné que consensus ne signifie pas qu'un pays peut bloquer les décisions.

Mukahanana-Sangarwe a souligné une volonté apparente dans la salle de transmettre le projet de rapport de la session (FCCC/AWGLCA/2010/L.7) à la CdP pour examen, que les parties, à l'exception de la Bolivie, ont approuvé. La Bolivie a déclaré que le rapport peut avoir été transmis par l'AWG-LCA à la CdP, mais qu'il n'y a pas eu de consensus sur cette démarche. La présidente Mukahanana-Sangarwe a encouragé les délégués à continuer à tout mettre en œuvre pour faire mieux et les a remerciés pour leur soutien et leur confiance en son leadership. Elle a ensuite clos l'AWG-LCA à 1 h 43 le 11 décembre.

AWG-KP 15

John Ashe (Antigua-et-Barbuda), président de l'awg-kp, a ouvert l'AWG-KP lundi après midi, le 29 novembre, avec Adrian Macey (Nouvelle-Zélande), maintenu dans ses fonctions de vice-président. Ashe a souligné que l'AWG-KP devra achever ses travaux à Cancún et présenter ses résultats à la CdP/RdP 6. Les parties ont ensuite adopté l'ordre du jour (FCCC/KP/AWG/2010/15) et ont convenu de l'organisation du travail (FCCC/KP/AWG/2010/16).

Les parties ont ensuite procédé aux déclarations d'ouverture. Le Yémen, au nom du G-77/Chine, a exhorté les parties à l'Annexe I à combler l'écart entre les engagements actuels de réduction d'émissions et ce qui est exigé par la science. La Belgique, au nom de l'UE, a déclaré que le résultat de Cancún devra préserver l'architecture du Protocole de Kyoto et confirmer la continuation des institutions de ce dernier, mais a souligné que

les progrès de l'AWG-KP seul seraient insuffisants. L'Australie, au nom du Groupe de coordination, a déclaré qu'un accord au titre de l'AWG-KP doit faire partie d'un résultat global, incluant l'AWG-LCA. Pour plus de détails sur les déclarations d'ouverture, bien vouloir vous référer au: <http://www.iisd.ca/vol12/enb12488f.html>

NOUVEAUX ENGAGEMENTS DE L'ANNEXE I: Ce point (FCCC/KP/AWG/2010/17 et MISC.7) a été initialement abordé par la plénière d'ouverture de l'AWG-KP. Ashe, le président de l'AWG-KP a proposé l'établissement d'un seul groupe de contact et, après consultations, les parties ont accepté. La première réunion du groupe de contact s'est tenue le soir du 29 novembre. Ashe a présenté sa proposition (FCCC/KP/AWG/2010/CRP.4) qui contenait un projet de texte de décision sur les amendements au Protocole de Kyoto en application de l'Article 3.9 (Nouveaux engagements des parties à l'Annexe I), l'UTCATF, les mécanismes de flexibilité, les questions méthodologiques et les conséquences potentielles.

Les parties ont convenu de constituer des groupes informels ainsi qu'il suit: le groupe sur: les amendements au Protocole de Kyoto, conformément à l'Article 3.9, co-moderé par Jürgen Lefevere (UE) et Leon Charles (Grenade); l'UTCATF, co-moderé par Marcelo Rocha (Brésil) et Peter Iversen (Danemark); les mécanismes de flexibilité et questions méthodologiques, moderé par le vice-président Adrian Macey (Nouvelle-Zélande); et les conséquences potentielles, co-moderé par Andrew Ure (Australie) et Eduardo Calvo Buendía (Pérou). Durant de la deuxième semaine, des consultations informelles animées par des paires de ministres d'un pays développé et d'un pays en développement, ont également eu lieu sur des questions relatives au Protocole de Kyoto. Les progrès accomplis au cours des derniers jours de la conférence ont été présentés lors des plénières informelles de bilan convoquées par Espinosa, la présidente de la CdP/RdP. En début de soirée du 10 décembre, la présidente Espinosa a annoncé de nouveaux projets de textes de décisions sur les nouvelles émissions de l'Annexe I et l'UTCATF, préparés sous sa responsabilité et reflétant le travail des parties dans le cadre de l'AWG-KP. Lors de la plénière de clôture de l'AWG-KP, toutes les parties, à l'exception de la Bolivie, ont appuyé l'adoption du projet de décision sans autre négociation. L'AWG-KP a transmis le texte inchangé à la CdP/RdP aux premières heures du 11 décembre, et la plénière de la CdP/RdP l'a adopté comme décisions 1/CMP.6 et 2/CMP.6, appelées Accord de Cancún sur les nouveaux engagements des parties à l'Annexe I. La décision 1/CMP.6 comprend un texte sur les réductions d'émissions de l'Annexe I, les mécanismes de flexibilité, l'ensemble des questions méthodologiques et les conséquences potentielles des mesures de riposte. La décision 2/CMP.6 porte sur l'UTCATF.

Les négociations en vertu de l'AWG-KP au cours des derniers jours de la conférence, ainsi que les décisions, ont été résumées dans la section sur les Accords de Cancún. La section ci-dessous porte sur le travail du groupe de contact de l'AWG-KP et ses sous-groupes.

Réduction d'émissions de l'Annexe I: Durant la première semaine, les discussions du sous-groupe ont porté essentiellement sur: l'année de base et les années de référence; la durée et le nombre de périodes d'engagement; et le report

des surplus d'UQA. Les discussions au cours de la deuxième semaine ont été centrées sur la consolidation des options et le nettoyage du texte du président.

S'agissant de l'*année de base*, les parties ont examiné un document non-officiel sur les années de base et les années de référence, qui reflète l'émergence d'un consensus sur la nécessité d'une seule année pour traduire les engagements, mais permet aux parties l'option d'exprimer également leurs engagements en utilisant une année de référence différente à des fins domestiques.

À propos de la *durée de la période d'engagement*, les parties ont débattu des périodes d'engagement de cinq et de huit ans et ont détaillé les justifications pour chacune des options, et qui sont liées: au rapport entre la durée de la période d'engagement et la nécessité de répondre à la science; à la certitude du marché; à la cohérence avec l'AWG-LCA; et au rapport avec la législation nationale. Les divergences de vues ont persisté sur la question de savoir si la durée de la période d'engagement sera de cinq ou huit ans. L'examen de la question se poursuivra dans le cadre du mandat en cours de l'AWG-KP.

Pour ce qui est du *report des surplus des UQA*, les parties ont examiné trois options simplifiées: laisser les dispositions inchangées; éliminer les reports; et autoriser un report limité par un plafonnement ou par l'utilisation domestique du report des UQA pour le déficit de la seconde période. L'examen de ce point se poursuivra dans le cadre du mandat en cours de l'AWG-KP.

Tout au long de la deuxième semaine, les parties se sont employées à réduire le nombre d'options dans le texte. Les parties ont entre autres, convenu que les options dans l'Option A sur l'amendement de l'Article 3.1 du Protocole (engagements de réduction et de limitation des émissions des gaz à effet de serre (GES); Article 3.7 (calcul des quantités attribuées dans la première période d'engagement), Article 3.9 (nouveaux engagements des parties à l'Annexe I), et Articles 4.2 et 4.3 (exécution conjointe des engagements) soient regroupées en un seul texte placé entre crochets, afin de faciliter la décision politique au niveau ministériel. Les parties ont également examiné les amendements à l'Article 3.9 du Protocole liés à l'établissement d'engagements pour une troisième période ou les périodes d'engagement ultérieures, y compris la question de savoir combien de temps avant la fin de la deuxième période d'engagement, il faudra commencer ces négociations.

Travaillant tard dans la nuit de mercredi 8 et de jeudi 9 décembre, les parties ont convenu de saisir les progrès accomplis en sécurisant les domaines de convergence dans le texte de décision relatif notamment à: 1990 comme année de base pour la deuxième période d'engagement, avec une année de référence en option; et la poursuite des échanges d'émissions et des mécanismes fondés sur des projets. Les divergences de vues ont persisté sur la durée et le nombre de périodes d'engagement, le report des surplus des UQA et les engagements spécifiques globaux et individuels.

AUTRES QUESTIONS DÉCOULANT DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'AWG-KP: Mécanismes de flexibilité: Les discussions dans le groupe informel étaient basées sur la section consacrée aux mécanismes de flexibilité dans la proposition du président de l'AWG-KP (FCCC/KP/AWG/2010/CRP.4).

Pour ce qui est du PFC dans le cadre du MDP, bon nombre de parties ont dit craindre que les options dans le texte soient «trop noir et blanc» et ont proposé une troisième option dans laquelle le PFC pourrait être admissible dans le cadre du MDP dans une deuxième période d'engagement et les suivantes, à condition que certaines questions, telles que la permanence, soient résolues. Les parties ont noté que cela ferait le lien entre la question et le travail en cours dans le cadre du SBSTA sur le point de l'ordre du jour relatif au PFC au titre du MDP.

Les parties ont également débattu du point de savoir si des progrès pourraient être réalisés sur les questions diverses, notamment: l'énergie nucléaire dans le cadre du MDP; l'utilisation des niveaux de référence normalisés; les co-avantages; l'utilisation des réductions d'émissions certifiées (REC) provenant des activités de projet dans certains pays d'accueil; les facteurs d'actualisation; la part des revenus; les échanges d'émissions; et la complémentarité.

Les parties ont par ailleurs examiné le projet de texte de décision proposé par la Papouasie-Nouvelle-Guinée lors de la plénière de la CdP/RdP sur la continuité des mécanismes du Protocole de Kyoto pendant la période post 2012. Bon nombre de parties ont appuyé la continuation du MDP, mais le désaccord a persisté sur l'opportunité d'envoyer un signal explicite et sur la nature d'un tel signal.

Aucun consensus n'a été atteint sur ces questions. Les discussions devront se poursuivre sur la base du projet de texte figurant dans le Chapitre III du document FCCC/KP/AWG/2010/CRP.4/Rev.4 (Proposition révisée par le président).

Résultat: Le texte de négociation (FCCC/KP/AWG/2010/CRP.4/Rev.4) a été transmis par l'AWG-KP pour servir de base aux négociations ultérieures. Les éléments liés aux mécanismes de flexibilité sont inclus dans les Accords de Cancún (FCCC/KP/AWG/2010/L.8/Add.1). Dans l'Accord, les parties décident que les mécanismes de flexibilité resteront à la disponibilité des parties à l'Annexe I comme moyens d'exécution de leurs engagements de réduction d'émissions. Le résultat est résumé dans la section du présent rapport consacrée aux Accords de Cancún.

UTCATF: Lors des consultations informelles, les parties ont commencé à travailler en se basant sur le texte du président (FCCC/KP/AWG/2010/CRP.4). Certaines parties ont appelé à une décision afin que l'UTCATF ne devienne par motif de décalage entre les périodes d'engagement.

Vendredi le 3 décembre, les parties ont examiné un document non-officiel des modérateurs qui prévoit deux options pour une décision sur l'UTCATF. Certaines parties ont déploré le fait que leurs propositions n'aient pas été suffisamment reflétées dans le texte. Samedi le 4 décembre, les parties ont examiné un nouveau document non-officiel des modérateurs. Ils ont considéré la version qui doit être utilisée: celle qui intègre les propositions de toutes les parties, ou une qui maintient deux options distinctes. Les parties ont finalement convenu de poursuivre sur la base du document non-officiel du samedi.

Tout au long des deux semaines, les parties ont entrepris des consultations «informelles informelles» sur les produits ligneux récoltés (PLR) et la force majeure. Les parties ont examiné trois options pour la comptabilité en matière de PLR, à savoir: l'oxydation instantanée; l'application d'un taux de détérioration

simple; et des taux de détérioration spécifiques aux produits plus détaillés. Concernant la force majeure, les parties ont noté la discussion sur la clarification des perturbations anthropogènes et non-anthropogènes, ainsi que le besoin de clarté sur les liens entre les causes et les impacts des perturbations. Les parties ont également considéré la question de savoir, si en cas de force majeure, toutes les émissions dues aux perturbations seraient exclues, ou uniquement les émissions au-dessus de seuil. Les parties ont exprimé des craintes à propos de l'absence de clarté sur le point de savoir si la force majeure se réfère à un seul événement ou à une accumulation d'événements.

Les parties ont par ailleurs examiné la nécessité de précisions sur la comptabilité des milieux humides. Certaines parties ont préféré une définition plus limitée de la gestion des milieux humides centrée sur le remouillage et le drainage anthropogéniques. Quant aux options pour la gestion forestière, les parties ont discuté des niveaux de référence, de bases de référence, de la comptabilité nette-nette et du plafonnement. Une partie a proposé, et bon nombre ont fait opposition, de supprimer l'option concernant le plafonnement. Les parties ont également considéré le processus d'examen pour les niveaux de référence.

L'AWG-KP a par la suite approuvé un projet de conclusions (FCCC/KP/AWG/2010/L.8) contenant un projet de décision de la CdP/RdP (FCCC/KP/AWG/2010/L.8/Add.2) que la CdP/RdP a adopté le 10 décembre.

Décision de la CdP/RdP: Dans sa décision, (FCCC/KP/CMP/2010/L.1), la CdP/RdP:

- convient des mêmes définitions de forêt, boisement, reboisement, déboisement, revégétation, gestion forestière, gestion des terres de culture, et gestion des terres de pâturage que dans la première période d'engagement;
- demande à l'AWG-KP de voir si un plafonnement devrait être appliqué aux émissions et aux absorptions résultant de la gestion forestière, et comment la force majeure peut être abordée dans une deuxième période d'engagement;
- invite chaque partie à l'Annexe I à soumettre d'ici le 28 février 2011, les informations sur le niveau de référence de la gestion forestière, y compris les mises à jour, pour remplacer la valeur en fonction des directives contenues dans la 1^{ère} Partie de l'Annexe II;
- décide que les soumissions feront l'objet d'une évaluation technique par une équipe d'examen en vertu des directives figurant dans la 2^e partie de l'Annexe II, et que les résultats seront examinés par la CdP/RdP; et
- demande à l'AWG-KP de poursuivre l'examen des définitions, des modalités, des règles et des directives pour les activités de l'UTCATF au titre du Protocole de Kyoto, en vue de l'application dans la deuxième période d'engagement.

Le texte de décision de la CdP/RdP comporte également deux annexes sur: les niveaux de référence; et sur les directives pour la soumission et pour la procédure d'examen des niveaux de référence pour les forêts.

Panier de questions méthodologiques: Le sous-groupe s'est réuni tout au long des deux semaines, se concentrant sur les nouveaux GES et sur les paramètres communs pour le calcul de l'équivalent CO₂ des GES, y compris les potentiels de réchauffement global (PRG).

À propos des **nouveaux gaz**, les parties ont discuté des options pour les rapports sur, mais pas de la responsabilité pour, les gaz, lorsque la source d'émission est mal comprise. Certaines parties ont souligné la nécessité de plus de travail technique sur cette question. Les parties ont également considéré s'il faudrait à la fois une décision de la CdP/RdP, et un amendement au Protocole, pour inclure de nouveaux gaz. En outre, il y a eu une convergence de vues grandissante sur l'inclusion du trifluorure d'azote. Les parties ont convenu de la nécessité d'allonger la liste des GES et ont examiné les questions juridiques concernant la relation entre les discussions sur les GES et les amendements à l'Annexe A du Protocole. Les divergences ont persisté sur les gaz spécifiques.

Pour ce qui est des **paramètres communs**, les parties ont porté leurs efforts sur les options concernant les PRG des gaz de courte durée, en particulier le méthane. Les parties ont accepté de supprimer l'Article D portant sur les secteurs et les catégories de source énumérés dans l'Annexe A. Les parties ont débattu de la nécessité d'un programme de travail du SBSTA sur les paramètres communs. Elles ont discuté en outre de l'opportunité d'utiliser le Quatrième Rapport d'évaluation (RE4) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour les PRG, et des implications de l'utilisation, soit du Deuxième rapport d'évaluation du GIEC, ou le RE4 sur les émissions globales et individuelles des parties. Certaines parties ont souligné l'importance de l'utilisation de méthodologies qui sont cohérentes avec l'AWG-LCA.

Résultat: Le texte de négociation (FCCC/KP/AWG/2010/CRP.4/Rev.4) a été transmis par l'AWG-KP pour servir de base aux négociations futures. Les éléments de cette question sont reflétés dans les Accords de Cancún (FCCC/KP/AWG/2010/L.8/Add.1), y compris une section sur le panier des questions méthodologiques. Dans la décision, les parties déclarent que les PRG pour l'équivalent de CO₂ pour la deuxième période d'engagement seront fournis par le GIEC. Pour plus de détails, se référer à la section du présent rapport relative aux Accords de Cancún.

Conséquences potentielles des mesures de riposte: Le sous-groupe a concentré ses efforts sur les deux autres options contenues dans le projet de texte de décision, relatives à l'opportunité d'établir un forum permanent ou d'utiliser les canaux existants, y compris les communications nationales, pour traiter des conséquences potentielles des mesures de riposte. Les pays en développement ont appuyé la création d'un forum permanent, tandis que les pays industrialisés ont opté pour l'utilisation des canaux existants, y compris les communications nationales. Les divergences ont persisté sur la question et elle a été renvoyée au groupe de contact de l'AWG-KP sur les nouveaux engagements des pays de l'Annexe I. Ashe, le président de l'AWG-KP a poursuivi les consultations bilatérales. La question de forum permanent est restée non résolue.

Résultat: Au cours de la plénière de clôture de l'AWG-LCA le 11 décembre, le texte (FCCC/KP/AWG/2010/CRP.4/Rev.4) a été transmis pour servir de base à la poursuite des travaux à la prochaine session.

SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE: Peu après minuit samedi le 11 décembre, Ashe, le président de l'AWG-KP, a convoqué la séance plénière de clôture. Il a mis en relief le

projet de proposition (FCCC/KP/CRP.4/Rev.4) et le projet de décision sur un résultat du travail de l'AWG-KP (FCCC/KP/AWG/2010/L.8 et Add. 1-2). Il a déclaré que le projet de proposition reflète la situation actuelle des négociations et sera annexé au rapport de la session. Il a invité les parties à transmettre les documents à la CdP/RdP pour examen.

La Bolivie a mis l'accent sur ses «fortes réserves», notant qu'un document cité en référence dans le projet de décision de la CdP/RdP comme FCCC/SB/2010/INF.X, dans lequel les objectifs de réduction d'émissions des parties à l'Annexe I devront être consignés, n'existe pas encore. Ashe le président a déclaré que les craintes de la Bolivie seront reflétées dans le rapport de l'AWG-KP et que les parties ont adopté le rapport de la session (FCCC/KP/AWG/2010/L.7). La Bolivie a déploré cet état des choses, suggérant qu'il n'y a pas eu de consensus pour l'adoption du rapport. Le président Ashe a souligné que le rapport a déjà été adopté.

L'AWG-KP a recommandé des projets de décisions (FCCC/KP/AWG/2010/L.8/Add. 1-2) à la CdP/RdP pour adoption. La première décision (FCCC/KP/AWG/2010/L.8/Add.1) comprend un texte sur les réductions d'émissions de l'Annexe I, les mécanismes de flexibilité, le panier de questions méthodologiques, et les conséquences potentielles des mesures de riposte. Cette décision fait partie des Accords de Cancún sur les Nouveaux engagements des parties à l'Annexe I et est résumée dans la section sur les Accords de Cancún. Le deuxième projet de décision (FCCC/KP/AWG/2010/L.8/Add.2) porte sur l'UTCATF.

Lors des déclarations de clôture, la Grenade, au nom de l'AOSIS, a exprimé sa déception face au résultat pour ce qui est de l'atténuation, le qualifiant d'«un des rares points faibles du résultat à ce stade». Ashe, le président a clos l'AWG-KP peu après 1h du matin.

ACCORDS DE CANCÚN

Les «Accords de Cancún» constituent les éléments clés des résultats de la CdP 16 et de la CdP/RdP 6. La décision 1/CP.16 comprend le résultat des travaux de l'AWG-LCA et couvre les principaux éléments du PAB, notamment: une vision partagée pour l'action concertée à long terme; l'adaptation; l'atténuation; le financement; la technologie; et le renforcement des capacités. La décision prie par ailleurs l'AWG-LCA de poursuivre le travail en 2011 pour mener à bien les engagements pris dans la décision, ainsi que les discussions sur les options juridiques dans le but d'aboutir à un résultat convenu basé sur le PAB. Il a été demandé à l'AWG-LCA de présenter les résultats pour adoption à la CdP 7.

La décision 1/CMP.6 reflète le résultat des travaux entrepris par l'AWG-KP. Elle convient de la poursuite des travaux dans le cadre de l'AWG-KP dont les résultats seront soumis pour adoption «dès que possible», afin d'éviter un décalage entre la première et la deuxième périodes d'engagement. Elle prend également note des promesses des parties concernant les objectifs globaux de réduction d'émission et les exhorte à élever le niveau d'ambition. La décision indique en outre que les échanges d'émissions et les mécanismes de flexibilité basés sur des projets resteront disponibles, ainsi que les mesures liées à

l'UTCATF. Les travaux ultérieurs de l'AWG-KP seront basés sur les projets de texte contenus dans le document FCCC/KP/AWG/CRP.4/Rev.4.

NÉGOCIATIONS MINISTÉRIELLES: Les négociations qui ont abouti aux Accords de Cancún se sont déroulées dans le cadre de l'AWG-LCA 13 et de l'AWG-KP 15. Au cours de la deuxième semaine, des paires de ministres d'un pays développé et d'un pays en développement ont facilité les discussions sur des questions parmi lesquelles: la vision partagée; l'adaptation; l'atténuation; et le financement et le transfert de technologie. Un certain nombre de sous-groupes formés dans le cadre de l'atténuation, ont également été présidés par des paires de ministres d'un pays en développement et d'un pays industrialisé pour examiner: le système de MRV et la CAI; REDD+; le PFC dans le cadre du MDP; et les mesures de riposte. Les progrès accomplis ont fait l'objet de rapport lors des séances plénières informelles de bilan convoquées par la présidente de la CdP Espinosa, tard dans la soirée des 8 et 9 décembre, et à 18 h et à 21 h 30 vendredi le 10 décembre. Les séances plénières informelles visaient à établir un niveau de transparence et à continuer à informer les parties et les observateurs des progrès accomplis.

La section ci-dessous décrit toutes ces plénières informelles de bilan. Elle comprend également les déclarations de clôture entendues lors de la plénière conjointe de clôture CdP et CdP/RdP, après l'adoption des accords.

Judi, 9 décembre: Les rapports de situation ci-après ont été présentés par les ministres sur leurs consultations informelles au cours des séances plénières informelles de bilan:

À propos d'une *vision partagée* pour une action concertée à long terme, la Suède a souligné l'accent mis sur trois questions: un objectif de température; un objectif global à long terme pour les réductions d'émissions; et un plafonnement des émissions globales.

Pour ce qui est des *finances*, le Bangladesh a souligné que les consultations ont abouti à deux options potentiellement acceptables sur l'établissement du nouveau fonds climatique proposé;

À propos de l'*Adaptation*, l'Espagne et l'Algérie ont pris note des consultations sur la création d'un comité sur l'adaptation, la facilitation de l'accès aux fonds, l'établissement d'un mécanisme international pour traiter des pertes et dommages, ainsi que la consolidation des centres régionaux.

Quant au système de *MRV*, la Nouvelle-Zélande a déclaré que les consultations ont porté sur la CAI et ont porté sur des questions telles que la fréquence des procédures de la CAI et la catégorisation. Il a souligné l'engagement positif d'un certain nombre de parties, ainsi que les propositions soumises par les pays en développement dont il espère, «s'avéreront utiles» pour la réalisation d'un texte équilibré.

S'agissant de *REDD+*, la Norvège et l'Équateur ont fait rapport sur les questions clés en suspens, à savoir: le champ d'application du mécanisme de REDD+; le lien entre les niveaux national et infranational; et les MRV de garanties. L'Équateur a expliqué que les parties étaient proches d'un accord sur un texte équilibré. Appelant à l'esprit de compromis, la Norvège a déclaré «qu'aucune famille, aucune communauté et aucune communauté internationale ne peut survivre sans faire de compromis».

À propos de la *technologie*, la France a souligné la nécessité de convergence de vues sur les questions traitant de l'établissement d'un mécanisme de technologie, un comité sur la technologie et le CRTTC. Elle a expliqué que certaines parties pourraient faire de nouvelles propositions sur des questions telles que la gouvernance et que d'autres travaux sur la technologie pourraient être nécessaires en 2011.

Pour ce qui est du *PFC* dans le cadre du MDP, et des conséquences socio-économiques des *mesures de riposte*, la Suisse a indiqué que les vues des parties sont demeurées divergentes, tout en exprimant l'espoir qu'après de nouvelles consultations, une nouvelle proposition pourra être présentée.

Mukahana-Sangarwe, présidente de l'AWG-LCA, a fait rapport sur les questions relevant de l'AWG-LCA qui n'ont pas fait l'objet de consultations ministérielles. À propos des approches diverses, y compris les possibilités de recourir aux marchés pour améliorer le rapport coût-efficacité des, et promouvoir les, mesures d'atténuation, elle a indiqué que le groupe n'a pas encore présenté son rapport. Pour ce qui est des approches sectorielles, elle a déclaré qu'aucun accord n'a été conclu. Elle a expliqué par ailleurs que les parties n'ayant pas pu s'entendre sur un paragraphe sur «le cadrage général», certaines ne sont pas disposées à considérer les secteurs spécifiques. Elle a souligné que le texte sur l'agriculture est «bien avancé», mais que le groupe n'est pas en train de mener de nouvelles consultations.

Soulignant que la fin approche rapidement, la présidente Espinosa a appelé à la tenue de nouvelles consultations pendant la nuit. Elle a expliqué que dans quelques heures, le Secrétariat distribuera les projets de textes reflétant les travaux effectués lors des consultations informelles. Elle a exhorté les parties à regarder au-delà de leurs intérêts nationaux, afin de parvenir à un accord vendredi soir.

Vendredi 10 décembre: La séance plénière informelle de bilan suivante s'est réunie à 18 h le 10 décembre. La présidente de la CdP Espinosa a expliqué que les négociations se poursuivent sans interruption depuis jeudi soir, et a remercié les parties et le Secrétariat pour leur engagement. Elle a indiqué qu'elle a distribué les nouveaux textes présentant les travaux de l'AWG-KP et de l'AWG-LCA, élaborés sous sa propre responsabilité, et a souligné qu'ils ne constituent pas un «texte mexicain», mais des textes qui récapitulent les vues des parties. Elle a souligné que la procédure demeurera inclusive et transparente. Rappelant «un temps limité pour un dernier effort» afin d'améliorer les textes, la présidente Espinosa a suggéré que les parties examinent le nouveau texte et tiennent une plénière informelle à 20 h. Les délégués lui ont donné une longue ovation.

La plénière informelle de bilan a repris à 21 h 30. La présidente de la CdP, Espinosa, a souligné qu'un équilibre a été réalisé concernant les projets de textes, et a fait observer que les erreurs de rédaction dans les projets de textes sont en train d'être corrigées. Elle a mis en relief la méthode de travail transparente et, après avoir reçu une autre ovation des parties et des observateurs, elle a remercié les délégués pour leurs expressions d'enthousiasme.

Le représentant de la Bolivie a demandé des explications sur la procédure et sur le statut des textes: par exemple, les textes de négociations ou projets de décisions. Il a souligné que la Bolivie n'a pas donné à la CdP/RdP le mandat pour préparer de tels documents. La Bolivie a déploré le fait que les textes ne garantissent pas une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto, et que leur résultat probable est une augmentation de la température mondiale moyenne de plus de 4°C. Elle a appelé à une discussion sur les documents. La présidente de la CdP, Espinosa, a expliqué que les textes ont été rédigés pour faciliter le travail des parties et seront soumis aux deux AWG pour examen et adoption ultérieurs.

Le Pérou, au nom du Chili, de la Colombie, de la République dominicaine et du Guatemala, a demandé aux parties d'accepter les documents, notant qu'ils reflètent les progrès et constituent un point de départ. Le Venezuela a invité les parties à la Bolivie et à reprendre sans tarder les sessions des AWG pour examiner les textes.

La République de Corée a salué les «textes équilibrés», déclarant que les stratégies de développement à faible émission devront faire partie d'une vision partagée, et que le régime post 2012 devra intégrer tous les efforts d'atténuation, avec à la tête, les pays de l'Annexe I. La République de Corée s'est félicité de l'établissement d'un Fonds vert pour le Climat et du registre des MAAN. La Grenade a déclaré que les textes ne sont pas parfaits, mais a souligné que le «parfait ne doit pas être l'ennemi du bien». Il a exhorté les parties à soutenir le texte sans autre négociation, ajoutant que l'adoption des textes signifie que les parties peuvent quitter Cancún avec quelque chose de viable qui les satisfait tous.

La Suisse, au nom du Groupe de l'intégrité environnementale (GIE), a déclaré que les textes comprennent des éléments «que tous nous aimons et d'autres que nous n'aimons pas», a indiqué son soutien pour l'ensemble et a félicité la présidente d'avoir rétabli la confiance dans le processus. Le Yémen a déclaré que l'accord conclu constitue une «étape politique très importante» dans les négociations. L'Australie a déclaré que l'ensemble est «très bien équilibré» et que son adoption représenterait une victoire significative pour le multilatéralisme. Il a expliqué que l'ensemble s'appuie sur le résultat de Copenhague et a souligné l'ancrage des promesses, des possibilités économiques de REDD+, des mesures importantes sur l'adaptation, d'un Fonds vert pour le climat et d'un mécanisme de technologie.

Le Lesotho, au nom des PMA, a déclaré que l'ensemble constitue une bonne base pour les travaux futurs et contient les éléments clés pour un accord sur le climat à Durban l'année prochaine. Il a souligné l'examen adéquat de la vulnérabilité des PMA, ainsi que l'établissement d'un cadre pour l'adaptation, du Fonds vert et des guichets de financement thématiques de l'adaptation. L'Arabie saoudite a exprimé sa gratitude au Mexique et à la présidence, indiquant qu'un équilibre est possible, et a soutenu la proposition du Venezuela d'examiner les textes dans le cadre des AWG.

Le représentant de Cuba a parlé du contraste net entre cette conférence et Copenhague. Soulignant qu'il est réaliste, il a indiqué que les engagements des parties de l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto ne peuvent pas être établis ici, mais qu'il y a eu un accord sur une deuxième période d'engagement.

Les Maldives, Singapour, le Sénégal et beaucoup d'autres, ont également salué l'ensemble équilibré. L'UE a déclaré que l'ensemble ouvre la voie à suivre dans le processus, et a noté que Copenhague a fourni la base nécessaire pour l'ancrage des promesses. Le Yémen, Cuba, l'Arabie saoudite, l'Inde, la Turquie et l'UE et beaucoup d'autres, ont salué la procédure transparente et inclusive suivie par la présidence mexicaine.

L'Uruguay a exprimé sa déception du fait qu'un accord n'a pas pu être conclu sur l'agriculture. Le Bangladesh a souligné les étapes positives sur l'adaptation et le financement dans le texte. La Guyane a appelé à des compromis et a fait une mise en garde contre la réouverture du texte. Le représentant des États-Unis a souligné les progrès sur l'adaptation, la technologie, le financement, l'ancrage des promesses pour l'atténuation, et sur les MRV/CAI, notant que le texte fournit l'équilibre nécessaire pour aller de l'avant. Le représentant des Émirats arabes unis s'est dit déçu par les faibles signaux en faveur du Protocole de Kyoto, mais a salué les signaux de soutien pour le PFC et exprimé son appui pour les textes. Le représentant des Philippines a salué les progrès accomplis sur le financement.

Notant que les textes cherchent à réaliser un équilibre délicat, le Kenya a attiré l'attention sur la nécessité de renforcer le texte sur les pertes et dommages, et a déclaré que dans le cadre de l'atténuation, les responsabilités pour les mesures sont en train d'être transférées aux pays en développement sans être accompagnées par un soutien approprié. Le Costa Rica a observé que les délégués ne partiront pas de Cancún les mains vides. La Chine a déclaré que les résultats de Cancún ont assez bien reflété les vues des parties, en dépit des faiblesses dans le texte. Il a exprimé sa satisfaction par le fait que les négociations ont adhéré au PAB et au principe de responsabilités communes, mais différenciées. Le Pakistan a noté que le texte «reflète une compréhension et un pragmatisme profonds». Le Tadjikistan, au nom des Pays en Développement Montagneux Enclavés, a salué le cadre pour l'adaptation proposé et le processus d'établissement du conseil du fonds, et a cependant déploré le fait que sa région ne soit pas représentée dans le comité de transition du fonds pour le climat proposé.

Le Japon a rendu hommage à la présidente de la CdP pour son leadership et a soutenu l'adoption des projets de textes. L'Algérie, au nom du Groupe africain, a souligné que Cancún a rétabli la confiance dans le système multilatéral et a exprimé son soutien pour les textes. Observant que «ce soir, Dieu a été très proche du Mexique», l'Inde a noté qu'un accord équilibré a été réalisé et qu'un processus a été lancé, ce qui comble le déficit de confiance. La Colombie a déclaré que l'ensemble est «parfaitement équilibré» et a demandé qu'il soit adopté «sans plus tarder». L'Équateur, notant que les textes nécessitent des améliorations, a reconnu néanmoins qu'ils représentent «un progrès important» et pourraient servir de base pour les futurs travaux préparatoires de Durban.

L'Indonésie a souligné que bien que les textes soient «loin d'être parfaits», ils contiennent des domaines de convergence qui peuvent être utilisés pour la poursuite des discussions. La Zambie a soutenu les textes comme base pour un accord en Afrique du Sud. Le Chili a déclaré que les textes constituent une réponse équilibrée aux changements climatiques, soulignant que l'ensemble constitue une «base solide qui devrait être appréciée».

Le Brésil a soutenu l'adoption des documents, soulignant qu'ils sont «équilibrés dans leur essence, mais pas parfaits». L'Argentine a soutenu les documents, les qualifiant de raisonnables, bien que nécessitant des améliorations en Afrique du Sud. La République dominicaine a mis l'accent sur la nécessité de cristalliser l'accord en cours de négociation et a indiqué son soutien pour les textes. Le Timor oriental a déclaré que les «documents sont plus que des documents acceptables, ils sont presque bien» et a soutenu leur adoption. Le Bénin a déclaré que les textes sont «excellents» et constituent un pas «significatif» vers la réalisation d'un accord international soutenu par les pays industrialisés et les pays en développement. La Tanzanie a déclaré que, bien que les documents ne soient «pas absolument satisfaisants», ils constituent un important pas en avant, et a exprimé l'espoir que la plupart des questions en suspens seront résolues à Durban. Le Koweït a soutenu les documents, en soulignant qu'ils constituent «un navire voguant vers la bonne voie».

La présidente de la CdP, Espinosa, a noté que l'ensemble ne satisfait personne à 100% et qu'il existe certaines indications concernant les domaines où des progrès sont nécessaires. Elle a souligné que la Conférence de Cancún ne constitue pas une fin, mais le début d'une nouvelle étape de coopération fondée sur la conviction que tous, nous avons la responsabilité pour l'environnement et le reste de l'humanité. Espinosa a souligné que les «textes représentent le mieux que l'on puisse faire à ce stade du processus» et s'est engagée à donner suite à toutes les questions nécessitant encore du travail, afin d'assurer la réussite de la conférence en Afrique du Sud.

La plénière informelle de bilan a par suite levé la séance et les plénières de clôture de l'AWG-KP et de l'AWG-LCA se sont réunies, suivies par les plénières de clôture de la CdP et de la CdP/RdP, où les Accords de Cancún ont été adoptés.

SÉANCE DE CLÔTURE CONJOINTE CDP ET CDP/RDP: Après l'adoption des Accords de Cancún par la CdP et la CdP/RdP, les parties se sont réunies à nouveau dans une plénière de clôture conjointe où la présidente de la CdP Espinosa a accueilli le Président mexicain, Felipe Calderón. Le Président Calderón a félicité les parties et a déclaré que le travail de l'année écoulée a contribué à briser l'inertie de la méfiance et la paralysie collective, et a donné un nouvel espoir dans le multilatéralisme. Il a souligné que les Accords de Cancún représentent une ère nouvelle dans la réponse collective aux changements climatiques et qu'un bon accord est «celui qui laisse toutes les parties insatisfaites». Le Président Calderón a parlé des réalisations sur: un objectif commun en-dessous de 2°C, y compris une révision de la cible; l'accord de la technologie sur le CRTG; le financement à court terme, y compris la création du Fonds vert pour le climat (FVC); l'adoption d'une décision de REDD+ axée sur les résultats; et le nouveau mandat de l'AWG-KP.

Déclarations de clôture: Le Venezuela a déclaré que toutes les parties souhaiteraient avoir le sentiment de faire partie des solutions fournies à Cancún». Le Lesotho, au nom des PMA, a souligné les étapes importantes sur: la prolongation par le SBI de l'examen par le GEPMA des questions relatives aux PMA,

le renforcement des capacités, et le transfert de technologie et le FVC. Il a appelé les parties à progresser vers un instrument juridiquement contraignant ambitieux.

Le Bangladesh a mis l'accent sur l'esprit de compromis dans les négociations. La Norvège a déclaré que la réunion de Cancún a: rétabli la confiance dans l'ONU; adopté des mesures sur plusieurs questions; et mis le «train climatique sur le chemin de Durban et de la réussite». Le Panama a exprimé l'espoir qu'au cours des mois à venir, les parties seront en mesure d'accomplir de bons progrès, y compris sur le FVC et un MDP plus progressif. La Grenade, au nom de l'OASIS, a déclaré que la conférence a réalisé suffisamment de résultats pour permettre aux parties de continuer dans la confiance, l'espoir et l'attente de plus de progrès en Afrique du Sud en 2011. Elle a ajouté que les réalisations de la conférence doivent être une source de vie, de liberté et de sécurité pour tous, en termes de changements climatiques.

Bon nombre de pays, notamment l'Iran, le Zimbabwe, le Kenya et les États-Unis ont adressé leur appréciation à la présidente de la CdP/RdP Espinosa pour son leadership et la manière dont le processus a été organisé. La Zambie a déclaré que le multilatéralisme constitue le seul moyen d'aborder les défis internationaux tels que le changement climatique. Le Pakistan a indiqué qu'ils auraient préféré un résultat plus fort sur le Protocole de Kyoto, avec l'adoption d'une deuxième période d'engagement.

La séance plénière de clôture conjointe de la CdP et de la CdP/RdP a ensuite été suspendue, afin de permettre à la CdP et à la CdP/RdP de se réunir de nouveau pour adopter le reste de leurs décisions.

ACCORD DE CANCÚN SUR L'ACTION CONCERTÉE À LONG TERME: La décision 1/CP.16, adoptée par la CdP, porte sur: une vision partagée pour une action concertée à long terme; l'action renforcée pour l'adaptation; l'action renforcée pour l'atténuation; le financement, la technologie et le renforcement des capacités; l'examen; les questions diverses; et la prolongation du mandat de l'AWG-LCA.

Dans le préambule, la CdP:

- vise à assurer les progrès de manière équilibrée, étant entendu que tous les aspects des travaux de l'AWG-LCA ne sont pas achevés et que rien dans sa décision ne doit préjuger de la perspective d'un résultat juridiquement contraignant à venir;
- réaffirme un engagement pour faciliter la mise en œuvre complète, efficace et soutenue de la Convention au-delà de 2012;
- affirme les besoins des pays en développement pour la croissance économique durable et la lutte contre la pauvreté; et
- prend note de la résolution 10/4 du Conseil des Droits humains de l'ONU sur les droits de l'homme et les changements climatiques.

Sur une *vision partagée*, l'Accord, entre autres:

- affirme que les parties partagent une vision pour atteindre l'objectif de la Convention, y compris un objectif global, sur la base de l'équité et conformément au principe de responsabilités communes, mais différenciées, et des capacités respectives;

- reconnaît le réchauffement indiscutable du système climatique et que des réductions importantes des émissions des GES sont nécessaires, selon la science, pour maintenir la hausse de la température en-dessous de 2°C, et que les parties devront prendre des mesures urgentes pour atteindre cet objectif à long terme, et reconnaît en outre la nécessité de considérer dans le premier examen, le renforcement de l'objectif à long terme sur la base de la science, y compris en rapport avec une hausse de la température de 1,5°C;
- convient d'œuvrer à l'identification d'un objectif global de réductions substantielles des émissions mondiales d'ici 2050, et de l'examiner à la CdP 17;
- convient que les parties doivent coopérer pour atteindre le plafonnement des émissions des GES dès que possible, et convient aussi d'œuvrer pour l'identification d'une date limite pour le plafonnement sur la base des meilleures connaissances scientifiques disponibles, et un accès équitable au développement durable, et de l'examiner à la CdP 17.
- reconnaît la nécessité d'impliquer un vaste éventail de parties prenantes;
- souligne que les parties doivent, dans les actions liées au changement climatique, respecter les droits humains ;
- confirme que les parties, en particulier les pays en développement, doivent être pleinement prises en compte; et
- prend note que le changement climatique nécessite un changement de paradigme vers une société à faible émission carbonique offrant des possibilités pour la croissance et le développement durable, tout en assurant une transition juste pour la population active.

Concernant l'**action renforcée pour l'adaptation**, la CdP convient qu'une action renforcée est nécessaire pour soutenir la mise en œuvre des mesures visant à réduire la vulnérabilité et à développer la résilience des pays en développement parties, en tenant compte des besoins de ceux qui sont particulièrement vulnérables. Elle affirme que l'adaptation doit être entreprise conformément à la Convention. L'accord établit en outre le Cadre de Cancún pour l'adaptation, un Comité pour l'adaptation et un programme de travail sur les pertes et dommages.

Le texte invite les parties à renforcer l'action pour l'adaptation en vertu du Cadre de Cancún pour l'adaptation, par le biais entre autres:

- de la planification et de l'exécution des mesures d'adaptation identifiées dans les processus nationaux de planification de l'adaptation;
- des évaluations des impacts, de la vulnérabilité et de l'adaptation;
- du renforcement des capacités institutionnelles et des environnements favorables;
- du développement de la résilience des systèmes socio-économiques et écologiques;
- du renforcement des stratégies de prévention des risques de catastrophes;
- du développement et transfert de technologie; et
- de l'amélioration de l'accès aux données relatives au climat.

L'Accord établit également un Comité pour l'adaptation chargé de promouvoir la mise en œuvre et renforcer l'action par le biais: du soutien et de l'orientation technique; du renforcement du partage de l'information sur des bonnes pratiques; de la

promotion de la synergie et du renforcement de la participation des organisations, des centres et des réseaux; de la fourniture de l'information sur les bonnes pratiques relatives aux moyens pour encourager la mise en œuvre de l'adaptation et réduire la vulnérabilité; et de l'examen des communications par les pays sur le suivi et l'évaluation des mesures d'adaptation dans le but de recommander de nouvelles mesures. Les parties ont été invitées à soumettre au Secrétariat, avant le 21 février 2011, leurs points de vue sur la composition, les modalités et les procédures concernant le Comité pour l'adaptation. L'AWG-LCA fournira de plus amples détails sur ces points pour examen avant la CdP 17.

Un programme est également établi pour examiner, par le biais d'ateliers et de réunions d'experts, les approches pour les pertes et dommages associés aux impacts des changements climatiques dans les pays particulièrement vulnérables. Le texte invite les parties à soumettre avant le 21 février 2011, les points de vue sur ce que devrait contenir le programme de travail, entre autres sur: l'établissement d'un mécanisme d'assurance contre les risques climatiques; les options pour la gestion des risques, les mécanismes de partage et de transfert des risques, et le développement de la résilience; et les mesures de réadaptation relatives aux événements à évolution lente. Elle prie le SBI d'approuver à la SBI 34, les activités à entreprendre par le programme de travail, afin de permettre la soumission des recommandations sur les pertes et dommages à la CdP 18.

L'accord décide que les parties utiliseront les canaux existants pour transmettre l'information sur l'appui fourni et reçu, les activités entreprises, les progrès à accomplir, les leçons apprises et les défis et les lacunes de l'action renforcée pour l'adaptation.

Pour ce qui est des **engagements ou mesures d'atténuation appropriées au niveau national par les pays industrialisés**, la CdP met l'accent sur la nécessité de réductions importantes des émissions de GES, tout en reconnaissant les responsabilités communes mais différenciées et les capacités respectives, ainsi que la responsabilité historique des pays industrialisés pour la plus grande part des émissions globales historiques. Le texte prend également note des objectifs globaux quantifiés de réduction d'émissions à mettre en œuvre par les parties à l'Annexe I et les exhorte à élever le niveau d'ambition de ces objectifs, afin de réduire les émissions anthropiques mondiales à un niveau compatible avec les recommandations du GIEC dans le RE4. L'accord décide: de renforcer le système de rapport pour les communications nationales relatives aux progrès accomplis dans les réductions d'émissions, et la fourniture du soutien financier, technologique et de renforcement des capacités aux pays en développement; de renforcer les directives pour les rapports et l'examen des communications nationales; d'établir les dispositions nationales pour l'évaluation des émissions par source et les absorptions par les puits; d'établir un processus pour l'évaluation internationale des émissions et des absorptions liées aux objectifs globaux quantifiés de réduction d'émissions dans le SBI; demande aux pays industrialisés de développer des stratégies de développement à faible émission de carbone; et établit un programme de travail pour l'élaboration des modalités et des directives sur la base des rapports et directives d'examen en vigueur.

Le programme de travail pour l'élaboration des modalités et des directives révisera autant que nécessaire, le système de rapport sur les communications nationales relatives à la fourniture du financement, à l'information complémentaire sur la réalisation des objectifs globaux quantifiés et aux dispositions nationales pour l'inventaire. Le programme de travail révisera également les directives pour l'examen des communications nationales, établira les directives pour les dispositions nationales en matière d'inventaire et définira les procédures et les modalités pour l'évaluation et l'examen internationaux des émissions et des absorptions liées aux objectifs globaux quantifiés, y compris le rôle de l'UTCATF et les mécanismes basés sur le marché.

Le texte demande au Secrétariat d'organiser des ateliers afin de clarifier les hypothèses et les conditions liées à la réalisation des objectifs, y compris l'utilisation des mécanismes de marché et l'UTCATF, et de préparer un document technique pour faciliter la compréhension des hypothèses et des conditions, ainsi qu'une comparaison des efforts.

En ce qui concerne les *mesures d'atténuation appropriées au niveau national par les pays en développement*, la CdP convient que les pays en développement parties devront prendre des MAAN visant à réaliser avant 2020, un changement dans les émissions par rapport à la situation actuelle. Elle décide également que les pays industrialisés devront fournir un soutien pour la préparation et la mise en œuvre des MAAN des pays en développement. Un registre sera mis en place pour appairer le soutien financier, technologique et de renforcement des capacités avec les MAAN recherchant un soutien international, et les MAAN des pays en développement seront reconnues dans une section séparée du registre. Le Secrétariat enregistrera et mettra à jour l'information sur les MAAN à la recherche d'un soutien international, le soutien offert par les pays industrialisés et le soutien fourni. Dans une section séparée du registre, le Secrétariat enregistrera: les MAAN déjà communiquées; les autres MAAN soumises volontairement; et les mesures d'atténuation bénéficiant d'un appui international et associées au soutien.

L'Accord stipule que les rapports pour les communications nationales des non-parties à l'Annexe I sur les mesures d'atténuation et leurs impacts, ainsi que le soutien reçu, doivent être renforcés, avec une flexibilité pour les PMA et les PEID. Les mesures d'atténuation bénéficiant d'un soutien international feront l'objet de MRV national et international, conformément aux directives non encore développées, tandis que les mesures d'atténuation bénéficiant d'un soutien national feront l'objet de MRV national, conformément aux directives non encore élaborées. Les rapports bisannuels de la CAI seront préparés dans le SBI afin d'accroître la transparence des mesures d'atténuation et leur effet, et comprendront l'information sur les mesures d'atténuation, les rapports d'inventaire, les progrès dans la mise en œuvre et l'information sur le MRV national et le soutien reçu. La CdP convient en outre d'un programme de travail pour l'élaboration des modalités et des directives concernant le registre, le MRV des mesures financées et le financement correspondant, les rapports bisannuels comme partie des communications nationales, le MRV et la CAI domestiques. Les parties sont invitées à soumettre leurs opinions sur ces modalités et directives avant le 28 mars 2011.

Il est demandé au Secrétariat d'organiser des ateliers pour faciliter la compréhension de la diversité des mesures d'atténuation soumises, les hypothèses sous-jacentes et le soutien nécessaire pour la mise en œuvre.

Concernant **REDD+**, l'Accord affirme que, avec l'établissement prochain d'un soutien adéquat et prévisible, les pays en développement devront viser à ralentir, arrêter et renverser le processus de perte de couvert et de carbone forestiers. Il encourage les pays en développement parties à contribuer aux mesures d'atténuation dans le secteur forestier par: la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts; la conservation des stocks de carbone forestier; la gestion forestière durable; et le renforcement des stocks de carbone forestier. Dans le cadre de cet objectif, les pays en développement sont invités à élaborer des stratégies nationales ou plans d'action, des niveaux de référence nationaux ou niveaux de référence infranationaux pour les forêts, comme mesures provisoires, un système national de surveillance forestière solide et transparent, un système pour fournir l'information sur la manière dont les garanties (dans l'Annexe I à la décision) sont abordées tout au long de la mise en œuvre.

Le texte demande au SBSTA d'élaborer un programme de travail pour identifier entre autres, divers incitatifs au déboisement et à la dégradation, les méthodologies pour l'évaluation des émissions et des absorptions résultant de ces activités. Le programme de travail devra aussi développer les modalités pour les MRV des émissions par source et des absorptions par les puits résultant de ces activités, conformément aux MRV des MAAN pour examen par la CdP 17. Il est demandé à l'AWG-LCA d'explorer les options de financement pour la mise en œuvre complète des mesures basées sur les résultats et de faire rapport à la CdP 17.

À propos des *approches diverses pour améliorer le rapport coût-efficacité des mesures*, les parties décident de considérer la création à la CdP 17, d'un ou deux mécanismes basés sur le marché, compte tenu de: la participation volontaire et de l'accès équitable; la complémentarité des autres moyens de soutien des MAAN par les pays en développement; la stimulation de l'atténuation dans tous les grands secteurs de l'économie; la sauvegarde de l'intégrité environnementale; l'assurance d'une diminution nette ou de l'évitement des émissions; du soutien aux pays développés pour les aider à atteindre leurs objectifs d'élimination tout s'assurant que son utilisation est complémentaire aux efforts d'atténuation nationaux; et l'assurance d'une bonne gouvernance et de marchés solides. Il est demandé à l'AWG-LCA d'élaborer des mécanismes pour une décision à la CdP 17, et de s'engager à maintenir et à renforcer les mécanismes existants. Il est demandé aux parties de soumettre leurs vues sur ce mécanisme au Secrétariat avant le 21 février 2011. La création d'un ou de plusieurs mécanismes non basés sur le marché sera aussi considérée et il est demandé à l'AWG-LCA d'élaborer les mécanismes en vue d'une décision à la CdP 17. Les parties sont invitées à soumettre leurs vues au Secrétariat sur les mécanismes non-basés sur le marché et l'information sur l'évaluation des diverses approches visant à améliorer le rendement des mesures d'atténuation avant le 21 février 2011.

Pour ce qui est des *finances*, la CdP invite les pays industrialisés parties à soumettre au Secrétariat avant mai 2011, 2012 et 2013, l'information sur les sources de financement rapide de démarrage et le financement à long terme. Elle décide en outre qu'un financement renforcé, nouveau, additionnel, prévisible et suffisant, sera fourni aux pays en développement, en tenant compte de ceux qui sont particulièrement vulnérables, à travers une variété de sources, y compris les sources publiques et privées. Elle décide également de créer un Fonds vert pour le climat (FVC).

Le FVC sera une entité opérationnelle du mécanisme financier de la Convention et rendra compte à, et fonctionnera sous les directives de, la CdP, pour fournir le soutien aux projets, programmes et autres activités dans les pays en développement, en utilisant les guichets de financement thématiques. Le FVC sera régi par 24 membres du conseil, représentant en nombre égal les pays développés et les pays en développement. Le FVC sera administré par un fiduciaire. La Banque mondiale assurera provisoirement les fonctions de fiduciaire, sous réserve d'un examen trois ans après l'opérationnalisation du Fonds. Le fonctionnement du Fonds sera appuyé par un secrétariat indépendant. Le FVC sera conçu par un comité de transition, conformément aux termes de référence dans l'Annexe III, paragraphe 2.

Un Comité permanent au titre de la CdP est également créé pour soutenir la CdP dans l'exercice de ses fonctions relatives au mécanisme financier.

À propos du *transfert de technologie et développement*, l'Accord décide que le transfert et le développement de technologie vise à apporter un soutien aux mesures d'atténuation et d'adaptation, et que les besoins technologiques doivent être déterminés pour l'ensemble du pays. Un Mécanisme de la technologie est créé incluant un Comité exécutif de la technologie (CET) (sa composition et son mandat figurent dans l'Annexe V de la décision) et un Centre et Réseau de technologies climatiques (CRTC).

Le CET mettra à exécution le cadre visant à améliorer la mise en œuvre de l'Article 4.5 de la Convention (Cadre de transfert de technologie) adopté par la décision 4/CP.7 et renforcé par la décision 3/CP.13. Les fonctions du CET sont:

- donner un aperçu des besoins technologiques et une analyse des questions politiques et techniques;
- examiner et recommander les mesures visant à promouvoir le transfert de technologie;
- fournir des orientations sur les priorités de politique et de programme, avec une attention particulière aux PMA;
- faciliter la collaboration entre les gouvernements, le secteur privé, les ONG, et les universités et la communauté de la recherche;
- recommander des mesures pour éliminer les obstacles au transfert de technologie;
- rechercher la coopération avec les organisations, initiatives et parties prenantes pertinentes; et
- catalyser le développement et l'utilisation des feuilles de route ou plans d'action technologiques.

Le CRTC animera aussi un réseau de réseaux, d'organisations et d'initiatives afin d'impliquer efficacement les participants, à la demande des pays en développement, dans: la fourniture

de conseils et de soutien pour l'identification des besoins technologiques et la mise en œuvre des technologies écologiquement rationnelles; le renforcement de la formation et du soutien pour le développement de la capacité du pays à identifier les options technologiques; et la facilitation du déploiement des technologies existantes. Le CRTC devra également: renforcer la coopération avec les centres nationaux, régionaux et internationaux de la technologie et les institutions nationales pertinentes; faciliter le partenariat entre les parties prenantes des secteurs public et privé; fournir l'assistance et la formation techniques dans le pays; promouvoir les accords de jumelage des centres pour stimuler les partenariats Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaires; et identifier et aider à l'élaboration d'outils d'analyse, de politiques et des meilleures pratiques.

L'Accord met par ailleurs fin au mandat du GETT à la fin de la CdP 16, et le CET se réunira dès que possible pour élaborer les modalités et les procédures en vue de l'examen à la CdP 17. Le CET et CRTC feront provisoirement rapport sur leurs activités et leurs résultats à la CdP par l'intermédiaire des organes subsidiaires.

L'AWG-LCA poursuivra ses travaux afin qu'une décision soit prise à la CdP 17, pour rendre le Mécanisme de la technologie opérationnel en 2012. Cela comprendra des travaux sur: le lien entre le CET et le CRTC, et leurs liens hiérarchiques; la structure de gouvernance et les termes de référence pour le CRTC et le lien entre le Centre et le Réseau; la procédure pour les appels à propositions et les critères de sélection de l'hôte du CRTC; les liens entre le Mécanisme de la technologie et le mécanisme financier; et l'examen des fonctions supplémentaires pour le CET et le CRTC. L'AWG-LCA est invité à organiser un atelier d'experts sur les éléments de la poursuite des travaux, en s'appuyant sur les travaux du GETT.

À propos du *renforcement des capacités*, l'accord stipule que le soutien au renforcement des capacités devra être intensifié par le renforcement des institutions pertinentes, des réseaux de partage des connaissances et d'information, la communication, l'éducation, la formation et la sensibilisation du public, ainsi que la participation des parties prenantes. Les ressources financières seront fournies par les parties à l'Annexe II et par d'autres aptes à le faire.

L'AWG-LCA est invité à envisager une intensification du suivi et l'examen de l'efficacité du renforcement des capacités pour examen par la CdP 17, et à élaborer les modalités concernant les dispositions institutionnelles pour le renforcement des capacités, également pour examen par la CdP 17.

À propos de l'*examen*, l'Accord décide d'examiner périodiquement l'adéquation de l'objectif global à long terme et l'ensemble des progrès pour y parvenir. L'examen devra être guidé par l'équité et le principe de responsabilités communes mais différenciées et de capacités respectives et s'appuyer sur: les meilleures connaissances scientifiques disponibles, y compris les rapports d'évaluation du GIEC; les impacts observés des changements climatiques; l'évaluation de l'ensemble des effets globaux des mesures prises par les parties; et la considération du renforcement de l'objectif global à long terme, y compris en ce qui concerne la hausse de la température de 1,5°C. Le premier

examen devra commencer en 2013 et se terminer avant 2015, et la CdP devra prendre les mesures appropriées sur la base de l'examen.

Il est demandé à l'AWG-LCA de mieux définir le champ d'application de l'examen et d'élaborer les modalités, y compris les apports nécessaires, en vue de leur adoption à la CdP 17.

Pour ce qui est des *questions diverses*, la CdP invite l'AWG-LCA à examiner les questions visant à promouvoir l'accès à la technologie, au renforcement des capacités et au financement pour les parties à l'Annexe I en transition économique, ainsi que la Turquie, un pays de l'Annexe I dont la situation particulière est reconnue par la CdP.

À propos de la *prolongation du mandat de l'AWG-LCA*, l'Accord prolonge le mandat de l'AWG-LCA pour un an jusqu'à la CdP 17. Il prie en outre l'AWG-LCA de mener à bien les engagements pris dans la présente décision, de poursuivre son travail sur la base des documents qu'il examine actuellement, et de poursuivre la discussion des options juridiques en vue d'achever un accord convenu fondé sur le PAB, le travail effectué à la CdP 16 et les propositions des parties en application de l'Article 17 de la Convention. Il est demandé au Secrétariat de prendre les dispositions nécessaires conformément aux directives du Bureau pour ces réunions.

ACCORDS DE CANCÚN SUR LES NOUVEAUX ENGAGEMENTS DES PARTIES À L'ANNEXE I: La décision 1/CMP.6, constituant la composante de l'AWG-KP des Accords de Cancún, a été adoptée par la CdP/RdP. Dans sa décision, la CdP/RdP convient que l'AWG-KP visera à achever ses travaux conformément à la décision 1/CMP.1 et fera adopter ses résultats par la CdP/RdP dès que possible, afin d'éviter un décalage entre les périodes d'engagement. Il est demandé à l'AWG-KP de poursuivre ses travaux en s'appuyant sur le texte transmis par l'AWG-KP (FCCC/KP/AWG/2010/CRP.4/Rev.4). La CdP/RdP prend note des objectifs globaux quantifiés existants de réduction d'émissions et demande instamment aux parties à l'Annexe I d'élever le niveau d'ambition des réductions d'émissions à réaliser individuellement ou conjointement, afin de réduire leurs émissions globales de GES conformément à la fourchette indiquée dans le RE4. La CdP/RdP convient qu'un travail supplémentaire est nécessaire pour convertir les objectifs de réduction en QERLO et que dans la deuxième période d'engagement, l'année de base sera 1990 ou l'année de base conforme à l'Article 3.5 du Protocole de Kyoto, aux fins de calcul des unités de quantité attribuées. En outre, l'Accord convient qu'une année de référence peut être utilisée à titre facultatif et aux fins propres d'un pays pour exprimer ses QERLO, en plus d'établir une liste de ses QERLO en fonction de l'année de base.

La CdP/RdP convient également que: les parties à l'Annexe I devront continuer à recourir aux échanges d'émissions et aux mécanismes basés sur des projets pour réaliser leurs QERLO; ces mécanismes peuvent être améliorés davantage par le biais des décisions basées sur le projet de texte contenu dans le Chapitre III de FCCC/KP/AWG/2010/CRP.4/Rev.4; et l'UTCATF devra continuer à être disponible comme moyens pour les parties de réaliser leurs QERLO, conformément à la décision de l'UTCATF adoptée par la CdP/RdP dans la décision 2/CMP.6. La CdP/RdP décide que les PRG utilisés pour le calcul

de l'équivalent Co2 des GES dont la liste figure dans l'Annexe I pour la deuxième période d'engagement, devront être ceux fournis par les GIEC et convenus par la CdP/RdP, avec les autres questions méthodologiques basées sur le projet de texte dans le Chapitre IV de FCCC/KP/AWG/2010/CRP.4/Rev.4. Pour terminer, la CdP/RdP convient que l'examen approfondi des conséquences potentielles devra se poursuivre sur la base du texte dans le Chapitre V de FCCC/KP/AWG/2010/CRP.4/Rev.4.

SBI 33

Le président du SBI, Robert Owen-Jones (Australie) a ouvert la SBI 33 mardi le 30 novembre. Il a suggéré, et les parties ont accepté, de laisser en suspens le sous-point sur l'information contenue dans les communications nationales de l'Annexe I. Les parties ont adopté l'ordre du jour et ont convenu de l'organisation du travail (FCCC/SBI/2010/11).

Le Yémen, au nom du G-77/Chine, a demandé instamment au SBI de s'acquitter de son mandat consistant à examiner la mise en œuvre de la Convention, y compris les efforts de réduction d'émissions des parties à l'Annexe I. Le Mexique, au nom de l'EIG, a souligné l'importance de la participation des parties prenantes. La Grenade, au nom de l'AOSIS, a appelé à des discussions sur le mécanisme financier, en particulier concernant l'accès au fonds. Pour de plus amples détails, bien vouloir se référer au: <http://www.iisd.ca/vol12/enb12489f.html>

COMMUNICATIONS NATIONALES ET DONNÉES D'INVENTAIRE DE L'ANNEXE I: Données d'inventaire des GES pour 1990-2007 et 1990-2008: Ce sous-point de l'ordre du jour (FCCC/SBI/2009/12 et FCCC/SBI/2010/18) a été abordé pour la première fois par la plénière du SBI le 30 novembre. Il a ensuite été examiné d'abord dans un groupe de contact conjoint co-présidé par Anke Herold (Allemagne) et Eric Mugurusi (Tanzanie). Les questions clés débattues dans le cadre de ce sous-point incluaient le point de savoir s'il fallait tout simplement prendre note des rapports ou inclure la référence explicite à l'information dans les rapports, en indiquant éventuellement les émissions globales des parties à l'Annexe I. Samedi le 4 décembre, le SBI a adopté ses conclusions.

Conclusions du SBI: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2010/L.35), le SBI prend note des rapports sur les données d'inventaire de GES des parties à l'Annexe I pour les périodes 1990-2007 et 1990-2008. Il prend également note entre autres, qu'au cours de la période 1990-2008, le total des émissions globales de GES, excluant les émissions/absorptions résultant de l'UTCATF pour toutes les parties à l'Annexe I, a enregistré une diminution de 6,1%, et l'ensemble des émissions/absorptions de GES, incluant l'UTCATF, une diminution de 10,4%.

Statut de la soumission et examen des cinquièmes communications nationales: Ce sous-point de l'ordre du jour (FCCC/SBI/2010/INF.8) a été abordé initialement par le SBI en plénière le 30 novembre. Il a été par la suite traité dans le groupe de contact co-présidé par Anke Herold et Eric Mugurusi. Les questions clés soulevées dans le groupe de contact incluaient le statut de la soumission des cinquièmes communications nationales, la nécessité d'un examen et la possibilité d'entreprendre un examen centralisé dans certains cas.

Le 4 décembre, le SBI a adopté ses conclusions. Il a également recommandé un projet de décision pour examen par la CdP et un projet de décision pour examen par la CdP/RdP, qui ont été par la suite adoptés par la CdP/RdP vendredi le 10 décembre.

Conclusions du SBI: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2010/L.36), le SBI entre autres:

- prend note du statut de la soumission et de l'examen des cinquièmes communications nationales; et
- recommande un projet de décision de la CdP et un projet de décision de la CdP/RdP.

Décision de la CdP: Dans sa décision (FCCC/SBI/2010/L.36/Add.1), la CdP conclut que l'examen des communications nationales s'est avéré utile et devra se poursuivre.

Décision de la CdP/RdP: Dans sa décision (FCCC/SBI/2010/L.36/Add.2), la CdP/RdP demande au Secrétariat:

- de préparer la compilation et la synthèse des informations complémentaires incorporées dans les cinquièmes communications nationales, pour examen par la CdP/RdP 7;
- d'organiser les examens centralisés des cinquièmes communications nationales pour les parties ayant un total d'émissions de GES de moins de 50 millions de tonnes d'équivalent de Co2 (en excluant l'UTCATF), à l'exception des parties incluses dans l'Annexe II de la Convention, pour lesquelles le Secrétariat organisera des examens approfondis de pays; et
- d'organiser des examens approfondis de pays des cinquièmes communications nationales pour celles des parties susmentionnées qui en font la demande.

Date des sixièmes communications nationales: Ce sous-point de l'ordre du jour (FCCC/SBI/2009/INF.9) a été initialement abordé par la plénière du SBI le 30 novembre et par la suite réexaminé dans le groupe de contact conjoint co-présidé par Anke Herold et Eric Mugurusi. Les questions traitées incluaient l'établissement d'une date pour la soumission des sixièmes communications nationales des parties à l'Annexe I, et d'une date indicative pour la soumission des septièmes communications nationales.

Le 4 décembre, le SBI a adopté les conclusions pertinentes, et recommandé un projet de décision qui a été adopté par la CdP le 10 décembre.

Conclusion du SBI: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2010/L.36), le SBI recommande un projet de décision pour examen par la CdP.

Décision de la CdP: La décision de la CdP (FCCC/SBI/2010/L.36/Add.1):

- demande instamment aux parties à l'Annexe I qui n'ont pas encore soumis leurs communications nationales, de le faire en priorité; et
- demande aux parties à l'Annexe I de soumettre une sixième communication nationale au Secrétariat avant le 1er janvier 2014, afin de soumettre une septième communication nationale au plus tard 4 ans après cette date.

Article 12.5 de la Convention (fréquence des communications nationales) (Annexe I): Ce sous-point de l'ordre du jour a été abordé initialement lors de la plénière du SBI le 30 novembre et par la suite dans le groupe de contact conjoint co-présidé par Anke Herold et Eric Mugurusi. Bon

nombre de parties ont convenu de poursuivre l'examen de la question à la SBI 34 et d'organiser de nouvelles discussions coordonnées et conjointes avec le groupe sur les communications nationales des non-parties à l'Annexe I. Le 4 décembre, le SBI a adopté ses conclusions.

Conclusions du SBI: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2010/L.36), le SBI convient de poursuivre l'examen de cette question à la SBI 34.

COMMUNICATIONS NATIONALES DES NON-PARTIES À L'ANNEXE I: Groupe consultatif d'experts sur les communications nationales des non-parties à l'Annexe I (GCE): Le président du GCE a introduit le rapport de la situation sur les travaux du GCE (FCCC/SBI/2010/21 et Add.1) au cours de la plénière du SBI le 30 novembre. Cette question a été en outre examinée dans le groupe de contact co-présidé par Anke Herold et Eric Mugurusi. Les discussions ont porté sur les études, rapports techniques, ateliers et activités régionales de formation. Le 4 décembre, le SBI a adopté ses conclusions.

Conclusions du SBI: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2010/L.33), le SBI:

- appelle le GCE à mettre en œuvre un atelier prévu au début de 2011 sur le développement et la durabilité à long terme des processus, et l'établissement et le maintien des équipes techniques, en vue de la préparation des communications nationales;
- demande au GCE d'organiser au moins deux activités de formation par région dans la période 2011-2012, sous réserve de la disponibilité des ressources; et
- demande instamment aux parties incluses dans l'Annexe II, et aux autres parties en position de le faire, de fournir les ressources financières afin de permettre la tenue des activités du GCE dont la mise en œuvre est prévue en 2011.

Information contenue dans les communications nationales des non-parties à l'Annexe I: Ce point a été mis en suspens. Sur une proposition du président, le SBI a décidé d'inclure le point dans l'ordre du jour provisoire de la SBI 14.

Article 12.5 de la Convention (fréquence des communications nationales) (non-parties à l'Annexe I): Ce sous-point de l'ordre du jour a été abordé pour la première fois lors de la plénière du SBI le 30 novembre, et a été repris dans le groupe de contact conjoint co-présidé par Anke Herold et Eric Mugurusi. Le 4 décembre, le SBI a décidé de reporter son examen à la SBI 34.

Soutien technique et financier: Ce sous-point de l'ordre du jour a été traité pour la première fois par la plénière du SBI le 30 novembre. Le GCE a présenté l'état du soutien financier et technique pour les communications nationales des non-parties à l'Annexe I (FCCC/SBI/2010/INF.10, FCCC/CP/2010/5 et Add.1). La question a été reprise dans le groupe de contact co-présidé par Anke Herold et Eric Mugurusi. Le 4 décembre, le SBI a adopté les conclusions.

Les questions clés débattues incluaient la fourniture des fonds et les procédures actuelles pour la préparation des communications nationales et les difficultés liées à l'accès au financement en temps opportun.

Bon nombre de pays industrialisés ont suggéré l'inclusion de la référence, entre autres à: la demande au FEM de fournir des informations détaillées, précises, en temps opportun et

complètes sur les procédures, afin de s'assurer que les ressources financières sont fournies pour les communications nationales des non-parties à l'Annexe I; la nécessité de l'accès direct au financement; et la soumission des propositions de projet pour les communications nationales suivantes, de manière à assurer la continuité du financement des projets. Bon nombre de pays en développement ont également exprimé des craintes à propos des procédures en vigueur qui comportent des défis pour une distribution de fonds de manière efficace et en temps opportun aux parties concernées.

Conclusions du SBI: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2010/L.37), le SBI entre autres:

- invite le FEM à fournir l'information complète, en particulier sur les modalités et les procédures pour assurer la fourniture des ressources financières de manière efficace et en temps opportun, afin de couvrir la totalité des coûts encourus par tous les pays en développement dans le cadre de leurs obligations en vertu de l'Article 12.1 (communications nationales);
- encourage les non-parties à l'Annexe I à soumettre les propositions de projet pour le financement de leurs communications nationales suivantes avant l'achèvement de leurs communications nationales actuelles;
- recommande que la CdP 16 demande au FEM de finaliser les procédures pour assurer le décaissement des fonds en temps opportun aux parties qui décident d'obtenir les ressources pour la préparation de leurs communications nationales par un accès direct; et
- recommande que la CdP 16 demande au FEM de fournir l'information sur le financement des projets qui ont été identifiés dans les communications nationales des non-parties et par la suite soumis et approuvés.

MÉCANISME FINANCIER: Ce point de l'ordre du jour a été abordé pour la première fois par la plénière du SBI le 30 novembre. Il comprend quatre sous-points: le quatrième examen du mécanisme financier (FCCC/SBI/2010/INF.7, FCCC/SBI/2009/MISC.10 et Add.1); le rapport du FEM (FCCC/CP/2010/5 et Add.1, FCCC/CP/2009/9 et FCCC/SBI/2010/MISC.5); l'évaluation du FSCC; et le FPMA (FCCC/CP/2010/5 et Add.1, FCCC/SBI/2010/5, FCCC/SBI/2010/15, 17, 26 et MISC.9, FCCC/SBI/2009/MISC.10 et Add.1). Ana Fornells de Frutos (Espagne) et Fernando Fariás (Chili) ont co-présidé le groupe de contact sur l'examen du mécanisme financier, le rapport du FEM et l'évaluation du FSCC. Katherine Vaughn (Australie) et Rence Sore (Îles Solomon) ont co-présidé un groupe de contact sur le FPMA. Le SBI a adopté les conclusions et le projet de décisions de la CdP sur ces sous-points de l'ordre du jour au cours de la plénière de clôture le 4 décembre. La CdP a par la suite adopté les textes de décisions le 10 décembre.

Quatrième examen du Mécanisme financier: Les parties se sont penchées sur un projet de décision transmis par la SBI 33 et ont achevé le quatrième examen du Mécanisme financier.

Conclusions du SBI: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2010/L.38), le SBI recommande un projet de décision pour adoption par la CdP.

Décision de la CdP: Dans sa décision (FCCC/SBI/2010/L.38/Add.1), la CdP décide que le FEM a fourni, et devra continuer à renforcer, le soutien aux pays en développement. Elle indique

que ce soutien devra servir essentiellement à aider les pays en développement à remplir leurs obligations en vertu de la Convention, soutenir le renforcement des capacités nationales, et appliquer et diffuser les technologies, les pratiques et les processus d'atténuation. Elle décide également que le FEM devra continuer à fournir et à renforcer le soutien pour la mise en œuvre des activités d'adaptation, y compris la mise en œuvre des programmes d'action nationaux d'adaptation (PANA), par le biais du FPMA et du FSCC. La décision demande en outre à la SBI 37, de lancer le cinquième examen du mécanisme financier.

Rapport du FEM et orientation pour le FEM: Le FEM a présenté son rapport (FCCC/CP/2010/5) à la plénière d'ouverture, en soulignant que de nombreux projets d'adaptation, de transfert de technologie et autres ont été mis en œuvre dans divers pays. Il a également souligné que la distribution des fonds aux PMA et aux PIED est passée de 12% dans la troisième reconstitution des ressources du Fonds, à 18% dans la quatrième. Au cours de la plénière de clôture du SBI, le représentant des Philippines, au nom de G-77/Chine, a demandé, et les parties ont accepté, de faire référence uniquement à l'orientation supplémentaire pour le FEM dans le titre du texte de la décision.

Conclusions du SBI: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2010/L.39), le SBI recommande un projet de décision pour adoption.

Décision de la CdP: Dans sa décision (FCCC/CP/2010/L.2), la CdP demande au FEM de:

- poursuivre la fourniture des fonds pour le soutien technique en vue de la préparation des communications nationales des non-parties à l'Annexe I, en reconnaissant que les coûts de ce soutien technique ne sont pas déduits des fonds fournis aux non-parties à l'Annexe I pour la préparation de leurs communications nationales;
- s'assurer que le processus rapide au titre des procédures opérationnelles visait à poursuivre un décaissement de fonds en temps opportuns à des non-parties pour la préparation de leurs communications nationales; et
- travailler avec ses agences d'exécution pour simplifier davantage ses procédures et améliorer l'efficacité et l'efficacité du processus par lequel les non-parties à l'Annexe I reçoivent le financement pour s'acquitter de leurs obligations de rapport en vertu de la Convention.

Évaluation du Fonds spécial pour le changement

climatique (FSCC): Cette question a été abordée initialement par la plénière du SBI le 30 novembre. Elle a été également examinée dans un groupe de contact. Le SBI a adopté les conclusions et un projet de décision de la CdP le 4 décembre. La CdP a par la suite adopté la décision le 10 décembre.

Conclusions du SBI: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2010/L.40), le SBI achève son examen de cette question et décide de recommander un projet de décision pour adoption par la CdP.

Décision de la CdP: La décision de la CdP (FCCC/CP/2010/L.3) conclut l'évaluation de l'état de la mise en œuvre de la décision 1/CP.7 (orientation pour le fonctionnement du FSCC), paragraphe 2, et demande à l'entité chargée du fonctionnement du FSCC d'inclure dans son rapport à la CdP 17, l'information sur la mise en œuvre des paragraphes 2(a-d) de la décision 7/CP.7 (création du FSCC).

Fonds pour les PMA: Cette question a été traitée d'abord par la plénière du SBI le 30 novembre et par la suite dans un groupe de contact. Le 4 décembre, le SBI a adopté les conclusions et a recommandé un projet de décision pour la CdP, qui a été adopté le 10 décembre.

Conclusions du SBI: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2010/L.27), le SBI demande au Groupe d'experts sur les PMA (GEPMA), d'examiner avec le FEM et ses agences d'exécution, les moyens d'améliorer davantage l'accès aux FPMA, le décaissement des fonds, la conception des stratégies de mise en œuvre pour les PANA et les autres défis auxquels sont confrontés les PMA dans le travail avec les agences du FEM, au cours de la première réunion du GEPMA en 2011.

Décision de la CdP: La décision (FCCC/SBI/L.27/Add.1) de la CdP:

- demande au FEM de fournir le financement provenant du FPMA pour la mise à jour des NAPA des PMA;
- invite toutes les parties à la Convention, et d'autres en mesure de le faire, à contribuer au FPMA;
- invite les parties à soumettre avant le 1er août 2012, l'information sur leurs expériences dans la mise en œuvre du programme de travail des PMA et l'accès au FPMA;
- demande au Secrétariat de préparer un rapport de synthèse sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail des PMA, y compris la mise à jour et la mise en œuvre des PANA; et
- décide de considérer l'adoption d'une orientation supplémentaire à la CdP 18.

ARTICLE 6 DE LA CONVENTION (éducation, formation et sensibilisation du public): Le 30 novembre, le SBI a abordé ce point de l'ordre du jour en plénière (FCCC/SBI/2010/2, 3, 9, 19, 22-24 et MISC.7). Il a été par la suite repris dans le groupe de contact présidé par Pa Ousman Jarju (Gambie). Les discussions ont porté sur l'examen intermédiaire des progrès dans la mise en œuvre du programme de travail modifié de New Delhi sur l'Article 6, un soutien accru pour les activités de renforcement des capacités dans les pays en développement et les résultats des ateliers thématiques régionaux et sous-régionaux. Le SBI a adopté les conclusions le 4 décembre et la CdP a adopté la décision recommandée par le SBI le 10 décembre.

Conclusions du SBI: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2010/L.26), le SBI a recommandé un projet de décision pour adoption par la CdP.

- Décision de la CdP:** Dans sa décision (FCCC/SBI/2010/L.26), la CdP:
- reconnaît que la garantie de la disponibilité des ressources financières et techniques continue à poser un défi pour une mise en œuvre adéquate de l'Article 6 pour toutes les parties, en particulier les pays en développement;
 - demande instamment au FEM, en sa qualité d'entité opérationnelle du mécanisme financier de la Convention, d'améliorer l'accès au financement pour les activités connexes; et
 - demande à la SBI 34 d'élaborer les termes de référence pour un examen de la mise en œuvre du Programme de travail modifié de New Delhi, en vue du lancement de l'examen à la SBI 36.

ARTICLES 4.8 ET 4.9 DE LA CONVENTION: Progrès dans la mise en œuvre de la décision 1/CP.10 (Programme de travail de Buenos Aires): La SBI 33 a d'abord examiné cette question à la plénière le 30 novembre. La Barbade a appuyé la poursuite de la mise en œuvre de la décision 1/CP.10: par la considération de la mise en œuvre des activités d'adaptation dans le cadre de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des PIED; la promotion de l'examen et le renforcement des PANA des PMA; et un soutien financier accru pour les dispositions institutionnelles nationales sur l'adaptation. Les parties ont ensuite établi un groupe de contact présidé par le vice-président du SBI, Samuel Ortiz Basualdo (Argentine).

Au cours des discussions, des divergences ont apparu au sujet des ateliers proposés, en particulier l'atelier sur les mesures de riposte, lorsque les pays industrialisés y ont fait opposition alors que les pays en développement le soutenaient énergiquement. Les pays développés ont convenu d'un atelier sur la décision 1/CP.10 s'il est organisé en même temps qu'un atelier sur les Articles 2.3 et 3.14 du Protocole (conséquences défavorables des mesures de riposte).

Lors de la plénière de clôture le 4 décembre, l'Arabie saoudite, appuyée par les Émirats arabes réunis et le Qatar, a souligné que cette question est en suspens «depuis longtemps», mais a demandé que la référence à un lien entre un atelier sur la décision 1/CP.10 et un atelier sur les Articles 2.3 et 3.14 du Protocole soit supprimée. L'Australie, avec l'UE et les États-Unis, a déclaré qu'ils avaient convenu d'un atelier sur les Articles 2.3 et 3.14 du Protocole, à condition qu'il soit «joint» à celui sur la décision 1/CP.10, mais qu'il pourrait être reformulé comme un atelier où les questions seraient «examinées ensemble» ou «en parallèle». L'Arabie saoudite a souligné qu'il s'agit de questions distinctes qui ne doivent pas être liées.

À l'issue des consultations informelles, l'Australie a proposé, et les parties ont appuyé, la tenue d'un atelier pour promouvoir la gestion des approches de gestion des risques afin de pouvoir faire face aux impacts des mesures de riposte, et que cet atelier soit tenu en parallèle, si possible, avec d'autres ateliers relatifs aux préoccupations des pays en développement sur les impacts des mesures de riposte. La plénière du SBI a adopté ces conclusions, tel qu'amendées, le 4 décembre.

Conclusions du SBI: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2010/L.34/Rev.1), le SBI, entre autres:

- convient de poursuivre l'examen de la question à la SBI 34 sur la base du texte annexé au rapport de la SBI 32;
- invite les pays développés parties à soutenir les efforts visant à renforcer la compréhension des décideurs dans les pays en développement parties, des coûts et des avantages des options de l'adaptation;
- demande au Secrétariat d'organiser un atelier pour identifier les défis et les lacunes dans la mise en œuvre des approches de gestion des risques concernant les conséquences néfastes des changements climatiques;
- demande au Secrétariat de préparer un document technique sur la manière de renforcer la capacité pour l'utilisation de la modélisation dans le contexte des besoins et des préoccupations résultant des impacts de la mise en œuvre des mesures de riposte;

- encourage les parties à fournir l'information sur leurs expériences et préoccupations résultant de l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte; et
- demande au Secrétariat d'organiser un atelier pour promouvoir les approches de gestion des risques sur les besoins et préoccupations spécifiques des pays en développement parties résultant des impacts de la mise en œuvre des mesures de riposte, en parallèle avec d'autres ateliers pertinents.

Questions liées aux PMA: Cette question a été abordée initialement par la plénière du SBI le 30 novembre, lorsque le président du GEPMA Fred Onduri Machulu (Ouganda) a fait rapport sur les activités du Groupe (FCCC/CP/2010/5 et Add.1, FCCC/SBI/2010/5, 12, 15, 17, 26 et MISCs.9 et 10). Le Bangladesh, au nom du G-77/Chine, a indiqué que 45 pays ont soumis leurs PANA et a demandé instamment le soutien pour leur mise en œuvre. Le Malawi, au nom des PMA, a soutenu la prolongation du mandat du Groupe, afin de lui permettre de soutenir la mise en œuvre du programme de travail des PMA. La question a été par la suite examinée dans le groupe de contact co-présidé par Katherine Vaughn et Rence Sore. Au cours des discussions du groupe de contact, les parties ont convenu de prolonger le mandat du GEPMA pour cinq ans, et d'inclure un autre membre des PMA dans le GEPMA. Le SBI a adopté ses conclusions contenant un projet de décision de la CdP le 4 décembre, et la CdP a par la suite adopté la décision le 10 décembre.

Conclusions du SBI: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2010/L.28), le SBI: demande au GEPMA de constamment informer le SBI des efforts qu'il entreprend pour la mise en œuvre de son programme de travail 2011-2015; invite les parties aptes à le faire, à continuer à fournir des ressources pour soutenir la mise en œuvre du programme de travail du GEPMA; et recommande un projet de décision sur cette question pour adoption par la CdP.

Décision de la CdP: Le 10 décembre, la CdP a adopté sa décision (FCCC/SBI/2010/L.28/Add.1), qui:

- prolonge le mandat du GEPMA dans ses fonctions actuelles;
- décide que le GEPMA devra être chargé de fournir des directives et des conseils techniques sur, entre autres, la révision et la mise à jour des PANA et la mise en œuvre des éléments du programme de travail des PMA autres que la préparation et la mise en œuvre des PANA;
- demande au GEPMA d'élaborer un programme de travail rotatif de deux ans, pour examen par le SBI lors de sa première réunion de session de chaque année, et de faire rapport sur son travail au SBI à chacune de ses sessions;
- décide que la composition du GEPMA devra être élargie de 12 à 13 membres, afin d'inclure un nouveau membre des PMA; et
- décide de réexaminer, à la CdP 21, les progrès, la nécessité de poursuivre et les termes de référence du GEPMA, et d'adopter une décision à ce sujet.

TRANSFERT DE TECHNOLOGIE: Cette question a été abordée initialement par la plénière du SBI le 30 novembre. Le GETT a présenté un aperçu de son rapport (FCCC/SB/2010/INF.4), y compris les progrès dans la mise en œuvre de son programme de travail pour 2010-2011. Le FEM a aussi présenté

son rapport (FCCC/SBI/2010/25), en soulignant les progrès dans la mise en œuvre du programme stratégique de Poznań sur le transfert de technologie.

L'UE a appelé à une focalisation sur les éléments pertinents pour le travail de l'AWG-LCA sur la technologie et a déclaré que le FEM devra chercher une approche plus équilibrée pour les technologies d'atténuation et d'adaptation. La Zambie a appelé à un déploiement renforcé des technologies existantes et, avec la République démocratique du Congo, à l'élimination des obstacles au transfert de technologie, tels que les droits de propriété intellectuelle. Le Climat Justice Network, au nom des ONG de l'environnement, a plaidé pour un nouveau mécanisme de technologie ayant pour mandat d'évaluer l'impact social et environnemental des technologies.

Cette question a été par la suite réexaminée dans un groupe de contact conjoint SBI/SBSTA co-présidé par Carlos Fuller (Belize) et Ronald Schillemans (Pays-Bas). Le groupe a finalisé le projet de conclusions du SBI, qui a été adopté par la plénière le 4 décembre. Le 10 décembre, la CdP a pris note de ce résultat et des candidatures à l'adhésion au GETT, et a demandé à la SBSTA 34 de confirmer ces nominations.

Conclusions du SBI: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2010/L.25), le SBI, entre autres: encourage les non-parties à l'Annexe I à utiliser le manuel actualisé sur l'évaluation des besoins technologiques (EBT) intitulé «Entreprendre les évaluations des besoins technologiques pour les changements climatiques», lors de la conduite ou de la mise à jour de leurs EBT; prend note que les projets pilotes proposés et/ou en cours de mise en œuvre dans le cadre du programme stratégique de Poznań sur le transfert de technologie porte essentiellement sur l'atténuation et salue le développement d'un programme de transfert de technologie pour l'adaptation climatique, tel qu'annoncé par le FEM; et prend note que toute activité proposée par le FEM ne devra pas préjuger de l'issue des négociations de l'AWG-LCA et que le FEM devra aligner son programme à long terme sur le transfert de technologie, sur le résultat des négociations.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS: Le 30 novembre, le SBI a examiné les points sur le renforcement des capacités au titre de la Convention (FCCC/CP/2010/5 et Add.1, FCCC/CP/2009/9, FCCC/SBI/2010/20 et MISC.6, FCCC/SBI/2009/10, Miss.1, 2, 8, et 12/Rev.1), et en vertu du Protocole de Kyoto (FCCC/KP/CMP/2010/10, FCCC/KP/CMP/2009/16, FCCC/SBI/2010/20 et MISC.6, FCCC/SBI/2009/4, 5, 10, Miss.1, 2, 8 et 12/Rev.1). Le renforcement des capacités a été par la suite repris dans un groupe de contact co-présidé par Philip Gwage (Ouganda) et Marie Jaudet (France). La discussion a porté essentiellement sur la question de savoir s'il faudrait recommander de «demander» au FEM «d'accroître» le soutien financier. Alors que le G-77/Chine a appuyé ce texte, l'UE, le États-Unis et le Japon ont préféré de simplement demander au FEM de «continuer» à fournir un soutien financier. Les parties n'ont pas pu s'entendre sur ce point et ont décidé de renvoyer la question à la SBI 34. La SBI a adopté de courtes conclusions le 4 décembre, et la CdP a adopté de courtes décisions le 10 décembre.

Conclusions du SBI: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2010/L.29), le SBI décide de recommander un projet de décision pour adoption par la CdP et un autre pour adoption par la CdP/RdP.

Décision de la CdP: La CdP (FCCC/SBI/2010/L.29/Add.1) demande à la SBI 34 de poursuivre la discussion de la question en vue de conclure l'analyse du deuxième examen approfondi du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement à la CdP 17.

Décision de la CdP/RdP: Le 10 décembre, sur la base du projet de décision du SBI (FCCC/SBI/2010/L.30), la CdP/RdP décide de reprendre l'examen de cette question à la SB 34.

ARTICLE 3.4 DU PROTOCOLE (conséquences néfastes):

Le SBI a d'abord examiné cette question en plénière le 30 novembre et par la suite dans un groupe de contact conjoint SBI/SBSTA co-présidé par Andrew Ure (Australie) et Eduardo Calvo Buendía (Pérou), qui s'est penché sur les Articles 2.3 (conséquences néfastes des politiques et mesures) et 3.14 (impacts néfastes des mesures de riposte). Les discussions ont eu lieu lors des consultations informelles au cours desquelles des projets de conclusions ont été proposés par les co-présidents. Plusieurs parties ont appelé à des conclusions sur le fond, plutôt que sur la procédure et un groupe de pays développés a proposé un atelier sur les Articles 2.3 et 3.14. Une partie s'y est fermement opposée.

Au cours de la dernière réunion du groupe de contact le 3 décembre, l'Australie a déclaré qu'elle pourrait soutenir les projets de conclusions si l'atelier était combiné avec un autre atelier sur la mise en œuvre de la décision 1/CP.10 (Programme de travail de Buenos Aires sur l'adaptation et les mesures de riposte). La plénière de clôture du SBI a adopté les conclusions le 4 décembre.

Conclusions du SBI: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2010/L.23), le SBI entre autres:

- demande au Secrétariat d'organiser un atelier conjoint sur les questions relatives aux Articles 2.3 et 3.14 du Protocole avant la SBI 35;
- invite les parties et les organisations à soumettre l'information et les vues sur les questions qui pourraient être abordées par l'atelier conjoint, avant le 21 février 2011, pour compilation par le Secrétariat; et
- convient de poursuivre les discussions dans un groupe de contact conjoint à la SBI 34.

RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR DU JOURNAL DES TRANSACTIONS INTERNATIONALES (ITL) AU TITRE DU PROTOCOLE DE KYOTO:

Ce point a été examiné d'abord le 30 novembre, lorsque le Secrétariat a présenté le rapport annuel de l'ITL au titre du Protocole (FCCC/KP/CMP/2010/8). Le 4 décembre, le SBI a pris note du rapport.

COMPILATION ANNUELLE ET RAPPORTS

COMPTABLES POUR LES PARTIES À L'ANNEXE B DU PROTOCOLE POUR 2010 ET 2009: Le 30 novembre, le SBI a examiné la question en plénière (FCCC/KP/CMP/2010/5 et Add.1, et FCCC/KP/CMP/2009/15 et Add.1). La question a été par la suite reprise dans le groupe de contact co-présidé par Anke Herold et Eric Mugurusi. Le 4 décembre, le SBI a adopté les conclusions et recommandé un projet de décision à la CdP/RdP, qui l'a adopté le 10 décembre.

Conclusions du SBI: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2010/L.32), le SBI convient de recommander un projet de conclusions pour adoption par la CdP/RdP.

Décision de la CdP/RdP: Dans sa décision (FCCC/SBI/2010/L.32), la CdP/RdP prend note de la compilation annuelle et des rapports comptables pour les parties à l'Annexe B du Protocole de Kyoto au titre de 2009 et 2010.

AMENDEMENT AU PROTOCOLE EN CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONFORMITÉ:

Cette question (FCCC/KP/CMP/2005/2) a été présentée le 30 novembre. Il n'y a eu aucune discussion de fond et son examen a été reporté à la SBI 34.

DISPOSITIONS POUR LES RÉUNIONS

INTERGOUVERNEMENTALES: Ce point (FCCC/SBI/2010/16 et MISC.8) a été abordé d'abord par la plénière du SBI le 30 novembre. Le vice-président du SBI, Owen-Jones, a par la suite présidé un groupe de contact sur la question. Le groupe de contact s'est concentré sur la participation des observateurs et l'inclusion des entités législatives et des parlements dans le processus de l'CCNUCC.

À propos de la participation des observateurs, des divergences sont apparues concernant le rôle des parlementaires et des législateurs. Le représentant des États-Unis a fait opposition aux références dans le texte aux parlementaires et aux législateurs comme observateurs, tandis que l'Arabie saoudite, appuyée par l'Égypte, s'est opposée à toute référence aux parlementaires et aux législateurs, arguant que leur participation et leur rôle devront être considérés par chaque pays en fonction de sa situation nationale et du cadre juridique. Un atelier en session sur les moyens pour renforcer l'implication des observateurs et les ressources pour leur participation a été appuyé par le Mexique et beaucoup d'autres, mais contré par l'Arabie saoudite. Le SBI a adopté les conclusions sur la question en séance plénière de clôture le 4 décembre.

Conclusions du SBI: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2010/L.31), le SBI reconnaît l'importance du rôle et de la valeur de la participation de toutes les parties prenantes, aussi bien gouvernementales que non gouvernementales, au processus de la CCNUCC et convient de poursuivre l'examen des voies pour améliorer davantage les moyens existants de participation des organisations observatrices, en particulier les moyens pour accroître leurs possibilités d'intervention et autres apports de fond. Le SBI reconnaît également la nécessité de tenir compte des meilleures pratiques des autres processus du système de l'ONU et demande au Secrétariat de faire rapport sur ces pratiques à la SBI 34. Le SBI convient de convoquer un atelier en session en 2011 visant à mieux élaborer les moyens d'améliorer la participation des observateurs, y compris les idées pour renforcer les moyens existants, en tenant compte des discussions de la SBI 33. Le SBI demande que le rapport sur l'atelier soit présenté à la SBI 34.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES

ET INSTITUTIONNELLES: Le SBI a abordé ce point de l'ordre du jour le 30 novembre. Le sujet comprenait trois sous-thèmes sur: les états financiers vérifiés pour l'exercice 2008-2009 (FCCC/SBI/2010/14 et Add.1 et 2); l'exécution budgétaire pour la période 2010-2011, (FCCC/SBI/2010/13 et INF.9); et la poursuite de l'examen des fonctions et du

fonctionnement du Secrétariat. À propos du budget 2010-2011, le Secrétaire exécutif de la CCNUCC, Figueres a déclaré que des nouvelles décisions à Cancún peuvent nécessiter un soutien supplémentaire du Secrétariat et des ressources supplémentaires. Pour ce qui est de l'examen des fonctions du Secrétariat, elle a souligné la «réaction généralement positive», tout en notant les demandes pour l'amélioration de site web de la Convention. Le SBI a adopté des conclusions sur ces questions le 4 décembre, et la CdP et la CdP/RdP ont adopté respectivement une décision le 10 décembre.

Conclusions du SBI: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2010/L.24), le SBI prend note des états financiers vérifiés relatifs à l'exercice biennal 2008-2009, du rapport d'audit de la Commission des comptes de l'ONU, des informations relatives aux recettes et à l'exécution budgétaire pour l'exercice biennal 2010-2012 au 30 juin 2010, et de l'état des contributions au 15 novembre 2010.

Décision de la CdP: Dans sa décision (FCCC/SBI/2010/L.24/Add.1), la CdP prend note des rapports susmentionnés. Par ailleurs, la CdP entre autres, exhorte les parties à accroître leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Participation au Processus de la CCNUCC et au Fonds d'affectation spéciale pour les activités supplémentaires; réitère sa gratitude au Gouvernement d'Allemagne pour sa contribution volontaire annuelle au budget central à hauteur de 766 938 € et sa contribution spéciale de 1 789 522 € en tant que pays hôte du Secrétariat; et convient que la SBI 35 devra reprendre l'examen de la question du fonctionnement du Secrétariat.

Décision de la CdP/RdP: Dans sa décision (FCCC/SBI/2010/L.24/Add.2), la CdP/RdP entre autres, exhorte les pays à accroître leurs contributions au Fonds d'affectation spécial pour la participation au processus de la CCNUCC et au Fonds d'affectation spéciale pour les activités supplémentaires.

Privilèges et immunités: Cette question (FCCC/SBI/2010/10) a été abordée d'abord à la plénière du SBI le 3 novembre. Le SBI a convenu de poursuivre son examen à la SBI 34.

SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE: La séance plénière de clôture du SBI a eu lieu samedi le 4 décembre en soirée. Les parties ont adopté le rapport de la session (FCCC/SBI/2010/L.22). Dans leurs déclarations de clôture, plusieurs orateurs ont souligné la prolongation du mandat du GEPMA. L'Australie, au nom du Groupe de coordination, a déploré l'absence d'accord sur le renforcement des capacités. Pour de plus amples détails sur les déclarations de clôture, bien vouloir vous référer au: <http://www.iisd.ca/vol12/enb12493f.html>

SBSTA 33

Le président du SBSTA, Mama Konaté (Mali), a ouvert la session mardi le 30 novembre. Les parties ont adopté l'ordre du jour et convenu de l'organisation des travaux (FCCC/SBSTA/2010/7). Le Yémen, au nom du G-77/Chine, a appelé à l'examen des résultats impulsés par l'action dans le cadre du PTN sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation, et d'une décision visant à construire et/ou à renforcer des centres climatiques nationaux et régionaux. L'Australie, au nom du Groupe de coordination, a suggéré que le travail sur le PTN et la réforme du MDP pourraient être achevés à cette réunion. Pour

de plus amples détails sur les déclarations d'ouverture, bien vouloir vous référer au: <http://www.iisd.ca/vol12/enb12489f.html>

PROGRAMME DE TRAVAIL DE NAIROBI: Le point de l'ordre du jour sur le PTN a été abordé initialement par le SBSTA le 30 novembre (FCCC/SBSTA/2010/8-10 et 12, INF.7, et MISC.8 et Add.1). La question a été par la suite confiée à un groupe de contact co-présidé Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago) et Don Lemmen (Canada). Les consultations informelles ont porté essentiellement sur l'examen et la poursuite du PTN. Au cours de ces consultations, les parties ont décidé de poursuivre les activités du PTN et d'achever un examen du PTN à la SBSTA 34. Toutefois, la référence à «communautés» et «peuples» en rapport avec les populations autochtones est demeurée un sujet de contentieux, les pays développés soutenant «communautés» et les pays en développement préférant «peuples». Lors de la séance plénière de clôture du SBSTA le 4 décembre, les parties ont convenu d'utiliser les références «femmes, communautés locales et peuples autochtones». Les parties ont ensuite adopté les conclusions.

Conclusions du SBSTA: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2010/L.20), le SBSTA, entre autres:

- salue la participation d'un vaste éventail d'organisations à la mise en œuvre du PTN et demande au Secrétariat de continuer à faciliter la participation d'autres organisations pertinentes;
- convient de l'examen du PTN et de l'achèvement dudit examen avant la SBSTA 34
- convient de la poursuite des activités en vertu du PTN, alors que l'examen suit son cours; et
- invite les parties et les organisations à fournir, avant le 28 mars 2011, les points de vue et les informations sur les progrès accomplis et sur les lacunes, ainsi que les avis sur les nouvelles activités visant à réaliser l'objectif du PTN, pour informer l'examen.

TRANSFERT DE TECHNOLOGIE: Ce point (FCCC/SBSTA/2010/INFs. 4, 6 et 11) a été examiné d'abord par la plénière du SBSTA le 30 novembre. Le GETT a présenté son rapport (FCCC/SB/2010/INF.4), en mettant en relief les modalités opérationnelles du mécanisme de technologie proposé, et a aussi présenté le rapport sur les options pour faciliter la recherche collaborative et le développement technologique (FCCC/SBSTA/2010/INF.11). La question a été par la suite reprise dans un groupe de contact conjoint SBSTA/SBI co-présidé par Carlos Fuller (Belize) et Ronald Schillemans (Pays-Bas). Le SBSTA a adopté les conclusions le 4 décembre.

Conclusions du SBSTA: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2010/L.17), le SBSTA demande au Secrétariat, sous réserve de la disponibilité des ressources, d'organiser des ateliers de formation en Français et en Espagnol sur la préparation des projets de transfert de technologie en vue du financement pour les non-parties à l'Annexe I. Les conclusions demandent également au Secrétariat de coordonner, avec les organisations et initiatives internationales pertinentes, la mise en œuvre d'un cours de formation pilote combinant la formation en ligne avec la formation en face à face sur la préparation des projets de transfert de technologie pour le financement.

RECHERCHE ET OBSERVATION SYSTÉMATIQUE:

Le SBSTA a abordé cette question en plénière le 30 novembre 2010 (FCCC/SBSTA/2010/MISCs. 9-12 et 15). Le Système mondial pour l'observation du climat (SMOC), le système de l'observation terrestre globale (SMOT), le Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS) et le Système global d'observation de l'océan (GOOS) ont fourni des rapports sur les progrès dans les activités liées au plan de mise en œuvre actualisé du SMOC. Ils ont mis en relief l'importance des investissements dans les systèmes d'observation afin de fournir des données solides sur le climat. Stefan Rösner (Allemagne) et Arthur Rolle (Bahamas) ont ensuite mené des consultations informelles qui ont abouti à l'adoption des conclusions du SBSTA lors de la plénière de clôture le 4 décembre 2010.

Conclusions du SBSTA: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2010/L.22), le SBSTA, entre autres:

- exhorte les parties à œuvrer pour la mise en œuvre complète de la «Mise à jour du Plan de mise en œuvre des SMOC pour le contexte de la CCNUCC»;
- encourage la coordination des activités par le biais des centres régionaux et des plans d'action;
- salue les progrès dans le plan de travail pour l'élaboration des normes et des protocoles pour les variables climatiques terrestres essentielles et encourage les parties à faciliter le développement des normes;
- invite le SMOT à faire rapport à la SBSTA 35 et les COES à faire rapport sur les principales réalisations avant la SBSTA 37; et
- invite les parties à donner leurs avis sur les programmes de recherche et les organisations internationales sur les changements climatiques, et sur le dialogue de la recherche avant le 31 janvier 2011.

QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES (CONVENTION):

Émissions de l'aviation internationale et du transport maritime:

Cette question (FCCC/SBSTA/2010/MISC.14) a été abordée par le SBSTA d'abord en séance plénière le 30 novembre. Les parties ont entendu les rapports de l'OACI et de l'OMI. L'OACI a souligné une résolution globale sur l'aviation et les changements climatiques adoptée en octobre 2010, tandis que l'OMI a mis en relief les efforts visant à élaborer un cadre réglementaire obligatoire exhaustif et des mécanismes basés sur les marchés pour réduire de manière significative, les émissions de GES résultant du transport maritime d'ici 2020. Plusieurs parties ont décrit l'OACI et l'OMI comme les principaux forums où aborder les émissions de l'aviation civile et du transport maritime. Cuba, au nom de l'Argentine, du Brésil, de la Chine, de l'Inde et de l'Arabie saoudite, soutenu par l'Afrique du Sud et d'autres, a souligné les principes d'équité et de responsabilités communes mais différenciées. Le représentant des États-Unis a suggéré l'examen de la manière dont l'OACI et l'OMI devront aborder le principe de responsabilités communes mais différenciées, si cela ne fait pas partie de leur mandat. L'Argentine et l'Arabie saoudite ont souligné les réserves exprimées sur la résolution de l'OACI. L'UE a souligné l'urgence d'aborder les émissions provenant des combustibles de soufre, tout en notant que l'AWG-LCA constitue le forum le

mieux indiqué pour le faire. Le Brésil, soutenu par l'Argentine et d'autres, a suggéré que l'OMI et l'OACI devront continuer à faire rapport au SBSTA.

À l'issue de cet échange de vues, Konaté, le président du SBSTA, a préparé de courtes décisions, qui ont été adoptées en plénière le 4 décembre.

Conclusions du SBSTA: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2010/L.19), le SBSTA prend note de l'information fournie par l'OACI et l'OMI et les invite à faire rapport lors des prochaines sessions du SBSTA.

Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires des GES transmis par les parties à l'Annexe I en vertu de la Convention:

Le Secrétariat a présenté ce point FCCC/SBSTA/2010/INF.8) au cours de la plénière du SBSTA le 30 novembre, et les parties ont pris note du rapport.

Révision des directives de la CCNUCC concernant les rapports sur les inventaires annuels des parties à l'Annexe I:

Le Secrétariat a introduit ce point (FCCC/SBSTA/2010/INF.10, et MISC.7 et Add.1-3). Son examen a été repris dans un groupe de contact co-présidé par Riitta Pipatti (Finlande) et Nagmeldin Elhassan (Soudan). Le Groupe spécial du GIEC sur les inventaires nationaux des GES a fait rapport sur les récentes réunions relatives à l'utilisation des modèles et des mesures dans les inventaires de GES et sur les questions méthodologiques pour les rapports sur les produits ligneux récoltés, les milieux humides et les émissions d'oxyde nitreux provenant des sols.

Conclusions du SBSTA: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2010/L.18), le SBSTA convient que dans les directives révisées de la CCNUCC pour l'établissement des rapports de l'Annexe I, les secteurs de l'agriculture et de l'UTCATF devront continuer à être séparés comme dans les directives actuelles des rapports de l'Annexe I de la Convention. Le SBSTA convient en outre que la séparation des rapports sur l'agriculture et sur l'UTCATF nécessite une allocation de l'agriculture, des forêts et des autres catégories d'utilisation des terres dans les Directives 2006 du GIEC pour les secteurs de l'agriculture et de l'UTCATF, afin d'assurer l'exhaustivité et d'éviter la duplication des rapports de chaque catégorie et/ou sous-catégorie. Le SBSTA convient aussi que cela pourrait impliquer une révision des catégories dans les directives actuelles de l'Annexe I de la CCNUCC pour les rapports. Le SBSTA demande au Secrétariat d'organiser un troisième atelier dans le cadre du programme de travail, qui se tiendra avant le début de 2011, et un quatrième avant la deuxième moitié de 2011.

Interface des données de GES: Le Secrétariat a fait rapport sur l'élaboration d'une interface des données des GES. Le SBSTA a pris note de l'information et convenu de poursuivre l'examen de la question à la SBSTA 34.

QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES (PROTOCOLE): Piégeage et fixation du carbone dans les formations géologiques dans le cadre du MDP:

Le SBSTA a abordé ce point initialement lors de la plénière le 30 novembre. Le président Konaté a souligné un projet de texte transmis par la SBSTA 32 (FCCC/SBSTA/2010/L.11). La Norvège, l'Australie, l'Arabie saoudite et d'autres ont soutenu l'inclusion du PFC dans le MDP, tandis que le Brésil et d'autres ont exprimé des réserves. Pedro Martins Barata (Portugal) et Andrea García (Colombie)

ont mené des consultations informelles avec les parties. Lors de la plénière de clôture, Martins Barata a rapporté que les parties n'ont pas été en mesure de s'entendre sur l'inclusion du PFC dans le MDP, mais qu'elles ont convenu d'un projet de décision CdP/RdP contenant deux options sur les questions qui doivent être examinées. Au cours de la séance plénière de clôture du SBSTA le 4 décembre, les parties ont convenu de transmettre un projet de décision contenant ces deux options pour examen par la CdP/RdP.

De nouvelles négociations ont abouti à un accord final stipulant que le PFC pourrait être éligible au MDP, et le texte de décision a été adopté par la CdP/RdP lors de la séance plénière de clôture le samedi matin, 11 décembre. À la plénière de clôture, l'Arabie saoudite a salué la décision sur le PFC dans le cadre du MDP. Le Brésil a indiqué qu'il n'a pas soutenu le PFC dans le cadre du MDP, mais qu'il ne bloquerait pas le résultat.

Conclusions du SBSTA: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2010/L.24), le SBSTA présente deux options pour un projet de décision à considérer par la CdP/RdP. La première option décide que le PFC est éligible au MDP, à condition que les questions dans la décision 2/CMP.5 paragraphe 29 soient traitées; la deuxième option décide que le PFC n'est pas éligible au MDP, à moins que les questions dans la décision 2/CMP.5 paragraphe 29 soient traitées.

Décision de la CdP/RdP: La décision finale de la CdP/RdP (FCCC/KP/CMP/2010/L.10) stipule que le PFC dans les formations géologiques est éligible comme une activité de projet au titre du MDP, à condition que les questions identifiées dans la décision 2/CMP.5, paragraphe 29 soient traitées et résolues de manière satisfaisante. La CdP/RdP demande en outre à la SBSTA 35 de préciser les modalités et les procédures, et décide que celles-ci porteront sur entre autres, la sélection des sites de stockage, les plans de surveillance, la modélisation, la mesure et la responsabilité pour les fuites, les évaluations des risques et la sécurité, les dispositions sur la responsabilité et la restauration des écosystèmes et la compensation pour les communautés. La CdP/RdP demande de soumettre les avis sur l'examen de ces modalités, demande la tenue d'un atelier technique avant la SBSTA 35; et demande au Secrétariat de produire un projet de modalités et procédures pour la SBSTA 35.

Niveaux de base normalisés au titre du MDP: La SBSTA a d'abord examiné cette question (FCCC/SBSTA/2010/MISC.13 et Add.1, et FCCC/TP/2010/4) en plénière le 30 novembre. L'UE, la Suisse, l'Australie et d'autres ont souligné les avantages de l'utilisation des niveaux de base normalisés dans le cadre du MDP. Le Brésil a souligné l'importance de l'additionnalité et a déclaré que les niveaux de base normalisés vont changer la nature du MDP, alors que la Papouasie-Nouvelle-Guinée a indiqué qu'ils seraient compatibles avec la définition actuelle et rendraient le MDP plus efficace et plus objectif. Peer Stiansen (Norvège) et Hugh Sealy (Grenade) ont par la suite mené des consultations informelles avec les parties, ce qui a abouti à l'adoption des conclusions au cours de la plénière de clôture du SBSTA le 4 décembre.

Conclusions du SBSTA: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2010/L.23), le SBSTA recommande que des éléments de l'annexe aux conclusions soient incorporés dans le projet de décision de la CdP/RdP sur la nouvelle orientation relative au MDP (FCCC/KP/CMP/2010/L.8).

Forêt en épuisement dans le cadre du MDP: Lorsque cette question a été abordée par le SBSTA le 30 novembre, l'UE, soutenue par l'Arabie saoudite, a déclaré que l'épuisement des forêts doit être examiné dans les discussions de REDD+ dans le cadre de l'AWG-LCA, et dans les discussions de l'UTCATF dans le cadre de l'AWG-KP. L'Éthiopie, soutenue par le Brésil, a suggéré un atelier technique. Eduardo Sanhueza (Chili) a animé les consultations informelles qui ont abouti à l'adoption par les parties, des conclusions lors de la plénière de clôture du SBSTA le 4 décembre.

Conclusion du SBSTA: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2010/L.15), le SBSTA invite les parties à soumettre avant le 28 mars 2011, leurs opinions sur les implications de l'inclusion des forêts en épuisement dans le cadre du MDP. Le SBSTA demande également au Secrétariat de préparer un rapport de synthèse sur ces points de vue, et poursuivra l'examen de la question à la SBSTA35.

Paramètres communs pour le calcul de l'équivalent CO2 des GES: Ce point a été abordé d'abord le 30 novembre. Konaté, le président du SBSTA, a souligné que l'AWG-KP a examiné la question des paramètres communs pour le calcul de l'équivalent CO2 pendant plus de deux ans et que le SBSTA n'est pas parvenu à un accord. L'UE a déclaré que l'examen de cette question par le SBSTA est prématuré, tandis que le Brésil a souligné les problèmes causés par l'utilisation des PRG, estimant que cela a abouti à des erreurs dans les efforts d'atténuation. Les parties ont convenu de reporter la discussion de fond à la SBSTA 34.

Examen technique des inventaires de GES des parties à l'Annexe I du Protocole et d'autres informations: Le Secrétariat a présenté le point (FCCC/SBSTA/2010/INF.9). Le SBSTA a pris note du rapport.

ASPECTS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES DE L'ATTÉNUATION: Le SBSTA a abordé ce problème le 30 novembre (FCCC/SBSTA/2010/11). Konaté, le président du SBSTA, a souligné les négociations sur le renforcement de l'atténuation par l'AWG-LCA et l'AWG-KP, déclarant que l'issue pourrait avoir des implications sur les travaux du SBSTA relatifs à cette question. Le SBSTA a convenu de prendre note du rapport.

ARTICLE 2.3 DU PROTOCOLE (conséquences néfastes des politiques et mesures): La question a été examinée d'abord par la plénière du SBSTA le 30 novembre, et reprise par la suite dans le groupe de contact co-présidé par Andrew Ure (Australie) et Eduardo Calvo Buendía (Pérou). Ce groupe de contact a examiné les deux Articles 2.3 et 3.14 (effets néfastes des mesures de riposte). (Voir la discussion sur le SBI Article 3.14 du Protocole).

Conclusions du SBSTA: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2010/L.16), le SBSTA, entre autres:

- demande au Secrétariat d'organiser un atelier conjoint sur les questions relatives aux Articles 2.3 et 3.14 du Protocole avant les 35e réunions des organes subsidiaires (OS);

- invite les parties et organisations à soumettre, avant le 21 février 2011, les informations et les points de vue relatifs aux questions à traiter par l'atelier conjoint; et demande au Secrétariat de compiler ces informations et points de vue; et
- convient de poursuivre les discussions dans un groupe de contact conjoint à l'OS 34.

QUESTIONS DIVERSES: Vendredi le 10 décembre, la CdP a adopté une courte décision sur les activités mises en œuvre conjointement dans le cadre de la phase pilote. La décision a été transmise par le SBSTA qui a organisé les discussions.

Décision de la CdP: Dans sa décision (FCCC/SBSTA/2010/L.21), la CdP reconnaît que les activités mises en œuvre conjointement dans le cadre de la phase pilote ont été une occasion pour «l'apprentissage par la pratique», décide de poursuivre cette phase pilote, et fixe une date limite au 1^{er} juin 2012 pour les soumissions à inclure dans le huitième rapport de synthèse sur ces activités.

SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE: La séance plénière de clôture a eu lieu samedi le 4 décembre. Les parties ont adopté le rapport de la session (FCCC/SBSTA/2010/L.14). Dans les déclarations de clôture, l'EU a salué les avancées sur le transfert de technologie, la recherche et l'observation systématique, et les directives de la CCNUCC pour les rapports de l'Annexe I, ainsi que les résultats sur les niveaux de base normalisés et le PFC dans le cadre du MDP, tandis que plusieurs parties ont mis l'accent sur les questions de l'eau, et que l'Équateur a proposé un programme de travail du SBSTA sur l'eau. Pour de plus amples détails sur les déclarations de clôture, bien vouloir vous référer au: <http://www.iisd.ca/vol12/enb12493f.html>

SEGMENT DE HAUT NIVEAU

La réunion de haut niveau de la CdP et de la CdP/RdP a eu lieu du 7 au 10 décembre. Au cours de ces assises, 22 chefs d'États et de gouvernements ont fait des déclarations, ainsi que plus de 120 ministres et autres responsables gouvernementaux de haut niveau, des hauts représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, d'organismes et agences spécialisées de l'ONU, et un éventail de parties prenantes. Les interventions des orateurs ont reflété une vaste gamme de questions allant de la science et des impacts du changement climatique aux aspects spécifiques des négociations.

Lors de l'ouverture du segment de haut niveau, le Secrétaire exécutif de la CCNUCC, Christiana Figueres, a souligné que les parties se trouvaient à une «étape cruciale» et les a exhorté à mettre de côté les intérêts nationaux à court terme, afin de «ramener le processus sur la bonne voie». Elle a appelé à la «conciliation» sur les questions clés, soulignant que l'échec de la recherche d'un consensus à Cancún compromettrait le bien-être à long terme de tous les pays.

Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a exprimé sa préoccupation concernant l'absence de progrès suffisants au terme de nombreuses années de négociations. Il a déclaré que, même si une résolution finale à Cancún de toutes les questions n'est pas nécessaire, il faudrait des progrès sur tous les fronts.

Le Président mexicain, Felipe Calderón, a déclaré que des milliards d'êtres humains attendent une «réponse claire aux changements climatiques que ne pouvons ne pas donner» et a

souligné les progrès importants accomplis au cours de la semaine précédente quant au rétablissement de la confiance dans le système multilatéral. Il a toutefois souligné les progrès à faire sur une formule pour prévenir les changements climatiques, et pour catalyser les économies vertes et le changement des paradigmes de développement.

Une diffusion web de toutes les déclarations est disponible en ligne au <http://webcast.cc2010.mx>. Les transcriptions des déclarations sont disponibles au: <http://unfccc.int/statements/items/5777.php>

BRÈVE ANALYSE DE LA CONFÉRENCE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

LA DIFFÉRENCE QUE PEUT FAIRE UNE ANNÉE

Cette année a été une année de «ça passe ou ça casse» pour les négociations internationales sur le changement climatique. Après la débâcle de Copenhague en 2009, bon nombre ont convenu que sans un résultat positif équilibré à Cancún, il y aurait peu de chances de parvenir à une action globale significative sur le changement climatique, et de rétablir la confiance dans la Convention-cadre des Nations sur les changements climatiques (CCNUCC) et son Protocole de Kyoto. Lorsque les Accords de Cancún ont été adoptés tôt le samedi matin, il y a eu un sentiment visible de soulagement cumulatif. Ces Accords, qui sont le reflet de cinq années de travail, laissent ouverts de nombreux détails importants, mais ont recueilli le soutien de toutes les 194 parties à la Convention, à l'exception de la Bolivie. La «lueur d'espoir a été rallumée et la foi dans le processus multilatéral du changement climatique restaurée», a déclaré Christiana Figueres, le Secrétaire exécutif.

Cette brève analyse portera d'abord sur la dynamique et le processus de négociations politiques qui ont abouti aux Accords de Cancún. Elle examinera ensuite les réalisations importantes avant de conclure avec une évaluation de la signification des Accords de Cancún pour la prochaine Conférence de l'ONU sur le changement climatique à Durban, Afrique du Sud en 2012, et pour la coopération internationale dans le traitement du changement climatique.

EXSORCISER LES FANTÔMES DE COPENHAGUE

La Conférence de l'ONU sur le changement climatique à Copenhague a eu une influence importante sur le processus de négociations et les attentes de Cancún. Les négociations de Copenhague étaient caractérisées par la méfiance, la confusion et les discussions parallèles par les experts et les chefs d'états et de gouvernements. Par un processus extraordinaire, un groupe restreint de représentants de haut-niveau des grandes économies et des principaux groupes de négociations de la CCNUCC avaient réalisé avec art l'Accord de Copenhague. Le texte a été présenté à la plénière pour adoption seulement après que le Président des États-Unis, Barack Obama l'ait lu et annoncé aux médias comme «Résultat de Copenhague». Il s'en était suivi un débat long et acrimonieux, le résultat étant que l'accord n'a jamais été adopté officiellement, et que les parties ont plutôt convenu d'en «prendre note». Depuis ce jour là, il y a un an, les «fantômes de Copenhague» ont hanté les négociations.

Certains ont perçu le processus comme «non transparent et anti-démocratique», puisque le texte de Copenhague était «sorti de nulle part ». Pour d'autres, l'élément le plus troublant a été la règle du consensus au sein de la CCNUCC qui a permis à quelques pays d'empêcher l'Accord de faire partie du cadre juridique officiel.

Dès le départ, Cancún a été très différent de Copenhague: beaucoup moins de chefs d'états et de gouvernements, moins de medias et de frénésie des célébrités électrifiant les couloirs, et beaucoup moins d'attentes. L'on ne s'attendait pas à ce que Cancún produise un résultat «big bang», il a été plutôt largement considéré comme un tremplin vers un accord futur. Pourtant, la plupart des participants à la Conférence ont convenu que les enjeux étaient importants pour le multilatéralisme et le sort du processus de la CCNUCC. «Si nous ne pouvons pas parvenir à un accord ici, je ne vois pas comment les choses pourraient être différentes l'année prochaine», a commenté un négociateur. Dans l'ensemble, les participants ont convenu qu'un autre échec pourrait conduire à la marginalisation par les pays, du cadre de la CCNUCC, et à un accroissement progressif du travail à travers des initiatives informelles, ce qui entraverait la coopération internationale sur les changements climatiques. Certains ont pensé que ce «risque réel et concret» pour le processus de la CCNUCC, a stimulé la volonté, voire la détermination, des parties à rechercher des compromis acceptables à Cancún.

TOUT EST-IL DANS LE PROCESSUS?

Considérant les sentiments de méfiance après Copenhague, le Président mexicain a compris qu'ils devront «changer le ton» à Cancún. Le Mexique a organisé une campagne disciplinée et vaste visant à rétablir la confiance au sein et entre les délégations. Leur engagement pour un processus «transparent et inclusif» a été renouvelé tout au long des deux semaines de négociations. En effet, au cours des premiers jours de la Conférence, les couloirs étaient en proie à des rumeurs selon lesquelles un «texte mexicain» pourrait bien sortir et que certaines délégations seraient privées d'accès «aux salles vertes» lors de la réunion de haut-niveau. En réponse, la présidente de la Conférence des parties (CdP), Patricia Espinosa, a répété un mantra quotidien de «il n'y a pas de texte mexicain», aux délégués et a souligné que toutes les parties sont les bienvenues à toutes les réunions.

Les hôtes mexicains ont soigneusement tracé et suivi un processus à plusieurs volets comprenant l'AWG-KP et l'AWG-LCA, les groupes de rédaction, les réunions ministérielles informelles et les réunions de la «salle verte» avec la présidente de la CdP Espinosa. Chacun de ces forums a donné aux parties la possibilité de présenter ses points de vue et, au cours des derniers jours, de rechercher un «texte de compromis», en particulier sur les questions épineuses des mesures d'atténuation, de surveillance, notification et vérification (MRV), de consultation et analyse internationale (CAI), et d'une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto. Le Mexique a également affiché une ferme volonté d'inclure la voix des parties prenantes. Le Président mexicain Felipe Calderón, a tenu un certain nombre de sessions ouvertes avec les délégués à Moon Palace, pour donner voix à un large éventail

d'organisations de la Jeunesse, d'ONG et d'autres, avec un intérêt marqué pour le résultat. En outre, il y a eu des «sessions de bilan» ouvertes et régulières où les délégués des pays et les ONG étaient informés en même temps. Au cours de la deuxième semaine, cette méthode a commencé à donner des résultats.

En dépit de la perception largement partagée que la présidence mexicaine a habilement dirigé les négociations, les questions de procédure ont en fait joué un rôle visible au cours des quatre séances plénières de clôture. Alors que l'impression «générale» dans la salle était que les parties et les observateurs étaient prêts à accepter les Accords de Cancún, la Bolivie a énuméré un certain nombre de préoccupations sur le fond et a souligné que l'absence de consensus a empêché l'adoption du projet de décisions proposé par la CdP et la Conférence des parties siégeant en tant que réunion des parties (CdP/RdP). Toutefois, ces arguments n'ont pas gagné un soutien significatif des parties ou des observateurs, et la présidente Espinosa tenait à faire officiellement des Accords de Cancún une partie du régime de la CCNUCC: «Consensus exige qu'il soit accordé à chacun le droit d'être entendu et que son point de vue soit dûment considéré, et la Bolivie a eu cette opportunité. Consensus ne signifie pas qu'un pays fort de son droit de veto, peut empêcher 193 autres de progresser après des années de négociations sur quelque chose que nos sociétés et nos futures générations attendent».

En fin de compte, l'intégrité du processus l'a emporté. Alors qu'un petit nombre d'observateurs étaient visiblement troublés par l'adoption de ces décisions en dépit de l'opposition de la Bolivie, la grande majorité semblait persuadée que l'approche d'Espinosa était la bonne. Les représentants d'un grand nombre de pays les plus vulnérables d'Afrique, d'Asie et des petits états insulaires, étaient favorables aux textes de compromis. Dans une apparition aux premières heures du samedi, le Président Calderón a souligné que Cancún a marqué une «ère nouvelle dans la coopération internationale sur le changement climatique», et a appelé les délégués à «écrire une histoire nouvelle». Par la suite, un soupir de soulagement collectif était presque audible, les parties et les observateurs saluant le résultat avec une série d'ovations et de vibrants applaudissements.

NE DEMANDEZ PAS LA LUNE

Pour un résultat positif sur le fond, «équilibre» était le mot magique. En arrivant à Cancún, la plupart des parties avaient précisé qu'un équilibre était nécessaire entre les deux voies de négociations au titre du Protocole et de la Convention, et entre les éléments clés du Plan d'action de Bali (PAB). Le Secrétaire exécutif de la CCNUCC Figueres a offert la recette suivante: «tout le monde doit être également heureux et également satisfait du résultat».

En fin de compte, les parties et les observateurs semblaient tout aussi satisfaits de l'équilibre réalisé dans les deux voies de négociations. Le résultat crée un processus pour l'«ancrage» des engagements d'atténuation des pays industrialisés et des pays en développement, combiné au travail technique pour mieux les comprendre. Il établit aussi un registre pour les mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) par les pays en développement et renforce les procédures sur les MRV/CAI. Le résultat de la voie de négociation de

la Convention établit également le Fonds vert pour le climat, traite du financement de démarrage rapide et du financement à long terme, et crée un Comité permanent relevant de la CdP pour prêter assistance aux parties. Une décision très attendue sur REDD+ a été approuvée, ce qui donne le signal que la communauté internationale s'est engagée à des incitations positives, même si cela retarde la clarté sur le financement à long terme axé sur les résultats de REDD+. Un accord a également été conclu sur un nouveau mécanisme de la technologie qui englobe un comité exécutif de la technologie et un centre et un réseau des technologies climatiques. Le Cadre de Cancún pour l'Adaptation dont le but est de renforcer les mesures pour l'adaptation, y compris par la coopération internationale, a été également établi.

«Nous avons réussi à intégrer officiellement les principaux résultats de Copenhague dans le régime de la CCNUCC – et dans certains cas, nous sommes allés au-delà de l'Accord de Copenhague et avons ajouté un peu de chair à certains os», a expliqué une partie. «Je ne qualifierais pas le résultat de 'fort', notamment en matière d'atténuation, mais il est de toute évidence positif», a déclaré un autre.

Le mandat de l'AWG-LCA a été également prolongé pour un an «pour mener à bien les engagements» inclus dans l'ensemble. La forme juridique du résultat à adopter à la CdP 7 à Durban demeure cependant ouverte. «Nous avons seulement convenu de poursuivre l'examen des options juridiques et n'avons pas réussi à décider si le résultat sera une décision de la CdP ou un nouveau Protocole», a expliqué un délégué.

Pour ce qui est de l'équilibre entre les voies de négociations de la Convention et du Protocole, bon nombre ont considéré le résultat comme moins positif. Ceux qui insistaient sur un signal clair concernant la poursuite du Protocole de Kyoto, de préférence sous forme de l'adoption d'une deuxième période d'engagement, n'ont pas eu tout ce qu'ils voulaient. Le texte du résultat de l'AWG-KP ne fixe pas une date butoir pour l'achèvement des travaux de l'AWG-KP. Au contraire, il déclare à peine que l'AWG-KP devra «viser» à achever ses travaux et faire rapport à la CdP/RdP «dès que possible». Cette formulation a permis un équilibre fragile entre les pays en développement favorables à une deuxième période d'engagement et ceux qui, à l'instar du Japon et de la Fédération de Russie, y ont fait opposition. Toutefois, ceux qui en voulaient plus ont été quelque peu rassurés dans la déclaration que les travaux de l'AWG-KP devront être achevés «à temps, afin de s'assurer qu'il n'y ait aucun décalage entre la première et la deuxième périodes d'engagement». Certains s'étaient opposés à cette référence lors des sessions précédentes et son inclusion a été un compromis évident. En outre, bien que les engagements de réduction d'émissions des parties à l'Annexe I pour une deuxième période ne soient pas établis, le texte de l'AWG-KP «prend note» des promesses volontaires de réduction d'émissions quantifiées des pays développés qu'ils ont communiqués. Ces deux dispositions semblent apporter aux parties de nouvelles assurances que le Protocole n'est pas «mort».

DE NOUVEAU SUR LA BONNE VOIE

Quelle est donc la signification des résultats de Cancún pour le processus de la CCNUCC et pour une réponse globale au changement climatique? Dans bien des domaines, d'importants

progrès ont été accomplis sur le fond. Les résultats positifs comprennent la création du Fonds vert pour le climat, du Mécanisme de technologie et du Cadre de Cancún pour l'adaptation. Bon nombre sont également satisfaits de l'accueil positif réservé à REDD+. En outre, bien que la deuxième période d'engagement en vertu du Protocole de Kyoto n'ait pas été établie, les Accords de Cancún introduisent officiellement les objectifs d'atténuation des pays industrialisés et les mesures pour l'atténuation par les pays en développement dans le cadre du processus de la CCNUCC. Pourtant, aussi importants que ces accords puissent l'être, ils ne représentent que des petits pas dans les réductions d'émissions mondiales qui contribuent à des changements climatiques sévères. La voie vers une issue positive à Durban, Afrique du Sud en 2011, est loin d'être claire. Néanmoins, beaucoup ont considéré le rétablissement de la confiance dans le processus et l'exorcisme des fantômes de Copenhague comme la plus importante réalisation: «Nous avons montré au monde, aux uns et aux autres, que Cancún peut - et a pu - livrer ce qui était nécessaire à ce stade pour continuer à aller de l'avant sur cette route longue et sinueuse».

PROCHAINES RÉUNIONS

Forum de Partenariat des FIC: Le Forum de Partenariat des Fonds d'Investissement Climatiques (FIC) se réunira pour examiner le FIC, une paire unique d'instruments de financement qui visent à soutenir le développement à faible émission de carbone et le développement résilient au changement climatique à travers le financement renforcé par l'intermédiaire des grandes banques de développement. **dates:** 14-18 mars 2010 **lieu:** Tunis, Tunisie **contact:** Unité administrative du FIC **tél.:** +1-202-458-1801 **email:** CIFAdminUnit@worldbank.org **www:** <http://www.climateinvestmentfunds.org/cif/>

Table ronde du Pacifique sur le changement climatique: Cette réunion aura pour objet l'examen de la question de la mobilisation du financement du changement climatique dans la région **dates:** 14-18 mars 2011 **lieu:** Alofi, Niue **contact:** Espen Ronneberg, SPREP **tél.:** +685-219-29 **télécopieur:** +685-202-31 **email:** espenr@sprep.org **www:** http://www.sprep.org/publication/pub_detail.asp?id=925

Première session de l'Agence internationale de l'énergie renouvelable (IRENA) et Cinquième Commission préparatoire de l'IRENA: La réunion inaugurale de l'IRENA aura lieu en avril pour remplir le mandat de l'IRENA consistant à faciliter le développement et le déploiement rapides de l'énergie renouvelable à travers le monde. **dates:** 3-5 April 2011 **lieu:** Abu Dhabi, Émirats arabes unis **contact:** Secrétariat de l'IRENA **www:** <http://www.irena.org/>

Troisième session ONU-SPIC de la Plateforme mondiale pour la prévention des catastrophes: Basée sur les leçons tirées de l'Examen à mi-parcours du cadre de Hyōgo pour l'Action, cette réunion discutera de ce que sera le cadre de prévention des risques de catastrophes après 2015, en termes de gouvernance, ressources, suivi et conformité; et la manière dont il s'ajustera avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement et le cadre du changement climatique. **dates:** 8-13 mai 2011 **lieu:** Genève, Suisse **contact:** Secrétariat

du SPIC **tél.:** +41-22-917-8878 **télécopieur:** +41-22-917-8964 **email:** globalplatform@un.org **www:** <http://www.preventionweb.net/globalplatform/2011/>

GIEC-33: La trente-troisième session du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et l'approbation du Rapport spécial sur les sources d'énergie renouvelable et le changement climatique (Rapport de SRREN) auront lieu en mai 2011. La réunion devra se pencher sur les travaux en cours relatifs au traitement des questions soulevées par l'Examen intercademy. **dates:** 10-13 mai 2011 **lieu:** Abu Dhabi, Émirats arabes unis **contact:** Secrétariat du GIEC **tél.:** +41-22-730-8208 **télécopieur:** +41-22-730-8025/13 **email:** IPCC-Sec@wmo.int **www:** <http://www.ipcc.ch/>

Organes subsidiaires de la CCNUCC: Les 34e sessions de SBSTA et de SBI se tiendront en juin, parallèlement aux réunions de l'AWG-KP et de l'AWG-LCA **dates:** 6-17 juin 2011 **lieu:** Bonn, Allemagne **contact:** Secrétariat de la CCNUCC **tél.:** +49-228-815-1000 **télécopieur:** +49-228-815-1999 **email:** secretariat@unfccc.int **www:** <http://www.unfccc.int>

Conférence scientifique ouverte du Programme mondial de recherche sur le climat (WCRP): Cette conférence réunira la communauté scientifique internationale qui œuvre pour l'amélioration de la compréhension et de la prévision de la variabilité et du changement du système climatique physique de la Terre, sur toutes les échelles spatiales et temporaires. Le programme est parrainé par le Conseil international pour la science, l'Organisation météorologique internationale (OMI) et la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO. **dates:** 24-28 octobre 2011 **lieu:** Denver, États-Unis **contact:** WCRP Joint Planning Staff **tél.:** +41-22-730-8111 **télécopieur:** +41-22-730-8036 **email:** wcrp@wmo.int **www:** <http://www.wcrp-climate.org/>

CdP 17 et CdP/RdP 7 de la CCNUCC: La dix-septième réunion de la Conférence des parties (CdP) et la septième réunion de la Conférences des parties siégeant en tant que réunion des parties (CdP/RdP) se tiendront à Durban, Afrique du Sud. **dates:** 28 novembre - 9 décembre 2011 **lieu:** Durban, Afrique du Sud **contact:** Secrétariat de la CCNUCC **tél.:** +49-228-815-1000 **télécopieur:** +49-228-815-1999 **email:** secretariat@unfccc.int **www:** <http://unfccc.int>

GLOSSAIRE

AOSIS	Alliance des petits états insulaires	MAAN	Mesures d'atténuation appropriées au niveau national
AWG-KP	Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements des parties visées à l'Annexe du Protocole de Kyoto	MDP	Mécanisme de développement propre
AWG-LCA	Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention cadre de l'ONU sur les changements climatiques	MOC	Mise en œuvre conjointe
CAI	Consultation et analyse internationales	MRV	Surveillance, notification et vérification
CdP	Conférence des parties	OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
CET	Comité exécutif de la technologie	OMI	Organisation maritime internationale
CFA	Conseil du Fonds pour l'Adaptation	PAB	Plan d'action de Bali
COP/MOP	Conférence des parties siégeant en tant que réunion des parties au Protocole de Kyoto	PANA	Programme d'action nationale d'adaptation
CSMÆC	Comité de supervision sur la mise en œuvre conjointe	PEID	Petits états insulaires en développement
CTCN	Centre et réseau des technologies climatiques	PFC	Piégeage et fixation du carbone
ENE	Entité nationale de mise en œuvre	PMA	Pays les moins avancés
FEM	Fonds pour l'environnement mondial	PTN	Programme de travail de Nairobi
FSCC	Fonds spécial pour le changement climatique	QELRO	Objectifs quantifiés de limitation et de réduction des émissions
FSPMA	Fonds spécial pour les pays les moins avancés	REDD+	Réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation forestière dans les pays en développement, et rôle de la conservation, de la gestion forestière durable et du renforcement du stock de carbone forestier dans les pays en développement
GCE	Groupe consultatif d'experts	SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
GCF	Fonds vert pour le climat	SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
GEPMA	Groupe d'experts sur les pays les moins avancés	UQA	Unités de quantités attribuées
GES	Gaz à effet de serre	URE	Unités de réduction d'émissions
GETT	Groupe d'experts sur le transfert de technologie	UTCATF	Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie
GIE	Groupe pour l'intégrité environnementale		
GWP	Potentiels de réchauffement global		